



Réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin"

PLAN DE GESTION SECTION A : DIAGNOSTIC

22/12/2017



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural - l'Europe investit dans les zones rurales

DOCUMENT DE CONSULTATION

Préambule :

Ce document constitue le plan de gestion de la réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin" pour la période 2018-2024. Il est scindé en deux tomes :

*Le premier tome – **Diagnostic**– a pour objectifs d'avoir une vision globale de la situation de la réserve naturelle : contextes biologique, physique, chimique, géologique, hydrologique mais également socio-économique. Cette analyse d'ensemble permet de comprendre le fonctionnement de la réserve et d'identifier ses enjeux.*

*Le deuxième tome – **Enjeux, objectifs et opérations** – porte sur la définition des enjeux et des stratégies de gestion. Elle définit les orientations stratégiques au travers de la définition des objectifs à long terme qui sont ensuite développés et précisés dans des objectifs temporalisés, les objectifs opérationnels. Cette partie s'achève par un plan opérationnel exposant l'ensemble des opérations prévues pour répondre à ces objectifs.*

Ce document constitue le premier tome.

TABLE DES MATIERES

Diagnostic et définition des enjeux	5
A. Informations générales sur la réserve	5
1. Historique de création de la réserve	5
2. Localisation	7
3. Données administratives et statuts juridiques	9
a) <i>Outils de protection réglementaire</i>	9
b) <i>Inventaires du patrimoine naturel</i>	9
c) <i>Les outils de planification et de gestion du territoire</i>	9
4. Foncier	11
5. La gouvernance du site	14
a) <i>Modalités de gestion actuelles</i>	14
b) <i>Gestion de la RNR</i>	14
c) <i>Réglementation au titre de réserve naturelle régionale</i>	15
B. Cadre socio-économique et culturel	16
1. Contexte général socio-économique de la commune	16
a) <i>Historique</i>	16
b) <i>Démographie</i>	16
c) <i>Activités économiques</i>	16
2. Description des activités pratiquées sur le site	17
a) <i>Gestion agricole</i>	17
b) <i>Chasse et gestion cynégétique</i>	18
c) <i>Gestion conservatoire (Etang du Moulin neuf)</i>	20
d) <i>Pêche</i>	30
e) <i>Sylviculture</i>	30
f) <i>L'abandon des activités</i>	32
C. L'environnement et le patrimoine naturel	33
1. Milieu physique	33
a) <i>Le climat</i>	33
b) <i>Topographie</i>	33
c) <i>Géologie</i>	33
d) <i>Géomorphologie</i>	35
e) <i>Pédologie</i>	36
f) <i>L'eau</i>	36
2. Patrimoine naturel	39
a) <i>Les habitats naturels</i>	39
b) <i>Espèces végétales</i>	60
c) <i>Fonge : état de la connaissance et valeur patrimoniale</i>	65
d) <i>La faune</i>	67

3. Intégrité écologique et fonctionnalité	85
a) <i>Trame paysagère, occupation du sol</i>	85
b) <i>Connexions entre milieux : éléments de déconnexion</i>	86
c) <i>Trame verte et bleue, éléments à une plus vaste échelle – Schéma Régional de Cohérence Ecologique</i>	87
d) <i>Intégrité de la réserve : espèces envahissantes présentes (flore et faune)</i>	88
e) <i>Evolution des paysages/unités écologiques/occupation du sol</i>	89
f) <i>L'Etang du Moulin Neuf : un avenir à dessiner entre réglementations et valeur écologique</i>	93
D. Accueil du public et intérêt pédagogique	96
a) <i>Un facteur d'attractivité pour le territoire ?</i>	96
b) <i>Equipement et activités existants</i>	96
c) <i>Sensibilité des espèces et des habitats à la fréquentation</i>	101
d) <i>Potentiel pédagogique et d'interprétation</i>	101
e) <i>Synthèse des potentialités d'accueil du public/choix de développement</i>	104
E. Synthèse des responsabilités du site et hiérarchisation des enjeux	105
<i>Enjeux de conservation</i>	106
<i>Facteurs clés de réussite : la connaissance du patrimoine naturel</i>	107
<i>Facteurs clés de réussite : la reconnaissance du patrimoine naturel et l'éducation à l'environnement</i> ...	107
<i>Facteurs clés de réussite : la gestion pérenne</i>	107
INDEX DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES	108
BIBLIOGRAPHIE	109
TABLE DES ILLUSTRATIONS	111
ANNEXES	112

Rédaction :

David Menanteau (LTC)- Maiwenn Le Borgne (LTC)

Relecture/ Complément /Analyse

Mathieu Bredèche et Stéphane Guiguen (LTC)

Crédits photos : Déclic Armor, José Durfort, service LTC

Contributions:

Michel Beuvelot (propriétaire), Pierre Brossier (CRPF Bretagne), Mathurin Carnet (AMV), Bernard Clément, Vincent Colasse (CBNB), Cyril Courtial (GRETIA), José Durfort, Pascal Dubois (Aappma Lannion), Thomas Dubos (GMB), Emmanuel Holder (Bretagne Vivante), Marion Hardegen (CBNB), Nadine Grison (propriétaire), Jean-François Jeandet (Aappma Lannion), Olivier Le Bihan (CD22), Gilbert Le Boloch (éleveur), Paul Guezennec (Béaj Vad), Patrick L'héréec (maire de Plounérin), Vincent Lefèvre (Centre Régional d'Initiation à la Rivière), Jakez Lintanff (War Dro An Natur), Jacques Maout, Anaël Micheau (association les Landes), Lionel Picard (GRETIA), Hervé Perrot (propriétaire, Béaj Vad, élu municipal), Pierrick Pustoc'h (AMV), David Rolland (Fédérations des chasseurs des Côtes d'Armor), Franck Simmonnet (GMB), Mélanie Ulliac (AMV)..... **MERCI !**

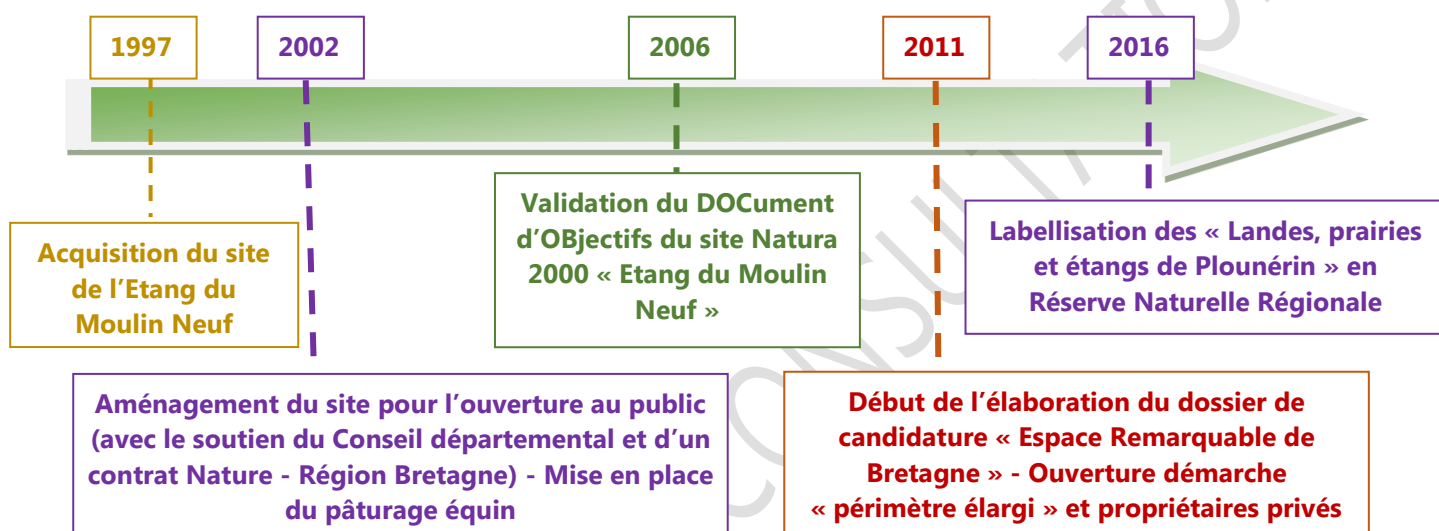
DIAGNOSTIC ET DEFINITION DES ENJEUX

A. Informations générales sur la réserve

1. Historique de création de la réserve

La labellisation en réserve naturelle régionale des « Landes, prairies et étangs de Plounérin » correspond à la volonté politique locale de s'impliquer pour la préservation d'un patrimoine naturel d'exception. Depuis sa création, Lannion-Trégor Communauté porte de nombreuses actions en faveur des espaces naturels : opérateur Natura 2000, gestionnaire de sites naturels, maître d'ouvrage pour des programmes de reconquête de la qualité de l'eau,...

Depuis 1997, Lannion-Trégor Communauté est notamment propriétaire des 42 ha du site de l'Étang du Moulin Neuf.



Lannion-Trégor Communauté a regroupé autour de ce projet un ensemble riche et varié de partenaires :

- La société communale de chasse de Plounérin, propriétaire de terrains, gestionnaire et usager de ce grand complexe de landes et milieux naturels ;
- Les associations locales, de randonnée et de préservation du patrimoine ;
- La commune de Plounérin ;
- Le service du patrimoine naturel du département ;
- Les partenaires institutionnels et spécialistes ;
- 37 propriétaires privés, intéressés par le projet de classement.

Entre 2011 et 2015, les études scientifiques, les avis d'experts, la concertation avec l'ensemble des acteurs, le recueil des accords définitifs, ... ont permis d'aboutir à un périmètre ouvert à la labellisation de 160,7 hectares en mars 2016.

Les « Landes, prairies et étangs de Plounérin » sont devenus la 9^{ème} réserve naturelle régionale de Bretagne. Intégrer ce réseau, c'est obtenir un statut de protection fort et des moyens de gestion dédiés par la région Bretagne. C'est également une responsabilité, celle qu'assigne la région à chacune de ses réserves :

- o La protection des espaces et des espèces,
- o La valorisation du Patrimoine
- o la pédagogie de l'environnement auprès du plus grand nombre.



Figure 1 : les réserves naturelles régionales bretonnes

Principaux évènements ayant eu lieu sur la réserve naturelle régionale des « Landes, prairies et étangs de Plounérin »	
Milieu du XXème siècle	L'Etang du Moulin Neuf est un site de prospection apprécié et reconnu des naturalistes bretons : Plusieurs planches de l'herbier d'Edouard Lebeurier proviennent du site (1949 à 1961) Reconnaissance du site lors du Colloque de la Société Internationale de phytosociologie (1963)
1983	Inscription de l'Etang du Moulin Neuf en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.) de type 1. Reconnaissance pour la qualité de ses habitats et pour la diversité et la rareté des odonates présents. Inscription des Landes de Saint Junay en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.) de type 1.
1997	Acquisition de l'Etang du Moulin Neuf par la communauté de communes de Beg Ar C'hra (aujourd'hui Lannion-Trégor Communauté) – avec le soutien du Conseil Général des Côtes d'Armor, de l'Europe, de la Fédération de pêche des Côtes d'Armor, et de la Commune.
1998-2002	Aménagement du site pour l'accueil du public et la gestion conservatoire des parcelles (étude scientifique et technique et réalisation des aménagements) - avec le soutien de l'Europe, de l'Etat et du Conseil régional. Mise en place du pâturage équin (Camargue du Conseil général)
2005	Création de l'étang de Prat Trovern par la société communale de Chasse – Régularisation du dossier de création au titre de la loi sur l'eau - Prospection et découverte naturaliste
2005	Inscription du site de l'Etang du Moulin Neuf à l'inventaire des tourbières régional – Tourbière d'intérêt local.
2006-2007	Arrêté portant désignation du site Natura 2000 étang du Moulin neuf (zone spéciale de conservation) – Validation du Document d'Objectifs du site
2008	Premier Contrat Natura 2000 : -Mise en place de protection pour la Loutre d'Europe contre les collisions routières, -Restauration de prairie humide à paratourbeuse, -Restauration de landes humides, - Amélioration de la fonctionnalité de l'Etang.
2008	Mise en place d'un pâturage équin complémentaire aux troupeaux du département. Traits bretons en pâturage estival.
2012	Second Contrat Natura 2000 : -Soutien au pâturage, -Restauration de prairies et de landes humides. Etrépage d'une zone tourbeuse et création de mare, -Gestion du bocage.
2016	Labellisation des « Landes, prairies et étangs de Plounérin » en « réserve naturelle régionale – espace Remarquable de Bretagne ».

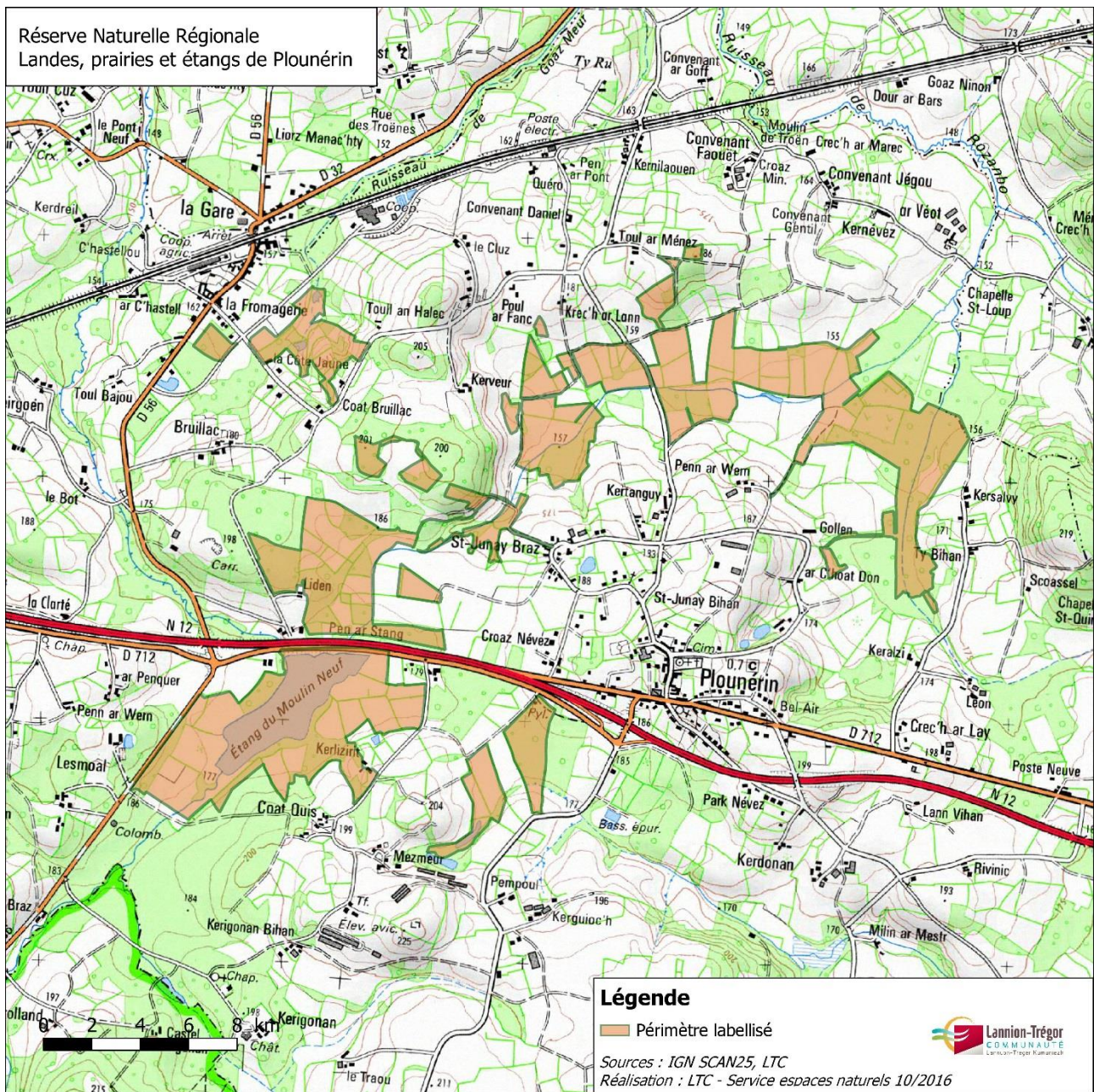
2. Localisation

Plounérin se situe en limite ouest des Côtes d'Armor. Il s'agit d'une petite commune rurale du Trégor intérieur. Les principales villes à proximité sont Morlaix (24 km à l'ouest), Guingamp (33 km à l'est) et Plouaret et Lannion (respectivement 10 et 23 km au nord-est). La baie de Saint-Michel en Grève se trouve à 15 km au nord.



Carte 1: Localisation du site

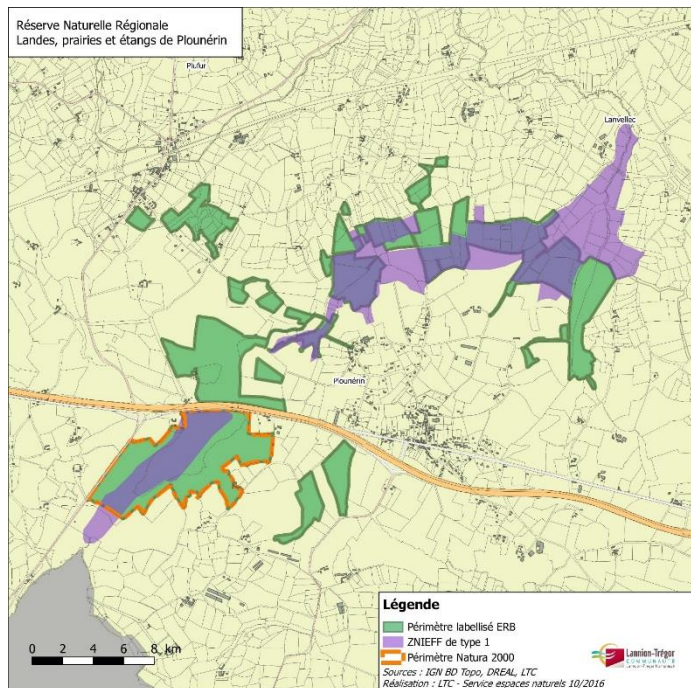
Le périmètre de la réserve couvre les milieux naturels entourant le bourg, depuis le nord jusqu'au sud-ouest. En dehors des secteurs de l'Étang du Moulin Neuf et de Mezmeur, le site s'étend entre la voie de chemin de fer, au nord, et la route express RN12, au sud.



Carte 2 : Toponymie

Les principaux lieux-dits inclus ou à proximité directe du périmètre sont : La Gare, la Fromagerie, Coat Bruillac, Kerveur, Penn ar wern, Pen ar stang, Linden et Kerliziri.

3. Données administratives et statuts juridiques



Carte 3 : Zonages de protection et inventaires



Carte 4 : Périmètres SAGE, bassins versants et SCOT du Trégor

a) Outils de protection réglementaire

L'Étang du Moulin Neuf est également classé en Zone Spéciale de Conservation et intégré à ce titre au réseau européen des sites Natura 2000. Le DOCOB (Association Vallée du Léguer, 2006) a été validé en 2006 et sa mise en œuvre s'est notamment traduite par la mise en œuvre de 3 contrats Natura 2000. L'animation du site Natura 2000 a été assurée, jusqu'à fin 2014, par l'Association de la Vallée du Léguer, par délégation de Beg ar Ch'ra Communauté puis par Lannion-Trégor Communauté.

b) Inventaires du patrimoine naturel

L'ensemble visé par la réserve connu et reconnu dans sa quasi-totalité depuis plusieurs années pour la diversité et la qualité de son patrimoine naturel. Il abrite ainsi deux Z.N.I.E.F.F. de type I (Étang du Moulin Neuf et Landes de Saint-Junay), est inscrit à l'Inventaire des Tourbières de Bretagne (Étang du Moulin neuf) et figure au sein du Schéma des sites remarquables du Conseil départemental (Landes de Saint-Junay).

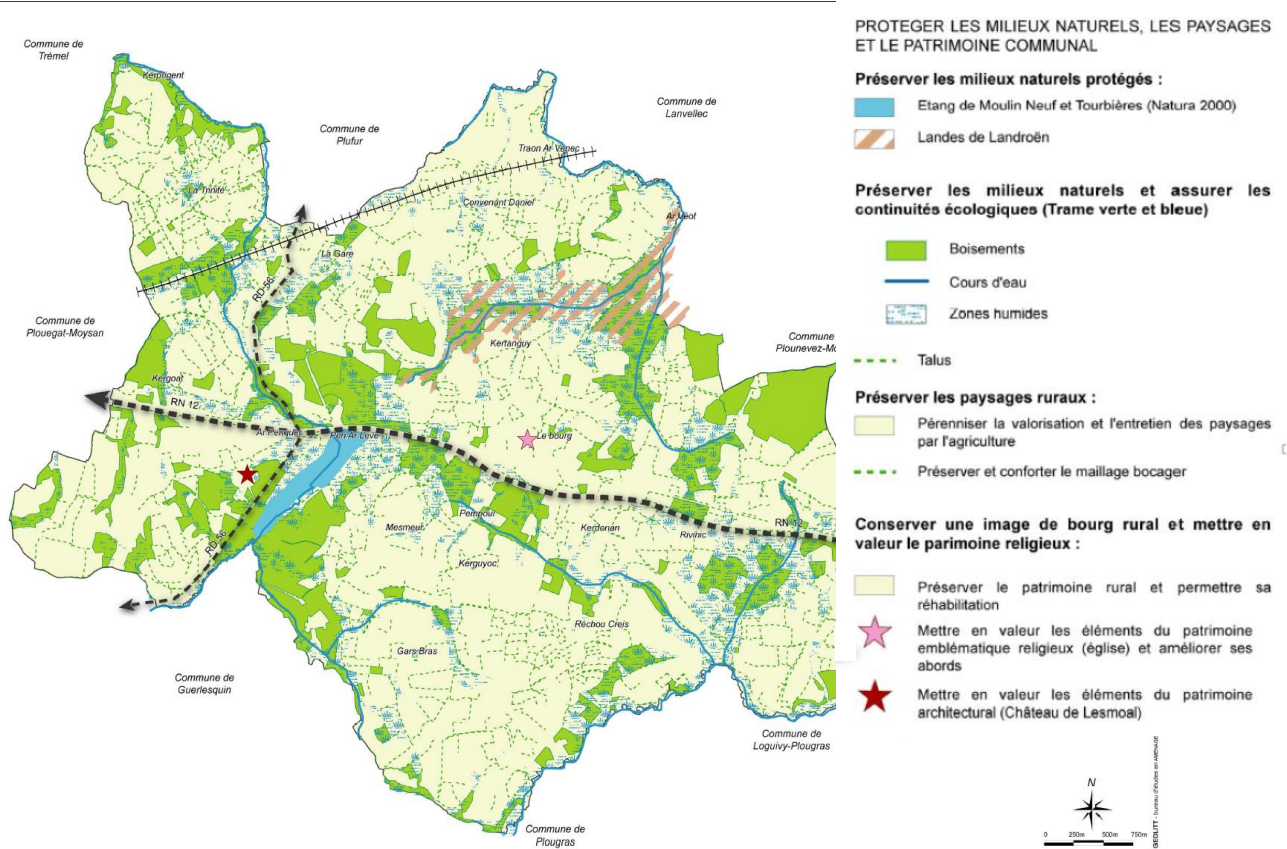
c) Les outils de planification et de gestion du territoire

(1) Documents d'urbanisme

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il s'impose au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PLU de Plounérin a donc intégré les préconisations du SCOT du Trégor.

L'ensemble du bocage (haies et talus) a été identifié au titre de la Loi Paysages dans le cadre de la réalisation du PLU (arrêté en 2016) (réf PLU GEOLITT). Tout arasement de talus ou d'une haie sera ainsi soumis à déclaration en mairie. Dans le cas où les travaux seraient autorisés, une création pourra être exigée en compensation de sorte que la densité bocagère communale ne diminue pas.



Carte 5 : PAGD du PLU (GEOLITT, 2016)

(2) Outils de gestion du bassin versant et leurs acteurs


La réserve naturelle se situe principalement dans le territoire des bassins versants de la Lieue de Grève (cf. carte 4), et également dans le bassin versant du Léguer (lieu-dit Mesmeur).

Le comité des bassins versants de la Lieue de Grève (Lannion-Trégor Communauté et Syndicat d'adduction d'eau de la Baie) a été créé en 2000 pour porter le programme de lutte contre les algues vertes et de préservation de la qualité de l'eau sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

En 2010, la baie de la Lieue de Grève a été retenue site pilote dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Un plan d'action a été élaboré pour la période 2011-2015 avec pour objectif d'aboutir à un territoire à très basses fuites d'azote.

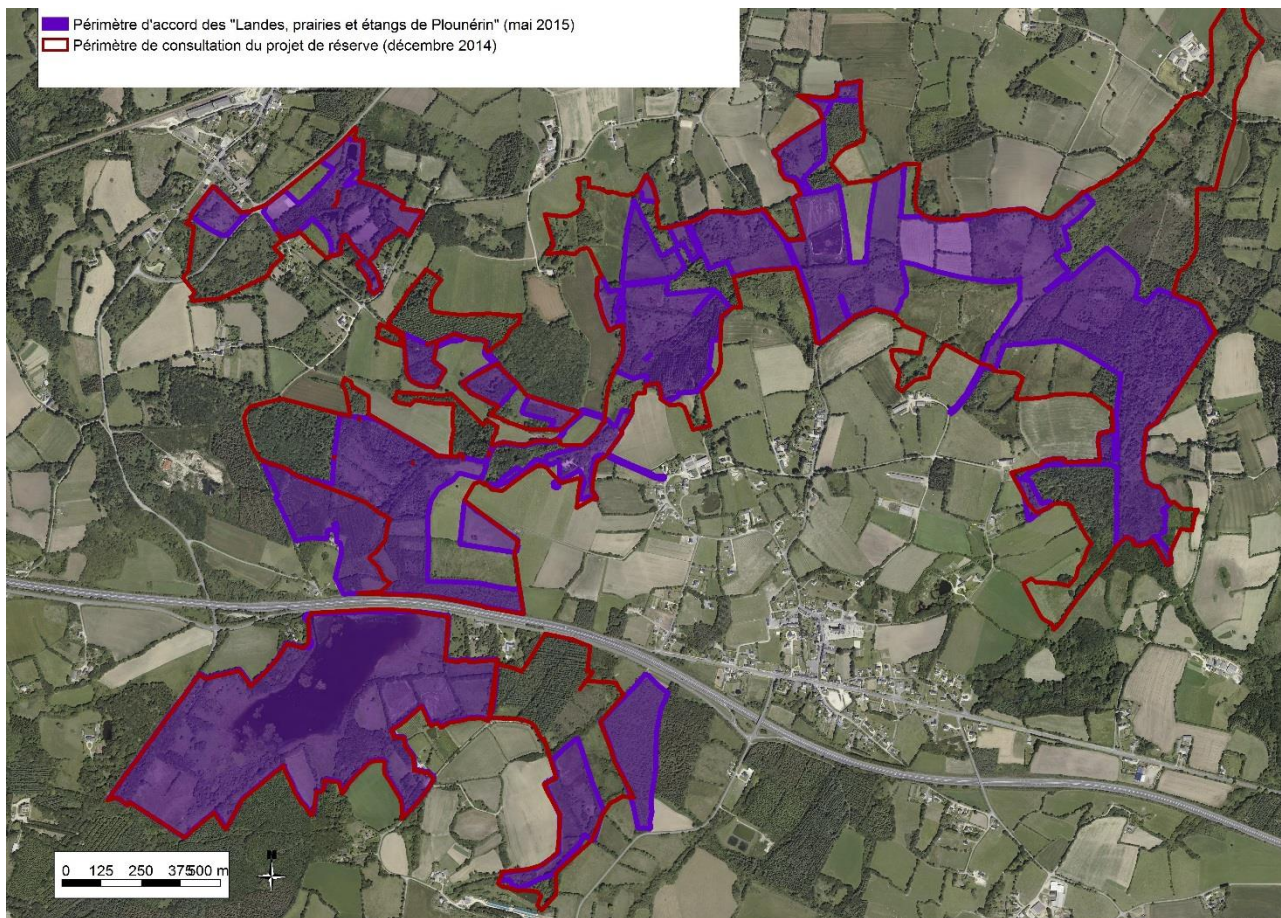
Au cours de l'année 2010, élus, agriculteurs, associations, acteurs économiques et touristiques, scientifiques ont élaboré ce projet de territoire qui comporte 4 leviers d'action pour développer des systèmes de production à très basses fuites d'azote :

- Développement des systèmes herbagers
- Regroupement du foncier autour des bâtiments
- Remise en herbe des zones humides
- Valorisation des produits agricoles locaux

 Les structures de bassins versants sont des acteurs historiques importants pour la protection des espaces naturels. Il est nécessaire d'agir en cohérence et en complémentarité avec ces acteurs.

4. Foncier

Le périmètre classé comprend l'ensemble des parcelles des propriétaires privés et publics ayant donné leur accord de participation à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel. Parmi les 103 propriétaires sollicités, **35%** se sont mobilisés pour participer à la démarche et donner leur accord. Ils représentent **65 %** de la surface du périmètre de consultation.

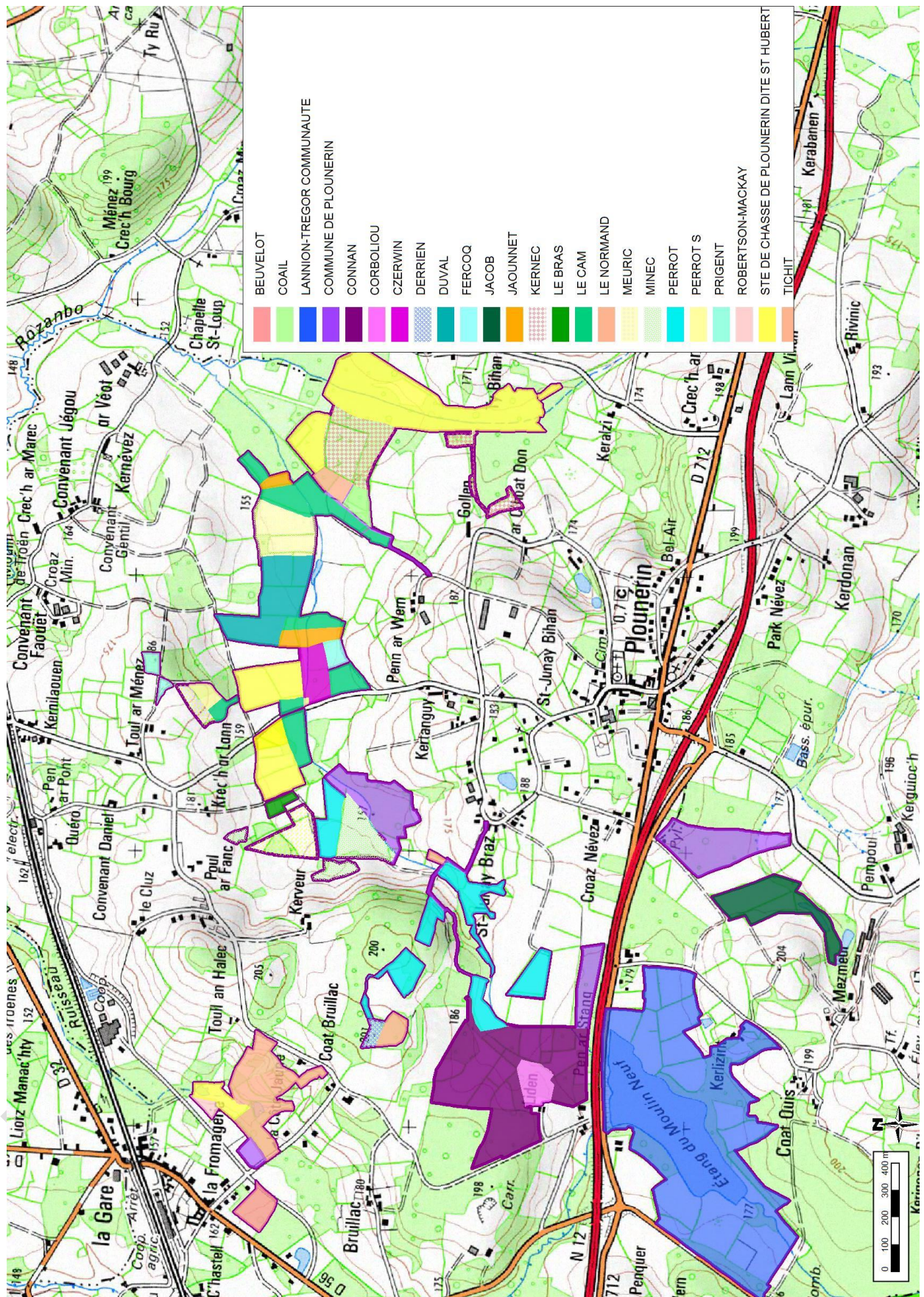


Carte 6 : périmètre de consultation et de la réserve

La surface classée regroupe ainsi :

- **39** propriétaires dont 2 publics,
- **98** parcelles ou parties de parcelles dont 11 % publiques,
- **160.7 hectares** dont 37 % publics (58.6 hectares) et 64 % privés (102.1 hectares).

PROPRIETAIRE	NOMBRES DE PARCELLES	NOMBRES DE PROPRIETAIRES	SURFACES TOTALES	
			EN HA	EN M ²
Propriétaires publics	11	2	58,6	585781
Propriétaires privés	87	37	102,1	1021396
TOTAL	98	39	160.7	1607177



Carte 7 : Propriétés foncières sur la réserve

La réserve est donc fondée sur l'adhésion volontaire de propriétaires assez nombreux, représentant des motivations, des surfaces, des logiques très variées. Association de chasse, propriétaires privés de parcelles par héritage, propriétaires privés exploitants agricoles, propriétaires publics, indivisions nombreuses... se sont regroupés pour demander la labellisation de leurs propriétés.

↳ Le gestionnaire devra donc veiller à préserver la dynamique engagée lors de la création de la réserve, celle qui a permis d'obtenir l'accord individuel de 39 propriétaires. Il s'agira de dépasser les motivations et les intérêts particuliers, sur le long terme, pour **faire adhérer à un projet collectif** de préservation d'un espace naturel.

5. La gouvernance du site

a) Modalités de gestion actuelles

Lannion-Trégor Communauté est gestionnaire des parcelles dont la collectivité est propriétaire. En tant qu'opérateur Natura 2000, LTC assure également la mise en œuvre des actions du DOCOB sur le site Natura 2000 (correspondant aux parcelles de LTC sur le site de l'Étang du Moulin neuf).

Les boisements propriétés de Lannion-Trégor Communauté sont soumis au régime forestier ; leur gestion est confiée à l'Office National des Forêts. Sur le site de l'Étang du Moulin neuf, le document de gestion date de 2012 (Le Reste, 2012).

L'association de chasse gère ses parcelles dans un but de développement cynégétique.

Parmi les parcelles privées, certaines sont exploitées pour l'agriculture ou la sylviculture (voir descriptif activités).

b) Gestion de la RNR

(1) Gestionnaire

Le Conseil régional de Bretagne, en tant qu'autorité de classement, a désigné LTC comme gestionnaire de la réserve naturelle régionale, par arrêté du 30 août 2016.

(2) Plan de gestion

Dans le cadre de sa compétence «Protection et mise en valeur de l'environnement», la Communauté d'agglomération a pour mission d'élaborer le plan de gestion de la réserve puis d'assurer la protection et la mise en valeur du site, ainsi que l'accueil et la sensibilisation du public.

(3) Conservateur

Un conservateur appuyé par le service espaces naturels assure le pilotage de la gestion de cet espace, en lien avec le Conseil régional.

(4) Comité consultatif

Le Comité consultatif de gestion, désigné par arrêté du Conseil régional du 11 janvier 2017 est constitué de 29 membres réunis en quatre collèges (institutionnels et propriétaires publics, propriétaires privés, usagers, experts et associations). Il a pour mission d'assurer un suivi technique et financier de la réserve ainsi que de valider le plan de gestion puis les bilans d'activité.

Le collège des partenaires institutionnels et propriétaires publics

- Le Président du Conseil régional de Bretagne ou son représentant
- Le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le sous-Préfet de Lannion ou son représentant
- Le Maire de la commune de Plounérin ou son représentant
- Le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor (DDTM) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office National des Forêts - Agence régionale de Bretagne (ONF) ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIR) ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant

Le collège des propriétaires privés

- Au maximum 10 représentants des 37 propriétaires privés (24 indivisions) par souci d'équilibre entre les différents collèges en application des articles R. 332-15 et R. 332-41 du Code de l'Environnement. Cette désignation relève des propriétaires privés eux-mêmes.

Lors de l'assemblée des propriétaires du 18 janvier, **9 propriétaires** (BEUVELOT M., DUVAL Y., GRISON N., HENRY P., JACOB C., LE GUEVEL C. LE NORMAND JM., PERROT H., PERROT JC.) se sont proposés et ont été désignés comme représentants de ce collège. Une place pourra donc être pourvue par la suite en fonction des motivations exprimées.

Le collège des usagers du territoire

- Le Président du Comité Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- Le Président de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le Président de l'Association Communale de Chasse de Plounérin ou son représentant
- Le Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Lannion ou son représentant
- Le Président de l'office de tourisme communautaire ou son représentant
- Le Président du Centre régional d'Initiation à la Rivière (CRIR) de Belle-Isle-en-Terre ou son représentant
- Le Président du Centre Forêt Bocage (CFB) ou son représentant
- Le Président de l'Association des randonneurs « Beaj vad » ou son représentant

Le collège des experts et associations de protection de la nature

- Le Président du Comité des bassins versants du Léguer ou son représentant
- Le Président du Comité des bassins versants de la Lieue de Grève ou son représentant
- Le Président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- Le Président du Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA) ou son représentant
- Le Président du Groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA) ou son représentant
- Le Président du Groupe mammalogique breton (GMB) ou son représentant
- Le Président du Conservatoire botanique national de Brest ou son représentant
- Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant

c) Réglementation au titre de réserve naturelle régionale

L'arrêté de classement du 25 mars 2016 institue un règlement pour la réserve. En effet, compte tenu de la sensibilité du site et de la présence d'espèces animales et végétales fragiles, des mesures de protection réglementaire strictes ont été instituées.

Elles portent sur :

- La protection du patrimoine (faune, flore)
- Et le régime des activités.

Le projet de règlement a été soumis aux propriétaires lors de leur consultation et du recueil de leur avis pour la création de la réserve. Ce règlement prend en compte les activités présentes (agriculture, chasse, éducation à l'environnement,...) et leur définit un cadre (règlement complet en annexe).

L'organisme gestionnaire, Lannion-Trégor Communauté, est chargé de contrôler l'application des mesures de protection prévues au paragraphe précédent en s'appuyant sur des agents commissionnés et assermentés au titre 2° de l'article L.332-20 du Code de l'environnement. Un partenariat avec les autres services de police de la nature est également possible.

B. Cadre socio-économique et culturel

1. Contexte général socio-économique de la commune

a) Historique

Plou-Nérin signifie littéralement paroisse de Nérin. Saint Nérin, venu de Grande Bretagne, se réfugia en Armorique à l'époque de l'invasion des Saxons. Il se fixa dans la commune sans doute pour en extirper les pratiques du druidisme, car la tradition affirme que ce pays fut un des principaux bastions de la religion druidique en Gaule (d'après Jeannine L'HURIEC ancienne adjointe à Plounérin - <http://www.plounerin.fr/>).

Mis à part quelques éléments de l'histoire religieuse médiévale et moderne, assez peu d'éléments témoignent d'une occupation plus ancienne. Il existait un menhir à la Clarté à proximité duquel une hache polie aurait été découverte. Une fortification de terre, au lieu-dit Ar C'hastell, aurait livré des monnaies romaines. Au Moyen Âge, outre la présence des Hospitaliers, la paroisse compte les cisterciens de l'abbaye du Relecq. La paroisse élit sa première municipalité en 1790 et devient ainsi commune (<http://fr.wikipedia.org/>).

Le périmètre de la réserve abrite peu de bâti et peu d'autres « petits patrimoines ». Une fontaine a récemment été redécouverte dans le cadre d'un chantier « école » sur le site de l'Étang du Moulin neuf. Une seconde est connue au niveau du village de Coat Bruillac.

Le seul bâtiment correspond à la longère de Kerliziri, sur le site de l'Étang du Moulin neuf. Cette demeure, dont des éléments typiques de l'architecture trégoroise la font dater du 17^{ème} siècle.



En périphérie du site, se trouvent les chapelles de Kirio et de Saint-Loup, les manoirs de Lesmaol et du Veot et les colombiers de Lesmaol et de Bruillac.

↳ L'histoire de la commune **a été peu décrite ni explorée** ; les activités humaines sur la réserve non plus. Ce patrimoine immatériel est à collecter tant dans un objectif de conservation que d'aide pour la gestion (état de référence pour certaines parcelles)

b) Démographie

Une reprise de la croissance démographique depuis 1990, mais un ralentissement depuis 2007.

- Une commune qui a gagné en attractivité, avec un solde migratoire positif auquel s'additionne un solde naturel également positif depuis 1999 (0.1%).
- Une structure démographique plutôt stable avec un net rajeunissement entre 1999 et 2012. Plounérin présente d'ailleurs une structure de population plus jeune que la moyenne communautaire et départementale. La création d'une nouvelle classe à l'école élémentaire de Plounérin à la rentrée 2016 illustre la bonne dynamique générationnelle en marche.

c) Activités économiques

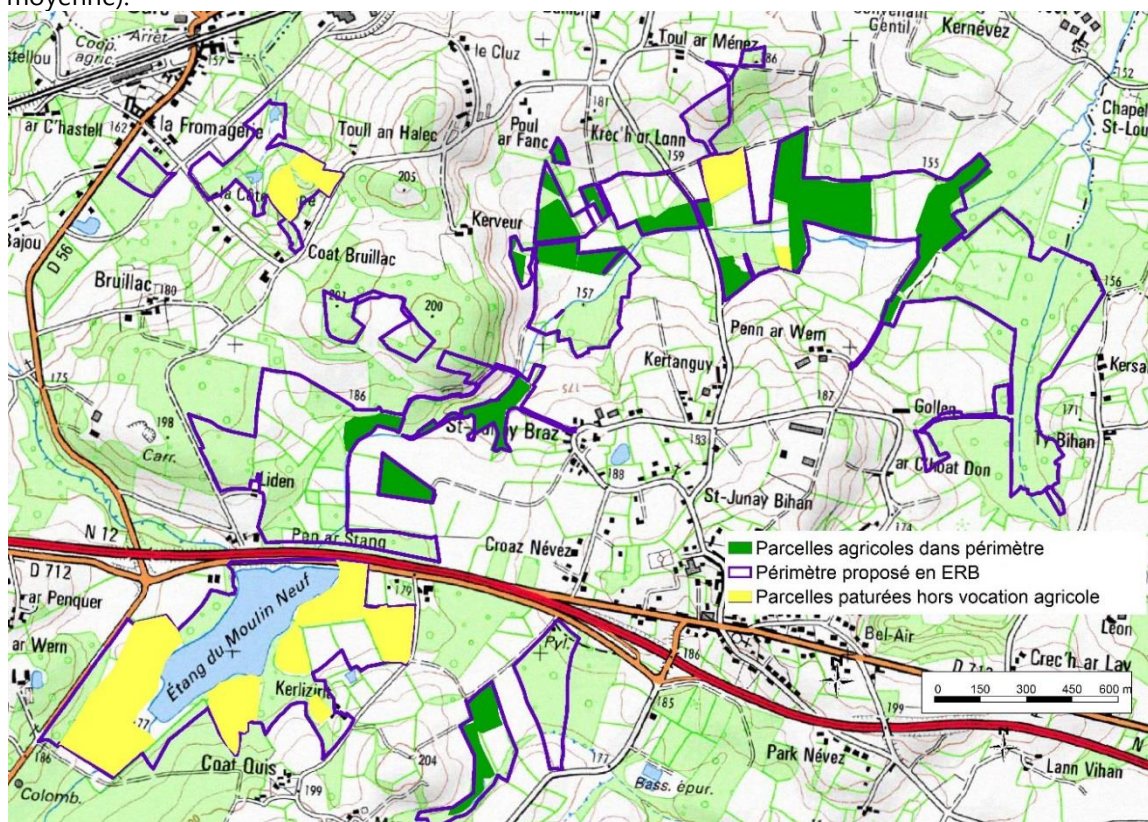
Une forte augmentation de la proportion d'actifs dans la population correspondant à l'arrivée de nombreux jeunes ménages (66.4% en 1999 à 77.3% en 2012).

- Un taux de chômage en augmentation, phénomène identifiable sur Lannion Trégor Communauté et le département.
- Une large majorité des habitants actifs travaillant en dehors de la commune (80% en 2012), la proportion étant de plus en plus importante (74% en 1999).
- L'activité agricole reste très présente et dynamique sur le territoire communal (22 exploitations en 2010, 45% du territoire est utilisé pour l'agriculture).
- La commune ne dispose que d'un niveau limité de commerces et d'entreprises.
- L'accueil touristique ne se fait qu'au travers des résidences secondaires.

2. Description des activités pratiquées sur le site

a) Gestion agricole

La commune de Plounérin est une commune rurale dans laquelle l'agriculture joue un rôle important pour l'économie locale. Sur le périmètre d'étude, cinq agriculteurs exploitent **26 hectares** de terrains agricoles (16%). Ces systèmes sont tous des systèmes bovins, principalement laitiers, où la surface en herbe est importante (64 % en moyenne).



Carte 8 : Parcelles agricoles dans le périmètre de consultation

Les surfaces agricoles présentes dans le périmètre de la réserve sont des prairies naturelles ; aucune n'est cultivée.

Un certain nombre de prairies est géré par pâturage extensif et/ou fauche annuelle.

Une part de ces parcelles s'inscrit pleinement au sein du système d'exploitation, notamment les prairies du secteur de Penn ar Wern et dans le secteur central de Lann Droën. La pratique est adaptée à l'accueil d'une biodiversité riche, notamment liée au bocage et aux prairies humides entretenues par fauche tardive. Sur certaines parcelles, ces pratiques sont néanmoins progressivement abandonnées. La forte hydromorphie des sols contraint à l'adoption de modes de gestion extensifs en termes de chargements (UGB) moyen ou instantané et ne permet la présence du bétail qu'aux périodes de mi printemps et été. Les fauches ne peuvent par ailleurs généralement pas être réalisées avant le mois de juillet, ce qui est bénéfique à l'expression d'une plus grande biodiversité.

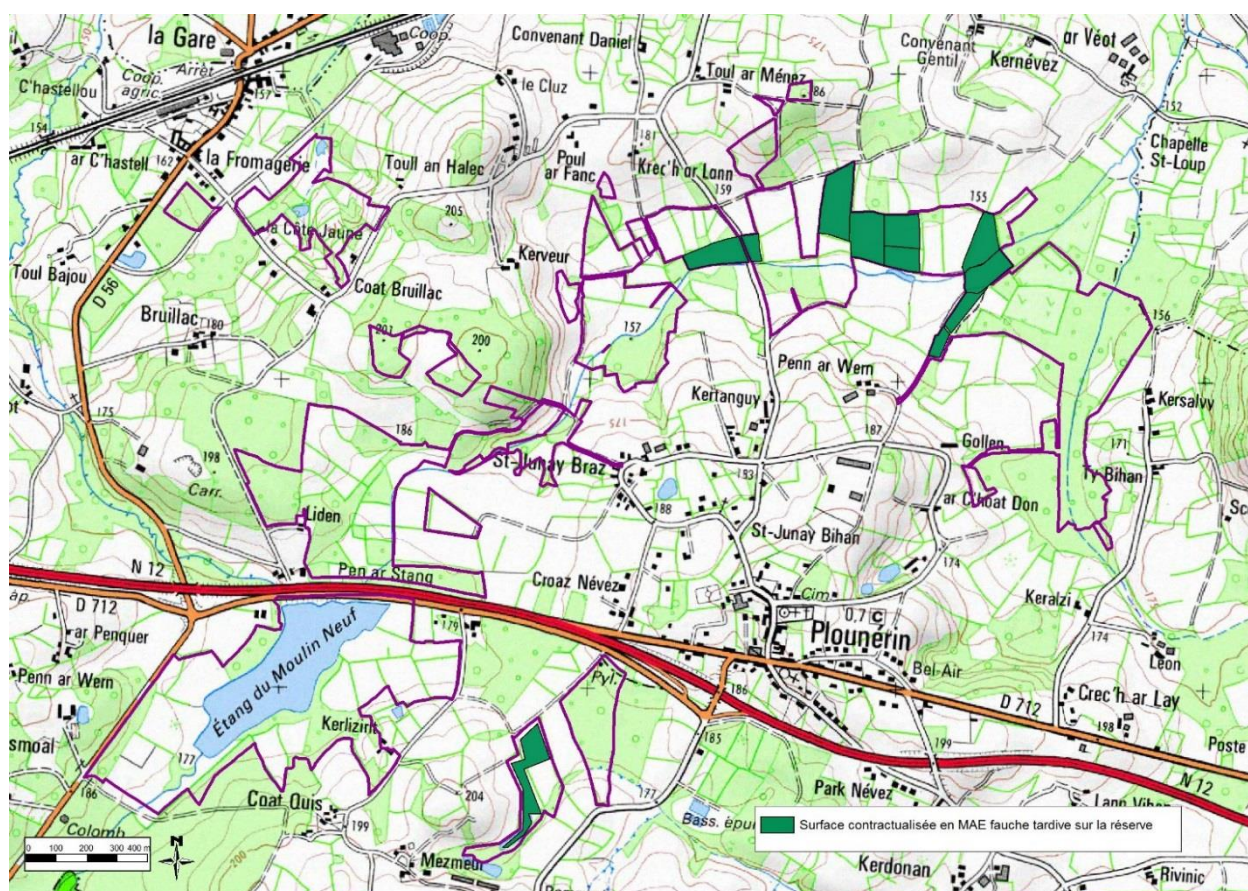
Trois agriculteurs ont signé des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur la réserve :

- Un agriculteur a signé en 2017 une MAEC sur le bassin versant du Léguer,
- Deux agriculteurs ont signé en 2016 des MAEC sur le bassin versant de la Lieue de Grève.

Ces mesures portent sur **12,5 hectares** de terrains. Les MAEC signées pour ces trois agriculteurs sont globalement semblables. Les agriculteurs se sont engagés à :

- Réaliser la fauche après le 1^{er} juillet et ramasser les produits fauchés,
- Ne pas réaliser un pâturage pour le déprimage,
- Ne pas fertiliser les prairies.

Sur le bassin de la Lieue de Grève, ces MAEC, ciblées sur des pratiques sur des parcelles, sont accompagnées d'une charte d'engagement globale de l'agriculteur, pour orienter son système de production vers un système herbagé utilisant moins d'intrants et de traitements chimiques.



Carte 9 : Parcelles ayant contractées une MAE en 2016

Sans que l'utilisation agricole soit la motivation première, une seconde forme d'usage pastoral est présente sur le site (**24 hectares** sur l'ensemble du site). Le pâturage est alors considéré comme un outil de gestion mis en place afin de préserver des milieux ouverts, favorables à l'expression d'une plus grande biodiversité. Les prairies du site de l'Étang du Moulin Neuf accueillent depuis plusieurs années 4 juments Camargue appartenant au Conseil départemental des Côtes d'Armor. Elles sont présentes toute l'année dans le cadre d'un contrat Natura 2000. En complément, 3 Traits bretons, appartenant à un éleveur de Plounérin, sont présents entre mai et octobre dans le cadre d'une convention entre l'éleveur et Lannion-Trégor Communauté. En 2017, le pâturage bovin, par des vaches de races Highland Cattle a été testé sur l'Étang du Moulin Neuf. L'objectif est de restaurer des parcelles qui avaient tendance à se fermer et à se banaliser.

Sur le secteur de Lann Droën, des poneys occupent également une lande humide propriété de la Société de chasse et, sur Coat Bruillac, des particuliers accueillent des chevaux et des chèvres, pour la gestion des prairies.

↳ L'impact de l'activité agricole est aujourd'hui globalement très positif sur le périmètre de la réserve. La principale menace est au contraire l'abandon de ces terrains à court et moyen terme.

b) Chasse et gestion cynégétique

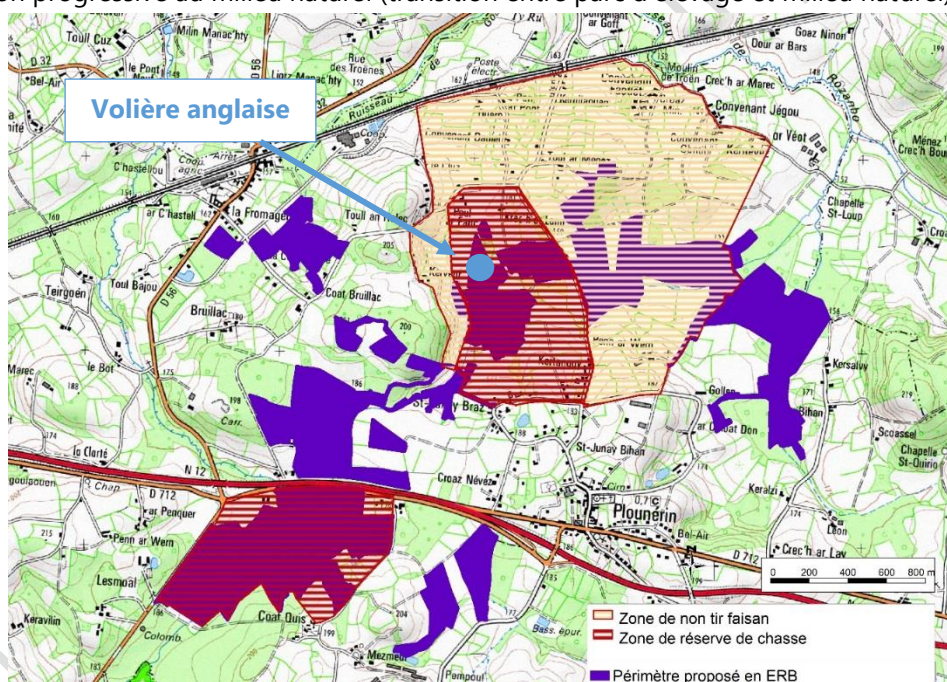
La commune de Plounérin compte 42 chasseurs inscrits à la société de chasse communale. Elle est la seule à exercer cette activité sur notre zone d'étude (territoires de chasses privées sur d'autres secteurs de la commune).

Sur le territoire de l'Association de Chasse Communale (ACC) de Plounérin, les pratiques de chasse du petit gibier les plus communes sont réalisées de manière individuelle ou en petits groupes (moins de 4 personnes), accompagnés de chiens courants ou d'arrêt. Les espèces de petit gibier les plus prélevées sont, dans l'ordre : le Pigeon ramier, le Lapin de garenne, la Bécasse des bois, le Faisan de Colchide, le Canard colvert et le Renard roux.

Pour le grand gibier, la chasse est collective, en battue, organisée et encadrée par le détenteur de droit de chasse ; elle est pratiquée aux chiens courants. Pour 2016-2017, 42 chevreuils étaient attribués (et prélevés) pour le plan de chasse sur la commune ; 5 sangliers ont également été prélevés sur la commune sur cette période.

L'ACC de Plounérin se distingue pour sa politique volontariste et dynamique en termes d'acquisition (25 hectares appartiennent à la société de chasse sur le périmètre de la réserve) et pour sa gestion raisonnée de la ressource cynégétique :

- 125 ha ont été placés en réserve intégrale "petit gibier" sur la commune (sur carte suivante « Zone réserve de chasse »). Seules les chasses collectives du grand gibier et des espèces classées nuisibles sont permises, sous l'autorité du détenteur de droit de chasse, à raison d'une fois par mois en moyenne. La régulation des espèces classées "nuisibles" y est possible par piégeage (Ragondins, Rats musqués, Visons d'Amérique et Renards roux) ;
- La structure travaille pour essayer d'implanter du Faisan de Colchide. Une zone de non tir spécifique existe sur 250 ha (sur carte suivante « Zone de non tir faisane »). Un dispositif de pré-lâcher appelé « volière à l'anglaise », d'une superficie d'1ha environ, est implanté sur une parcelle, propriété de l'ACC. Le principe est le suivant : des faisandeaux sont introduits dans la volière à ciel ouvert à l'âge de dix semaines et y séjournent une à quatre semaines, le temps de parfaire leur plumage alaire et de s'envoler. Il s'agit d'une acclimatation progressive au milieu naturel (transition entre parc d'élevage et milieu naturel).



Carte 10 : Gestion cynégétique sur le périmètre de la réserve

L'ACC est accompagnée dans ses pratiques par le technicien de la fédération des chasseurs des Côtes d'Armor. Les objectifs et pratiques de gestion de l'association sont en adéquation avec le schéma départemental de gestion cynégétique.

L'association de chasse de Plounérin est un acteur majeur de la préservation et de la gestion des sites de Lann Droën et de Goarem du. La dynamique d'acquisition de parcelles en vue de leur restauration tend d'ailleurs à renforcer encore ce rôle ces dernières années.

Une convention d'usage est signée entre Lannion-Trégor Communauté et l'ACC de Plounérin pour le site de l'Étang du Moulin Neuf, classé en réserve de chasse intégrale. Seule la régulation du Sanglier et du Renard est exceptionnellement autorisée après accord de Lannion-Trégor Communauté.

↳ L'Association de chasse et les chasseurs ont une place centrale à jouer dans la gestion à mettre en œuvre à l'échelle du site. Leur connaissance du milieu et de l'historique du site est un atout pour la mise en place d'une action pérenne.

c) *Gestion conservatoire (Etang du Moulin neuf)*

(1) **Historique**

Le site de l'Etang du Moulin Neuf revêt un caractère particulier au sein de la réserve : cet espace fait en effet l'objet d'une gestion publique au titre de la politique espaces naturels des intercommunalités (Beg ar c'hra puis Lannion-Trégor Communauté) depuis une vingtaine d'années.

1995- 2002 : Etude et aménagement du site

Cette période a été marquée par la forte implication du département aux côtés de la collectivité locale : le département a appuyé l'acquisition et l'aménagement tant techniquement que financièrement.

En 1995, **l'Etang du Moulin Neuf est en vente**. Un particulier se déclare intéressé : il souhaiterait acquérir cet espace pour son loisir, la pratique du ski nautique. Le département conscient de la forte richesse écologique du site, et la commune, désireuses que l'étang retrouve sa place comme un espace de détente pour tous les habitants encouragent la collectivité à acheter le site. En vertu de sa compétence « mise en valeur de son environnement », la communauté de communes prend cette décision.

Le site est acquis, pour 730 000 Francs (111 287,78 €), en 1997 selon le plan de financement suivant :

- 20% pour la communauté de communes,
- 10% pour la Fédération de pêche des Côtes d'Armor,
- 35% pour le département des Côtes d'Armor,
- 35% sur des fonds Européens (FEDER).

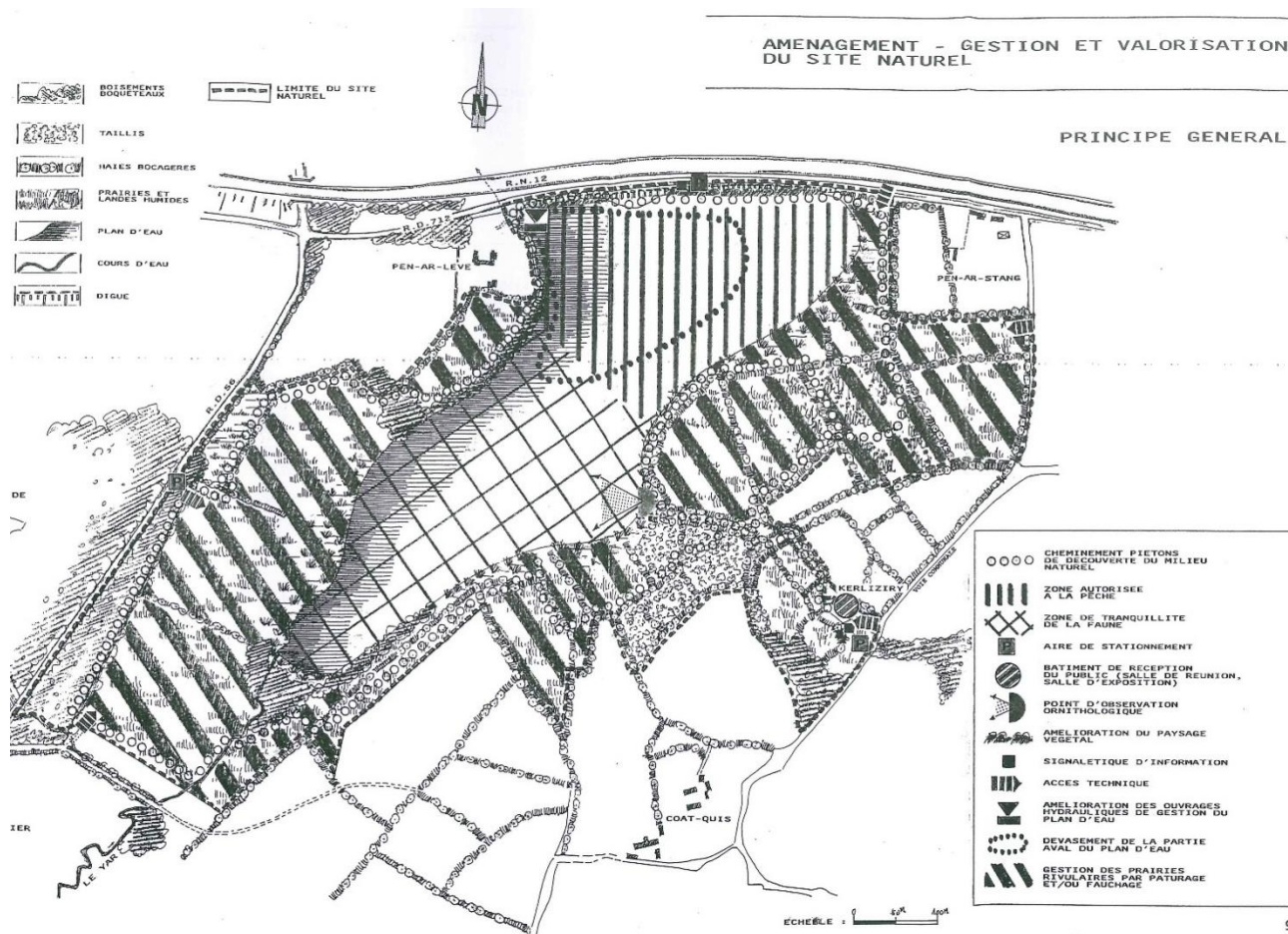
La collectivité mandate alors Ouest Aménagement pour réaliser **un bilan et des propositions destinées à définir les orientations** et les interventions pour assurer le devenir et l'optimisation des usages et de la valeur patrimoniale du site (OUEST AMENAGEMENT, 1997).

Cette étude a permis d'approfondir la connaissance du site. En complément de l'évaluation du patrimoine naturel (caractérisation des habitats naturels et investigations sur des groupes particuliers (avifaune et odonates), l'étude apporte des éléments sur :

- *la sédimentation et la bathymétrie* - L'étude indique que l'étang est en phase terminale de comblement. La hauteur d'eau moyenne avoisine les 90 cm. Il y a nécessité de mettre en place une gestion des niveaux d'eau permettant la minéralisation des sédiments et leur transport.
- *la qualité de l'eau* – Cette étude montre la bonne qualité générale de l'eau et indique la possible dénitrification naturelle en queue d'étang.
- *les attentes des habitants*. Le désir de voir l'étang rouvert au public est fortement affirmé lors des enquêtes. Son rôle d'espace de nature et d'usage de loisir également.

L'aménagement du site est effectué en 2002 :

- création d'un sentier de randonnée,
- aménagements pour la pêche et la découverte du site (observatoire, pontons de pêche),
- travaux pour la mise en place d'un pâturage équin. Les prairies sont destinées à être occupées par des chevaux de race Camargue appartenant au conseil départemental,
- aires de stationnement,
- plantations.



Carte 11 : plan de principe d'aménagement de l'Étang du Moulin Neuf (Bouffort-2001)

En 2002, cinq chevaux Camargue arrivent sur le site et le sentier est ouvert. Des animations « nature » permettent au plus grand nombre de (re)découvrir cet espace naturel.

2002-2016 : Gestion conservatoire et ouverture au public

Au cours de cette période la gestion du site s'affine. Le site est désigné au titre de Natura 2000 et le Document d'Objectifs du site est élaboré. Dans ce cadre, une cartographie des habitats naturels est réalisée par José Durfort (2005).

En décembre 2006, le DOCOB est validé, il définit les objectifs stratégiques suivants :

- Mettre en place une gestion durable des habitats et des espèces,
- Mieux connaître les richesses du site,
- Communiquer autour de la démarche,
- Assurer une mise en œuvre efficace du document d'objectifs, suivre et évaluer.

Dans ce cadre, et avec l'appui des financements européens par des Contrats Natura 2000, la gestion se met en œuvre sur le schéma suivant :

- Pâturage pour les prairies,
- Gestion mécanique sur les landes,
- Travaux pour les espèces d'intérêts communautaires,
- Gestion durable du bocage et des boisements,
- Gestion hydraulique de l'étang : travaux et études.

En 2013, le site est engagé dans deux démarches volontaires de reconnaissance et d'engagements, avec le Groupe Mammalogique Breton :

- Havres de paix pour la Loutre,
- Refuges chauve-souris.

(2) Modalités de gestion
Les milieux ouverts prairiaux

Depuis 2002, le conseil départemental des Côtes d'Armor met à disposition des juments de race Camargue sur l'Etang du Moulin Neuf. Le pâturage a lieu sur des prairies, plus ou moins humides, à l'année. Le pâturage est tournant et mobilise 13 enclos en fonction des contraintes et des ressources de chacune. Les habitats naturels présents sont variés, ordinaires pour certaines parcelles (prairies à joncs diffus, prairies mésophiles) ou à fort enjeu patrimonial (prairies à Molinie, tourbières de pente) pour d'autres.



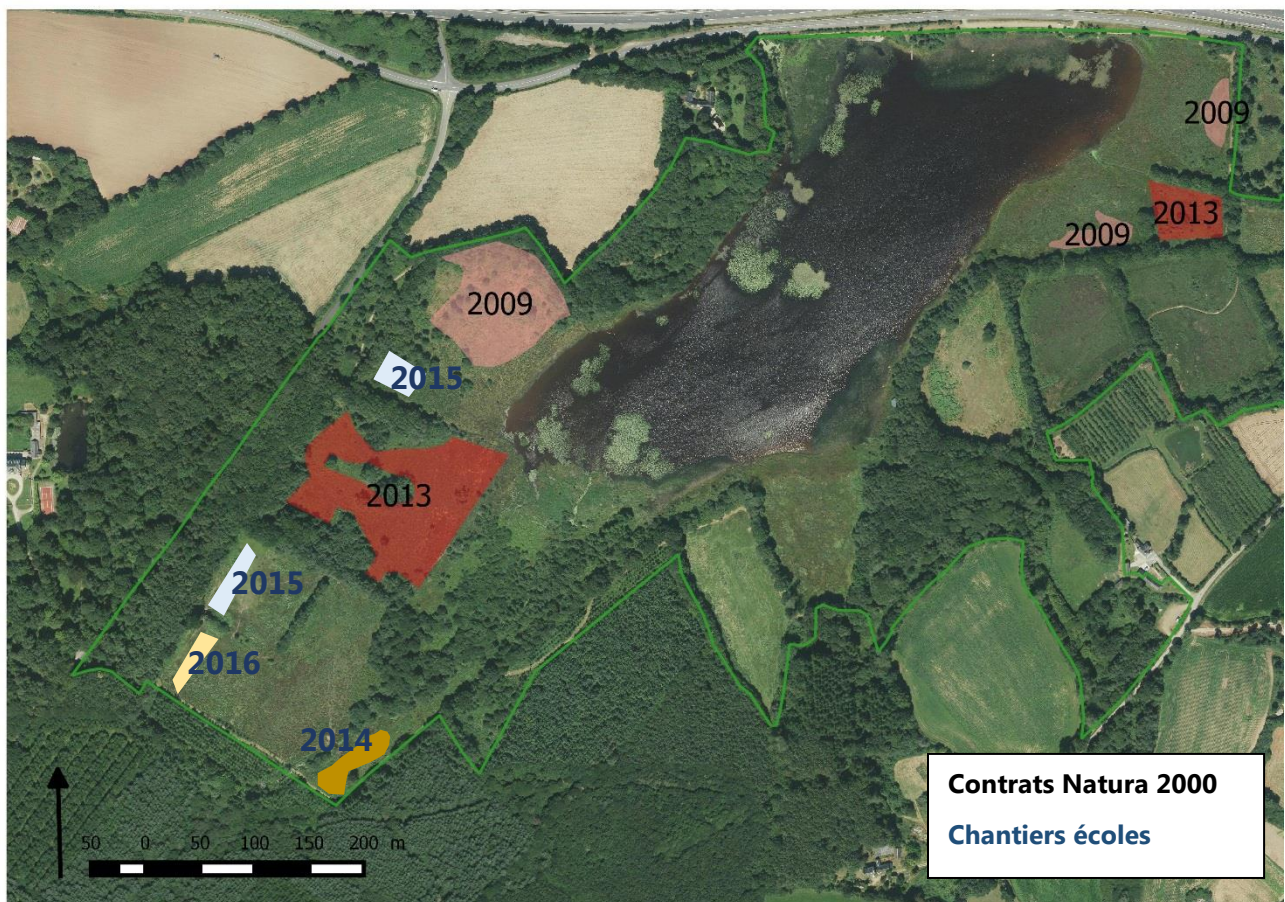
Carte 12 : Cartographies des enclos de pâturage – Etang du Moulin Neuf

Les chevaux restent en extérieur toute l'année et se nourrissent quasi exclusivement de la végétation présente sur le site.

La surveillance et le changement d'enclos sont réalisés en régie et avec le soutien d'un éleveur local, M. Le Bolloch avec lequel LTC a signé une convention. Cet éleveur vient également sur le site pour le pâturage de ses Traits breton aux beaux jours. Le calendrier de pâturage est défini annuellement, entre Lannion-Trégor Communauté, le département et l'éleveur, et adapté en cours d'année en fonction des conditions. La pression de pâturage annuelle est relevée pour chaque enclos depuis 2002.

Période	Troupeaux présents	Description	Précisions techniques
2002-2008	5 puis 4 chevaux Camargue (décès en 2005 d'un cheval) Mousse (2000), Lierre (1999) Kellen et Korz (1998).	Sur cette période, le bilan de la gestion montre un sous-pâturage ; une étude de Pascal Bourdon en 2005 le met en évidence et propose la mise en place d'un pâturage bovin au début du printemps sur les parcelles à Molinies. Ce sous pâturage n'est pas à trop stigmatiser : il est à la fois un élément positif (il permet la diversité des habitats dans chacun des enclos) mais également une menace (développement des ligneux d'année en année).	Ensemble des enclos : 14.5 ha Pression de pâturage moyenne : 0.25 UGB/ha/an

2008-2016	4 chevaux Camargue et des traits bretons (2 à 4)	<p>En 2008 des Traits Bretons arrivent sur le site. Le sous-pâturage global est toujours tangible. Les parcelles à plus fort enjeu patrimonial sont réservées aux Camargue, en raison notamment de leur fort caractère humide....</p> <p>Des travaux localisés ont été entrepris avec l'aide de « chantiers école » (de 2014 à 2016) sur des ronciers et une ptéridaie. Sur les prairies assez sèches et sans fort enjeu de conservation, l'éleveur broie les ronciers et roule les fougères. Pour les prairies à plus fort enjeu patrimonial, des opérations de gestion mécanique (fauche avec export par entreprise, cf. paragraphe suivant) ont été entreprises, sur deux années, pour une surface totale de 2.88 hectares, avec l'aide financière de l'Europe.</p>	<p>Enclos principalement pour les Camargue (enclos n° 3-4-5, 8, 10-11, 12, 13) : 10.45 ha Pression moyenne annuelle : 0.35 UGB/ha/an</p> <p>Enclos principalement pour les Traits breton (enclos n° 1, 2, 6, 7, 9) : 4.05 ha Pression moyenne annuelle : 0.42 UGB/ha/an</p>
2017	4 chevaux Camargue et traits bretons (entre 2 et 4) 8 vaches Highland Cattle	En 2017, des vaches devraient venir pâturer sur le site, suite à une demande d'un éleveur du secteur. L'objectif sera d'agir ponctuellement pour restaurer certaines parcelles (enclos n°12 et 13).	



Carte 13 13: interventions mécanique dans les prairies –Etang du Moulin Neuf

La gestion des milieux landicoles

Sur le site de l'Etang du Moulin Neuf, les landes humides atlantiques tempérées (code Natura 2000 : 4020) occupent 2.4 hectares.

Elles sont principalement présentes sur la rive est de l'Etang. L'état de conservation et la (faible ?) dynamique a mené à ne pas retenir le pâturage comme modalité de gestion principale. Des interventions mécaniques ponctuelles ont été jugées suffisantes pour maintenir la dynamique forestière présente.

Quatre opérations ont notamment été réalisées sur cet ensemble grâce au soutien de Contrats Natura 2000 :

- en 2009, sur près de 1 ha, une fauche avec export de la lande afin de la rajeunir,
- en 2009, sur presque la totalité de la lande, la coupe des ligneux et leur exportation,
- en 2010, un étrépage sur 100 m², là où le potentiel floristique a été jugé le plus important.
- en 2013, le décalage d'un chemin afin de permettre la restauration d'une partie périphérique de lande (500 m² environ) sur un boisement.

Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise Volant (de Penmarch), avec un engin créé spécialement pour intervenir sur ce type de milieux.



Photographies n°1 : photos d'intervention dans la lande –Etang du Moulin Neuf

Au bilan les contrats Natura 2000 ont permis une intervention et un rajeunissement sur la quasi-totalité de l'habitat. L'état de conservation n'est cependant aujourd'hui pas encore à son optimum. Les bouleaux sont notamment extrêmement dynamiques sur une périphérie, de moins en moins en marge de l'habitat... Des interventions avec le BTS GPNA de Suscinio n'ont pas suffi à limiter la dynamique. Un nouveau contrat a été déposé fin 2016 (coupe des arbres sur l'ensemble de la lande, puis fauche avec export (1.10ha)).

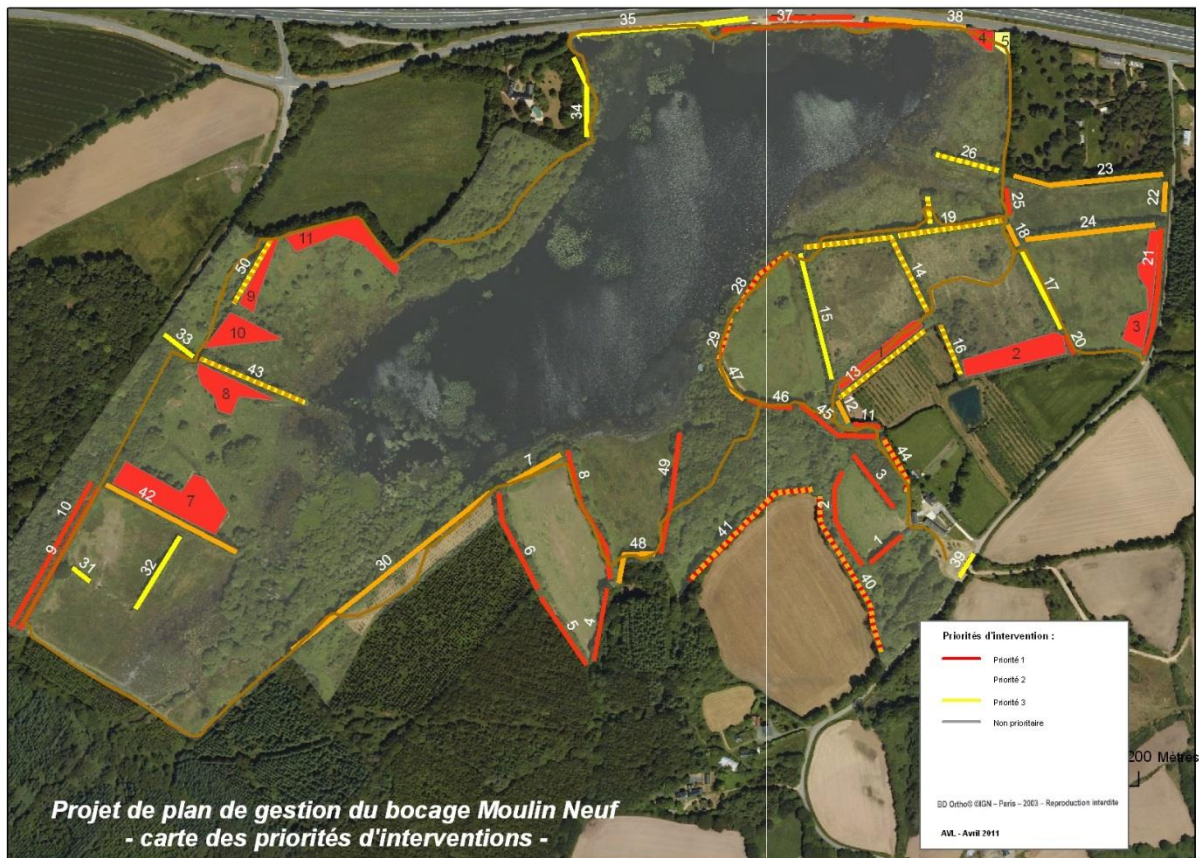
Des fragments de landes humides sont présents sur d'autres secteurs de l'Etang du Moulin Neuf, imbriqués dans des prairies humides à tourbeuses. La réflexion s'est alors portée à l'unité de gestion globale : le pâturage a été retenu (cf. paragraphe précédent) pour ces ensembles.

Les boisements et le bocage

Bocage

Conformément au DOCOB, le site a fait l'objet d'un plan de gestion du bocage (2011). Ce travail a permis d'identifier et de caractériser les haies présentes et proposer un calendrier d'opération avec des modalités de gestion.

Les haies ont été répertoriées selon leur degré de priorité d'intervention.



Carte 14 :: bocage de l'Etang du Moulin Neuf

Fin 2016, 2.6 km de haie ont fait l'objet d'une opération de gestion sur les 4.8 km répertorié sur le site, notamment l'ensemble des haies classées en priorité 1 (intervention urgente : dans les 5 ans).

Le bois a été géré de manière durable afin de sélectionner les arbres d'avenir et de favoriser la régénération naturelle.

Les principales modalités de gestion ont été les suivantes :

- coupe par entreprise dans le cadre de Contrats Natura (800m),
- vente de bois sur pied à des particuliers (1000 m),
- prestation d'entreprises financée par la collectivité (800m).

Lorsque cela était possible, les branches et branchages ont été valorisés sous forme de plaquettes, via la filière bois bocage du Trégor (Bocagenèse).

Boisement

Les boisements de l'Étang du Moulin Neuf sont soumis au régime forestier depuis 2013. L'ONF a rédigé une notice descriptive des boisements en 2012 afin de proposer la gestion des 5,7 hectares inventoriés. Ces opérations ont principalement une visée de protection et préservation du milieu naturel et d'accueil du public. La production de bois n'est pas l'objectif principal du site.

Les opérations sont programmées annuellement entre l'agent de l'ONF et les services de Lannion-Trégor Communauté.



Carte 15 : boisements à l'Étang du Moulin Neuf

Unité de bois	Surface	Type de boisement	Proposition de gestion (ONF)	Année d'intervention
1	0,29ha	Taillis de chêne et bouleaux	Régénération assistée	2014
2	0,36 ha	Taillis de saule sur zone humide	Ouverture d'un chemin Dégagement du ruisseau Exploitation saule et peuplier	2014-2016
3	2,32 ha	Taillis de saule sur zone humide	Création d'îlots de vieillissement Gestion en taillis sous futaie Taille jeune plantation puis Restauration de la zone humide, balivage du taillis de chêne Gestion de talus (élagage) Coupe/régénération naturelle Dépressage érable	2014-2015
4	1,57 ha	Taillis sous futaie de hêtres et chêne	Conservation bois morts Gestion en taillis sous futaie Puis Eclaircie faible Enlèvement de chablis Puis Régénération assistée	A programmer
5	1,17 ha	Taillis sous futaie de chênes et bouleau	Pas d'intervention sur le secteur nord et Régénération artificielle (plantation)	2016

Les actions pour les espèces animales et végétales patrimoniales

Deux espèces d'intérêt communautaire ont été relevées sur le site. Des opérations de gestion spécifique ont été menées pour préserver et améliorer leur présence :

- Le **Loutre d'Europe** : principalement par des travaux de mise en sécurité pour l'empêcher de traverser la RN12. Lors de l'aménagement du site, un grillage a été mis en place entre l'étang et la route. Un Contrat Natura 2000 (2009) a permis la pose de deux portillons et d'une signalétique dédiée. En 2017, un nouveau contrat va être mis en œuvre afin de restaurer l'ensemble de la clôture et de prolonger cette mise en sécurité (sur 500 mètres).
- Le **Grand-Rhinolophe** hiverne dans la longère situé à proximité du parking de Kerliziri. Des efforts d'aménagement, pour la tranquillité de l'espèce, ont été entrepris : pose de volets, de portes, reprise de la toiture, fermeture du bâtiment... En 2017, l'étage de la grange située à proximité de la longère a été aménagé pour favoriser l'accueil d'une colonie (Contrat Natura 2000).

Les espèces végétales patrimoniales ont également fait l'objet d'interventions spécifiques, notamment :

- Dégagement d'une station à Comaret (*Comarum palustris*), avec l'aide d'un groupe d'étudiants,
- Création de deux zones d'étrépages dans la lande et les prairies tourbeuses. Ces opérations ont permis la (re)découverte des deux droséras (rossolis ou *drosera*) et de la Grassette du Portugal.
- Dégagement de pieds de Succise des prés, afin de favoriser l'installation d'*Euphydryas aurinia*.

Ces opérations « ciblées » ne doivent pas faire oublier que ces espèces sont prises en compte d'une manière globale, en favorisant le bon état de conservation de l'ensemble des « habitats d'espèces » nécessaire à leur cycle de vie.

Gestion hydraulique de l'étang

L'étang est en phase très avancé de comblement. L'avenir de la pièce d'eau a donc naturellement été visé par le DOCOB du site.

L'objectif d' « Amélioration du fonctionnement hydraulique – Gestion des marnages et avenir de l'étang » est décliné en 5 mesures :

1- Création d'une brèche.

Cette première action fut justifiée par la déconnexion hydraulique qui existait entre le cœur de l'Etang et son exutoire (au niveau de l'ouvrage régulateur des niveaux d'eau). En effet, en 2002, des travaux ont lieu sur le pont cadre de la RN12, la chaussée présentant des risques d'affaissement. Pour réaliser les travaux à sec, un bourrelet de matériaux est créé dans la partie aval de l'étang. A l'issue du chantier, le bourrelet n'est que partiellement enlevé : la sécheresse de 2003 révèle ce problème, l'étang n'alimentant plus le Yar.

Un chantier a lieu en 2008 pour restaurer la continuité. Il est réalisé par l'entreprise Héлары TP, sous maîtrise d'œuvre de la DDAF. L'intervention, d'un coût total de près de 30k€, permet de diminuer le bourrelet mais ne le supprime pas complètement.



Photographies n° 2 : Travaux de restauration de la continuité entre le cœur de l'étang et le moine

2- Définition d'un scénario de marnage

A l'issue de ces travaux, un groupe technique s'est réuni pour définir un plan de marnage pour l'étang. Le plan proposé tente de concilier enjeu écologique et pérennité du chenal créé. L'étang doit présenter **un niveau d'eau bas de mai à septembre**. Lannion-Trégor Communauté se charge de mettre en œuvre ce scénario : enlever et remettre les planches en bois qui permettent de réguler le niveau, au printemps et à l'automne.

Les premières années le niveau de l'étang est abaissé faiblement (24 cm) puis, au regard des effets positifs sur la végétation (réapparition de *Luronium Natans*, développement des stations de *Littorella uniflora*) accentué. Le marnage atteint **96 cm** en 2016.



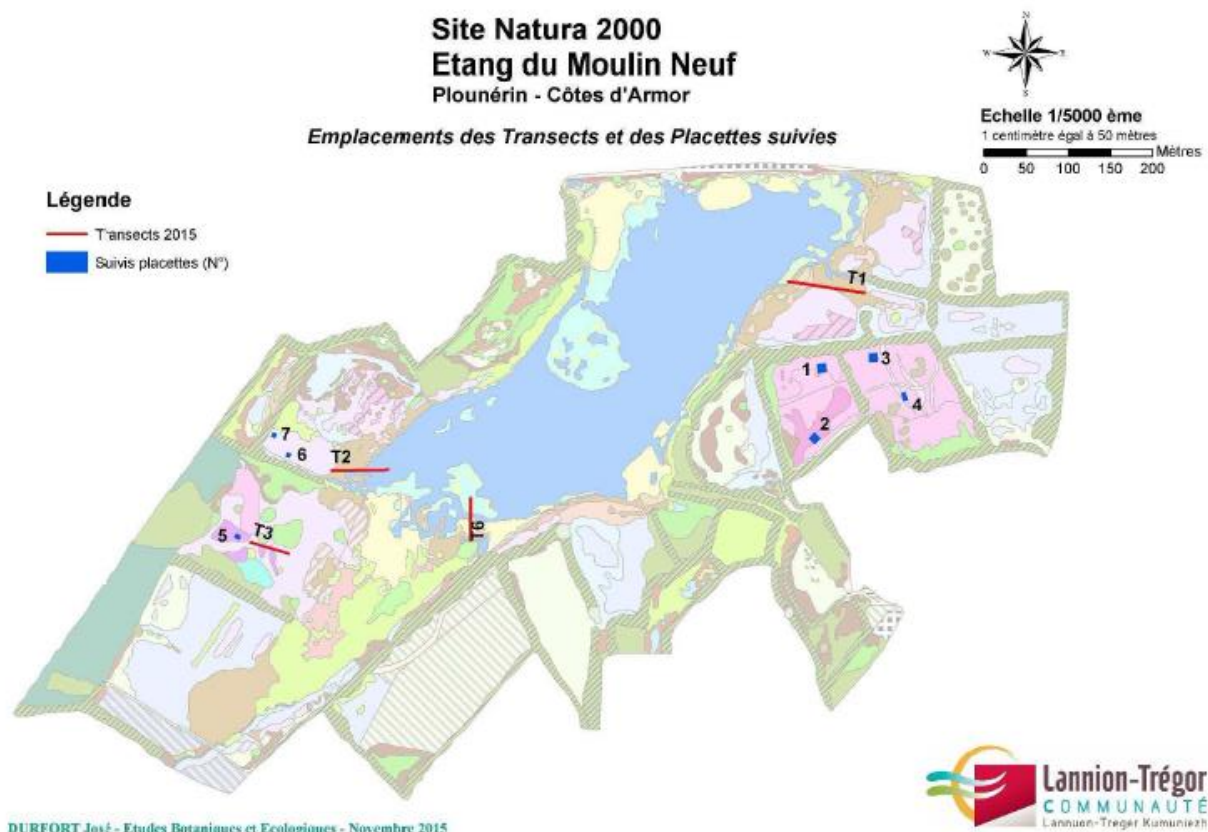
3- Prise de décision sur l'avenir de l'Etang

Une étude a été réalisée dans le cadre du « Contrat Territorial cours d'eau des bassins versants de la Lieue de Grève sur l'état ». Différents scénarios d'évolution ont été étudiés. Cette étude est détaillée plus avant, au point **1.4.3** du plan de gestion.

Les deux derniers points inscrits au DOCOB n'ont pas été réalisés, peu justifiés par rapport aux coûts qu'ils représentent (**4- suppression partielle d'habitats à prêles**) ou pas encore d'actualité (**5- montage d'un dossier de règlement d'eau**).

Evaluation de l'état de conservation des habitats

L'état des habitats est jugé annuellement par le gestionnaire, qui programme ainsi le pâturage et des interventions ciblées. Pour compléter cette approche empirique, plusieurs suivis scientifiques de la végétation ont été commandés à José Durfort (2001, 2005, 2010, 2012 et 2015). Ces suivis (transects et placettes) apportent des éléments sur l'état de conservation des habitats et de la flore, évalue les dynamiques en cours et l'impact des opérations de gestion.



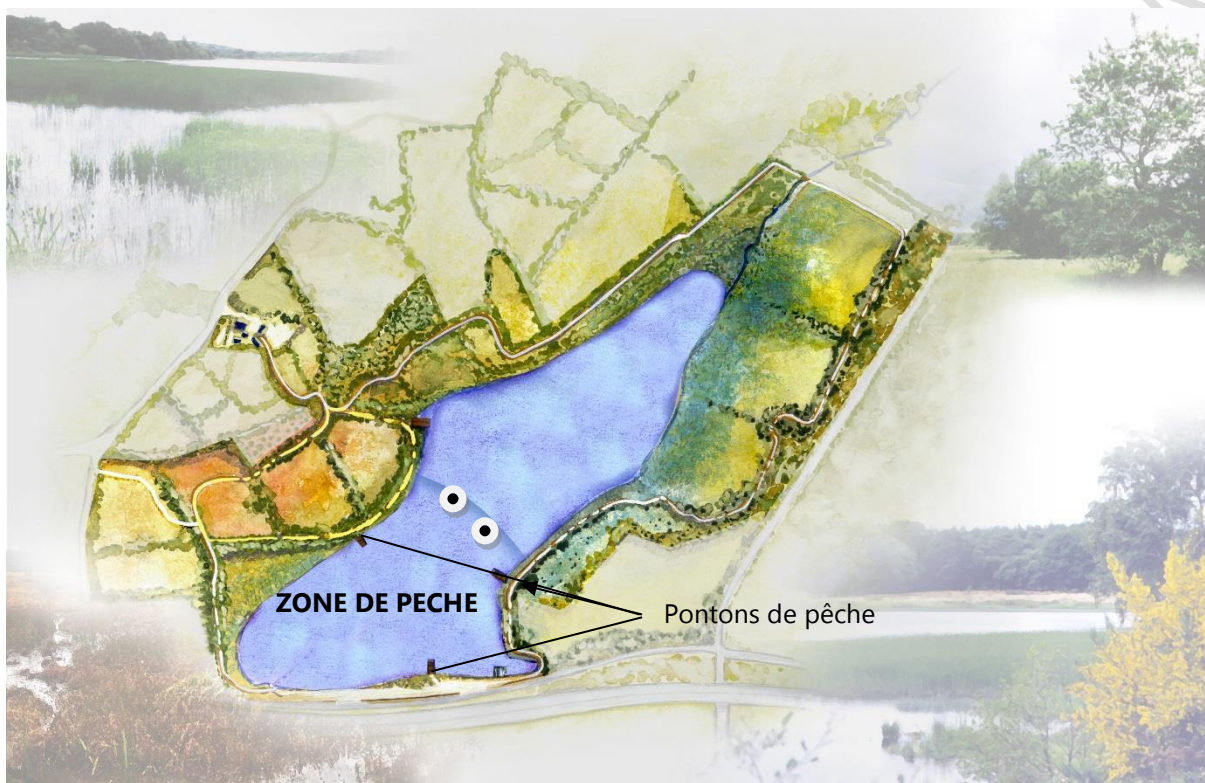
Carte 16 : emplacements des suivis floristiques –Etang du Moulin Neuf

- ↪ L'Étang du Moulin Neuf constitue une entité bien individualisée sur la réserve. Entièrement publique, cet espace fait l'objet **d'une gestion conciliant patrimoine naturel et accueil du public depuis une quinzaine d'années.**
- ↪ L'Étang du Moulin Neuf est bien connu sur le secteur, bien souvent **confondu avec la réserve.**
- ↪ La richesse écologique présente à l'Étang du Moulin Neuf est relativement **représentative du reste de la réserve** : son fondement est l'humidité, l'oligotrophie et l'acidité.
- ↪ Le classement du site au sein réseau Natura 2000 a permis de mettre en œuvre une gestion concertée **sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.** La labellisation en réserve naturelle régionale, et le présent plan de gestion, pourra apporter des compléments et des améliorations sur :
 - la prise en compte du patrimoine naturel qui n'est pas reconnu à l'échelle européenne mais pour lequel le site a une responsabilité.
 - l'éducation à l'environnement qui est l'un des trois objectifs défendus par les réserves régionales.

d) Pêche

La pêche est pratiquée sur la moitié nord de l'Étang du Moulin neuf, dans le cadre d'une convention mise en place entre la collectivité (LTC), la commune, le conseil départemental, l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Lannion et la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Étang de seconde catégorie piscicole sur un territoire où les cours d'eau sont de première catégorie, le site est apprécié des pêcheurs locaux. Ces dernières années, la baisse des niveaux d'eau et l'envasement du plan d'eau ont néanmoins entraîné une baisse du nombre d'utilisateurs.

La Fédération départementale pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques, qui a cofinancé l'acquisition de l'Étang du Moulin Neuf en 2002, reste attentive à la gestion du site, en participant au COPIL Natura 2000 et au COPIL mis en place pour la création de la réserve. Le suivi de la pêche a été délégué à l'AAPPMA de Lannion.



Carte 17 : plan de présentation du site de l'Étang du Moulin Neuf

Les deux étangs de chasse (Goarem du et Lann Droën), ainsi que celui de Coat Bruillac, ne sont pas pêchés par choix des propriétaires.

↳ La pêche est une activité appréciée sur le secteur par les habitants et les touristes de passage. Telle qu'elle est pratiquée, son impact est faible et ne peut être jugée négative sur le patrimoine naturel présent. L'atterrissement du plan d'eau va questionner la pérennité de cette activité. S'il est décidé de le maintenir, des aménagements seront nécessaires.

e) Sylviculture

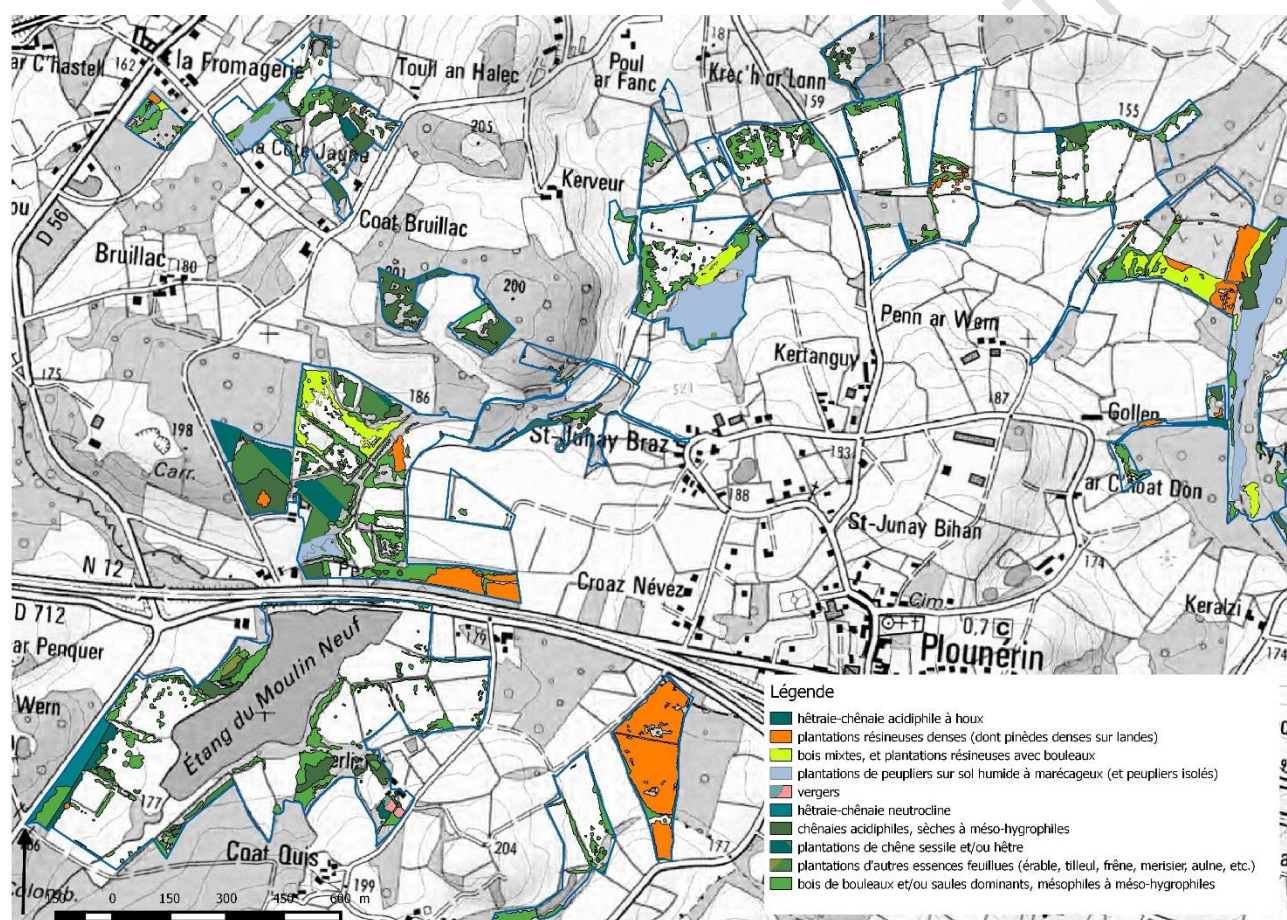
Les espaces boisés sont très importants sur le secteur. Parmi ces espaces, les plantations, anciennes ou récentes, gérées ou abandonnées, sont assez nombreuses. Globalement, on trouve des plantations de résineux sur les sols les moins humides (Kerliziri, Coat Bruillac - près de 12 ha) et des peupleraies sur les terrains fortement hydromorphes (La Fromagerie, Ty bihan - près de 7.5 ha). Néanmoins, une partie des landes situées sur Lann Droën a été plantée en résineux ; ces plantations ont tendance à entraîner le boisement périphérique des landes abandonnées.

A noter également que les parcelles plantées en peupliers ont, semble-t-il, échoué dans leur majorité. Les parcelles communales situées sur Lann Droën laissent ainsi place à plusieurs endroits à un boisement de feuillus marécageux composé d'essences diverses (saules et frênes dominés par des peupliers fins et chancelants).

Dans le secteur du Liden, des plantations d'essences locales (constitués de chêne et de hêtre) sur près de 3.5 hectares sont intéressantes quoique encore très artificielles en apparence. Elle pourrait potentiellement évoluer vers un habitat d'intérêt communautaire (Hêtraie-chênaie acidiphile à houx) avec une gestion adaptée (sur le long terme...). Il sera donc opportun de rencontrer le propriétaire, et de voir également auprès des conseils forestiers comment il serait possible de mener sur le long terme ces plantations. Le Houx pourrait très probablement s'y installer spontanément compte tenu de l'environnement favorable. Il est probablement assez rare aujourd'hui en Bretagne de voir des plantations feuillues entièrement constituées en essences locales !

Il faut rappeler toutefois que ce serait un engagement long, qui aura un coût, et que les bois de ce type ne seront sans doute pas la priorité de la RNR. De nombreuses hêtraies-chênaies acidiphiles existent dans les environs proches (par exemple dans le site Natura 2000 de la Vallée du Douron).

Aucun document de gestion ne couvre les plantations privées, en raison notamment de la taille restreinte des parcelles et du nombre important de propriétaires. Regrouper les propriétaires forestiers privés et organiser la gestion à l'échelle de la réserve pourraient être positif.



Carte 18 : boisements et plantation sur la réserve

Concernant la gestion des espaces forestiers publics, il faut souligner la mise en place par Lannion-Trégor Communauté d'un Plan de Gestion du Bocage (PGB) sur les 4877 m de haies du site de l'Étang du Moulin Neuf (AVL, 2011). Ce plan de gestion est mis en œuvre depuis 2011 et, fin 2015, l'ensemble des opérations jugées prioritaires auront été réalisées. Ce PGB est complété par l'accompagnement de l'ONF sur la gestion forestière du site.

L'outil « PGB », s'il n'a pas encore été mobilisé à ce jour sur le secteur, est également disponible pour les exploitants agricoles. Les deux structures de bassins versants impliquées développent en effet des programmes en faveur de la gestion bocagère.

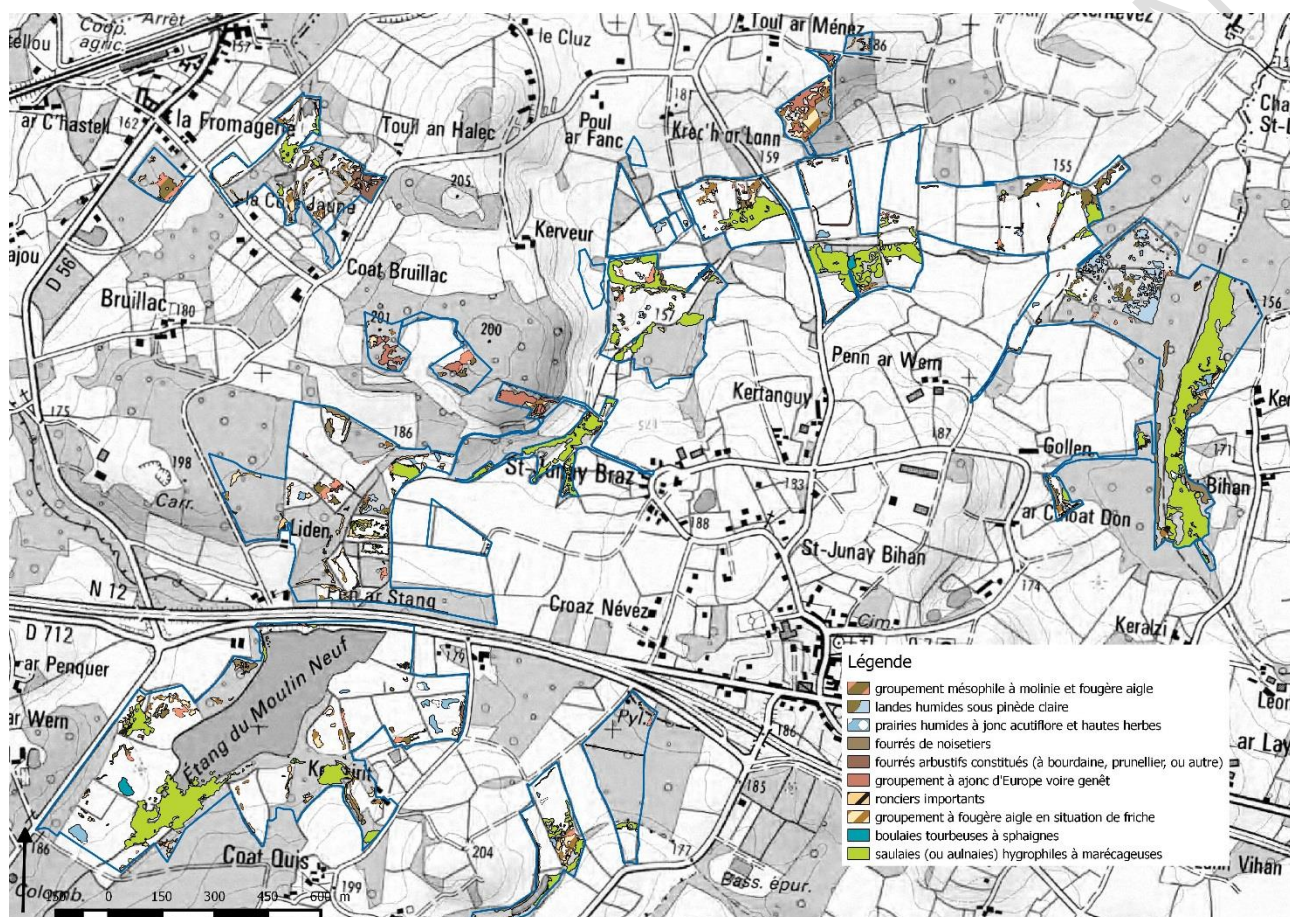
En complément, soulignons la présence sur le territoire de la SCIC Bocagenèse. Cette société coopérative, soutenue notamment par les collectivités locales, accompagne les différents producteurs de bois (en particulier de bois de bocage) dans la gestion et la valorisation de cette ressource.

↳ La sylviculture est présente sur le périmètre de la réserve. Les parcelles plantées d'essences allochtones devront trouver un itinéraire technique adaptées pour les mener progressivement vers plus de naturalité. La valeur économique de ces boisements est à prendre en compte dans la démarche menée auprès des propriétaires.

f) L'abandon des activités

Présenter la réserve comme une « richesse de la commune » est parfois difficile à entrevoir pour ses habitants. Les parcelles labellisées ont souvent été celles que les propriétaires considéraient comme sans intérêts, des terres « froides » selon les anciennes dénominations agricoles.

Ce manque d'intérêt est perceptible par les habitats présents (nombreuses saulaies) et les facteurs de dégradation relevés (enrichissement très fréquents sur les habitats ouverts).



Carte 19 : quelques habitats généralement présents pour cause d'abandon

Parfois les propriétaires ont découvert leur propriété grâce à la démarche de labellisation : ces parcelles étaient oubliées du patrimoine familial.

Cette mauvaise image entraîne des comportements peu respectueux de ces espaces, notamment dans le vallon de Saint Junay où des apports récents de déchets sont visibles.

Pour le gestionnaire, l'abandon, la « non-intervention » dirait-il, est parfois positif : il est constitutif d'habitats patrimoniaux (saulaie marécageuse par exemple) ou permet une évolution singulière (landes à sphaignes).

↳ L'abandon est à prendre en compte tant en terme de (non) usage que d'image perçue.
 ↳ Cet état a pu être bénéfique sur certains espaces, il convient de l'expliquer pour le choisir, parfois, comme modalité de gestion.

C. L'environnement et le patrimoine naturel

1. Milieu physique

a) Le climat

Le climat de Plounérin est un climat tempéré océanique, à mi-chemin entre le littoral et les Monts d'Arrée. Les températures y sont douces avec une amplitude saisonnière assez faible ; la température moyenne se situe entre 10 et 11°C. La durée d'insolation moyenne est de 1500 h/an. La moyenne des précipitations est de 737 mm/an. Les vents dominants sont orientés ouest-est.

b) Topographie

Situé sur les contreforts des Monts d'Arrée et à cheval sur 3 bassins versants, Plounérin est particulièrement vallonné. Sur le périmètre de la réserve, l'altitude varie de 150 à 240 m (voir carte 22 : altimétrie – hydrographie).

c) Géologie

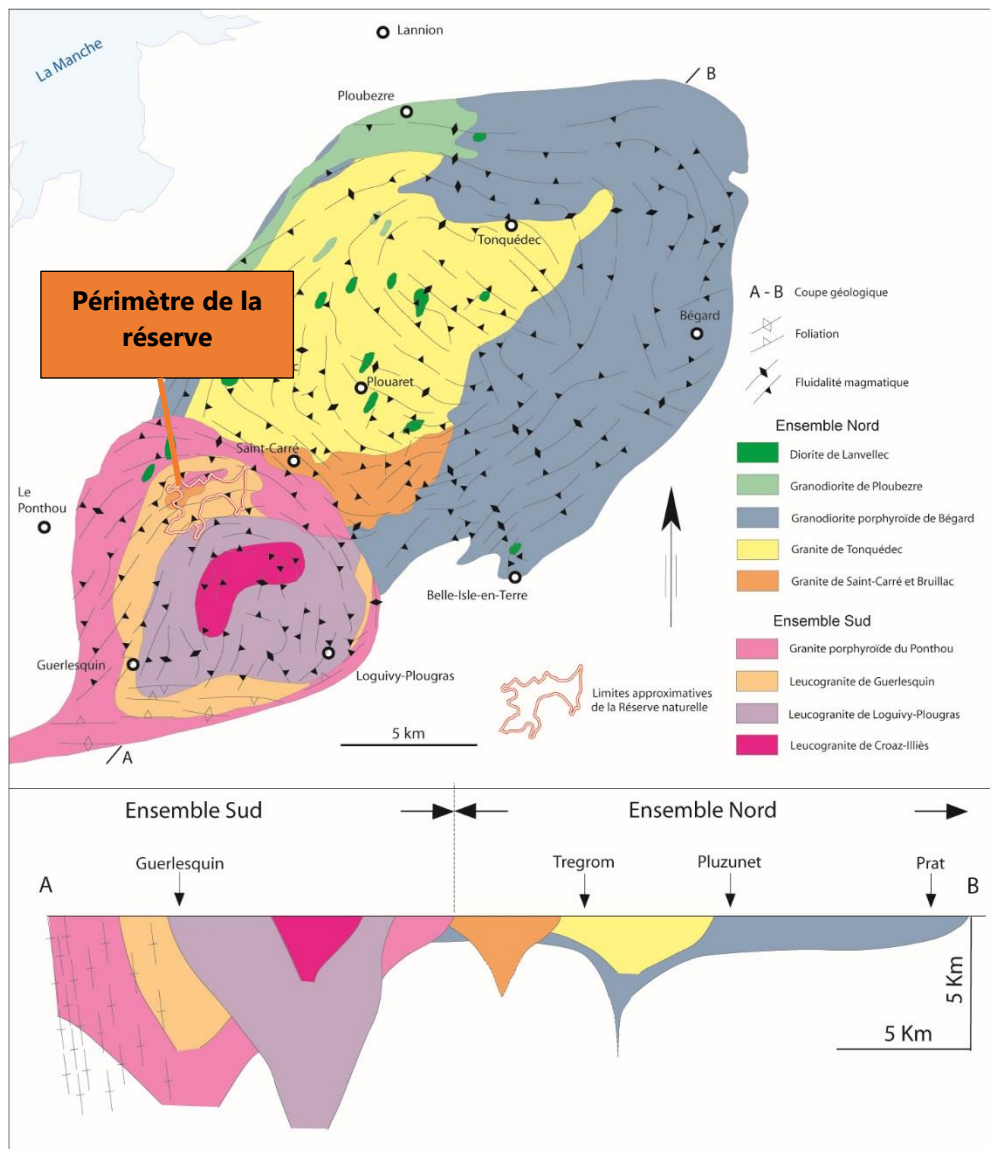
L'essentiel des informations sur la géologie est tiré de la carte géologique à 1/50000, feuille Belle-Isle-en-Terre, n° 241 et de sa notice explicative (Bambier, *et al.*, 1984) qui regroupe l'ensemble des données scientifiques relatives à ce secteur. La présente description du contexte géologique a par ailleurs été rédigée par M. Pierre Jézugo (CSRPN).

On peut souligner la relative unité du périmètre couvert par la réserve de Plounérin qui fait intégralement partie du complexe granitique dit de Plouaret *sl*, celui-ci constituant l'un des éléments de la ceinture batholitique médio-armoricaine mise en place entre 330 et 300 millions d'années.

Ce complexe granitique est constitué de deux ensembles (voir figures ci-dessous) :

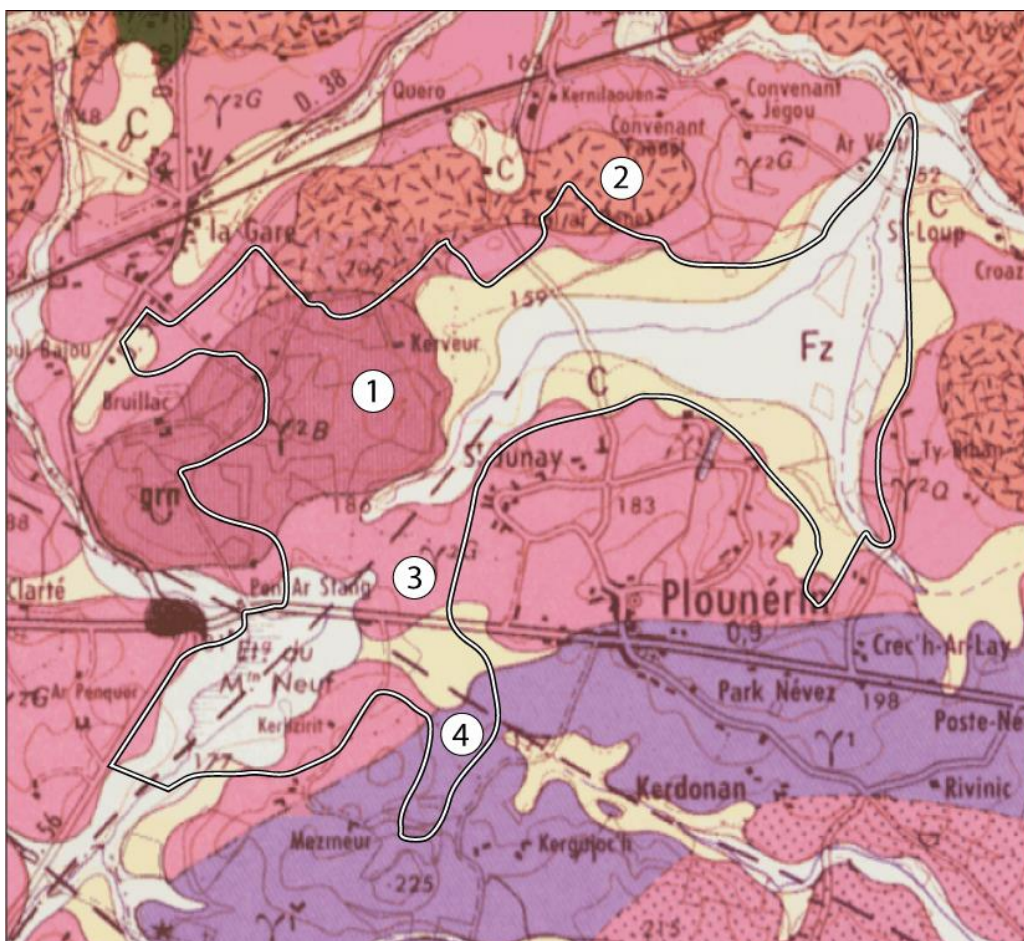
- un ensemble nord précoce formé de roches granitiques à dioritiques : la seule roche relevant de cet ensemble est le granite de Bruillac qui subsisterait en enclave au sein de l'ensemble sud. La géométrie de cet ensemble est celle d'un cône très largement évasé ;
- l'ensemble sud plus tardif, de forme cartographique subcirculaire, recoupe et tronque l'ensemble nord. Il renferme en son sein des éléments enclavés (granite de Bruillac, diorites de Lanvellec) rapportés à l'ensemble nord. Cet ensemble est lui-même formé de cônes emboîtés qui sont de l'extérieur vers le centre : le granite du Ponthou, le granite de Guerlesquin, le granite de Loguivy et le granite de Croaz-Illiès.

Au-delà des textures et des compositions minéralogiques légèrement différentes, ces granites ont des caractères voisins : couleurs souvent claires (leucogranites : granites de Guerlesquin et Loguivy), présence plus ou moins abondante de Muscovite. Leur autre caractéristique est une géochimie assez typée se manifestant par leur richesse en silice (SiO₂ excédant 72 %), la faiblesse en chaux (CaO parfois inférieur à 1 %) ; sur un tel substrat seuls des sols acides peuvent se développer.



Carte 20 : Schéma interprétatif du complexe granitique de Plouaret *sl* figurant la position du projet de RNR au sein de l'ensemble sud ; seule figure la courbe-enveloppe du projet (Guillet, et al., 1985)

La carte ci-dessous résume la situation au niveau de la réserve : on voit affleurer principalement le granite de Guerlesquin (3) suivi de celui de Bruillac (1) ; le granite du Ponthou (2) et celui de Loguivy-Plougras (4) n'occupant que de faibles surfaces à la périphérie nord et sud du projet.



Carte 21: Carte géologique du secteur

Cette carte montre également qu'une partie importante de la réserve est installée sur des formations récentes (Colluvions : C ; Alluvions fluviales récentes : Fz) ; le passage entre ces deux termes étant progressif comme celui vers les altérites qui peuvent surmonter les différents granites. Les sols se développant sur ces formations récentes sont souvent plus argileux et plus compacts, favorisant le développement de landes tourbeuses. Les altérites (ici arènes granitiques) peuvent être, quand elles se développent sur une épaisseur suffisante, de bons réservoirs aquifères.

Les deux seules failles (interprétées) dans le domaine concerné pourraient avoir pour la première (N50°) guidé le tracé du Yar jusqu'à l'étang du Moulin-Neuf et pour la seconde (N120°) expliquer son brutal coude vers le nord-ouest à la sortie de ce même étang.

La seule carrière répertoriée à proximité de la réserve est située à la limite ouest (sud de Bruillac) et exploitait le granite du même nom.

d) Géomorphologie

La très grande majorité de la réserve se situe au niveau de cuvettes creusées par les ruisseaux en tête du bassin versant du Yar. Les buttes de Coat Bruillac (201m) et Toul an Halec (205m) à l'ouest, Mezmeur (225m) et le bourg de Plounérim (205m) au sud, Scoassel (219 m) à l'est et Ménez Crec'h bourg (199m) au nord-est, encadrent les deux cuvettes principales du Moulin Neuf et des landes de Saint-Junay. Le tracé de la voie express a perturbé l'interfluve séparant les 2 cuvettes.

Le point bas du périmètre d'étude, situé à la limite communale Plounérim-Lanvellec, au nord-est de la réserve, chevauche la courbe de niveau à 150m.

Le relief bien que vallonné est peu marqué et les pentes depuis les sommets des buttes vers les lits des ruisseaux sont douces, largement empâtées par les colluvions, à l'origine d'une vaste zone accueillant les milieux humides.

e) Pédologie

Il n'existe pas de carte pédologique du secteur proche de la réserve, notre source est donc une carte des sols de plus grande échelle (1987, 1/100 000ème –Côtes d'Armor). Les sols sont décrits de types bruns à bruns acides, peu à moyennement profonds de texture sablo-limoneuse. Cette description correspond à la connaissance ponctuelle du gestionnaire.

Dans le cadre de l'étude **Diagnostic de l'Etang du Moulin Neuf** (SCE, 2011) une analyse pédologique a été portée sur les prairies tourbeuses et les landes de l'Etang du Moulin Neuf. Des sondages pédologiques (21) ont été effectués afin de décrire les sols et les circulations d'eau. L'objectif était principalement d'établir les relations entre le niveau d'humidité de ces sols et le niveau d'eau de l'étang.

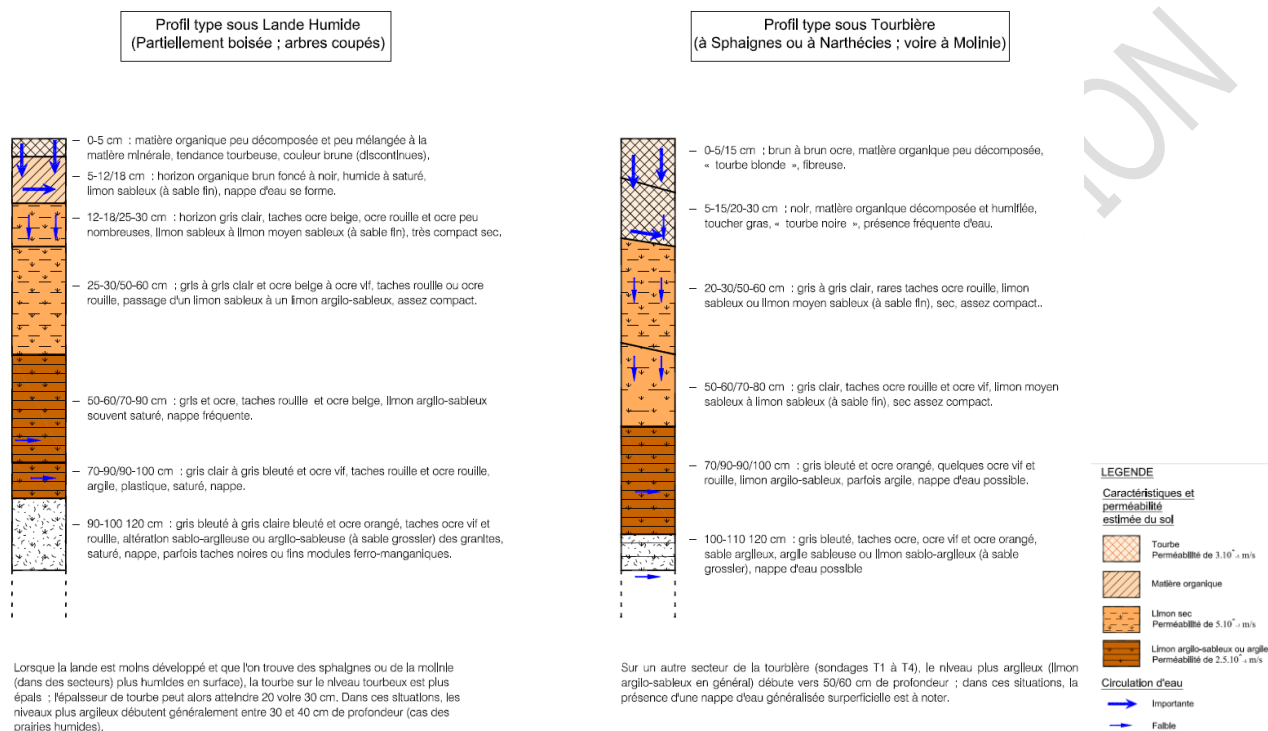


Figure 2 : profil de sol à l'Etang du Moulin Neuf, prairies tourbeuses et landes (SCE-2011)

L'étude a permis de déterminer que la présence des tourbières hautes à Narthécie n'est pas liée au niveau du plan d'eau de l'étang.

L'épaisseur de tourbe excède rarement 5 cm et la tourbe disparaît dans la zone noyée régulièrement. Les tourbières se sont également formées en fonction d'une microtopographie du terrain initial ; un léger creux ou une micro-cuvette pouvant favoriser la stagnation de l'eau en surface pendant une période prolongée sur une roche acide (granite) et produisant les conditions idéales à l'installation de plantes spécifiques.

Le fonctionnement hydrodynamique ne présente donc aucune nappe à proprement parler. L'engorgement du sol s'explique par la présence de nappes perchées plus ou moins temporaires dans l'horizon superficiel.

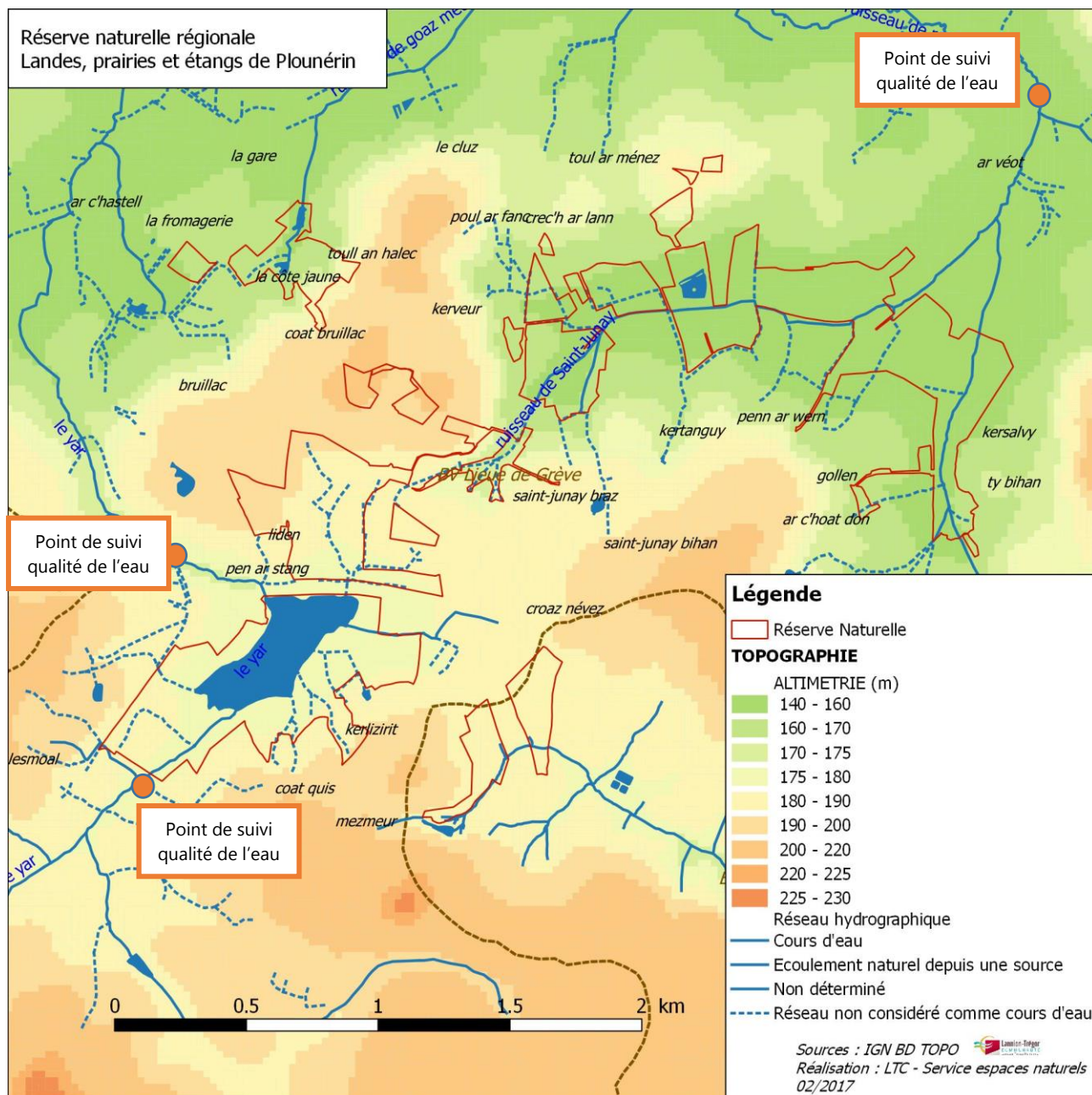
Il faut noter que, même en été, la surface du sol (niveau tourbeux ou tourbe) voit de l'eau circuler, ce qui suppose une alimentation assez conséquente et régulière par l'amont, ainsi qu'une très faible infiltration en surface.

f) L'eau

(1) Hydrographie

La grande majorité de la réserve est située sur le bassin versant du Yar. Si c'est le Yar qui alimente l'Etang du Moulin Neuf, ce sont cependant 2 sous bassins-versants qui occupent la majeure partie de la superficie proposée au classement : le Ruisseau de Goaz Meur, dont les sources se trouvent au niveau de Goarem du et de Coat Bruillac et, principalement, le Ruisseau de Saint-Junay et ses affluents de rive droite. Ces ruisseaux forment le Ruisseau de Rozambo aussitôt en aval du périmètre de la réserve, puis le Dour Elego après la confluence avec le Ruisseau de Goaz Meur au niveau des limites communales de Plounérin, Lanvellec et Plufur.

Le sud de la réserve, au niveau de Mezmeur, constitue quant à lui la zone de source d'un petit affluent de rive gauche du Guic, principal affluent du Léguer.



Carte 22 : Altimétrie - Hydrographie

L'ensemble se trouve donc principalement au sein d'un vaste réseau de sources, au niveau de la zone de contact entre les deux principaux bassins versants du Trégor : le Yar et le Léguer.

(2) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est globalement bonne du fait de la localisation de la zone d'étude, en amont des bassins versants concernés, dans un contexte bocager et boisé assez dense.

Trois points de suivi de la qualité de l'eau, relevés très régulièrement par le Comité des bassins versants de la Lieue de grève et ciblés sur les taux de nitrates, permettent de dresser un tableau fidèle et actualisé.

Les suivis se font en amont et en aval de l'Étang du Moulin Neuf, sur le Yar, et sur le Ruisseau de Rozambo, une centaine de mètres en aval de la Chapelle Saint-Loup, juste en aval du périmètre d'étude donc, au nord-est de la RNR.

On constate des taux de nitrates moyens de 18,12 mg/L à l'amont de l'Étang du Moulin Neuf sur la période 2011-2015. Ce taux est divisé par 2 au sortir du plan d'eau. Sur le Ruisseau de Rozambo, le taux moyen est de 13,7 mg/L sur la période 2009-2015. Pour l'ensemble de ces trois points de suivis, le pic est relevé en août 2013 avec 30 mg/L mesurés en amont du Moulin neuf.

A noter cependant que les suivis ne concernent pas les paramètres bactériologiques. Certaines années, des blooms de cyanobactéries ont cependant été observés sur l'Étang du Moulin Neuf sur de courtes périodes.

Une cartographie du réseau hydraulique a été réalisée pour l'Étang du Moulin Neuf (Durfort, 2006). Cette analyse affirme l'importance du Yar pour l'alimentation du plan d'eau, répertorie les affluents et pointe les sources de pollutions potentielles. Une buse située au nord de l'étang est tout particulièrement visée : elle récolte les eaux de la RN12 et pourrait donc être un vecteur de pollution accidentelle important. Des courriers et une réunion ont eu lieu avec les services de la DIRO (direction interdépartementale des routes ouest) pour demander la mise en place d'un bassin de décantation en amont de cette arrivée d'eau. A ce jour sans résultat.

2. Patrimoine naturel

a) Les habitats naturels

La réserve des "Landes, prairies et étangs de Plounérin" est située au nord-ouest de la péninsule armoricaine dans la région biogéographie européenne nommée « Atlantique ». Elle est placée sur les contreforts des Monts d'Arrée, en zone arrière-littorale relativement proche (15 km).

(1) Etat de la connaissance

La cartographie des habitats a été réalisée en 2016 par José Durfort sur l'ensemble de la réserve. Pour le secteur de l'Etang du Moulin Neuf, seule une actualisation de la cartographie de 2005 a été effectuée.

Le travail a été réalisé dans le respect du guide réalisé par le Conservatoire botanique National de Brest (Hardegen, 2014).

Le travail comprend donc :

- L'établissement de la typologie des végétations du site d'étude : saisie et analyse des relevés phytosociologiques, liste des communautés végétales.
- La délimitation des unités de cartographie (au 1/2500e pour les habitats patrimoniaux)
- L'intégration des données recueillies dans une base d'information géographique et leur numérisation.

Ce travail a été mené en collaboration avec les services du Conservatoire botanique national de Brest.

(2) Description des habitats, des fonctions rendus et des facteurs d'influence

53 unités de végétations réparties en 2377 polygones ont été identifiées sur la réserve. Leurs surfaces varient de 3 m² à 7,9 ha.

Groupement de végétation	Surface	Végétation	Surface (m ²)
Boisement et plantation	84 ha	hêtraie-chênaie acidiphile à houx	15 034
		hêtraie-chênaie neutrocline	8 933
		chênaies acidiphiles, sèches à méso-hygrophiles	92 897
		talus boisés (chêne dominant, avec parfois essences feuillues diverses)	129 355
		plantations de chêne sessile et/ou hêtre	35 765
		plantations d'autres essences feuillues (érable, tilleul, frêne, merisier, aulne, etc.)	3 906
		bois de bouleaux et/ou saules dominants, mésophiles à méso-hygrophiles	190 662
		boulaies tourbeuses à sphaignes	2 022
		saulaies (ou aulnaies) hygrophiles à marécageuses	144 300
		plantations résineuses denses (dont pinèdes denses sur landes)	81 346
		bois mixtes, et plantations résineuses avec bouleaux	36 326
		plantations de peupliers sur sol humide à marécageux (et peupliers isolés)	74 456
		vergers	2 646
		fouffrés de noisetiers	19 502
Communauté d'eaux libres	16 ha	communautés ou radeau à trèfle d'eau	2 619
		ourlet de roselières à phragmite	100
		magnocariçaie à laïche en panicule	6 167
		groupements d'hélophytes rubanées (iris jaune, rubanier rameux, massette à feuilles larges)	369
		cariçaie riveraine à laïche vésiculeuse	2 976
		jonchaie haute inondable (et communautés fermées de taille moyenne du bord des eaux)	20 738
		formation de petits hélophytes en zone régulièrement inondable	1 560
		végétation amphibie estivale à bident	1 023
		formation à prêle des eaux	18 506
		formation à éléocharis des marais	286

		gazons amphibies de bord d'étangs	4 664		
		groupements aquatiques d'étangs, mares et dépressions acides	9 130		
		couverture de lentilles d'eau	630		
		groupement à potamot nageant	4 496		
		groupement à nénuphar jaune	6 303		
		ruisseau mésotrophe (le Yar)	249		
		eau libre	84 300		
		Milieux de landes et de prairies	52 ha	landes sèches	2 497
landes mésophiles	13 470				
groupement mésophile à molinie et fougère aigle	23 519				
landes humides sous pinède claire	17 797				
landes humides	113 285				
landes humides à sphaignes	2 945				
tourbières à narthécie	2 139				
prairies mésophiles naturelles ou artificialisées	51 918				
prairies méso-hygrophiles à jonc diffus	34 909				
prairies humides à jonc acutiflore	125 740				
prairies humides à jonc acutiflore et hautes herbes	10 387				
prairies oligotrophes à molinie, méso-hygrophiles à marécageuses	65 367				
prairies humides oligotrophes diversifiées	57 404				
communautés de bas-marais acides à comaret et/ou laïche à bec, à linaigrette	1 829				
Milieux dégradés	8 ha			fourrés arbustifs constitués (à bourdaine, prunellier, ou autre)	9 366
				groupement à ajonc d'Europe voire genêt	14 452
		groupement à fougère aigle en situation de friche	31 745		
		ronciers importants	19 056		
Autres	2 ha	groupements de plantes rudérales (nitrophiles ou de remblais)	4 607		
		chemins, aires de stationnement	13953		
		bâtiments, structures artificielles	349		
		prairies artificielles, cultures ou jardins	433		

La réserve se perçoit en première lecture comme une mosaïque de milieux naturels ou semi naturels imbriqués les uns dans les autres.

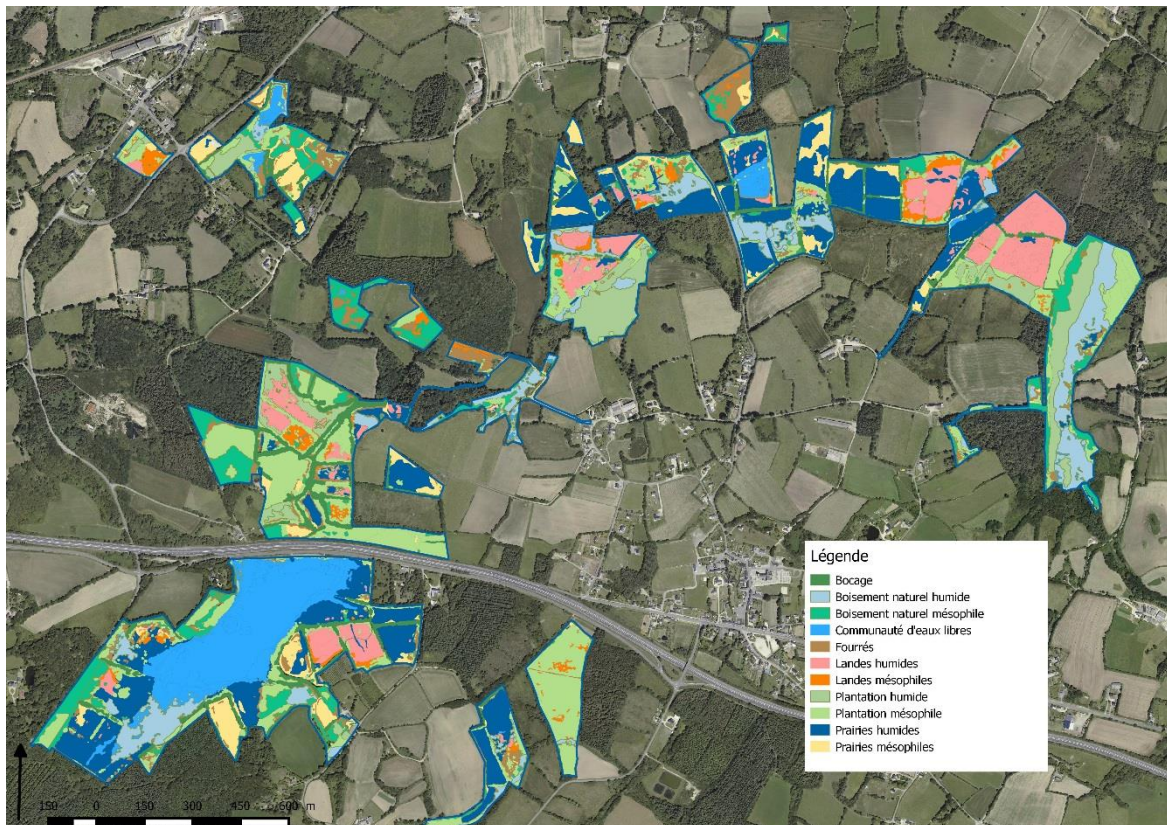
Les **milieux ouverts ou de fourrés** (prairies et landes principalement) recouvrent près de **60 hectares**. Ils sont généralement ceinturés par un bocage dense et âgé. Le bocage, en surface, représente près de **13 hectares**.

Les boisements marquent fortement l'occupation du sol : **84 hectares de bois sont recensés**. Parmi ceux-ci, près des deux tiers sont en situation humide (59 ha) : saulaie, boulaie, aulnaie et peupleraie principalement.

Les formations artificielles sont bien représentées sur le périmètre de la RNR : les plantations (23 hectares) des années 1970-1980 représentent donc un potentiel de restauration à prendre en compte.

Les **plans d'eau (16 hectares)** sont également le témoin de l'activité de l'homme : ils ont globalement retrouvé un caractère de naturalité au regard des formations végétales présentes sur la plupart d'entre eux.

Le périmètre est morcelé, de forme allongée ou présentant des « trous ».

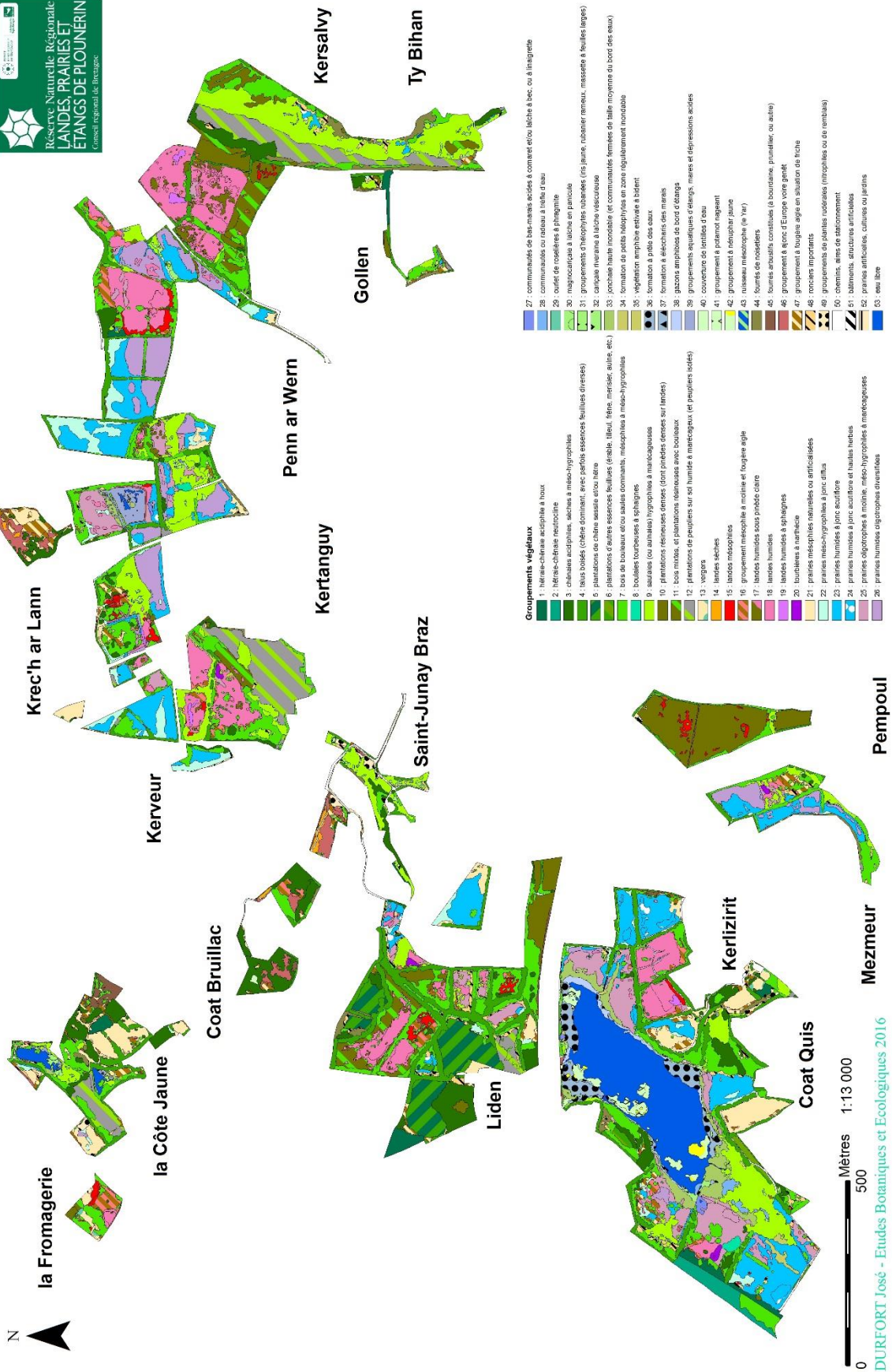


Carte 23 : Grands types de milieux sur la réserve

Par sa forme et sa surface, la réserve naturelle ne constitue pas un espace fonctionnel pour le gestionnaire, et probablement pas plus pour de nombreuses espèces animales... Ce périmètre de classement est donc à considérer comme une étape dans un processus plus global de protection du patrimoine naturel de la commune.

La réserve est constituée d'habitats variés et assez équilibrés en répartition : comme son nom le précise, les **landes** (20 hectares), les **prairies** (40 hectares) et les **pièces d'eau** (16 hectares) sont bien représentés sur la réserve. En surface, une formation végétale domine, la seule à ne pas être éponyme de la réserve, les **boisements**, avec plus de 80 hectares.

Carte générale de la végétation de la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin - Côtes d'Armor



Carte 24 : Carte générale de la végétation

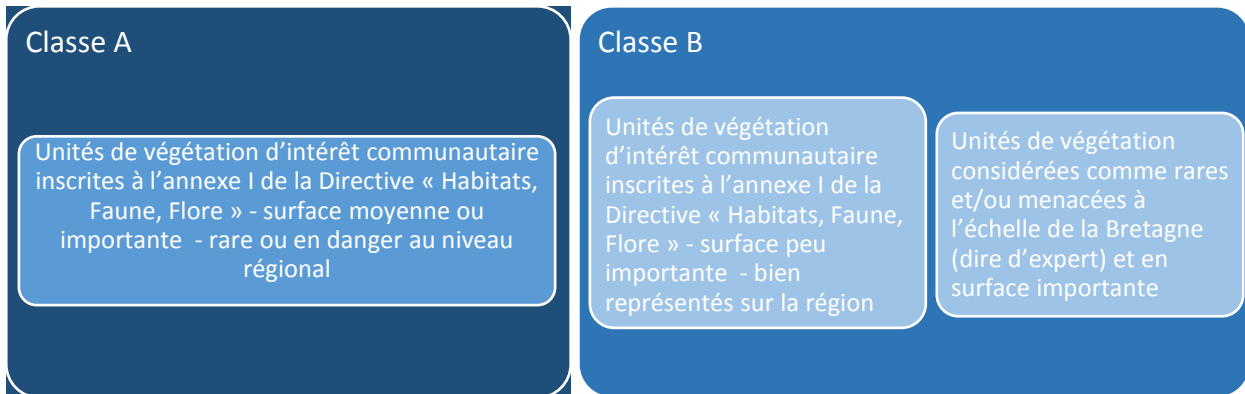
(3) Evaluation de la valeur patrimoniale et responsabilité du site vis-à-vis des habitats

(a) Méthodologie




En l'absence d'une liste rouge régionale, le principal critère de sélection retenu est l'inscription de ces unités de végétation à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (habitats d'intérêt communautaire). Leur valeur a été pondérée en fonction de la surface présente sur le site et de leur rareté régionale.


L'évaluation est complétée à « dire d'expert » (J. Durfort et V. Colasse) afin d'intégrer une approche régionale. Ainsi les habitats de saulaies marécageuses ont été considérés comme revêtant un aspect patrimonial.

Les unités de végétation d'intérêt patrimonial sont donc classées selon deux classes de valeur :





(b) Les habitats patrimoniaux




Code N2000 (* = prioritaire) (Code Corine Biotopes)	Nom	Surface estimée (ha)	Localisation	Valeur patrimoniale	Classe	Illustration
Habitats d'eaux libres						
3110 (22.313)	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	1,38	<p>Le Gazon à Littorelle a été cartographié en 2 endroits sur les rives de l'Étang du Moulin Neuf : de part et d'autre du ponton de pêche partant de la digue (secteur principal), et ponctuellement sur la rive droite.</p> <p>Pour les autres formes de cette unité de végétation, elles se rencontrent en surfaces très limitées dans des dépressions, mares fonds humides des prairies,... à divers endroits de la réserve (Ty Bihan, Kerueur, Côte Jaune,...).</p>	<p>Le groupement à Littorelle est encore régulièrement rencontré sur des plans d'eau en Bretagne. Il est assez rare ailleurs en France.</p> <p>Il s'est bien étendu sur la réserve ces 10 dernières années et des plantes remarquables peuvent parfois s'installer (Pilulaire à globule par exemple sur l'Étang de Prat Trovern)</p>	A	
3140 (22.442)	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara sp.</i>	Pas de représentation cartographique – en mélange avec l'habitat 3110 à l'Étang de Prat Trovern	A l'Étang de Prat Trovern, très dense sur la plus grande partie de l'étang. Elle est partiellement recouverte en été par le groupement à Potamot à feuille de renouée et Millepertuis des marais.	La surface est faible. Probablement fréquent en Bretagne dans les plans d'eau récents. A considérer en association avec l'habitat précédent.	B	
3150 (22.41 22.42)	Lacs eutrophes naturels avec végétations du <i>Magnopotamon</i> ou de l' <i>Hydrochariton</i>	1,9	<p>Trois habitats élémentaires ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3150-1 : représenté par le groupement à Potamot nageant et myriophylle à fleurs alternes sur l'Étang du Moulin Neuf. Cet habitat s'est bien développé ces dernières années sur cet espace (1.9 ha) - 3150-2 : retenu pour l'Utriculaire négligée, très abondante et parfois très dense par places. Sur l'Étang de Prat Trovern sous l'habitat de mares acides. - 3150-3 : pour la petite lentille d'eau, sous fort ombrage et pour des profondeurs d'eau variables. Sous des boisements de Coat Bruillac et en « cul de sac » à l'exutoire de l'Étang du Moulin Neuf (360 m²). 	L'intérêt écologique de ces groupements ne doit pas être considéré à leurs seuls niveaux, mais intégrer l'ensemble des formations aquatiques riveraines dans lesquelles ils s'imbriquent. Alors la biodiversité générale apparaît forte et intéressante, et la présence de cette végétation à un rôle majeur dans la chaîne alimentaire, en particulier pour les invertébrés aquatiques, l'avifaune nicheuse et hivernante et les mammifères semi-aquatiques.	B	

7140 (54.5)	Tourbières de transition et tremblantes	0,44	<p>La formation trouvée en contrebas de l'étang de Prat Trovern est en association avec des « bas marais acides ».</p> <p>L'imbrication des unités de végétation et leur faible surface a mené à les assimiler.</p> <p>Les groupements à Linaigrette sont présents au nord de Pen ar Wern, à proximité ou dans une saulaie marécageuse. Ils sont également présents en un point en contrebas de la digue à l'Etang du Moulin Neuf.</p> <p>Le groupement à Trèfle d'eau se tient en queue de l'Etang du Moulin Neuf.</p>	La surface est faible mais de grands intérêts biologiques.	A	
----------------	---	------	---	--	---	---



Landes



4020* (31.12)	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	13,4	<p>Les landes humides se concentrent sur 4 secteurs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'Etang du Moulin Neuf - au nord du Liden, sous pinède - au nord de Saint Junay - au nord-est de Pen ar Wern. 	<p>Valeur écologique forte à l'échelon régional et plus encore européen compte tenu des variations bio-géographiques, la réserve appartient au domaine de l'ajonc de Le Gall (basse-Bretagne) le plus sous l'influence océanique atlantique, qui est très peu étendu à l'échelle européenne.</p> <p>La diversité floristique est assez grande compte tenu de la taille réduite des unités concernées.</p> <p>Les parcelles en landes humides et tourbeuses accueillent plusieurs plantes à fort intérêt patrimonial (protégées ou menacées – Liste Rouge armoricaine) : <i>Drosera intermedia</i> (Rossolis à feuilles intermédiaires) sur de petites zones étrepées, et <i>Juncus squarrosus</i> (Jonc rude) notamment.</p>	A	
4030 (31.2)	Landes sèches européennes	1,35	<p>La lande mésophile est le plus souvent située en bordure de parcelles occupées par des landes humides (Etang du Moulin Neuf, Fromagerie, Saint Junay). Elle est plus importante au niveau du Liden mais dans un état proche de l'abandon.</p> <p>Sous pinède, elle s'observe dans des clairières.</p> <p>Les zones où elle est présente sont déjà bien occupées par des boisements naturels ou enrésinées</p>	<p>Si la lande mésophile intérieure de Basse Bretagne occupe encore de grandes surfaces dans quelques espaces privilégiés (Monts-d'Arrée), son maintien en un réseau de petites unités seraient très utiles.</p> <p>L'habitat est propice à la nidification de la Fauvette Pitchou.</p>	B	

Prairies et formations herbacées hautes

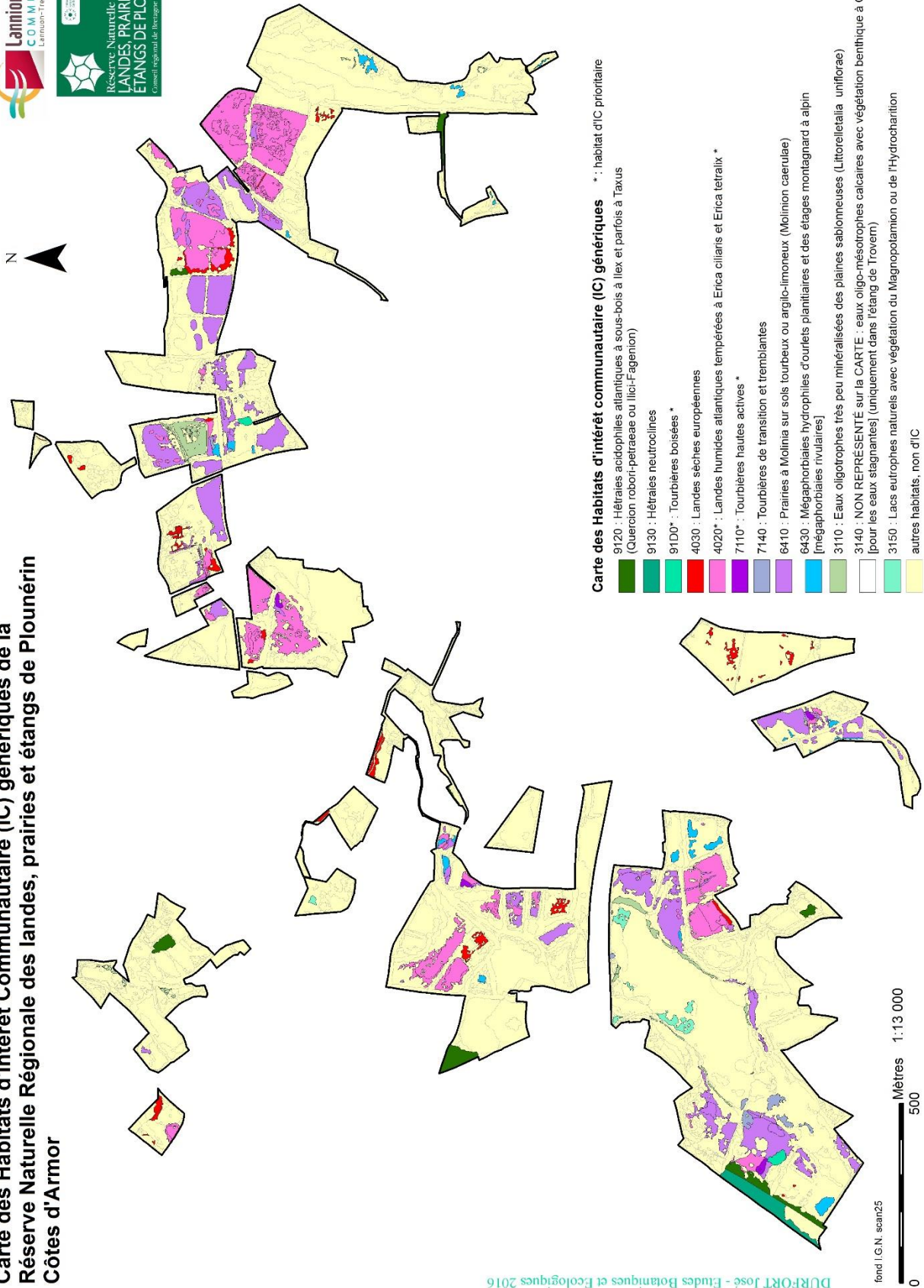
<p>6410 (31.312)</p>	<p>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols tourbeux ou argilo-limoneux</p>	<p>12,28</p>	<p>Sur quatre secteurs principaux : Etang du Moulin Neuf et au Liden à dominante de Molinie, à Mezmeur et Pen ar Wern, fauchée et très diversifiée.</p>	<p>Par leur surface, la variété des faciès et la présence d'une flore singulière, l'habitat est d'intérêt majeur.</p>	<p>A</p>	
<p>6430</p>	<p>Mégaphorbiaies rivulaires</p>	<p>0,77</p>	<p>Ces parties de prairies humides à hautes herbes ne sont présentes dans le site que par la conséquence d'un déficit de gestion (volontaire ou non) ou d'abandon récent. Elles sont représentées par quelques îlots à hautes herbes à l'Etang du Moulin Neuf, à Saint Junay et à Prat Trovern.</p>	<p>Ces prairies sont probablement à l'origine des prairies à jonc acutiflore enrichies par l'accumulation de la biomasse, et favorisant l'apparition des « hautes herbes ».</p> <p>Dans ces conditions, et bien que d'intérêt communautaire, ces habitats ne sont pas jugés prioritaires. Leur restauration permettrait probablement l'arrivée d'habitats plus intéressants.</p>	<p>B</p>	
<p>7110* (51.1)</p>	<p>Tourbières hautes actives</p>	<p>0,21</p>	<p>Les groupements de végétations comportant significativement des narthécies existent en quatre points sur la RNR : au nord de Mezmeur, au nord-est du Liden, dans les prairies de Saint Junay et à l'Est de Kerveur.</p>	<p>L'habitat est prioritaire au niveau européen et présente de belles potentialités floristiques.</p> <p>Les surfaces limitées, la forte présence de la Molinie invite à relativiser quelque peu cette valeur.</p> <p>Les étrépages sur les zones tourbeuses de l'Etang du Moulin Neuf ont fait apparaître la composition classique d'un autre habitat d'intérêt communautaire, le <i>Rhynchosporion</i> (<i>Drosera intermedia</i>, <i>Juncus bulbosus</i>, <i>Pinguicula lusitania</i>,...). Pour valider cela, il manque l'arrivée de l'espèce la plus caractéristique de cet habitat : le <i>Rhynchospora</i>. De nouveaux étrépages permettront peut-être de découvrir cette espèce.</p>	<p>A</p>	

Boisements

<p>91DO* (44A1)</p>	<p>Tourbières boisées</p>	<p>0,2</p>	<p>Très peu représenté sur le site, une station est localisée à l'Etang du Moulin Neuf au sein d'une petite tourbière de pente.</p>	<p>C'est un habitat boisé marginal pour la RNR. L'habitat est peu commun en Bretagne, se rencontre encore dans des grands massifs forestiers.</p>	<p>B</p>	
<p>9120</p>	<p>Hêtraie-chênaie acidiphile à houx</p>	<p>1,50</p>	<p>Cet habitat est présent sur les lisières et hauts de parcelles mésophiles ou proche de talus (Etang du Moulin Neuf, Lann Droën, Côte Jaune).</p> <p>NB : Une plantation de chênes sessiles et hêtres, au Liden, est constitué uniquement d'essences locales. En conduisant correctement cette plantation, elle pourrait être menée à l'habitat d'intérêt communautaire présenté ici. La surface est conséquente (3.5 ha) et mérite donc d'être prise en compte.</p>	<p>La surface est petite et de nombreuses autres hêtraies-chênaies acidiphiles existent dans les environs proches.</p>	<p>B</p>	

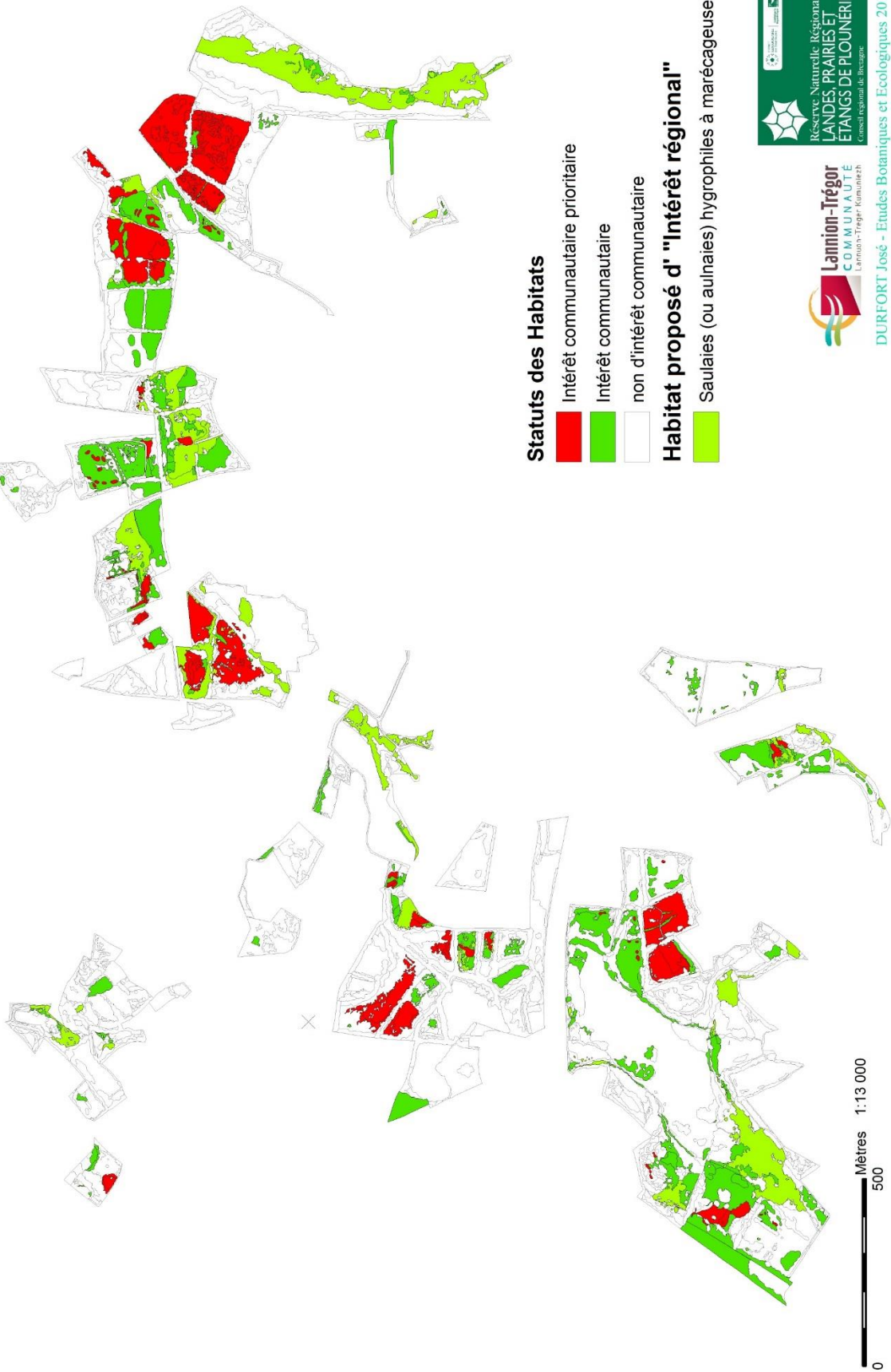
<p>9130 (41.132)</p>	<p>Hêtraies- chênaies neutroclines</p>	<p>0,9</p>	<p>Cet habitat est présent le long de l'Étang du Moulin Neuf en bordure de la RD56. Il est principalement sous forme de taillis anciens.</p>	<p>L'habitat est très marginal sur la RNR : il apporte un cachet paysager à l'environnement boisé du site. L'habitat se rencontre en Bretagne régulièrement dans les massifs forestiers.</p>	<p>B</p>	
<p>(44.921 et 49.922 et 49.9111)</p>	<p>Saulaies ou aulnaies marécageuses</p>	<p>14,4</p>	<p>Cet habitat est présent principalement dans la queue de l'Étang du Moulin Neuf, de celui de la Côte Jaune et dans les vallons encaissés (Saint Junay, Krec'h ar Lann et Penn Ar Wern).</p>	<p>Les saulaies véritablement marécageuses ont été différenciées dans la cartographie des saulaies ou boulaies simplement méso hygrophiles. Cette partition permet de cerner un certain nombre de bois particulièrement marécageux et qui portent une biodiversité importante et sans doute mal connue (bryophytes, champignons,...). La surface est importante pour la réserve.</p>	<p>B</p>	
<p>total</p>		<p>48,73 ha</p>				

Carte des Habitats d'Intérêt Communautaire (IC) génériques de la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin Côtes d'Armor



Carte 25 : Habitats d'intérêt communautaire

**Carte du Statut des habitats de la Réserve Naturelle Régionale
des landes, prairies et étangs de Plounérin - Côtes d'Armor**



DURFORT José - Etudes Botaniques et Ecologiques 2016

Carte 26: Statuts des habitats d'intérêt

- ↪ Les habitats d'intérêts patrimoniaux représentent plus de 48 hectares, soit près de **30 % de la réserve**.
- ↪ Les milieux humides oligotrophes (plans d'eau, prairies, landes et tourbières) constituent la valeur principale du site en termes d'habitats naturels.
- ↪ Les espaces de milieux ouverts, de **landes et de prairies**, présentent par leur surface et la diversité des stades d'évolution **un enjeu important et une responsabilité régionale**.
- ↪ Les milieux patrimoniaux d'eaux stagnantes sont en surface limitée. Néanmoins ils constituent un réseau bien distribué sur l'ensemble de RNR et permettent l'expression d'une flore singulière.
- ↪ Les milieux boisés tourbeux et marécageux présents sur la réserve constituent des îlots de biodiversité qu'il convient de retenir. Leur bonne conservation dans le temps (long) et leur meilleure description sur des groupes spécifiques (mousses, lichens,...) en font un également un enjeu en terme de biodiversité potentielle.

Il est à noter que le périmètre de la réserve n'englobe pas l'ensemble des habitats patrimoniaux présents sur le secteur. Le périmètre a en effet été établi en fonction des accords volontaires des propriétaires : de beaux ensembles de landes humides et prairies situées en bordure de parcelles classées mériteraient sans nul doute d'intégrer la réserve.

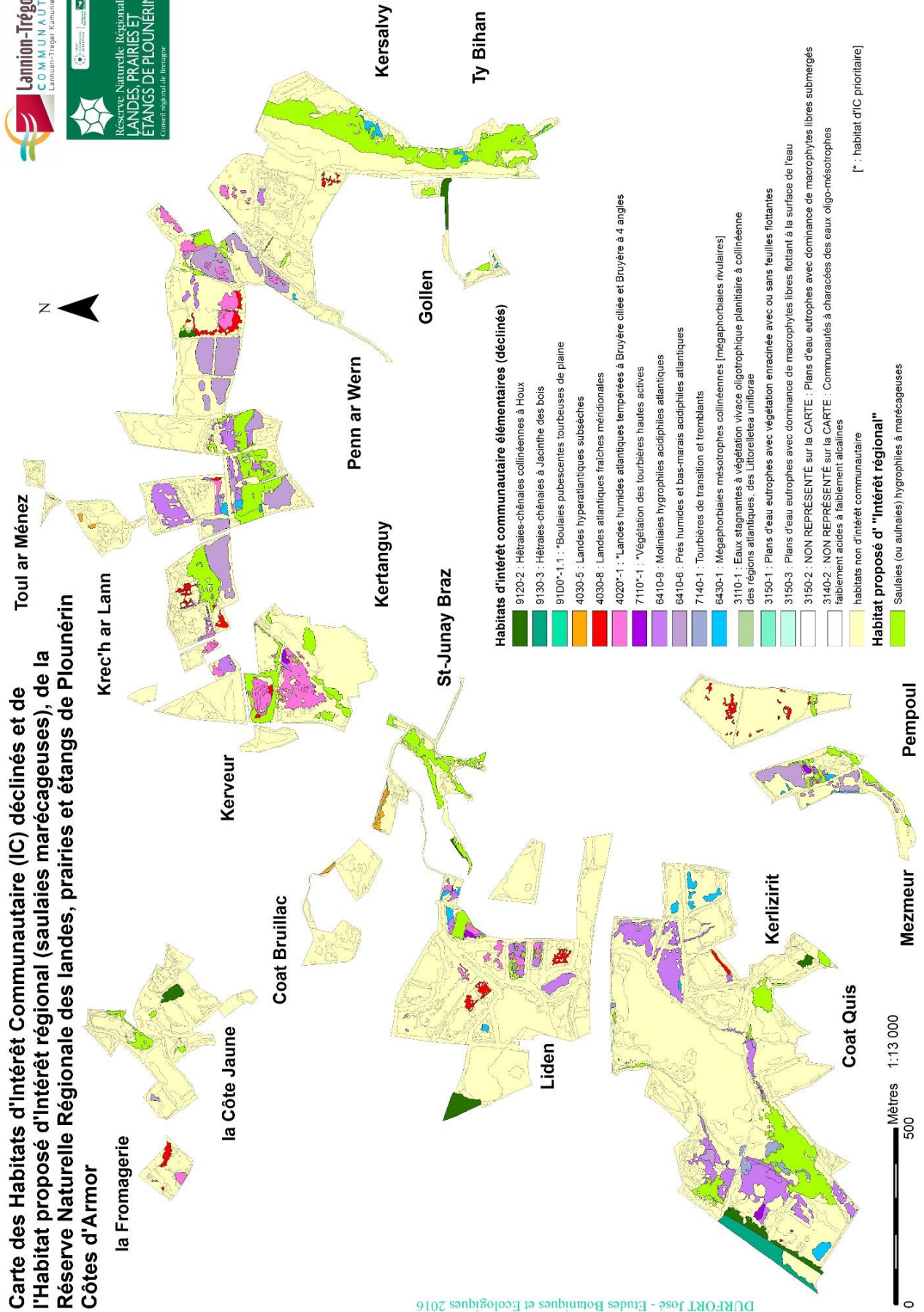
Description des habitats patrimoniaux – état de conservation, menaces et modalité de gestion

Les facteurs de dégradation des communautés végétales ont été identifiés, pour l'ensemble des habitats ouverts, par José Durfort lors des cartographies de terrain (2016). A partir des éléments répertoriés (boisement spontané, embroussaillage, colonisation de fougère aigle, enrésinement, plantations de peupliers, rudéralisation et remblaiement) l'état de conservation a été calculé selon la codification suivante :

Nombre de critères de dégradation concernés	Etat de dégradation
une ou plusieurs dégradations fortes	fortement dégradé (code 3)
aux moins deux types de dégradation de niveau faible à moyen	fortement dégradé (code 3)
une dégradation de niveau faible à moyen	faiblement dégradé (code 2)
aucune dégradation	bon état (code 1)

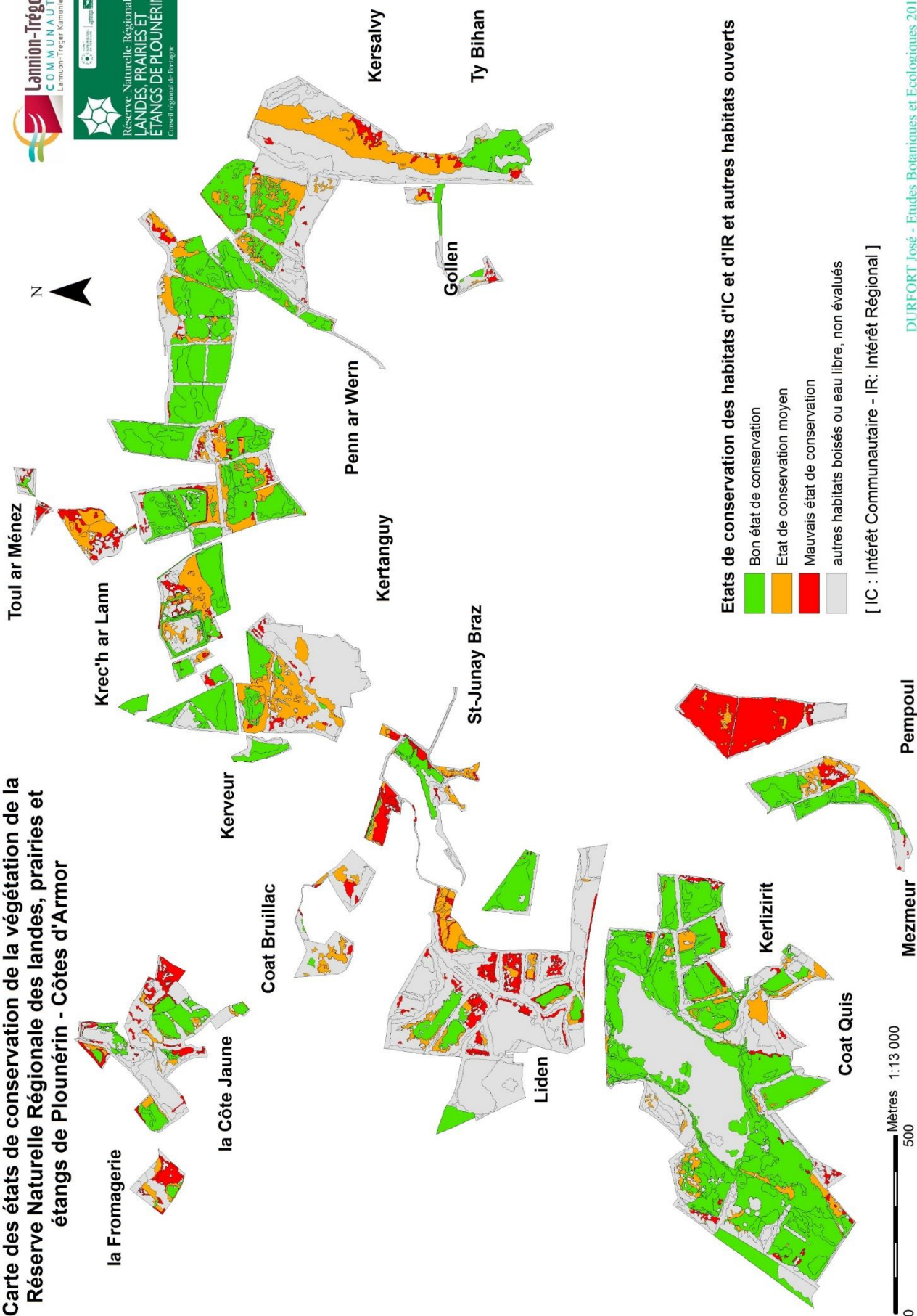
Ces éléments ont ensuite été synthétisés afin de préciser, à l'échelle de l'habitat d'intérêt communautaire décliné, les facteurs pouvant influencer le bon état de conservation de ces milieux.

Carte des Habitats d'Intérêt Communautaire (IC) déclinés et de l'Habitat proposé d'Intérêt régional (saulaies marécageuses), de la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin Côtes d'Armor



Carte 27: Habitats d'intérêt communautaire élémentaires

Carte des états de conservation de la végétation de la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin - Côtes d'Armor



Etats de conservation des habitats d'IC et d'IR et autres habitats ouverts

- Bon état de conservation
- Etat de conservation moyen
- Mauvais état de conservation
- autres habitats boisés ou eau libre, non évalués

[IC : Intérêt Communautaire - IR: Intérêt Régional]

Carte 28: Etats de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Habitats	Code Natura 2000 décliné (code Corine biotopes)	Espèces caractéristiques et flore patrimoniale	Dynamique/Pressions/Menaces/Facteurs de dégradations identifiés	Facteur favorable /Modalité de gestion souhaitable
Habitats d'eaux libres				
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (3110)	3110-1 «Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae» (22.3111 «Gazons de Littorelles») 0.47ha	<i>Littorella uniflora</i> (littorelle à une fleur), <i>Baldellia repens</i> (baldellie rampante), <i>Apium inundatum</i> (ache inondée) Le Fluteau nageant (<i>Luronium natans</i>) a été rencontré dans cet habitat.	Compte tenu de l'extension nette de cet habitat depuis 10 ans, il est plutôt en bon état de conservation. L'envasement n'est pas bénéfique à cette communauté à Littorelle. Certaines unités peuvent être menacées par le dynamisme des prêles, voire plus localement l'éleocharis des marais, qui entraînent avec eux une plus forte sédimentation, et la venue éventuelle par la suite de cariçaias ou jonchaies de bordure.	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas modifier artificiellement l'état des berges et rives. - Limiter l'ombrage. - Surveiller régulièrement la progression des formations rivulaires voisines (prêle et potamot en particulier), et les limiter le cas échéant. - Assurer un marnage. - Le pâturage peut être bénéfique pour lutter contre le risque de transformation (dynamique végétale), mais il convient de le doser, car il n'apparaît pas très bénéfique sur les communautés en place, comme dans l'angle nord-est de l'étang notamment.
	3110-1 «Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae» (22.313 «Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes») 0.91 ha	Potamot à feuilles de renouées (<i>Potamogeton polygonifolius</i>), millepertuis des marais (<i>Hypericum elodes</i>)	Les plus petites unités sont sujettes au comblement à moyen ou long terme, et plus rapidement en contexte forestier. Quand elles sont en connexion avec des fossés provenant de la zone agricole, elles peuvent s'eutrophiser assez rapidement avec parfois une substitution par des grands héliophytes ou grandes herbes. Les communautés de bordure de plus grands étangs sont certainement plus stables (étang de Trovern) mais peuvent être gênées par la concurrence de groupements submergés (characées notamment, voir « Formation submergée à <i>Nitella translucens</i> »). Mais un changement de fond en matière d'acidité et de charge en éléments minéraux peut aussi l'éliminer complètement. Les déversements organiques comme l'alimentation pour les canards sont à proscrire.	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le comblement des mares -Conserver des eaux d'alimentation de qualité, conserver le caractère oligotrophe du milieu.
Lacs oligo-mésotrophes calcaires avec végétations benthique à Chara ssp. » (3140)	3140-2 « Communauté à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faibles alcalines » (22.442 « Tapis de Nitella »)	<i>Nitella translucens</i>	Communauté des eaux très claires, stagnantes, acides à neutres, oligo-mésotrophes à mésotrophes, peu à moyennement profondes sur substrat sablonneux à vaseux épais (CBNBrest). Il craint donc le comblement des pièces d'eau et un changement de son niveau trophique. Le groupement est considéré pionnier, il se rencontre probablement recouvert en été par le groupement à potamot à feuilles de renouée et millepertuis des marais	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le comblement des mares -Conserver des eaux d'alimentation de qualité, conserver le caractère oligotrophe du milieu.
Lacs eutrophes naturels avec végétations du Magnopotam	3150-1 « plans d'eau eutrophes avec végétations enracinée avec ou sans feuille flottantes » (22.421 et 22.422 : Groupements de grands	<i>Potamogeton natans</i> (potamot nageant), <i>Myriophyllum alterniflorum</i> (myriophylle à fleurs alternes).	Ce groupement se porte plutôt bien et il a pris de l'ampleur sur l'Étang du Moulin Neuf (environ 2 ha), probablement sur l'habitat à nénuphar jaune. L'évolution naturelle de ces milieux est le comblement, et une possible colonisation par les héliophytes. L'extension des prêles et le marnage de l'étang l'a mené à se décaler plus à l'intérieur de la pièce d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le comblement des mares - Surveiller le développement des héliophytes, ici la prêle particulièrement

ion ou de l'Hydrochariton (3150)	Potamots et Groupements de petits Potamots) 1.9ha			La présence de ces groupements aquatiques d'intérêt communautaire, de milieux mésotrophes à eutrophes, ne doit pas pour autant orienter les décisions à prendre dans la gestion générale du plan d'eau. Il ne s'agit pas d'habitats exceptionnels, et d'éventuelles destructions partielles ou régressions de ces habitats, dans le cadre d'une gestion active du plan d'eau pour éviter son comblement ou favoriser un retour à un niveau trophique moindre, sont parfaitement possibles.
	3150-2 « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés » (22.414 « Colonies d'Utriculaires »)	<i>Utricularia australis</i> (Utriculaire négligé)	La présence de cet habitat n'a pas été cartographié car « sous » l'habitat de mares acides ou en mélange avec lui. De plus il est sans doute concurrencé avec la characée <i>Nitella translucens</i> qui caractérise lui aussi un habitat d'intérêt communautaire. Cet habitat a un caractère pionnier donc peu permanent naturellement. L'utriculaire peut éventuellement se trouver concentrée dans de micro-pièces d'eau (donc non cartographiables) au sein de formations riveraines, mais elle est généralement diffuse et souvent en position exondée.	
	3150-3 « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau » (22.411 « couvertures de lemnacées ») 0.04ha	<i>Lemna minor</i> (lentille d'eau)	Les couvertures de lentilles d'eau représentées sur la cartographie sont des formations denses avec peu d'autres plantes en mélange, elles sont toujours contenues par des formations aquatiques plus denses (entre ces végétations et la berge, dans les méandres de la rivière...).	
Tourbières de transition et tremblantes (7140)	7140-1 « Tourbières de transition et tremblants » (54.531 « tourbières tremblantes acidiclinales à <i>Carex rostrata</i> » et 54.46 « Bas marais à <i>Eriophorum angustifolium</i>) 0.18 ha	<i>Eriophorum angustifolium</i> (Linaigrette à feuille étroite), <i>Comarum palustre</i> (Potentille des marais), <i>Carex rostrata</i> (Laiches en ampoules)	Certaines formations sont matures, voire en voie d'atterrissement.	Gestion passive, attentiste. Aucune intervention, contrôler qu'aucune dégradation n'ait lieu. Le piétinement est à proscrire sur les radeaux à trèfles d'eau. Le boisement est à surveiller et éviter.
	7140-1 « Tourbières de transition et tremblants » (54.59 « Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustre</i> ») 0.26ha	<i>Menyanthes trifoliata</i> (Trèfle d'eau),		

Habitats	Code Natura 2000 décliné (code Corine biotopes)	Espèces caractéristiques et flores patrimoniales	Etats et facteurs de dégradations identifiés	Facteur favorable /Modalité de gestion souhaitable
Landes				
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020)	4020*-1 « Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (31.12 « Landes humides atlantiques méridionales ») 13.4 ha	<i>Erica ciliaris</i> (bruyère ciliée) et <i>Erica tetralix</i> (bruyère à 4 angles) <i>Molinia Caerulea</i> (Molinie Bleue), <i>Ulex galii</i> ((Ajonc de Le Gall), <i>Genista anglica</i> (genêt d'Angleterre), <i>Juncus squarrosus</i> (Jonc rude), <i>Narthecium ossifragum</i> (Narthécie ossifrage), <i>Kurzia pauciflora</i>	<p>La dynamique est progressive, la lande abandonnée monte peu à peu et se ferme, et tend à se boisier par les bords par les feuillus (colonisation centripète), et de manière plus aléatoire par les pins. Ce phénomène est accentué par le fait que la lande est située dans des parcelles bocagères assez réduites.</p> <p>L'état de conservation est très variable sur la réserve. Les facteurs de dégradation restent les mêmes, enfrichement et enrésinement, principalement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nord-est du Gollen cette lande présente un faciès à sphaignes très net et lui confère un caractère particulier et de grand intérêt. La présence de <i>Sphagnum compactum</i> est un bon indicateur pour caractériser ce faciès. La lande paraît très stable ici. Les pins et des boisements spontanés constituent néanmoins une menace. - Nord-est de Pen Ar Wern : la lande est vieillissante (la callune domine) mais est assez stable. Des saules et des bouleaux s'installent tranquillement. - Nord du Liden et est de Kerueur : ici la lande vieillit doucement mais la compartimentation par les bouleau et épicéas est importante. La densification en Ajonc de Le Gall montre le stade évolué de cette lande. - Est du Liden et Fromagerie. La menace de fermeture est forte par le boisement spontané et l'enfrichement - Etang du Moulin Neuf : le développement des bouleaux par les bordures est important et comment à recouvrir l'ensemble des parcelles. L'incendie accidentel a peut-être légèrement rajeunit cet espace. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les habitats à faciès de sphaignes avec le moins d'intervention possible. - La mise en place d'action de restauration et d'entretien, par du pâturage ou de l'intervention mécanique est nécessaire sur certains secteurs. Toutes interventions mécaniques devant se faire avec export de la matière enlevée. - Travaux forestiers pour contrôler l'évolution vers l'état boisé
Landes sèches européennes (4030)	4030-5 « Landes hyperatlantiques subsèches » (312351 « landes anglo-armoricaines à <i>Ulex galii</i> et <i>Erica cinerea</i>) 0.25 ha	Bruyère cendrée (<i>Erica cinerea</i>), Callune (<i>Calluna vulgaris</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Assez jeune dans le secteur de Saint Junay et Coat Bruillac grâce à l'entretien annuel réalisé sur ces plus grandes surfaces. - Certaines unités présentent de l'Ajonc d'Europe en proportion importante : elles seraient donc à rajeunir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les décapages pour empêcher l'installation de la mousse invasive <i>Campylopus introflexus</i> - Poursuivre l'entretien des chemins de randonnée où elle se trouve et l'élargir. - Rajeunir les faciès à l'ajonc d'Europe où la callune domine
	4030-8 « landes atlantiques fraîches méridionales » (31.2352 Landes anglo-armoricaines à <i>Ulex galii</i> et <i>Erica ciliaris</i>) 1.35ha	Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>) et à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>), Ajonc de Le Gall (<i>Ulex Galii</i>), Molinie Bleue (<i>Molinia Caerulea</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Globalement, la lande mésophile n'est pas en très bon état sur le site. Elle est sur des surfaces réduites donc sujette à un enfrichement rapide et dans des secteurs sans gestion régulière. - Elle est également en voie d'enfrichement ou de vieillissement dans le secteur du Liden et de Krec'h Ar Lann : là où elle pourrait occuper de plus grandes surfaces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention mécanique ou par pâturage sur les landes du Liden - Dépressage ou exploitation des résineux de Mezmeur

Habitats	Code Natura 2000 décliné (code Corine biotopes)	Espèces caractéristiques et flores patrimoniales	Dynamique/Pressions/Menaces/Facteurs de dégradations identifiés	Facteur favorable /Modalité de gestion souhaitable
Prairies et tourbières				
<p><i>Durfort (2016) : « Les prairies humides oligotrophes peuvent présenter des faciès très variés tant dans leur composition que leur physionomie et il est probable que tous ces faciès n'ont pas été encore décrits de manière satisfaisante au plan phytosociologique en Bretagne.</i></p> <p><i>La Directive Habitats donne toutefois un cadre pour les identifier, et si elles relèvent toutes d'un même habitat "générique" (code Natura : 6410), elles peuvent être au moins scindées en 2 habitats élémentaires : les Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques (code Natura : 6410-9) : moliniaies assez denses, souvent + en touradons, et les Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques (code Natura : 6410-6) plus riches en espèces, notamment de bas-marais tourbeux.</i></p> <p><i>De manière pratique c'est donc l'importance de la molinie et la richesse en espèces avec les différents faciès reconnus qui ont permis de faire cette même partition dans la cartographie réalisée. Mais la réalité est plus complexe, car il existe aussi des « termes de passages » entre les 2 habitats élémentaires, où la présence ou non d'une gestion régulière par la fauche à une influence dans la composition floristique. Le cas des prairies seulement méso-hygrophiles, dérivant de landes de même hygrométrie, où des graminées telles que la danthonie décombante (<i>Danthonia decumbens</i>) et/ou le nard raide (<i>Nardus stricta</i>) forment pratiquement faciès, et où de plus la succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) peut être abondante, ne semble pas bien identifié par les descriptions phytosociologiques disponibles, ces prairies sont tout de même logiquement classées dans les prairies humides oligotrophes.</i></p>				
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)	6410-9 « Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques » (37.312 « Prairies à Molinie acidiphiles (Junco-Molinion) 6.54 ha	<i>Molinia Caerulea</i> (Molinie Bleue)	Prairies globalement pâturées ou bien abandonnées, le boisement naturel et/ou l'embroussaillage les concernent alors souvent.	Pâturage extensif / partenariat avec les agriculteurs locaux Contrôler les passages en engins à moteur
	6410-6 « Prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques » (37.312 « Prairies à Molinie acidiphiles (Junco-Molinion) 5.74 ha	Nard Raide (<i>Nardus strictus</i>), Danthonie décombante (<i>Danthonia decumbens</i>), Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>)	Ces prés sont surtout fauchés et localement pâturés. Plutôt en bon état de conservation. Des divagations d'engins à moteur ont été observées sur certaines de ces parcelles (Pen Ar Wern)	
Tourbières hautes actives (7110*)	7110*-1 «Végétation des tourbières hauts actives » (51.141 Tourbières à Narthecium) 0.21 ha	<i>Narthecium ossifragum</i> (Narthécie ossifrage) <i>Eriophorum angustifolium</i> (Linaigrette à feuilles étroites), <i>Molinia Caerulea</i> (Molinie Bleue), <i>Erica tetralix</i> (Bruyère à 4 angles), <i>Drosera rotundifolia</i> (Drosera à feuilles rondes) <i>Sphagnum papillosum</i> , <i>sphagnum palustre</i> , <i>sphagnum capillifolium</i>	La molinie est assez dominante sur ces espaces de tourbières : il convient de maîtriser son développement. La surface de chaque unité de tourbière est très limitée.	Surveiller le bilan hydrique et la qualité des eaux d'alimentation de la tourbière. Empêcher la colonisation par les ligneux (pâturage, fauche avec export,...). La création de zone d'étrépage, ou de pâturage modéré, permettrait probablement de belles découvertes floristiques et de renouveler la banque de graines.

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins (6430)	6430-1 « Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (37.1 Communauté à reines des prés et communautés associées ») 0.77ha	<i>Angelica sylvestris</i> (Angélique des bois), <i>Cirsium palustre</i> (Cirse des marais), <i>Juncus acutiflorus</i> (Jonc acutiflore).	Globalement peu ou pas de gestion sur ces anciennes prairies à jonc acutiflore.	A moins que des enjeux particuliers soient identifiés sur certains groupes (insectes, mammifères aquatiques,...), les prairies hautes ne sont pas spécialement à conserver pour le risque de perdre définitivement l'état prairial. Leur restauration pourrait faire apparaître d'autres habitats d'intérêts communautaires. Il faut donc probablement plus les prendre en compte dans une dynamique globale avec les prairies humides en favorisant des strates de végétation différentes.
--	---	--	---	---

DOCUMENT DE CONSULTATION

Habitats	Code Natura 2000 décliné (code Corine biotopes)	Espèces caractéristiques et flores patrimoniales	Dynamique/Pressions/Menaces/Facteurs de dégradations identifiés	Facteur favorable /Modalité de gestion souhaitable
Boisements				
Boulaies tourbeuses sphaignes (91.DO*)	91.DO-1.1 : Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine (44.A1 « Bois de bouleaux à sphaignes ») 0.2 ha	<i>Betula pubescens</i> , <i>Betula x aurata</i> , <i>Molinia caerulea</i> , <i>Carex paniculata</i> , <i>Sphagnum palustre</i>	Stable	Intervenir peu ou pas du tout
Saulaies (ou aulnaies) marécageuses	(44.921 « Saussaies marécageuses à saules cendrées » & 44.922 « Saussaies à sphaignes » & 44.9111 « Bois d'Aulnes marécageux atlantiques à grandes touffes de laïches ») 14.4 ha	<i>Salix atrocinera</i> (saule roux), <i>Alnus glutinosa</i> (Aulne glutineux), <i>Carex paniculata</i> (Laiche en panicule)	Très bon état de conservation d'une manière générale. Des dégradations ponctuelles : plantations de peupliers, tentatives de drainage. Le vallon de Saint Junay Bras n'est pas respecté : des apports réguliers de déchets et déblais sont présents...	Ne pas intervenir ou sur les dégradations ponctuelles répertoriées
Hêtraie-chênaie acidiphile à houx (9120)	9120-2 : Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx » (41.122 Hêtraie acidiphile sub- atlantique) 1.5 ha	Strate arborée <i>Quercus robur</i> et <i>Fagus sylvatica</i> Sous-state : <i>Ilex aquifolium</i> Herbacée: <i>Molinia caerulea</i> , <i>Vaccinium myrtillus</i> ...	Boisements plutôt jeunes dans l'ensemble Actuellement l'habitat se présente principalement sous forme de taillis, ce qui favorise le chêne. La plantation du Liden (3.5ha) pourrait être conduite sur le long terme de manière à s'approcher de cet habitat patrimonial.	Favoriser la régénération des hêtres. Favoriser la conversion en taillis sous futaies ou en futaies. Contrôler la présence d'envahissantes et invasives.
Hêtraie-chênaie neutrocline (9130)	9130-3 « Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois » (41.132 Hêtraies à Jacinthe des bois) 0.9 ha	Strate arborée <i>Quercus robur</i> et <i>Fagus sylvatica</i> Sous-strate : <i>Ilex aquifolium</i> Herbacée: <i>Stellaria holostea</i> , <i>Oxalisacetostella</i> , <i>Hyacinthoides non- scripta</i> ,	Taillis ancien, présentant quelques grands hêtres en bord de route La présence de cet habitat en contexte générale acidiphile pourrait surprendre. La roche mère (Leucongranite de Guerlesquin), les sols bruns qui en découlent et le passé « forestier » de la parcelle peuvent expliquer l'expression de cet habitat.	La gestion des grands hêtres de bord de route devra être menée de manière à les préserver au mieux.

b) *Espèces végétales*

a) Etat des inventaires

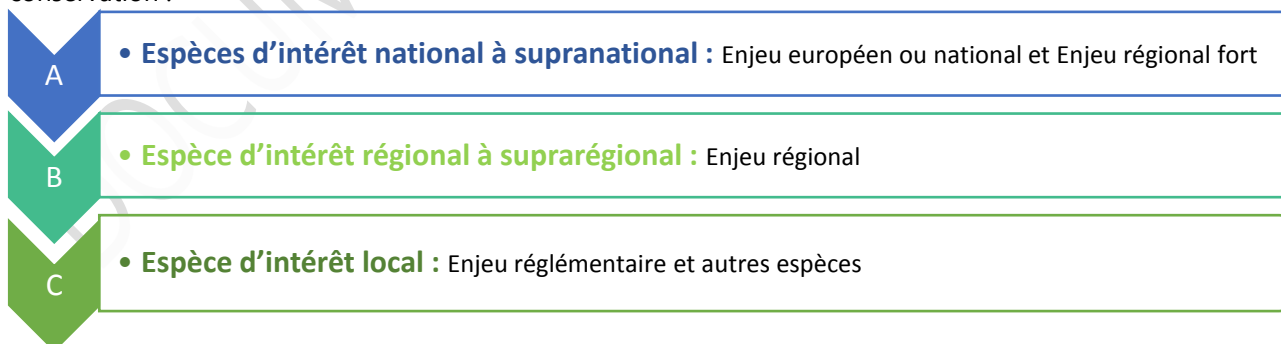
Groupe taxonomique	Source de données	Nb de taxons	Etat de la connaissance
Flore vasculaire	Entre 1962 (J.M. Géhu) et 2014 (V. Colasse – CBNB), le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) recense une vingtaine d'inventaires concernant le secteur d'étude de la réserve. La liste des taxons indique 324 taxons. José Durfort (2016) a mis à jour et recensé l'ensemble de la flore et la flore patrimoniale présente sur le site	324	Bon
Bryophytes	Relevés ponctuels lors d'autres inventaires	42	Faible
Algues et Lichens	Aucune synthèse réalisée	-	Nulle

b) Evaluation du patrimoine de la flore vasculaire - Méthodologie

L'évaluation patrimoniale a été effectuée selon la grille d'analyse suivante, proposée par le CBNB :

Enjeu (CBNB)	Directive européenne Habitats-Faune-Flore	Liste rouge des espèces menacées en France ⁽¹⁾ (2012)	Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne ⁽¹⁾ (2015)	Protection réglementaire	Liste « rouge » du Massif armoricain ⁽²⁾ (1993)
1-Enjeu européen ou national	Annexe II ou IV (taxon présentant au moins l'un de ces critères)	EN, CR, VU ou NT	(présent ou non)	(présent ou non)	(présent ou non)
2-Enjeu régional fort	-	-	EN, CR ou VU	(présent ou non)	(présent ou non)
3-Enjeu régional	-	-	NT	(présent ou non)	(présent ou non)
4-Enjeu réglementaire	-	-	-	Protection nationale ou régionale	(présent ou non)
5-Autres espèces intéressantes	-	-	-	-	anx0, anx1 ou anx2

Une hiérarchisation selon trois classes de valeur a été menée afin de dégager ultérieurement des priorités de conservation :



c) Valeur patrimoniale –flore vasculaire

Parmi les 324 taxons relevés en 2016, 19 présentent un intérêt patrimonial :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection UE/Fr	Menace LRMA / BZH	Présence sur le site	Classe
<i>Aristavena setacea</i>	Canche sétacée		LRMA1 / -	La Canche sétacée a été vue par D. Philippon en 2002 en 2 endroits dans les parcelles de landes humides de l'Étang du Moulin Neuf (comm. person.). Cette plante a été repérée sur plan sur la cartographie de 2005 grâce aux précisions apportées par D. Philippon, mais n'avait pas été revue cette année-là. Elle n'a pas été revue depuis, et le sentier empierré et herbeux, entretenu, n'est plus favorable à sa réinstallation.	C
<i>Carex rostrata</i>	Laiche à ampoules		LRMA2 / -	Cartographié dans la végétation de la RNR avec le Comaret, à proximité de l'Étang de Prat Trovern, comme « communautés de bas-marais acides à comaret et/ou laiche à bec (ou linaigrette à feuilles étroites).	C
<i>Drosera intermedia</i>	Rossolis intermédiaire	- / PN	LRMA2 / -	Cette plante carnivore caractéristique des tourbières acides à sphaignes n'a probablement pas quitté l'Étang du Moulin Neuf depuis 2002, dans la lande est. Vu également en bordure de la réserve dans les ornières du chemin de Lann Droën. Plusieurs dizaines de pieds.	C
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rossolis à feuilles rondes	- / PN	LRMA2 / -	A la faveur d'un étrépage créé dans une tourbière de l'Étang du Moulin Neuf, cette carnivore est réapparue (2015- Durfort). Elle n'avait pas été vue depuis 1995. Une dizaine de pieds.	C
<i>Dryopteris aemula</i>	Dryoptéris à odeur de foin	- / PN	LRMA1 / -	Cette fougère est présente le long d'un talus forestier à l'Étang du Moulin Neuf. 12 pieds ont été relevés sur une vingtaine de mètres	C
<i>Elatine hexandra</i>	Élatine à six étamines		LRMA2 / -	Elle a été vue dans le secteur amphibie de la partie nord-est de l'étang du Moulin neuf, et elle est sûrement présente ponctuellement ailleurs sur les rives.	C
<i>Epilobium palustre</i>	Épilobe des marais		LRMA2 / -	Notée au bord de l'étang du Moulin neuf en 1996 par le bureau d'études OUEST-Aménagement, et également relevée par Patrick Péron (Cabinet SETUR) en 2001, non revue en 2005, mais retrouvé en 2010 par Colette Gautier, cette épilobe a été également trouvée sur l'aval de l'étang de Trovern et les prairies humides oligotrophes environnantes en 2016 (J. Durfort).	C
<i>Galium debile</i>	Gaillet chétif		LRMA2 / -	Ce gaillet existait en quelques points des rives de l'Étang du Moulin Neuf, mais où il n'a pas été re-détecté en 2016, peut-être insuffisamment cherché. Il a été vu en 2016 dans une prairie oligotrophe très mouilleuse et de grande qualité, dans le secteur au nord de Mezmeur.	C
<i>Juncus squarrosus</i>	Jonc rude		LRMA1 / -	Dans le site, un pied avait été repéré dans la lande tourbeuse bordant l'étang du Moulin neuf en 2005, à un endroit qui fait depuis l'objet d'un suivi par carré permanent ; deux pieds y ont été notés en 2015. La prospection de 2016 sur la RNR a permis d'en trouver au moins une vingtaine de pieds sur une bande entretenue de lande humide à tourbeuse bordant l'enclos d'élevage des chasseurs, et quelques rares pieds dans la partie est des landes de Lann Droën, qu'avait sans doute déjà relevé D. Philippon en 2011 lors de ses prospections. Il existe sans doute encore au moins une autre station vue il y a une dizaine d'années dans une lande située à proximité, mais en dehors, des parcelles de la RNR, au nord-est de Kerliziri (J. Durfort).	C
<i>Kurzia Pauciflora</i>		Inscrite liste nationale SCAP (Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines)		Cette micro-hépatique de milieux tourbeux a été notée en 2016 dans un relevé d'une dépression de la lande tourbeuse fixée située dans la partie est du secteur de Lann Droën.	C
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	- / PN		La Littorelle à une fleur se porte plutôt bien sur le site : en 1995, elle n'était relevée qu'en deux points à l'Étang du Moulin Neuf, à présent elle s'est beaucoup étendue sur les rives exondées	C
<i>Luronium natans</i>	Fluteau nageant	DH 2 / PN		Signalé pour la première fois en 2001 (V. Dalibard), ce n'est qu'en 2015 que l'on note sa réapparition (M. Bredèche, J. Durfort et D. Menanteau). Revu en 2016 sans fleur alors que la période s'y prêtait. Peu abondant et probablement instable sur le site.	A
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau		LRMA2 / -	Forme des radeaux flottants en population presque pure dans la queue de l'étang du Moulin neuf, et aussi plus en arrière, des formations beaucoup plus atterries et floristiquement plus diversifiées mais véritablement construites sur l'ancien radeau, les feuilles du Trèfle d'eau occupant toute la strate basse. Cette plante est aussi trouvée sous une saulaie marécageuse au nord de Pen ar Wern dans une dépression de bas-marais.	C
<i>Narthecium ossifragum</i>	Narthécie des marais		LRMA2 / -	Connue de la petite tourbière de l'étang du Moulin neuf, cette plante a été détectée aussi dans plusieurs autres secteurs de la RNR : au nord de Mezmeur, au nord et nord-est de Liden, et dans plusieurs landes entre Kerveur et Kertanguy où elle avait sans doute été repérée par Y. Le Gall en 2013. Jamais sur de grandes surfaces, elle est cependant assez abondante dans certaines stations pour indiquer clairement un fond tourbeux qui présente sans doute un potentiel floristique qu'un étrépage expérimental pourrait révéler (comme ce qui s'est produit dans la tourbière de l'étang du Moulin neuf).	C
<i>Pilularia globulifera</i>	Pilulaire à globules	- / PN	LRMA1 / -	Repéré en 2008 par David Rolland et Pierrick Pustoc'h sur les berges de l'étang de Prat Trovern, sa présence a été confirmée en 2013 (Y. Le Gall) et 2014 (V. Colasse). En 2016 cette petite fougère a été détecté à nouveau (D. Rolland, J Durfort et D Menanteau) à quelques mètres de sa station initiale, indiquant le caractère instable et fragile de cette espèce sur la réserve. Quelques pieds.	C
<i>Pinguicula lusitanica</i>	Grassette du Portugal		LRMA2 / -	Sa présence dans le site a été confortée aux abords de l'étang du Moulin neuf par les 2 placettes d'étrépage de 2010 dans la lande humide et de 2013 dans le haut de la tourbière. Elle a également été détectée au bord d'une ornière dans un	C

				passage entretenu par les chasseurs non loin de leur enclos d'élevage de faisans, la station y est instable mais indique les potentialités de ce secteur.	
<i>Cormarum palustre</i> L.	Potentille des marais		LRMA2 / -	Relevé à proximité des étangs du Moulin Neuf et de Prat Trovern, principalement en association avec la Laïche en Bec et parfois le Trèfle d'eau. Peut s'étendre au-delà de ces formations très humides dans les moliniaies ou les prairies oligotrophes.	C
<i>Potamogetum pusillus</i> L.	Potamot Fluet		/ NT	Ce petit potamot filiforme et discret a été repéré dès août 2009 dans la partie aval de l'étang du Moulin neuf par Y. Le Gall. Il sera revu dans l'un des transects de suivi sur l'amont de l'étang en 2015 par J. Durfort. En 2016, il semble être présent tout autour de l'étang du Moulin neuf et dans une mare récemment créée à proximité, ainsi que dans une mare très ombragée dans un tout autre secteur de la RNR, à l'ouest de Ty Bihan. Il pourrait donc être en expansion sur la commune de Plounérin ?	C
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine		- /DD	Cette plante a été relevée, sans doute pour la première fois dans le site, en 2005 lors de la cartographie Natura 2000 de l'étang du Moulin neuf, où elle était présente en abondance et en fleurs. Elle a régressé fortement depuis 10 ans dans cet étang, mais fleurit à présent très peu, aussi sa présence est peut-être sous-estimée. Elle est également assez abondante dans l'étang de Trovern, mais sans floraison constatée	C

En application de la règle de hiérarchisation, *Luronium natans* aurait pu être classé en classe A : la fragilité et la taille de la station invite à relativiser la responsabilité du site

En outre, parmi les espèces listées figure *Potamogeton pusillus*, quasi-menacé pour la Bretagne est associé à des milieux mésotrophes, ce qui n'en fait pas forcément une plante à préserver absolument car des conditions plus oligotrophes sont souhaitables pour bien d'autres plantes remarquables et des végétations patrimoniales.

Deux autres espèces mentionnées initialement pour la RNR sont également classées dans la catégorie NT, mais l'une, l'orchidée Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) n'a apparemment plus été re-signalée depuis 1994 et l'était dans le secteur de St-Loup qui se trouve sur une commune voisine et donc pas directement concernée par la RNR ; l'autre est l'espèce Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*) vue par D. Philippon en 2011 dans une zone prospectée assez vaste et qui touche seulement à la marge la RNR. Le secteur de la RNR concerné est cependant favorable à cette espèce et a été plusieurs fois prospecté à la bonne période, mais cette plante, aisément repérable au printemps, n'a pas été vue.

Outre ces 19 espèces aux statuts de protection et/ou de menace remarquables à différents niveaux, on peut également souligner la présence d'espèces telles que *Eleocharis acicularis* (Scirpe épingle), peu commune en Bretagne et observée sur le site du Moulin neuf, de *Scrophularia auriculata* (Scrophulaire à oreillettes), observée sur Lann Droën (Y. Le Gall, 2013) et le Moulin Neuf (V. Dalibart, 2000) ou encore *Nardus stricta* (Nard raide) dont la dernière observation sur le secteur, avant celle de V. Colasse (2014), datait de 1962 par J.M. Géhu.

d) Flore patrimoniale : milieux associés, menaces et facteurs favorables (illustrations J.Durfort)



Photographies n°3 : *Littorella uniflora*, *Drosera rotundifolia*, *Drosera intermedia*

Nom	Données écologiques/menaces / facteurs favorables
<i>Aristavena setacea</i>	La Canche sétacée - Famille des Poacées : graminée des landes et marais tourbeux, rare et sans doute en régression, au moins dans le Massif Armoricaïn. Elle n'a pas été revue depuis 2005, et le sentier empierré et herbeux où elle était présente, entretenu, n'est plus favorable à sa réinstallation. Il faudrait une forme d'étrépage ou des ornières dans des dépressions restant longtemps humides. Elle est guettée sur la placette d'étrépage de la lande humide mais n'est pas apparue.
<i>Carex rostrata</i>	Laïche de fosses tourbeuses, prairies oligotrophes très mouilleuses, bas-marais acides, et bords d'étangs oligo à mésotrophes. <i>Carex rostrata</i> a des feuilles glauques en gouttière, une tige lisse et des épis femelles cylindriques souvent longs.
<i>Cormarum palustre L.</i>	Rosacée appréciant les formations très humides : elle peut se retrouver dans les moliniaies voire des prairies oligotrophes diversifiées.
<i>Drosera intermedia</i>	Plante carnivore caractéristique des tourbières acides à sphaignes, souvent sur tourbe mise à nu. Etrépage, mise à nu du sol favoriserait son apparition en divers secteurs tourbeux de la réserve.
<i>Drosera rotundifolia</i>	Plante carnivore caractéristique des tourbières acides à sphaignes. Il est fort possible que les petits secteurs de la RNR qui ont été enregistrés en tourbière (présence de la narthécie) conservent des potentialités, que des étrépages pourraient la révéler.
<i>Dryopteris aemula</i>	Cette fougère protégée à distribution atlantique n'est connue que dans 6 départements français. Elle n'est que relativement fréquente par places dans le Finistère et le Nord du Cotentin et est bien moins commune dans les trois autres départements bretons dont les Côtes d'Armor. Elle se tient sur des substrats siliceux dans des biotopes ombragés à forte humidité atmosphérique. Il convient de bien signaler cette station au personnel d'entretien du site. Si un jour le curage de ce fossé était programmé, il faudrait alors le réaliser avec grandes précautions pour ne pas risquer d'arracher ces fougères en raclant la terre des flancs du fossé. De même, un fauchage est à éviter coté sentier. Une mise en lumière trop brutale par abattage des arbres qui assurent l'ombrage peut aussi être néfaste
<i>Elatine hexandra</i>	Petite plante annuelle couchée, aux délicates fleurs blanc rosé, des rives exondées des plans d'eau, souvent sur substrat fin plus ou moins enrichi en matière organique. A rechercher sur les rives des différentes pièces d'eau de la réserve.
<i>Epilobium palustre</i>	Cette gracieuse épilobe est peu ramifiée, et a une tige ronde sans lignes saillantes très légèrement duveteuse, et des feuilles lancéolées étroites, pratiquement sans dents marquées, elle est souvent indicatrice de prairies de grande qualité floristique.
<i>Galium debile</i>	C'est un petit gaillet aux feuilles étroitement linéaires, et d'un vert clair brillant. Apprécie les prairies oligotrophe très mouilleuse entretenu par fauche ou pâturage extensif.
<i>Juncus squarrosus</i>	Le Jonc rude (ou Jonc squarreux) - Famille des Joncacées : plante bien indicatrice des tourbières et landes tourbeuses oligotrophes. Les stations de cette plante ne sont pas très nombreuses et apparemment cantonnées dans l'Ouest du département. L'entretien en bordure de la volièrre de la société de chasse lui semble favorable.
<i>Kurzia Pauciflora</i>	Apprécie la lande tourbeuse.
<i>Littorella uniflora</i>	Cette petite plantaginacée amphibie se trouve encore assez régulièrement en Bretagne sur les rives sablo-vaseuses régulièrement exondées des plans d'eau et étangs. L'espèce est toutefois jugée en régression en France, ce qui a justifié son inscription à la liste des espèces protégées en 1995. Elle s'est beaucoup étendue, à la faveur du marnage beaucoup plus important qui est appliqué ces dernières années au plan d'eau. Ce nouveau mode de gestion a donc fortement conforté la littorelle dans le site, qui n'apparaît plus du tout menacée à court et même moyen terme.



Dryopteris aemula
et détail des feuilles



station de *Pilularia globulifera*
et détail (petites feuilles en crocse)
et rameaux de *Nitella translucens*

Photographies n°4 : *Pilularia globulifera*, *Dryopteris aemula*

<i>Luronium natans</i>	Le flûteau nageant est une plante vivace, submergée et flottante de la famille des Alismataceae. L'espèce semble supporter le marnage et favoriser les rives ensoleillées.
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Famille des Ményanthacées : forme des radeaux flottants. Conserver les niveaux et la qualité d'eau.
<i>Narthecium ossifragum</i>	Plante indicatrice de la tourbière de pente. Pourrait se laisser « étouffer » par la Moliinie bleue sur certains secteurs...
<i>Pilularia globulifera</i>	C'est une ptéridophyte pionnière des sols acides dénudés, rencontrées en bordure de mares ou d'étangs, plus rarement dans de simples dépressions voire ornières de chemins toujours humides dans le voisinage de landes. Elle tient plus longtemps dans des zones de marnage régulier où la compétition avec d'autres plantes est limitée. C'est une petite station de quelques pieds qui a seulement été revue dans un chenal, où la compétition est forte avec des espèces de mares acides ainsi qu'une characée (<i>Nitella translucens</i>) fortement installée. Sans surveillance annuelle et sans doute « nettoyage » régulier autour de la station pour lui conserver un sol suffisamment nu, elle risque fort de disparaître à son tour. La station est également menacée par des déversements de grains à usage d'alimentation pour les canards mais bien inutiles dans cette configuration.
<i>Pinguicula lusitanica</i>	Plante insectivore à distribution atlantique, pionnière sur tourbe nue. Potentiellement présente sur les zones tourbeuses : l'étrépage de petites placettes ou la mise à nue du sol lui serait favorable.
<i>Potamogetum pusillus L.</i>	Petit potamot filiforme et discret. Il est peut-être possible que sa rareté affichée tienne aussi à sa discrétion et à la relative difficulté de le déterminer avec certitude, parmi d'autres petits potamots semblables (mais également rares). Les données existantes sur son écologie indiquent sa préférence pour les eaux stagnantes à faiblement courantes, plutôt basiques et eutrophes, riches en nutriments ainsi qu'en matière organique (cf. Flore aquatique du Massif armoricain de R. Corillon, et indications sur <i>Téla Botanica</i>), ce qui n'en fait pas forcément une plante à préserver absolument, car des conditions plus oligotrophes sont souhaitables pour bien d'autres plantes remarquables et des végétations patrimoniales.
<i>Utricularia australis</i>	Le choix de la nommer et de la présenter ici vient du très faible nombre de communes concernées dans les Côtes d'Armor par l'observation de cette espèce (d'après la consultation de la base eCalluna du Conservatoire Botanique National de Brest). Elle est associée à des stades jeunes des plans d'eaux.



Photographies n°5 : *Elatine hexandra*, *Epilobium palustre*, *Galium Debile*

c) *Fonge : état de la connaissance et valeur patrimoniale*

Groupe taxonomique	Source de données	Nb de taxons	Etat de la connaissance
Champignons	Une synthèse et des prospections ont été menées en 2012 par la Société Mycologique des Côtes-d'Armor	90	Moyen à faible

90 espèces sont connues à ce jour sur le site de l'Étang du Moulin Neuf. On peut souligner la présence de 17 espèces inscrites au projet de Liste rouge costarmoricaine, dont 2 espèces de la Liste rouge européenne provisoire :

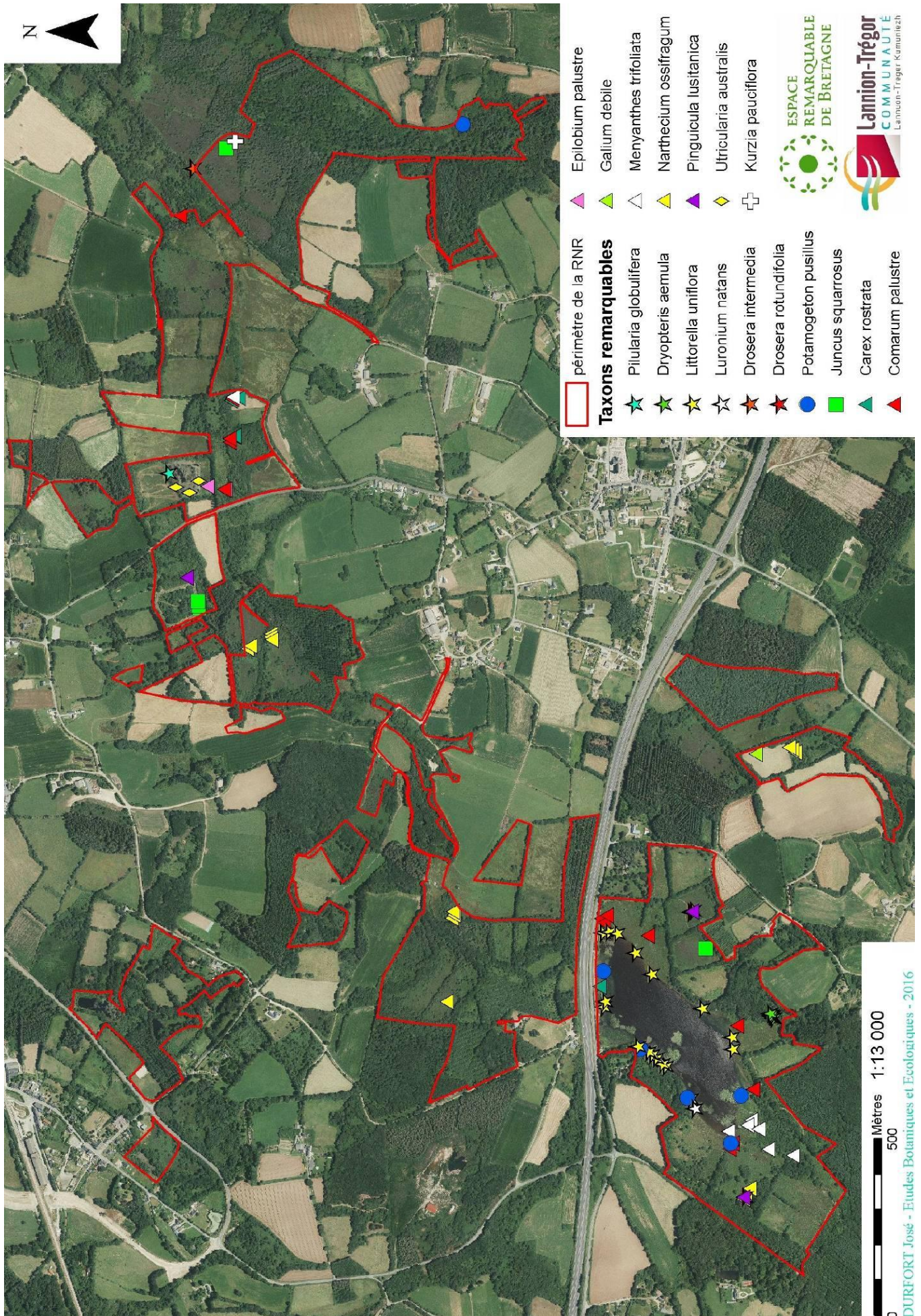
- *Marasmius hudsonii* ;
- *Mutinus caninus*.

2 nouvelles espèces ont également été observées (B. CAPOËN, comm. pers.) :

- *Olla costata*, unique station en Côtes d'Armor ;
- *Roseodiscus equisetinus*, unique station en Bretagne. Il s'agit d'un Ascomycète inoperculé dont le support est *Equisetum fluviatile*. L'espèce a été observée en avril 2012 au sein de la litière de prêles, dans la saulaie marécageuse située en queue d'étang.

Cet inventaire ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité et ces premières observations doivent encourager les gestionnaires et spécialistes à améliorer la connaissance sur cet ordre souvent sous-prospecté. La valeur patrimoniale de ces espèces est difficile à évaluer, elle sera tout au moins prise en compte dans les opérations prévues par le gestionnaire.

- ↪ **Au bilan floristique patrimonial : 6 plantes protégées** en France sont présentes dans la RNR, l'une d'elles : le Flûteau nageant (*Luronium natans*) est également une espèce d'intérêt communautaire mais semble malheureusement instable dans le site. Ces plantes protégées sont presque toutes en assez faibles effectifs, plusieurs sont maintenues grâce à des travaux de gestion (les Rossolis notamment), travaux qu'il faudra aussi mettre en œuvre pour ne pas "perdre" un autre taxon ne supportant pas la compétition : la Pilulaire. Seule la Littorelle a vu sa population fortement augmenter grâce au nouveau régime de marnage mis en place sur l'Étang du Moulin neuf.
- ↪ **Une seule plante** dont la présence est confirmée dans la réserve, en plusieurs endroits, possède un statut de menace suivant la nouvelle Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne de 2015 : le Potamot fluet (*Potamogeton pusillus*). Mais **9 autres plantes** (sans autre statut) et bien présentes en 2016 dans la réserve sont inscrites sur la Liste rouge armoricaine de 1993 et restent remarquables à ce titre.
- ↪ Il est intéressant de signaler aussi la présence dans une dépression à sphaignes d'une lande fixée du secteur de Lann Droën, de l'hépatique *Kurzia pauciflora*, inscrite sur la Liste nationale de la SCAP.
- ↪ Des études complémentaires, et la parution d'une liste rouge, permettrait mieux appréhender la valeur mycologique du site. Les lichens, les algues et les bryophytes constituent des groupes à prospecter également.



Carte 29: Flore remarquable

d) La faune

Fin 2017 : plus de 42 300 données naturalistes étaient intégrées pour le territoire de LTC dont **25 000** pour la commune de Plounérin. A noter qu'un observateur ornithologique (Jacques Maout) a collecté à lui seul plus de 21 000 données.

a) Etat de la connaissance

Groupe taxonomique	Source de données	Nb de taxons	Etat de la connaissance
Mammifères – base de données GMB, 344 données sur un périmètre dans et autour de la réserve (500 mètres)			
Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> Relevés ponctuels d'effectifs Soirée de formation aux chiroptères – groupe mammifères ONF - 05/2012 Soirée écoute aux ultrasons des chiroptères– ONF – 08/2016 Etude : « GMB-Expertise Mammalogique du site naturel remarquable de Saint-Junay en Plounérin- détermination des enjeux mammalogiques connus d'après la bibliographie et des prospections de terrain initiales - Thomas DUBOS, Décembre 2010, 12p. » (Dubos, 2010) Etude "Caractérisation de l'intérêt de la Réserve Naturelle Régionale de Plounérin pour les chauves-souris -GMB, COLIN, DUBOS - 2017" Base de données GMB (357 données)/Vivarmor Nature (342 données) 	15	Bon
Autres mammifères	<ul style="list-style-type: none"> Base de données GMB/Vivarmor Nature Prospections ponctuelles du gestionnaire. 	24	Moyen, localisé
Avifaune			
Oiseaux	<p>Lors de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000, la synthèse des données ornithologiques mentionnait 149 espèces d'oiseaux contactées entre 1997 et 2005, dont 36 espèces ayant un statut de nidification certain.</p> <p>A l'occasion de la rédaction du dossier de candidature au label de Réserve Naturelle Régionale, le GEOCA a réalisé une synthèse pluriannuelle sur le périmètre d'étude.</p> <p>La pression d'observation a été très forte pendant des années (une trentaine d'année de 1980-2010 environ) par J. Maout, ornithologue, qui se rendait sur le site très régulièrement. Le reste de la réserve a été prospectée de manière beaucoup moins importante.</p> <p>La synthèse du GEOCA a été complétée par des prospections ponctuelles menées par David Rolland, technicien de la Fédération départementale des chasseurs, et Vivianne Troadec, ornithologue, sur les sites de Lann Droën et de Goarem du. En 2016, Stéphane Guiguen (Lannion-Trégor Communauté) a conduit une prospection ciblée sur la Fauvette pitchou au nord de la réserve, infructueuse.</p>	173	Bon
Ichtyofaune			
Poissons	<ul style="list-style-type: none"> Etude du peuplement piscicole des cours d'eau de la Lieue de Grève et des petits côtiers jusque l'estuaire du Léguer, SERAMA, 2010, 39p Un point de relevé a été réalisé à l'aval de l'Etang du Moulin Neuf Un point de relevé est très à l'aval de Saint Junay – peu d'obstacles entre ces deux secteurs 	8	Bon à moyen
Amphibiens et reptiles			
Amphibiens	<ul style="list-style-type: none"> Prospections ponctuelles et ciblées depuis une dizaine d'année. Stage 2016 – Soidri Soibaha -Master Gestion de l'Environnement Parcours Environnement, Territoires, Acteurs -Université Rennes2 – (Comment concilier et hiérarchiser les enjeux au sein du plan de gestion d'un espace naturel protégé : exemple de la prise en compte des amphibiens pour la définition des enjeux de la réserve naturelle régionale de Plounérin) Base de données Vivarmor Nature (342 données) 	10	Bon
Reptiles	<ul style="list-style-type: none"> Prospections ponctuelles depuis une dizaine d'années. Base de données Vivarmor Nature (342 données) 	4	Bon
Invertébrés			
Rhopalocères	<ul style="list-style-type: none"> Base de données Vivarmor Nature et GREZIA Données ponctuelles – site suivi depuis de nombreuses années Etude : Inventaire des Odonates et Rhopalocères du site de l'Etang du Moulin Neuf – Gretia – Décembre 2010, 21 p 	34	Bon mais principalement autour de l'Etang du Moulin Neuf
Hétérocères	<ul style="list-style-type: none"> Base de données Vivarmor Nature et GREZIA 	149	Moyen

	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre prospections (en 2015 Alain Cosson et en 2016-2017 Dominique Halleux) 		
Odonates	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données Vivarmor Nature et GRETIA • Données ponctuelles – site suivi depuis de nombreuses années • Etude : Inventaire des Odonates et Rhopalocères du site de l'Etang du Moulin Neuf – Gretia – Décembre 2010, 21 p 	33	Bon mais principalement autour de l'Etang du Moulin Neuf
Orthoptères	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données Vivarmor Nature et GRETIA • Deux prospections ciblées en 2016 • Etude en 2017 	16	Moyen à bon en 2017
Coccinelles	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données Vivarmor Nature et GRETIA • Données ponctuelles - site suivi depuis de nombreuses années par M. Bredèche 	14	Très bon
Carabiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prospection 2017 en interne 	38	Moyen en 2017
Aranéides	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes 2017 	169	Bon en 2017
Hémiptères	<ul style="list-style-type: none"> • Prospections ponctuelles en 2017 	10	Moyen
Syrphes	<ul style="list-style-type: none"> • Données ponctuelles • Prospections en 2017 dans le cadre des rencontres annuelles du « Groupes syrphes de Réserve naturelle de France » 	30	Faible
Escargots et autres mollusques	<ul style="list-style-type: none"> • La pauvreté du nombre de taxons reflète uniquement le manque de synthèse et prospection sur ce groupe. 	2	Très faible
Autres invertébrés	<ul style="list-style-type: none"> • Données ponctuelles 	15	Très faible

Le site est connu et parcouru par des naturalistes depuis de nombreuses années. Néanmoins, des inventaires sur des groupes faunistiques spécifiques n'ont débuté que depuis l'acquisition du site de l'Etang du Moulin Neuf.

Ces études ont principalement porté sur l'entomofaune (odonates, lépidoptères, orthoptères) et les araignées. La connaissance reste très partielle sur d'autres groupes alors qu'il existe un potentiel fort (invertébrés aquatiques par exemple). La rédaction du plan de gestion et le récent classement ont permis de favoriser une dynamique d'acquisition de données par des études et la mobilisation d'un réseau de naturalistes bénévoles.

Pour les vertébrés, la connaissance est bonne, mais des prospections ciblées sur les micromammifères seraient nécessaires.

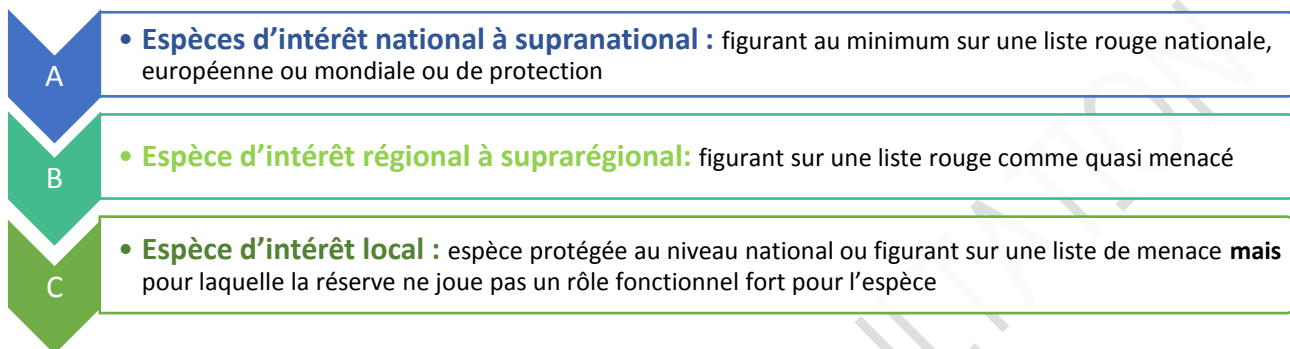
Enfin pour l'avifaune, les espèces présentes sur la réserve sont bien connues, notamment grâce aux observations menées par un bénévole pendant plus d'une trentaine d'années mais il serait opportun de mener des prospections complémentaires pour préciser le statut de nidification et le territoire occupé par certaines espèces.

b) Evaluation patrimoniale - Méthodologie

L'évaluation patrimoniale de la faune se base sur la combinaison de différents critères :

- Protection : statut de protection nationale ou directive européenne ;
- Menace: inscription sur une des listes rouges régionale, nationale ou internationale ;
- La responsabilité régionale sur la base de la liste Régionale ;
- Dire d'expert (prise en compte nécessaire pour intégrer des connaissances récentes, pondérer des critères par l'expérience de terrain ou bio-évaluer un groupe taxonomique peu connu).

Une hiérarchisation selon trois classes de valeur a été menée afin de dégager ultérieurement des priorités de conservation :



Cette méthodologie a été adaptée en fonction des niveaux de connaissances et des méthodologies existants pour certains groupes :

- Méthodologie SPEC pour les oiseaux,
- Liste des espèces patrimoniales pour les insectes réalisés par le GRETIA,
- Atlas régionaux pour la rareté de certaines espèces.

c) Les mammifères

Etat des inventaires

39 espèces de mammifères sont connues à ce jour sur le site de la réserve (cf. annexes) dont deux espèces allochtones invasives : le Ragondin et le Vison d'Amérique. La liste d'espèce présente est typique du Trégor intérieur. Le Muscardin et le Cerf Elaphe, connus à proximité de la réserve, pourraient venir compléter la liste d'espèces connues prochainement.

Les espèces d'intérêt patrimonial retenues sont les suivantes :

Nom scientifique	Nom français	Protection U.E. / France	Resp. régionale	Menace Monde / Europe / France / Région	Effectif répartition sur la réserve	Classe
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	DH 2 et 4 / N	modérée	NT/VU/ LC/NT	Observée en 2010 au niveau de la Chapelle Kirio, à l'est du site Déteectée en 2016 à Plounérin Gare, à la Côte Jaune Déteectée en 2017 au nord de la réserve ; territoire de chasse à proximité en leien avec une population utilisant le secteur Plouaret-Lanvellec-Plounérin	A
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	DH2 et 4 /N	très élevée	LC/NT/ LC /EN	Observations dans la longère de Kerliziri, près de l'Etang du Moulin Neuf (3 individus ont par exemple été observés en été 2014 - G. Le Reste et D. Menanteau). Une femelle gestante a été équipée pour du radiopistage en 2017. Le gîte de partution n'est pas sur la réserve Détection par ultrason dans les prairies de Saint Junay en 2016 Détection par ultrason sur presque toute la réserve en 2017	A
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	DH2 et 4 /N	élevée	NT/ NT/LC/LC	Lieu d'observation reconnu pour cette espèce en Bretagne, l'Etang du Moulin Neuf présente un intérêt majeur pour sa reproduction à l'échelle du bassin versant dont il augmente notablement la capacité d'accueil. Ce site joue de plus probablement un rôle de source pour l'émigration d'individus vers d'autres bassins versants. Sur le reste de la réserve des traces de passages ont été relevés le long de cours d'eau et de l'Etang de Trovern	A
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	DH2 et 4 /N	mineure	LC/NT/LC/LC	Depuis 2003, les suivis estivaux ont permis d'observer entre 1 et 7 individus (G. Le Reste et J. Réjony, 2006) au sein de la longère de Kerliziri. Depuis 2010, le Grand Rhinolophe semble avoir pris la place du Petit Rhinolophe (plus d'observation). Détection par ultrason sur presque toute la réserve en 2017	B
<i>Pipistrelli nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusis	DH 4 / N	modérée	LC/LC/ NT/ NT	Capture (2012) à l'Etang du Moulin Neuf Déteectée en 2017 sur 3 points de suivis	B
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/NT	Détection par ultrason sur la réserve en 2017	B
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/NT	Détection par ultrason sur la réserve en 2017	B
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Naterer	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/NT	Capture (2012) à l'Etang du Moulin Neuf	B
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	- / N	élevée	VU/VU/NT/NT	Présence de l'espèce avérée autour des étangs du Moulin Neuf et de Prat Trovern. Effectif semble important sur les prairies où sa présence est avérée.	B

					L'espèce est courante sur le secteur, voire même en Bretagne là où elle est prospectée.	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Observée en 1990 dans l'église de Plounérin (P. Hamon)	C
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Observée en 2010 au niveau de la Chapelle Kirio, à l'est du site	C
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Détection par ultrason sur la réserve en 2017	C
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	- / N	mineure	LC/LC/LC/DD	Une observation ponctuelle sur les bords de l'Etang du Moulin Neuf	C
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	DH4 / N	mineure	NT /LC/LC/NT	Détection par ultrason sur la réserve en 2017	C
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Présence fréquente sur l'ensemble de la réserve	C
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Khul	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Détectée en 2017 par ultrason – très bon niveau d'activité au niveau de Coat Quis et Pen Ar Stang	C
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Détection par ultrason sur la réserve en 2017	C
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	19 individus ont été observés en septembre 2010 au sein de la Chapelle Kirio (T. Dubos, F. Simonnet et F. Saintilan). Le site constitue certainement un site de chasse précieux pour l'espèce	C

Certaines espèces, ayant un statut de protection ou de rareté, n'ont pas été retenues :

Nom scientifique	Nom français	Protection		Menace		Effectif répartition sur la réserve
		U.E. / France	Resp. régionale	Monde / Europe / France / Région		
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne		mineure	NT/NT/NT/NT		Présence régulière sur la réserve dans les habitats qui lui sont associés
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-- / N	mineure	LC/LC/LC/LC		Présence commune sur le secteur, comme sur la Bretagne
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	- / N	mineure	LC/LC/LC/LC		Commun sur le secteur, donc sur la réserve

Traits de vie et état des populations

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Loutre d'Europe	La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique d'une taille comprise entre 100 et 130 cm, dont environ un tiers pour la queue, et un poids allant généralement de 6 à 11 kg. En activité elle passe une grande partie de son temps dans l'eau. Elle se repose dans un réseau d'abris plus ou moins protecteurs constitués de cavités entre les pierres des berges à des fourrés ou dans des enchevêtrements racinaires. Elle peut se reproduire toute l'année. Régime alimentaire : la loutre est un supra prédateur opportuniste, son régime alimentaire varie donc dans l'année. Il est composé principalement de poissons mais consomme également des amphibiens, crustacés, mollusques.	Chaque loutre possède un territoire assez vaste (d'une dizaine de km pour les femelles à une cinquantaine pour les mâles). Bien présente sur l'Etang du Moulin Neuf, elle y trouve zones de repos et de chasse de qualité. Elle parcourt également les cours d'eau en aval et en amont de cet espace, s'exposant alors à des risques de collisions routières. Un « loutrodoc » a été installé sous la RN12 au niveau du déversoir de l'Etang pour faciliter son passage. Cela n'a pas empêché des	La diminution des risques de collisions routières. La présence de zones d'abris le long des cours d'eau. Le maintien des ressources alimentaires La limitation des sources de pollution

		accidents (en 2008 collision d'une mère et de deux petits).	
Campagnol amphibie	<p>Ce mammifère semi-aquatique d'une quinzaine de cm recherche les milieux humides à forte densité de végétation. Il y trouve son alimentation mais également une protection contre ses prédateurs.</p> <p>Il creuse des terriers d'une dizaine de cm de diamètre, ses coulées confèrent aux berges une physionomie particulière.</p> <p>Le campagnol est herbivore et consomme les feuillettes, tiges et racines des plantes hygrophiles (joncs, roseaux, iris,...) et de plantes aquatiques (callitriches, cressons).</p> <p>Capable de se reproduire très rapidement comme la plupart des petits rongeurs, il présente une fécondité plus faible que les autres espèces de campagnol.</p>	<p>Le Campagnol possède un territoire assez limité (quelques centaines de mètres de berges).</p> <p>Il a une capacité de dispersion assez forte en cas de dégradation de son milieu.</p>	<p>Le maintien des prairies humides à densité de végétation assez forte.</p>
Barbastelle d'Europe	<p>La Barbastelle d'Europe est une chauve-souris de taille moyenne, au pelage long et sombre. Elle est principalement arboricole. Elle se plait dans les massifs forestiers et également dans le bocage. Elle loge dans des cavités de bâtiments au contact de bois.</p> <p>Elle chasse dans les peuplements de feuillus mûres (en lisière ou dans les allées forestières), avec souvent une sous-strate arbustive ou buissonnante.</p> <p>Régime alimentaire : principalement des micro-lépidoptères.</p>	<p>Déplacements faibles autour du gîte de reproduction</p> <p>Territoire de chasse généralement à moins de 2 km des gîtes de reproduction (aire de 9 ha en moyenne).</p> <p>La présence d'un réseau bocager dense et de boisements sur la réserve est propice à l'espèce.</p>	<p>La présence de peuplements feuillus mûres,</p> <p>Le maintien/la restauration d'un réseau linéaire de vieux arbres et de haies</p> <p>Abondance des proies (insectes).</p> <p>L'identification d'arbres gîtes et leur préservation</p>
Grand rhinolophe	<p>C'est le plus grand des rhinolophidés d'Europe (environ 40 cm d'envergure et 30 grammes). Il se distingue facilement par son aspect de « cocon » lorsqu'il est suspendu à une paroi.</p> <p>Le Grand rhinolophe est une espèce sédentaire.</p> <p>L'été, les femelles se regroupent dans des endroits chauds et calmes (combles d'église, de châteaux...) pour la mise-bas. L'hiver, les individus se rassemblent dans des ardoisières, caves ou grottes.</p> <p>Nourriture: ses terrains de chasse sont liés au bocage.</p>	<p>Pour circuler entre les différentes zones de chasse, les animaux longent les éléments linéaires (murs, haies, alignements d'arbres...) à une altitude comprise entre 0,30 et 2 m, voire 5 m au-dessus du sol, sans s'éloigner de plus de 10 m de ces corridors</p> <p>Lors de son activité de chasse, le Grand rhinolophe recherche de gros insectes (papillons, coléoptères...) que les adultes capturent dans un rayon de 4 km autour du gîte. Les jeunes de l'année, encore inexpérimentés, exploitent principalement les pâtures, où ils chassent des bousiers (proies faciles à capturer), dans un rayon d'un km autour du gîte. Les animaux sont fidèles à leur terrain de chasse tant qu'ils y trouvent assez de nourriture.</p>	<p>La présence de prairies bocagère – gestion par pâturage.</p> <p>L'entretien durable des haies.</p> <p>La connaissance, le suivi et la préservation des gîtes d'hivernage ou de reproduction.</p>
Petit rhinolophe	<p>C'est le plus petit des rhinolophidés européens (envergure 19 à 25 cm).</p> <p>Au repos et en hibernation, il se suspend dans le vide, complètement enveloppé dans ses ailes.</p> <p>Il hiberne dans des cavités naturelles ou artificielles (mines, caves, tunnels, viaducs, forts, blockhaus). L'été, les femelles se reproduisent dans des combles ou des caves de bâtiments (maisons, fermes, granges, églises, châteaux, forts, blockhaus...).</p> <p>Ses terrains de chasse préférentiels se composent de linéaires arborés de type haies (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou des prairies de fauche, avec des milieux humides (rivières, étangs, estuaires) non loin.</p> <p>Les femelles ne font qu'un seul petit par an.</p>	<p>Il chasse dans un rayon de 2-3 km autour du gîte (1 km pour les jeunes de l'année), en utilisant plusieurs techniques de chasse : piqué sur les proies, glanage au sol, chasse à l'affût en cas de faible densité de proies. Ses menus se composent d'insectes de toutes tailles, liés aux milieux aquatiques (diptères, lépidoptères...), mais aussi de coléoptères, hyménoptères ou araignées.</p> <p>Les Petits rhinolophes de Kerliziri (Etang du Moulin Neuf), qui ont été dérangés par le Grand Rhinolophe, ont dû trouver un gîte de remplacement à proximité</p> <p>Le Trégor constitue la limite d'aire de répartition occidentale pour cette espèce.</p>	<p>Le maintien des prairies bocagères pâturées</p> <p>L'entretien et la restauration des haies</p> <p>La connaissance, le suivi et la préservation des gîtes d'hivernage ou de reproduction</p>
Murin à oreilles échancrées	<p>Petite chauve-souris aux oreilles échancrées...</p> <p>Originellement troglodophile elle est aujourd'hui ubiquiste.</p> <p>S'associe fréquemment avec le Grand Rhinolophe ; ces espèces trouvent un intérêt thermique réciproque.</p> <p>Émerge tardivement après le crépuscule</p>	<p>Territoire de chasse d'un rayon d'environ 10 km.</p>	<p>La connaissance et la préservation des gîtes</p>

<p>Grand Murin</p>	<p>Grande chauve-souris (35 à 45 cm d'envergure) au pelage gris-brun sur le dos et blanc à lagorge.</p> <p>Espèce arboricole et anthropophile.</p> <p>Se nourrit principalement de grosse proie (coléoptères notamment).</p> <p>Présente surtout en sud Bretagne, le Trégor semble être la limite de son aire de répartition.</p>	<p>Déplacement important par les femelles pour retrouver les gîtes de partution (jusqu'à 100km).</p> <p>Les zones de chasses et de repos peuvent être éloignées : entre 4.5 et 8 km en Bretagne.</p>	<p>Le maintien ou le développement de boisements de feuillus âgés</p>
<p>Pipistrelle de Nathusius</p>	<p>La Pipistrelle de Nathusius est d'une morphologie proche de la Pipistrelle mais elle beaucoup plus massive (envergure de 23 à 25 cm, poids de 8 à 17.5g)</p> <p>Elle fréquente une grande diversité de milieu urbain.</p>	<p>C'est une migratrice présente en Bretagne uniquement en hiver.</p>	<p>Elle est très sujète au risque de collision avec des éoliennes.</p>
<p>Murin de Natterer</p>	<p>Le Murin de Natterer est présent dans toute la Bretagne mais il est assez peu fréquent là où on l'observe (en 9ème position des espèces contactées).</p> <p>Il exploite généralement les milieux forestiers et les ripisylves. Il occupe régulièrement des gîtes bâtis (combles, maçonnerie..) ou souterrains.</p> <p>Il capture des proies posées dans les feuillages : diptères, araignées et papillons.</p> <p>Il peut s'observer longeant, d'un vol lent et sinueux, les cours d'eau ou les habitations.</p>	<p>Domaine d'une dizaine de km²</p> <p>Lorsqu'il se déplace d'un territoire à l'autre, il suit toujours des milieux arborés, sans jamais passer dans des zones ouvertes</p>	<p>Des habitats forestiers de qualité</p> <p>La connaissance, le suivi et la préservation des gîtes d'hivernage ou de reproduction</p>

- ↪ La **Loutre d'Europe** bien connue sur la réserve, représente une responsabilité forte pour la réserve. Sa présence, ainsi que celle du **Campagnol amphibie**, indique l'importance des milieux de berges et la diversité potentielle en mammifères semi-aquatiques.
- ↪ La RN12 est une menace certaine pour de nombreux mammifères, tout particulièrement pour la Loutre d'Europe.
- ↪ L'étude portée en 2017 par le GMB a permis de préciser les populations de **chauve-souris** sur la réserve et place le site comme d'intérêt départemental. Les espèces forestières et anthropophiles sont bien présentes sur la réserve. Les bâtiments publics de Kerliziri sont à préserver : ils accueillent du **Grand Rhinolophe** été comme hiver, et une colonie de mise bas de petit Rhinolophe.

d) Les oiseaux

Précision sur l'évaluation patrimoniale des oiseaux

En se basant sur les critères habituellement retenus (Directive Oiseaux, indice SPEC, Liste rouge nationale et Liste rouge régionale), la liste des espèces patrimoniales comporte pas moins de 93 taxons. La présentation ci-dessous propose de retenir un nombre plus restreint d'espèces, tout en distinguant les espèces nicheuses (ou potentiellement nicheuses) et les espèces de passage, qu'elles soient hivernantes, en courte halte migratoire ou utilisatrices du site comme zone de chasse. Ont été ainsi écartées des enjeux de préservation propres au site d'étude :

- les espèces dont l'observation est exceptionnelle (Pélican blanc, Cigogne blanche, Huppe fasciée...) ;
- les espèces, notamment littorales, dont l'observation est occasionnelle et pour lesquelles le site d'étude ne constitue pas un intérêt majeur (Chevalier culblanc, Ch. gambette, goélands...).

Au contraire, certaines espèces, plus communes mais dont les effectifs sont en fortes diminution au niveau national et régional ont été conservées (Hirondelle des rivages, Bruant des roseaux, Râle d'eau...). Au total, ce sont donc 36 espèces qui retiennent particulièrement l'attention.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur le site (N si nicheur – (N) si anciennement nicheur)	Protection UE/SPEC	LR N/R (si NT ou plus)	Responsabilité régionale (de élevée à majeure)	Habitat(s) associé(s)	Présence sur la réserve	Classe
Nicheur ou ancien nicheur								
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	N	D.O /SPEC 2		Très élevée	Landes ajoncs	A été contactée il y a quelques années sur le secteur de l'Etang du Moulin Neuf. Les prospections ciblées du printemps et de l'été 2014 et 2016 n'ont pas permis de confirmer cette donnée	B
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	N		- /EN (N)	élevée	Plans d'eau peu profonds, saulaies...	Son cri caractéristique a été entendu à plusieurs reprises sur l'Etang du Moulin Neuf et Prat Trovern	B
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	N		VU(N)/VU(N)	élevée	Landes basses, prairies humides	Nicheur signalé autour de l'Etang du Moulin Neuf, sa présence est à surveiller car elle reste parmi les derniers sites non littoraux des Côtes d'Armor	B
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	N	SPEC 3	- /VU (N)		Bocage, jardins, clairières...	Connu sur le site	B
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	N		/VU (N)	Modérée	Forêts feuillues, parcs	Connu sur le site	B
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	N		VU(N)/VU(N)	élevée	Milieux boisés et bocager	Connu sur le site	B
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	N		/VU (N)	Modérée	Prairies humides, roselières	Connu sur le site	B
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	N	SPEC 3			Falaises, carrières	Nicheuse à proximité du site du Moulin Neuf	C
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	(N)				Landes, prairies humides...	Le statut de l'espèce est très difficile à établir, du fait notamment de sa discrétion. Si elle est contactée largement sur le territoire, aucun indice de nidification certain n'a ainsi été établi sur les Côtes-d'Armor sur la période 2004-2012.	C
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	N				Petits plans d'eau végétalisés	Nicheur à l'Etang du Moulin Neuf et à l'Etang de Prat Trovern	C
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	N				Plans d'eau	Connu sur le site	C
Bilan : Les espèces d'oiseaux nicheurs sur la réserve sont en petits effectifs et mal connus. Ils sont associés aux milieux bocagers, de landes et de ceintures végétalisées des plans d'eau.								

Hivernant ou de passage								
Anseriforme								
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet		SPEC 3	-/VU(H)	élevée	Plans d'eau	Petites populations sur l'Étang du Moulin Neuf et Prat Trovern en hiver	C
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet		SPEC 3			Plans d'eau	Petites populations sur l'Étang du Moulin Neuf et Prat Trovern en hiver	C
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été		SPEC 3			Plans d'eau	Petites populations sur l'Étang du Moulin Neuf et Prat Trovern	C
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau		SPEC 3			Plans d'eau	Petites populations sur l'Étang du Moulin Neuf et Prat Trovern en hiver	C
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin		SPEC 2	/EN(H)	élevée	Plans d'eau	Petites populations sur l'Étang du Moulin Neuf en hiver	C
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon		SPEC 3W			Plans d'eau	Petites populations sur l'Étang du Moulin Neuf et Prat Trovern en hiver	C
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan		SPEC 3W	/EN(H)	majeure	Plans d'eau	Petites populations sur l'Étang du Moulin Neuf en hiver	C
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir			LR ?/LC(H)	très élevée	Plans d'eau	Connu localement	
Ciconiiforme								
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette			-/EN	élevée	Plans d'eau, vasières	Passages annuelles sur l'Étang du Moulin Neuf	C
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré					Plans d'eau	Bien présent sur l'Étang du Moulin Neuf	C
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré		SPEC 3			Plans d'eau, roselières	Passages annuelles sur l'Étang du Moulin Neuf	C
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé		SPEC 3			Plans d'eau, roselières	Hivernant presque tous les ans	C
Charadriiformes								
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain		SPEC 3			Plans d'eau, vasières	1 à 2 hivernants sont observés selon les années autour de l'Étang du Moulin Neuf	C
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire		SPEC 3	VU(N)		Plans d'eau	Passage hivernal régulier	C
<i>Lymnocypterus minimus</i>	Bécassine sourde		SPEC 3			Prairies humides hautes, vasières	De passage sur l'Étang du Moulin Neuf	C
Podicipediformes								
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir					Plans d'eau	Passage très occasionnel sur l'Étang du Moulin Neuf	C
Bilan : La diversité en « oiseaux d'eau » de passage est intéressante mais le nombre d'individus pour chacune de ces espèces ne permet pas de dégager un enjeu fort. Les passages sont à suivre (effectifs, périodes,...) dans le temps.								
Falconiforme								
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes					Massifs boisés	A été découvert récemment, en 2014. Une femelle a ainsi été observée longuement, et à plusieurs reprises, en vol au-dessus de Lann Droën, en période de nidification (V. Troadec, comm. pers.). La nidification en Forêt de Beffou à proximité, est connue.	C
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux					Roselières	Utilise régulièrement l'Étang du Moulin Neuf.	C

<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin			SPEC 3		Landes, cultures, prairies...	Utilise l'Étang du Moulin Neuf - Occasionnellement	C
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré					Landes, cultures, prairies...	Utilise l'Étang du Moulin Neuf - Occasionnellement	C
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon					Landes basses, cultures...	Chasse sur la réserve occasionnellement	C
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin					Falaises, carrières	Chasse sur la réserve occasionnellement	C
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau					Bosquets à proximité de zones humides	Chasse sur la réserve occasionnellement	C
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore					Terrains découverts, proximité de vieilles futaies clairsemées	A été vu plusieurs fois sur la réserve	C
Bilan : Sans statut de nidification avéré sur la réserve, aucun enjeu fort n'est identifié.								
Passeriforme								
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle					Bords d'étangs, prairies humides	Observé sur le site	C
Bilan : Il serait opportun de déterminer le statut de nidification de cette espèce.								

SPEC 1 = Espèce menacée à l'échelle planétaire ; SPEC 2 = Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe ; SPEC 3 = Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve hors d'Europe ; W = ajout de "W" (pour wintering) signifie que le statut SPEC attribué concerne la population hivernante
 LRN : Liste rouge des espèces menacées en France – Oiseaux de France métropolitaine (UICN – MNHN) :
 Vu = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = En danger critique / N = Nicheur ; H = Hivernant ; DP = de passage

A noter également que *Caprimulgus europaeus* (Engoulevent d'Europe) a été recherché sans succès au printemps et à l'été 2014 sur le secteur de Lann Droën. L'habitat est assez favorable et sa recherche spécifique en conditions météorologiques favorables demeure intéressante. *Accipiter nisus* (Epervier d'Europe) et les rapaces nocturnes, en particulier *Asio otus* (Hibou moyen-duc) et *Athene noctua* (Chevêche d'Athéna) en période de nidification, et *Asio flammeus* (Hibou des marais) en hivernage, sont également à rechercher. *Porzana porzana* (Marouette ponctuée) enfin, lors de passages en fin d'été, pourrait être contactée.

- ↪ Le **nombre et de la diversité** des oiseaux présents reflètent l'intérêt écologique général de la réserve : c'est la diversité des habitats naturels (pièces d'eau en zone retro-littorale, habitats de landes de surface limité aux physionomies variées, prairies humides, vieux boisements de feuillus et plantations de résineux) et leur état de conservation qui permettent l'installation d'un grand nombre d'oiseaux aux besoins écologiques très différents.
- ↪ La richesse du site repose donc d'avantage sur la diversité de l'avifaune que sur la valeur patrimoniale des espèces nicheuses. Certains taxons présentent tout de même un statut patrimonial intéressant.
- ↪ Les statuts de nidification et les effectifs des espèces présentes **devront être précisés**.

Traits de vie et état des populations

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Fauvette pitchou	La Fauvette pitchou est un petit passereau d'environ 13 cm. Cet oiseau se reproduit dans les paysages de landes, dans un nid construit dans des ajoncs ou d'autres arbustes bas. 3-6 œufs sont pondus. Comme ses parents, la jeune fauvette est insectivore, mais elle consomme également des baies. Les rigueurs hivernales influencent fortement la dynamique des populations.	Considérée comme sédentaire sur l'ensemble de son aire de répartition, en Bretagne, elle occupe de préférence les landes basses dominées par les éricacées du genre Erica ou Calluna.	Présence de landes à niveaux étagés
Râle d'eau	Le Râle d'eau (Rallus aquaticus) mesure de 23 à 28 cm de long et a, comme les autres râles, un corps aplati latéralement lui permettant de se frayer plus facilement un chemin dans les roselières, son habitat préférentiel. Niche dans les végétations diverses des bords et queues d'étangs : roselières, cariçaies, saulaies... Se nourrit d'insectes aquatiques, d'amphibiens, de petits poissons...	La majorité des Râle d'eau nichant en Bretagne sont sédentaires.	La stabilité des niveaux d'eau pendant la période hivernale. La présence d'une ceinture de végétation de bord d'étang dense
Pipit farlouse	Le Pipit farlouse mesure environ 15 centimètres pour une envergure de 22 à 25 centimètres C'est un passereau caractéristique des milieux ouverts : landes, prairies humides. Les premiers chanteurs cantonnent en mars. La nidification peut avoir lieu jusqu'à août.	Migrateur partiel : départ pour une Europe plus tempérée dès septembre. Autrefois bien réparti en Bretagne, les effectifs de cette espèce font partis de ceux qui ont le plus chutés ces dernières années, en particulier dans l'intérieur de la Bretagne	Présence de landes et prairies humides.
Gobemouche gris	Le Gobemouche gris est une petite espèce d'oiseau de 13,5 à 15 cm de longueur. Exclusivement insectivore, c'est un migrateur strict. Il part d'août à octobre vers l'Afrique et revient à partir d'avril.	Bien réparti sur toute la Bretagne	Affectionne particulièrement les vieux boisements
Grosbec casse-noyaux	Le gros-bec est gros et corpulent, mesure environ 17 à 18 cm et se distingue par son énorme bec triangulaire. Migrateur partiel le Grosbec Casse-noyaux et un hivernant assez répandu et un nicheur sédentaire peu commun.	Courant mars, la majeure partie des hivernants quitte la région pour ne laisser que les quelques nicheurs en place. Cantonnement début avril.	Affectionne les boisements de feuillus
Bouvreuil pivoine	Cet oiseau mesure 14,5 à 16,5 cm et possède une forte carrure. Sa silhouette toute en rondeur et son naturel très paisible lui confèrent une allure débonnaire, que confirment ses mouvements lents et mesurés et son comportement très pacifique vis-à-vis de ses congénères. Le bouvreuil est considéré forestier mais peu se rencontrer dans des milieux buissonnants, des jeunes plantations, des parcs et jardin.	Il est commun en Bretagne et présent tout au long de l'année. Les nicheurs sont sédentaires ou n'effectuent que de courtes migrations. Un déclin prononcé (-68% depuis 1989) invite à observer précisément la répartition de ces effectifs.	Affectionne les boisements
Bruant des roseaux	Le bruant est un passereau de 15 à 16 cm de long qui se reproduit dans une grande variété de milieux humides de toutes dimensions. En Bretagne il a colonisé des milieux plus secs depuis le milieu du XXème siècle.	Cantonnement des chanteurs dès mars, le nid est construit au sol ou juste au-dessus. A partir du mois d'août les oiseaux se regroupent en dortoirs près des lieux de reproduction. Présent dans tous les départements bretons, il convient néanmoins de noter la baisse de 37% des carrés indicés par sa reproduction certaine ou probable en 20 ans.	Présence de prairies humides

e) Ichtyofaune

Parmi les 8 espèces de poissons connues, on peut en retenir 4 aux statuts de protection ou de menace particuliers :

Nom scientifique	Nom français	Protection UE / Fr	Menace Monde / UE / Fr / Région	Responsabilité régionale	Présence	Classe
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne		CR/ CR/ CR/ CR	Très élevée	L'espèce est connue sur le Yar. Elle est bloquée à l'aval direct de l'Etang du Moulin Neuf – probablement présente sur le secteur de Saint Junay	B
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	Ann II DH / -			Présence possible sur le secteur de Saint Junay	B
<i>Salmo trutta fario / trutta</i>	Truite commune	/N		Très élevé	Présence possible sur le secteur de Saint Junay	B
<i>Esox lucius</i>	Brochet	/N	LC /LC / VU /NT	Elevée	Présent sur l'Etang du Moulin Neuf	C

Tableau 1 : synthèse de la piscifaune patrimoniale (légende – voir Annexes)

Les espèces présentes sur la réserve bénéficient donc de niveaux de protection, raretés ou menaces importants.

Cependant deux éléments nous amènent à **relativiser fortement** la responsabilité de la réserve :

- Les cours d'eau sont représentés sur la réserve par de petites portions de leur linéaire (secteur de Mezmeur par exemple) ou ne s'observent pas en un bon état pour accueillir la faune piscicole :

Durfort (2016) : « aucune végétation des rus ou ruisseau dans la RNR ne peut être raccordée à l'un ou l'autre des habitats élémentaires d'intérêt communautaire « les ruisseaux à Renoncules », habituellement trouvés dans les ruisseaux du Centre-Bretagne. Les "rus" existants dans la partie nord de la RNR s'apparentent plutôt à des fossés temporaires, le plus souvent sous un fort couvert (haies de talus et berges, ou plus localement des panicules du *Carex paniculata*, quand il ne s'agit pas de ronciers) qui limite énormément l'installation de plantes et même bryophytes aquatiques. »

- Les cours d'eau sont situés relativement haut sur le bassin versant. En aval, des obstacles empêchent la remontée des poissons migrateurs. Les populations sont faibles et les travaux sur la continuité sont donc à réfléchir à l'échelle du bassin versant.

Le statut de l'Etang du Moulin Neuf (classé en 2nde catégorie par le Conseil Supérieur de la Pêche) est une singularité car l'ensemble des cours d'eau alentour sont classés en 1^{ère} catégorie.

La Liste rouge régionale place le Brochet en responsabilité « élevée ». Cependant, la présence de la Truite et l'Anguille font porter les enjeux sur ces poissons migrateurs.

- ↳ Toute démarche sur ces espèces sera à appréhender plus globalement dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieu Aquatique Lieu de Grève.
- ↳ A contrario, des actions de gestion sont possibles à l'échelle de la réserve sur les plans d'eau mais les enjeux sur les poissons présents sont faibles. Il conviendrait surtout de limiter leur présence pour ne pas nuire à la présence d'autres espèces à fortes valeurs patrimoniales (amphibien notamment).

Traits de vie et état des populations

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
<p>Anguille européenne</p>	<p>L'anguille est serpentiforme et recouvert d'une peau épaisse dans laquelle s'imbriquent de minuscules écailles. L'anguille mesure entre 50 cm et 1m de long habituellement.</p> <p>L'anguille est benthique. Elle s'abrite entre les cailloux et dans les anfractuosités du substrat (racines, branches, etc.). Elle se déplace sur le fond des cours d'eau et des plans d'eau et est capable de ramper sur divers substrat. L'anguille jaune peut survivre hors de l'eau grâce à son abondant mucus et à sa cavité branchiale protégée de la déshydratation par un orifice branchial étroit. Toutefois, elle ne tarde pas à rejoindre les milieux aquatiques ou humides les plus proches.</p> <p>L'anguille est surtout active la nuit, notamment pour s'alimenter.</p> <p>L'anguille est un prédateur. Son alimentation est composée de larves d'insectes, de petits crustacés et de petits poissons. En milieu marin, elle consomme également des vers enfouis dans la vase.</p>	<p>L'anguille est un migrateur amphihalin qui se reproduit en mer contrairement aux autres amphihalins présents en Bretagne. De ce fait, il s'agit d'un amphihalin thalassotoque</p> <p>Certaines anguilles choisissent de s'établir sur le littoral ou dans les eaux saumâtres alors que d'autres remontent les fleuves, parfois sur des milliers de kilomètres. Elles colonisent tous les habitats aquatiques accessibles depuis la mer.</p>	<p>Libre circulation sur le cours d'eau</p> <p>Présence de zones humides</p>
<p>Chabot commun</p>	<p>Le chabot a une robe mouchetée et foncée. C'est un petit poisson de 10 à 15 cm à la tête volumineuse et aplatie en forme de massue. Ses nageoires sont grandes et épineuses.</p> <p>Il passe ses journées caché sous des pierres ou dans des herbiers aspirant les proies qui passent à proximité. Il chasse des larves d'insectes, des œufs de poissons.</p> <p>Solitaire et territorial, il émet des sons et adopte une posture d'intimidation pour défendre son abri.</p> <p>Sa reproduction s'étale de mars à avril dans une cavité sous une pierre.</p>	<p>Mauvais nageur le chabot est sédentaire.</p>	<p>Présences d'habitats diversifiés de tête de bassin versant, substrats grossiers, des sous berges, des débris ligneux immergés et des végétations aquatiques</p> <p>Libre circulation sur le cours d'eau</p>
<p>Truite commune</p>	<p>La Truite fario possède un corps élancé fusiforme adapté à la nage rapide. Proche du Saumon atlantique, sa taille atteint rarement plus de 50 cm en Bretagne.</p> <p>Elle vit dans les eaux froides bien oxygénée. En nage stationnaire, elle intercepte sa nourriture dans la dérive au niveau des zones courantes. Au repos, elle gagne des zones plus lentes et plus profondes de la rivière.</p> <p>Son régime alimentaire est varié : insectes aquatiques et terrestres, larves, crustacés, mollusques, petits batraciens, poissons. Elle chasse à vue.</p> <p>Les zones de frayères se situent généralement en amont des cours d'eau : zones de courant fort, faible hauteur d'eau et graviers grossiers.</p>	<p>Pour la reproduction (octobre à janvier), les adultes migrent vers les zones de frayères.</p> <p>Après émergence des graviers où ils sont nés, les alevins migrent vers des zones plus favorables à leur croissance, à la recherche d'un poste de chasse.</p>	<p>Eau bien oxygénée</p> <p>Libre circulation sur le cours d'eau</p>
<p>Brochet</p>	<p>Silhouette allongée, museau " en bec de canard ", nageoires très en arrière pour donner une puissante impulsion. A l'âge respectable d'une trentaine d'années, Esox lucius peut dépasser 1,5 mètre de long et 20 kg.</p> <p>Le brochet est un poisson carnivore des eaux lentes et stagnantes. Il chasse à l'affût dans la journée et se nourrit de poissons blancs (gardons, rotengles ...), mais aussi de têtards, tritons ...</p> <p>La maturité sexuelle apparaît vers deux ans. Le brochet se reproduit tôt dans la saison, en février-mars, dans des endroits peu profonds et riches en végétation : les prairies inondées sont un lieu privilégié.</p> <p>Les oeufs sont adhérents sur les herbes aquatiques. Les alevins naissent 1 à 2 semaines plus tard et restent fixés à la végétation pendant quelque temps.</p>		<p>Présence d'eau stagnante avec végétation de rives</p>

f) Les amphibiens et reptiles

Les inventaires ont permis de recenser 4 espèces de reptiles et 10 espèces d'amphibiens.

La diversité est très importante pour un espace naturel en Bretagne « intérieur ». Cette richesse est, là aussi, liée à la diversité des habitats humides.

Nom scientifique	Nom français	Protection UE / Fr	Menace UE / Fr / Région	Responsabilité régionale	Présence	Classe
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	- / N	LC / VU / EN	Très élevée	La vipère a été vue de manière ponctuelle sur plusieurs parcelles de la réserve	B
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	DH 4 / N	LC / LC / NT		Etang de Trovern - nombreux Secteur de La Côte Jaune : présent	B
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	DH 4 / N	LC / NT / NT		Etang de Trovern : très nombreuses Elle est également connue à proximité de la réserve, sur Plounérin gare	B
<i>Triturus alpestris</i>	Triton alpestre	- / N	LC / LC / NT		Très présents dans l'ancienne carrière de la « Côte Jaune » Présence plus ponctuelle sur l'Etang du Moulin Neuf et l'Etang de Trovern	B
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	DH 4 / N	LC / NT / NT		Très présent à l'Etang du Moulin Neuf et de Trovern	B

Tableau 2 : synthèse de l'herpétofaune patrimoniale

Le Crapaud épineux est noté en responsabilité élevée sur la liste rouge régionale. L'évolution taxonomique récente entre *B. bufo*/*B. spinosus* explique ce fait. L'espèce n'est néanmoins pas retenue comme espèce à enjeu sur la réserve : elle est très commune et abondante sur le secteur.

- ↳ La richesse en amphibiens est donc importante, de par le nombre d'espèces mais aussi par la valeur patrimoniale de certaines d'entre elles. La préservation de la population de Rainette est un enjeu fort sur le site. L'Alyte et les tritons alpestre et marbré sont aussi à suivre de près.
- ↳ La Vipère péliade est connue comme assez courante sur le secteur. Néanmoins, son statut de protection et de rareté demande au gestionnaire de lui porter une attention particulière.

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Vipère péliade	<p>La Vipère péliade, dont le corps est relativement large, peut atteindre 60 cm à l'âge adulte.</p> <p>Elle se nourrit principalement de micromammifères comme des souris, des campagnols et des musaraignes, ainsi que des lézards. Elle peut également parfois se nourrir d'orvets ou encore de belettes, de taupes et d'amphibiens (grenouilles, tritons et salamandres).</p> <p>La Vipère péliade occupe des milieux très variés, secs, frais ou humides, qui sont peu fréquentés par les humains et dont la végétation ne se développe que lentement : tourbières, landes, bordures de prairies « maigres » du bocage, prairies en déprise agricole, landes à bruyères et genêts, abords de voies ferrées, lisières forestières, bordures de. On constate donc que l'effet « lisière » a ainsi une grande importance pour cette espèce.</p> <p>Une couverture végétale dense lui est en effet nécessaire pour se dissimuler et trouver refuge en cas de menace, car l'espèce est plutôt lente. Pour cette raison, la Vipère péliade s'expose rarement totalement à découvert, à l'exception des mâles en déplacement au moment de la reproduction.</p>	<p>La taille du domaine vital d'une Vipère péliade varie fortement selon les régions et les milieux (de 1 à 7.5 ha)</p> <p>Plusieurs mâles et plusieurs femelles peuvent vivre sur un même secteur.</p> <p>Dispersion : dans certains milieux, des individus sont susceptibles de parcourir environ 1 km.</p> <p>Dans les milieux les plus favorables, les Vipères péliades restent très fidèles à leur site, s'y observant d'une année à l'autre, tant que le milieu n'est pas altéré</p>	Maintien des habitats favorables
Alyte accoucheur	L'Alyte accoucheur habite les vieux murs, les amas de pierres, les blocs rocheux, les carrières. C'est un petit crapaud trapu de 4 à 5 cm.	Les déplacements : ils ont lieu entre les sites de reproduction et les sites d'hivernage. L'aire d'influence dépasse	Réseau dense de points d'eau sans poisson

	<p>C'est le mâle qui porte les œufs (jusqu'à 170 car il peut porter plusieurs pontes) jusqu'à éclosion des jeunes têtards</p> <p>Se nourrit pour moitié d'araignées et de scarabées. Pour le reste, des mouches, verres et petits insectes.</p> <p>C'est le seul Anoure de France à se reproduire hors de l'eau.</p> <p>Période de reproduction : Avril à Septembre</p>	<p>rarement les centaines de mètres mais peut atteindre 2 km.</p> <p>Deux noyaux de populations ont été repérés : autour de l'Etang de Prat Trovern et à la Côte Jaune. Ces secteurs offrent une variété de milieux en qualité, connectivité, et diversité suffisantes pour assurer le cycle de vie de l'espèce.</p>	<p>Corridor fonctionnel entre lieu de reproductions et de repos.</p>
Rainette arboricole	<p>La Rainette verte se différencie des autres groupes de grenouilles par la possibilité qu'elle a de grimper sur les végétaux, grâce à des pelotes adhésives qu'elle possède au bout des doigts. Elle ne descend que rarement à terre.</p> <p>S'accommodant de milieux variés, elle se fait remarquer dès le mois d'avril et jusqu'au début de l'été, par son chant puissant, d'autant plus audible de loin qu'elle chante en chœur. Elle peut reprendre ces chants en fin d'été.</p> <p>Elle affectionne les mares à végétation touffue. Surtout nocturne, elle capture insectes volants : mouches, moucheron, et autres proies diverses</p> <p>Période de reproduction : avril à juin</p> <p>Aire de repos : Elle passe l'hiver dans la vase, ou une cachette comme une anfractuosité dans un mur voire même cachée sous des feuilles</p>	<p>Déplacements : elle se déplace au sol ou à l'intermédiaire de la végétation. La migration peut atteindre les 4 km.</p> <p>Sur la réserve, l'Etang de Prat Trovern abrite une grande population. Des sites ont été identifiés en dehors de la réserve dans le secteur de Plounérin gare et de Coat Bruillac.</p> <p>Autour de ces lieux de reproductions, les milieux sont en qualité, connectivité et diversité suffisantes pour assurer le cycle de vie de l'espèce.</p>	<p>Réseau dense de points d'eau sans poisson</p> <p>Présence de végétation haute en bordure des points d'eau</p> <p>Corridor fonctionnel entre lieu de reproductions et de repos.</p>
Triton alpestre	<p>Cet urodèle de taille moyenne fréquente les points d'eau calmes et peu profonds : étangs, mares, bras morts, ruisseaux. mais aussi les fossés.</p> <p>La profondeur d'eau et la présence de végétation aquatique ne sont pas des facteurs déterminants pour l'espèce. Il peut être observé dans des prairies, des forêts de feuillus, des conifères et des bocages.</p> <p>Vie plutôt terrestre, mais qui devient aquatique lors de la période de reproduction (février-mars)</p> <p>Activité principalement nocturne</p> <p>Se nourrit d'invertébrés aussi lents que lui : cloportes, petites limaces, mais aussi œufs d'Amphibiens.</p>	<p>Présent sur presque toute la réserve. Sa population est forte dans une ancienne carrière de Coat Bruillac.</p> <p>Les déplacements : L'espèce peut migrer sur des distances de plus d'un km et les points d'eau qui servent de relais ne sont pas indispensables. Mais en général les distances parcourues sont de l'ordre d'une centaine de mètres.</p> <p>Bonne diversité des milieux et faible risques routiers à proximité de ses lieux de reproduction.</p>	<p>Réseau dense de points d'eau sans poisson</p> <p>Corridor fonctionnel entre lieu de reproductions et de repos.</p>
Triton marbré	<p>L'espèce fréquente les lacs et étangs pourvus de ceintures de végétation aquatiques. L'espèce peut s'abriter sous des pierres, des troncs ou des souches, des haies, des bois, le bocage, voire des landes relativement secs. Le triton marbré apprécie les forêts fraîches avec beaucoup de refuges. Triturus marmoratus fréquente aussi des eaux oligotrophes à mésotrophes pouvant être acide ou saumâtre.</p>	<p>L'espèce est connue sur presque toute la réserve mais en effectif plus important à l'Etang du Moulin Neuf à celui de Prat Trovern.</p> <p>Des déplacements pré-nuptiaux et post-nuptiaux ont lieu entre le site d'hivernage et le site de reproduction.</p> <p>La distance entre ces deux lieux est de l'ordre d'une centaine de mètres (maximum).</p> <p>La présence de boisement à proximité des mares est quasi systématique sur la réserve.</p>	<p>Réseau dense de points d'eau sans poisson</p> <p>Boisement frais</p> <p>Corridor fonctionnel entre lieu de reproductions et de repos</p>

g) Les invertébrés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Menace UE/Fr	Rareté BZH	Statut d'autochtonie		Classe
Odonates						
			(< 20% carrés UTM)			
<i>Sympetrum danae</i>	Sympète noir	- - / VU	x	Probable	Vu en 2012 par le Gretia à proximité des prairies tourbeuses de l'Étang du Moulin Neuf	A
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion exclamatif	- - / VU	x	Certain	Très présente à l'Étang du Moulin Neuf	A
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	- - / NT		Possible	Présente à l'Étang du Moulin Neuf	B
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	- - / LC	x	Certain	Découvert en 2011, revu en 2013 à l'Étang du Moulin Neuf	C
33 espèces d'odonates ont été observées ce qui en fait un site très riche pour la Bretagne. Ceci s'explique par la diversité des milieux aquatiques et des milieux naturels riverains. La présence de <i>Brachytron pratense</i> , <i>Ceriagrion tenellum</i> , <i>Platycnemis acutipennis</i> montre la diversité présente.						
Rhopalocère						
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	DH2 - / -		Certain	Belle population, pour la Bretagne, dans les prairies à proximité de l'Étang de Trovern (27 nids en 2015). Découvertes de nouveaux nids en 2016 sur deux autres prairies de la réserve.	A
34 espèces de papillons de jour ont été relevées. Si le Damier de la Succise constitue sans nul doute le principal enjeu entomologique du site, la présence du Miroir (<i>Heteropterus morpheus</i>), de la Grande Tortue (<i>Nymphalis polichloros</i>) méritent l'attention du gestionnaire						
Hétérocères						
Plusieurs inventaires bénévoles ont permis de répertorier 149 espèces sur la réserve. Le cortège est intéressant avec notamment des espèces typiques des zones humides (<i>Celaena haworthii</i> , la noctuelle de la linaigrette ou <i>Denticucullus pygmina</i> , la Nonagrie des laïches) ou des raretés départementales (comme <i>Stenolechia gemmella</i> , a priori la seule donnée du département).						
Orthoptères						
<i>Grylotalpa grylotalpa</i>	Courtilière		x	Possible	Vu à proximité de l'Étang de Trovern	C
<i>Stetophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté			Certain	Belle population au sein d'une prairie à Molinie, à l'Étang du Moulin Neuf	C
Le Criquet ensanglanté est noté sur seulement 7 carrés UTM des Côtes D'Armor. Il est plus présent sur les départements sud bretons. Il est associé à des milieux de bonne qualité (prairies humides oligotrophes).						
Syrphes						
40 espèces de syrphes ont été recueillies et identifiées. A noter la présence d' <i>Eumerus ruficornis</i> : une espèce associée à la <i>Scorzonera humilis</i> , c'est-à-dire aux prairies humides.						
Carabiques						
Un inventaire lié au bocage a été effectué en 2017. 38 espèces ont été déterminées – aucune espèce ne se dégage de ce cortège quasi-forestier. Il serait opportun de compléter ce premier inventaire par des prospections sur d'autres milieux.						

Aranéides						
<p>Une étude d'inventaire par piégeage et de chasse à vue a permis en 2017 d'améliorer fortement la connaissance en aranéide sur la réserve. 169 espèces sont aujourd'hui connues sur le site ce qui constitue une richesse importante au regard des autres sites bretons. Cependant ce cortège présente surtout des espèces communes ce qui ne donne pas au site une valeur de rareté très élevée.</p> <p>Deux espèces méritent néanmoins d'être citées pour leur rareté : <i>Porrhomma campbelli</i> qui n'est mentionnée que dans quatre autres localités dans l'ouest de la France, et <i>Lasaeola cf tristis</i> qui n'est elle mentionnée qu'à 8 reprises dans l'ouest de la France..</p>						
Autres invertébrés						
<i>Lucanus cervicus</i>	Lucane cerf-volant	DH2		Possible	Un individu a été noté à l'Etang du Moulin Neuf	C
<p>Les inventaires ponctuels mais fréquents de Mathieu Bredèche ont permis d'inventorier 14 espèces de coccinelles, ce qui représente un cortège important. A noter la présence d'<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i> (Coccinelle des marais) et d'<i>Exochomus nigromaculatus</i> qui représentent des raretés départementales selon les inventaires en cours.</p> <p>La présence de deux nids de Fourmis rousse des bois (<i>Formica rufa</i>), dans les boisements au nord de Ty Bihan pourrait révéler de belles surprises sur la faune qui vit en commensalisme avec cette espèce.</p>						
Mollusques						
<i>Elona quimperiana</i>	Escargot de Quimpert	DH2 et DH4 / Protection nationale		Certain	Belle population identifiée dans la Hêtraie-chênaie autour de l'Etang du Moulin Neuf	C

- ↳ Comme souvent pour les invertébrés et malgré les efforts de prospections récents, la connaissance est **partielle et inégale** selon les groupes.
- ↳ En l'état de la connaissance sur la réserve et sur l'entomofaune d'une manière générale (sans liste rouge régionale), **trois espèces** sont retenues comme à forte responsabilité :
 - *Sympetrum danae*
 - *Agrion exclamationis*
 - *Euphydryas aurinia*
- ↳ Il paraîtrait opportun **d'approfondir la connaissance** sur :
 - La faune des mares (coléoptères aquatiques et mollusques),
 - Les pollinisateurs en lien avec la qualité des milieux ouverts (prairies et landes),
 - Les insectes coprophages en lien avec la qualité des milieux ouverts et les modes de gestion en place,
 - Les insectes saproxyliques et ceux liés aux bois morts.

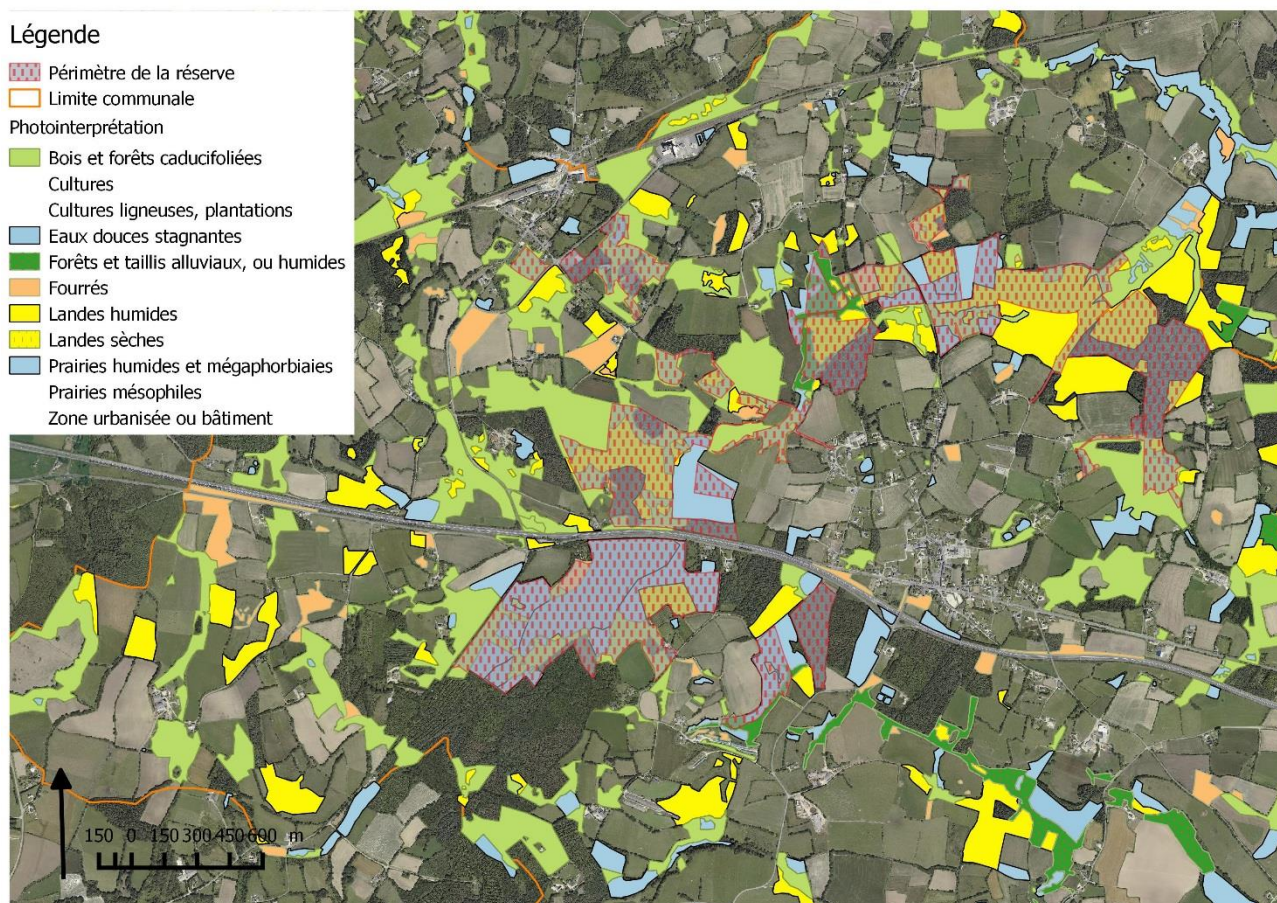
Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Sympètre noir	<p>Le Sympètre noir est une libellule de petite taille, qui a les pattes et le dessous de l'abdomen entièrement noirs, son thorax vu de profil est traversé par une large bande noire dans laquelle se trouvent quatre petites taches jaunes, ce qui est caractéristique de cette espèce.</p> <p>Le Sympetrum noir est une espèce tardive dont les adultes sont actifs et se reproduisent à partir de fin-juillet et en août. Les adultes restent actifs en septembre, voire début octobre.</p>	<p>Population connue en queue d'Étang du Moulin Neuf.</p> <p>L'espèce peut être observée dans des milieux moins caractéristiques grâce à sa grande capacité de dispersion.</p>	<p>Présence de son habitat typique : eaux stagnantes non poissonneuses acides : tourbières à sphaignes, marais et étangs tourbeux acides.</p>
Agrion exclamatif	<p>Coenagrion pulchellum mesure de 34 à 38 mm. Les mâles sont rayés de noir et de bleu sur le thorax et les segments abdominaux.</p> <p>Coenagrion pulchellum fréquente les eaux stagnantes ou faiblement courantes souvent peuplées d'une végétation abondante (marais...).</p> <p>Les imagos se montrent d'avril à mi-septembre.</p>	<p>Espèce très présente à l'étang du Moulin Neuf, site qui peut constituer un espace de vie suffisant pour la conservation de l'espèce.</p>	<p>Présence d'eaux stagnantes avec une abondante végétation de berges</p>
Leste fiancé	<p>Comme tous les lestes, le leste fiancé (<i>Lestes sponsa</i>) a des ailes transparentes pédonculées avec de longs ptérostigmas situés au-dessus de plusieurs cellules.</p> <p>Les adultes de cette espèce sont actifs à partir de fin avril à début octobre. Le pic d'activité se situe entre mi-juillet et début septembre. Quelques individus survivent jusqu'à fin septembre.</p>	<p>Espèce très présente à l'Étang du Moulin Neuf, site qui peut constituer un espace de vie suffisant pour la conservation de l'espèce.</p>	<p>Présence d'eaux stagnantes avec une abondante végétation de berges</p>
Damier de la Succise	<p>Le Damier de la succise est un papillon marron à damiers orange séparés par les nervures et organisés en lignes. Il mesure 15 à 21 mm</p> <p>Durant l'hiver, les chenilles hivernent en groupe dans un nid jusqu'au printemps.</p> <p>La chenille se nourrit principalement de sa plante hôte : la Succise des prés.</p> <p>La densité de plante hôte des chenilles semble être un facteur particulièrement important pour déterminer la santé de la population.</p> <p>L'espèce est univoltine (une génération par an), et sa période de vol dure trois ou quatre semaines, entre mai et juin.</p> <p>Le vent réduit très fortement la capacité de déplacements des individus, allant même jusqu'à les empêcher totalement. Les structures paysagères, telles que les lisières et les haies influencent également les déplacements en créant des barrières qui semblent plus facile à suivre qu'à traverser pour ces papillons.</p>	<p>L'espèce peut se rencontrer dans des bas-fonds humides, sur les bordures de route ou de chemin, donc sur des habitats de très faible surface.</p> <p>La population fonctionne dans une structure en métapopulation. L'effectif minimum de viabilité dépend des connections avec les populations voisines : si des échanges existent, une population pourra plus facilement supporter un faible effectif, car celui-ci sera soutenu par des apports d'individus extérieurs.</p> <p>Malgré les incertitudes, Fowles & Smith (2006) donnent une indication, en estimant qu'une population comprenant 25 colonies larvaires peut être considérée comme en danger extrême d'extinction.</p> <p>Très faibles déplacements des larves.</p> <p>En Angleterre (cas très proche du contexte de la moitié nord de la France), les études ont montré que le papillon adulte est généralement assez sédentaire (déplacements individuels souvent inférieurs à 750 m). Cependant, On peut considérer que le rayon de dispersion est de l'ordre de 1 à 2 km.</p> <p>Des déplacements de plusieurs kilomètres ne sont pas rares et des individus ont pu être observés jusqu'à 20 km mais ces déplacements lointains correspondent plus à une dispersion interpopulationnelle qu'à des mouvements à l'intérieur du patch d'habitat favorable.</p>	<p>Maintien des prairies humides, à forte densité de Succise des prés.</p> <p>A surveiller : la chenille le peut être parasitée par des hyménoptères</p>

3. Intégrité écologique et fonctionnalité

a) Trame paysagère, occupation du sol

Dans les paragraphes précédents, les espèces et leurs habitats ont été décrits. Il est proposé ici d'apporter des éléments sur la connexion entre les habitats d'espèces. Ces éléments ne se veulent qu'une introduction et n'ambitionnent en aucun cas de décrire pleinement les besoins de déplacements pour l'ensemble des espèces présentes sur la réserve. L'exercice a été tenté pour les amphibiens ((Soibaha, 2016), (Le Sidaner A., Maret A., Dufau A., Quendo F., Nagelin A. , 2016)).

Il est donc proposé ici une analyse simple, à partir de la description de l'occupation du sol par photo-interprétation sur l'ensemble de la commune de Plounérin. Cette analyse nous permet de discriminer les habitats considérés « naturels » des autres. L'hypothèse retenue est que si les habitats d'espèce sont reliés par des habitats « naturels », ils sont alors considérés comme connectés.



Carte 30 : connexion des habitats

A la lecture de la figure, la connexion semble bonne. Néanmoins des espaces agricoles peuvent localement venir au contact de parcelles labellisées. Un travail sur un périmètre plus large que la réserve, avec les bassins versants, est donc nécessaire pour préserver ou améliorer la capacité de déplacement des espèces. Au-delà de cette nuance, la réserve s'intègre globalement dans un contexte de **bonne perméabilité**.

En complément à cette analyse, il est important de noter que le **maillage bocager** est relativement dense sur la commune. A l'échelle des bassins versants de la Lieue de grève et du Douron costarmoricain, il est estimé à 136 mL /ha (Comité des Bassins versants de la Lieue de Grève, 2015).

Les problèmes de déplacement des espèces vont donc être abordés principalement en caractérisant des éléments de déconnexion, dans le paragraphe ci-après.

non prioritaire, cette opération serait néanmoins étudiée dans le cadre d'un second programme de travaux par le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève.

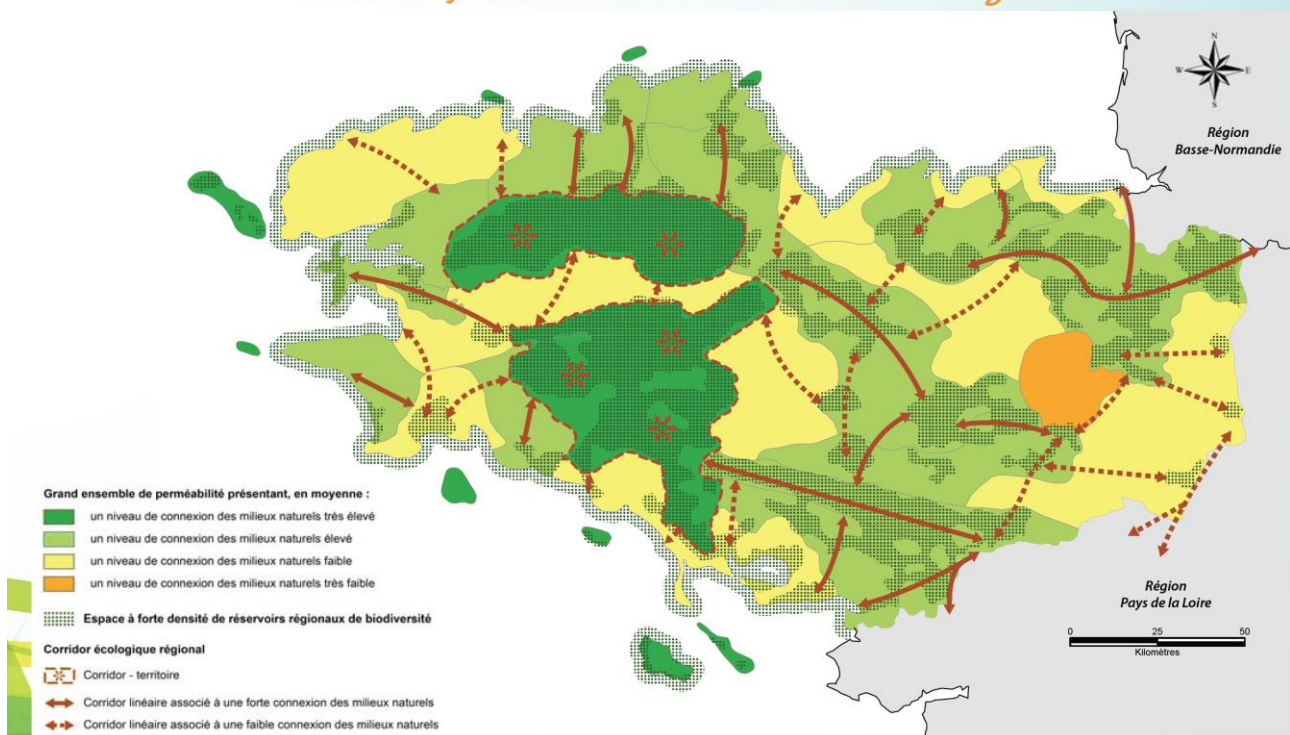
Le point de fracture majeur à l'échelle du site est naturellement la **route nationale 12**, coupant le site en deux selon un axe est-ouest. L'amélioration de la perméabilité de l'ouvrage routier pour la faune est donc difficile à envisager. Néanmoins, il est important de noter qu'un « loutrodoc » accompagne le passage du Yar sous la voie express. L'amélioration de la passe à poissons est également envisagée si des travaux sont réalisés sur le moine à l'exutoire de l'Etang du Moulin Neuf, sous la route départementale et la RN12.

c) Trame verte et bleue, éléments à une plus vaste échelle – Schéma Régional de Cohérence Ecologique

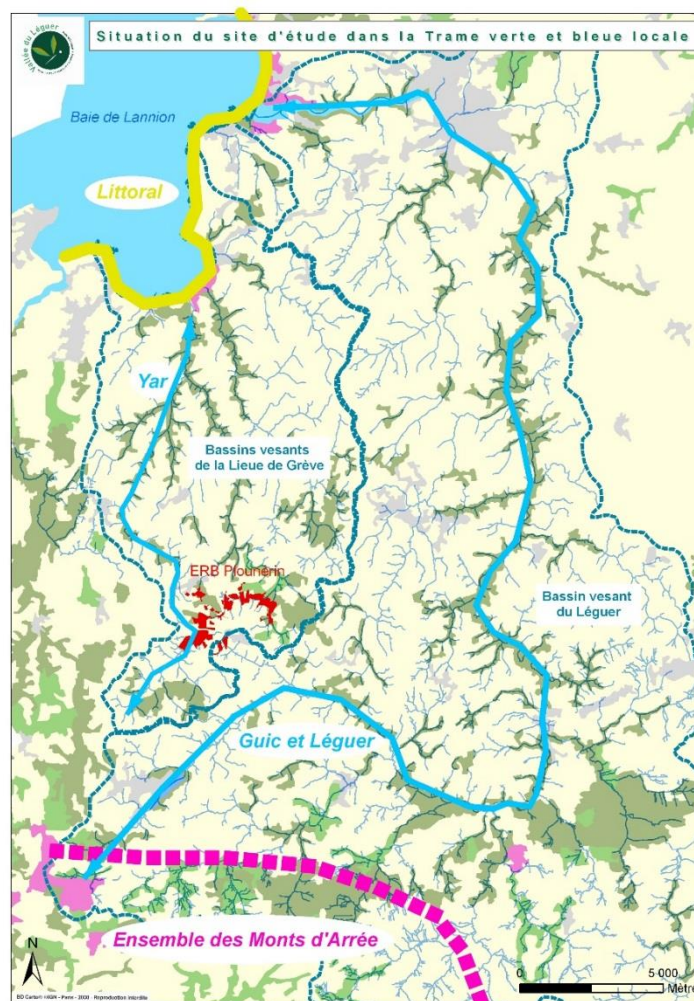
Le site de Plounérin a une position centrale à double titre du point de vue de la Trame verte et bleue :

- La réserve se situe dans la zone de contact entre les bassins versants du Yar et du Guic. Il s'agit donc d'une zone majeure de circulation des espèces liées aux milieux aquatiques et humides. A une échelle plus large, au sein de la Trame régionale, le site se trouve entre le Douron et le Léguer, deux sites Natura 2000 et corridors linéaires associés à une forte connectivité des milieux ;
- Il se trouve également entre le Centre Bretagne (Monts d'Arrée), au sud, et les espaces littoraux, au nord. Le site constitue ainsi pour certaines espèces un lien entre ces deux espaces d'une grande richesse. L'avifaune en halte migratoire ou la Rainette arboricole rendent compte de cette valeur.

Carte de synthèse de la trame verte et bleue régionale



Carte 32 : synthèse de la trame verte et bleue régionale (DREAL Bretagne, Région Bretagne, 2014)



Carte 33 : situation du site dans la trame verte et bleue locale

d) Intégrité de la réserve : espèces envahissantes présentes (flore et faune)

L'analyse de la base de données du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) indique la présence de 7 taxons végétaux invasifs sur le périmètre d'étude. Selon la terminologie du CBNB (Quéré, Ragot, Geslin et Magnanon, 2011), on peut distinguer :

- 2 « Invasive uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde (IP2) » : *Robinia pseudoacacia* (Robinier faux-acacia) et *Buddleia Davidii* (Buddleia du Père David) ;
- 1 « invasive avérée uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant (avec impact sur la biodiversité) n'est pas connu ailleurs dans le monde en milieu naturel (AS2) » : *Conyza floribunda* (Vergerette à fleurs nombreuses) ;
- 2 plantes « n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche (AS5) » : *Coronopus didymus* (Corne de cerf à deux lobes) et *Matricaria discoidea* (Matricaire odorante) ;
- 1 « n'étant plus considérée comme invasive (intégrée à la flore locale sans dommages aux communautés végétales indigènes) (AS4) » : *Juncus tenuis* (Jonc fin) ;
- 1 « Invasive avérée émergente » : *Impatiens glandulifera* (Balsamine de l'Himalaya). Probablement l'espèce la plus problématique à ce jour, bien installée au nord de Pen ar wern.

A noter par ailleurs qu'en juillet 2008, plusieurs pieds de *Myriophyllum aquaticum* (Myriophylle du Brésil) avaient été implantés volontairement, sans doute avec la volonté de nuire, au niveau de la berge nord de l'Étang du Moulin neuf. Le retrait rapide de la dizaine de « bouquets » et une veille intensive les mois suivants avaient permis d'éviter l'implantation de l'espèce. Les plans d'eau seront à surveiller particulièrement.

La mousse *Campylopus introflexus* a été relevée par J. Durfort en 2017. Cette mousse a envahi de très nombreux milieux naturels en Bretagne, mais particulièrement les landes et les pistes forestières, elle met directement en

danger d'autres *Campylopus* indigènes qui ne trouvent plus leur place, ainsi que d'autres bryophytes (et sans doute même certaines plantes vasculaires) susceptibles de pousser aux mêmes endroits. Elle est donc à surveiller lors d'intervention sur les landes.

Le Vison d'Amérique et le Ragondin sont par ailleurs présents sur le site. Le premier est un prédateur opportuniste qui se nourrit de petits mammifères (comme les rongeurs), d'oiseaux aquatiques, de crustacés, d'amphibiens, de reptiles et de poissons. Il est un prédateur vorace qui capture des proies au-delà de ses besoins. Le Ragondin est par contre presque exclusivement végétarien. Il s'alimente de graminées toute l'année. En été, il mange également des pousses de carex, des roseaux, des potamots... Le ragondin creuse notamment de nombreuses galeries au sein de la digue de l'étang de Lann Droën. Ces deux espèces peuvent perturber l'équilibre naturel d'un site et doivent être suivies et, peuvent, si nécessaire, être régulées. Le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) encore non signalé sur la réserve est une espèce présente sur le secteur.

A noter enfin que la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) a également été signalée à plusieurs reprises en 2015 sur l'Étang du Moulin Neuf et un nid de Frelon asiatique (*Vespa velutina*) a été retrouvé en hiver 2017 à l'Étang du Moulin Neuf.

e) Evolution des paysages/unités écologiques/occupation du sol

Un travail réalisé en 2016 par des étudiants en BTS Gestion Protection de la Nature et Animation (Halotel Y. et associés) a permis d'étudier l'évolution de l'occupation du sol de 1966 à 2015 sur secteur de Plounérin Gare.

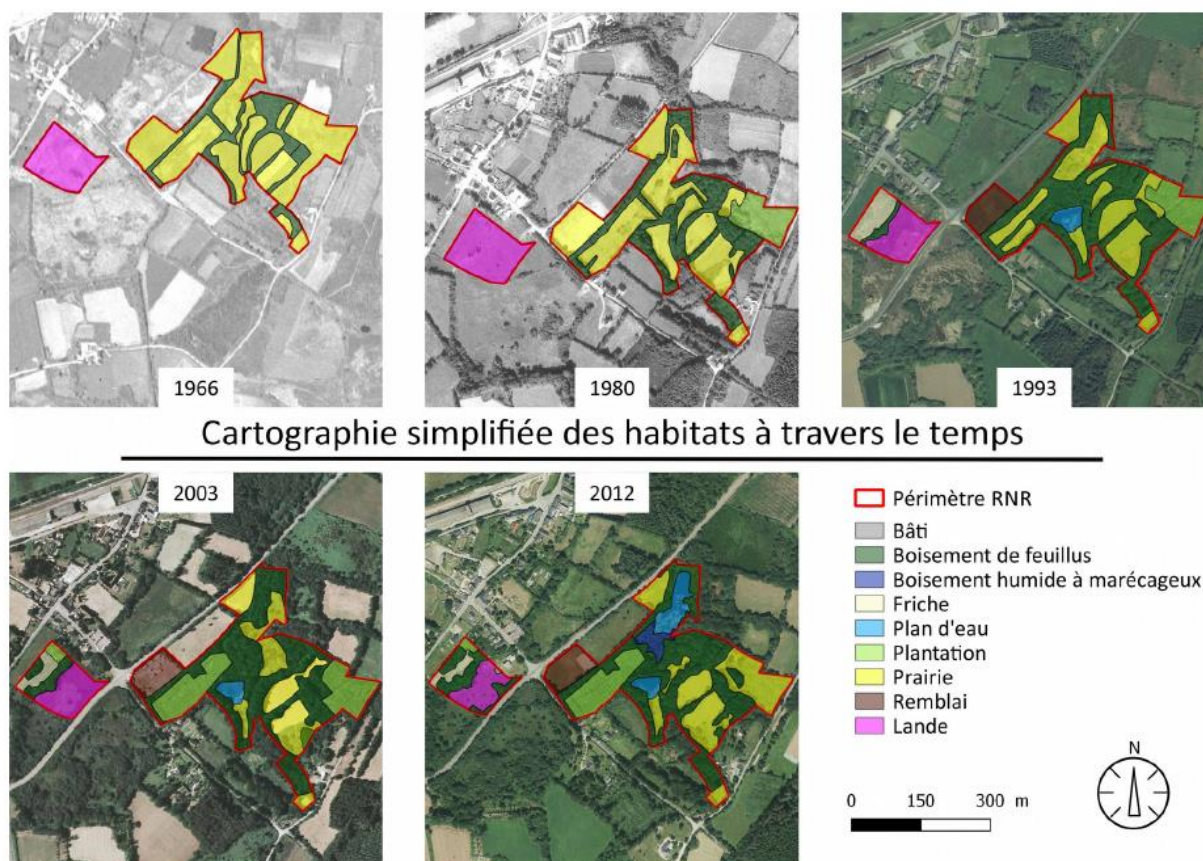


Figure 3 : analyse évolution de l'occupation du sol - Plounérin Gare

Ce secteur est le témoin de phénomènes plus généraux observés dans le Trégor (et en Bretagne) : les évolutions agricoles du sortir de la guerre rendent certaines parcelles moins intéressantes pour les exploitations agricoles. La vocation agricole diminue, d'autres intérêts prennent place (plantation, étang récréatif,...) ou certaines parcelles sont laissées à l'abandon (progression des bois spontanées).

Carte synthétique :

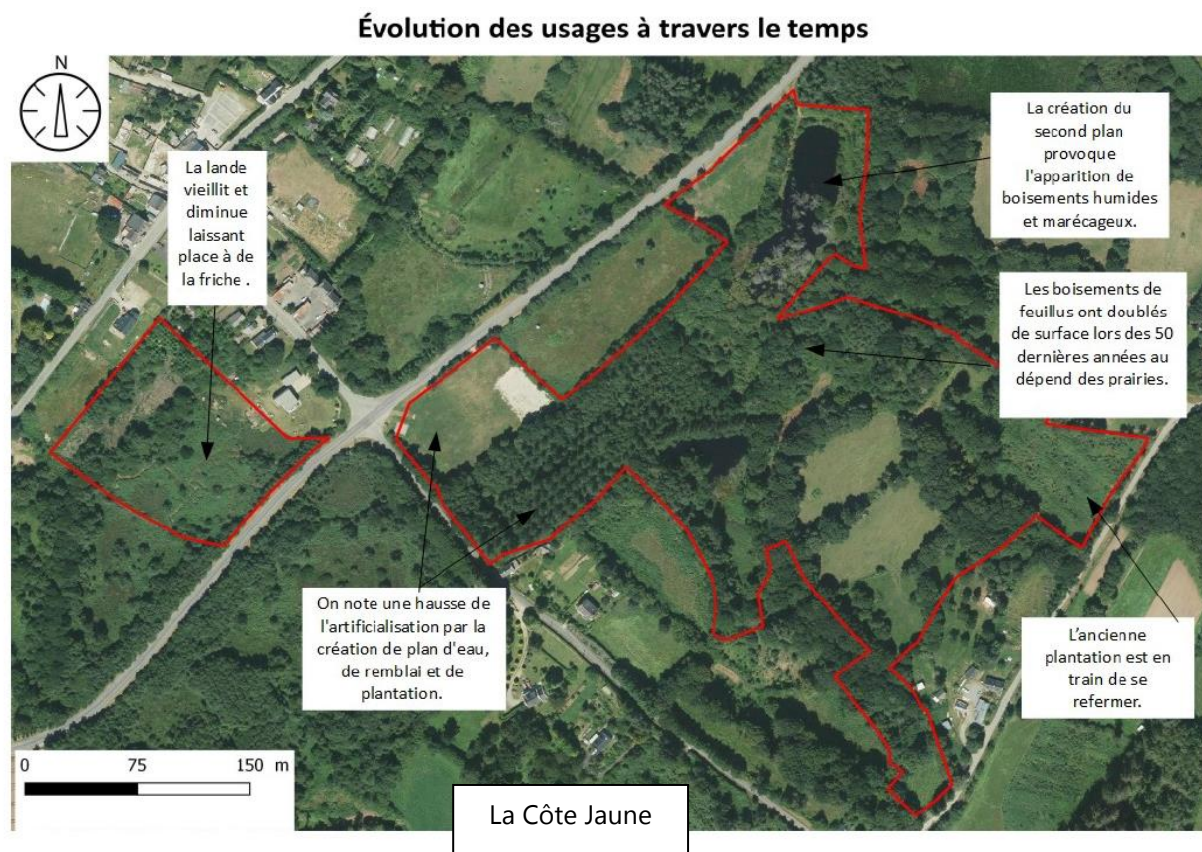


Figure 4 : synthèse de l'évolution de l'occupation du sol - Plounérin Gare

Des évolutions similaires sont observées sur d'autres secteurs de la réserve (cf. pages suivantes).

A noter que la commune est peu marquée par le remembrement. Les plus grandes transformations ont lieu relativement (dans les années 80 ou dans les années 90 principalement).

Ces vues anciennes sont à utiliser pour comprendre l'histoire de chacune des parcelles. Il faudra « faire parler » l'évolution des paysages avec la mémoire des anciens pour bien analyser les potentiels de restauration.



Figure 5 : photographies aériennes sur le secteur de l'Etang du Moulin Neuf – 1980 à 2015



Figure 6 : photographies aériennes sur le secteur de Lan Droën – 1980 à 2015

f) L'Étang du Moulin Neuf : un avenir à dessiner entre réglementations et valeur écologique

L'avenir de l'Étang du Moulin Neuf fait l'objet de discussions, de réflexions et d'opinions depuis de nombreuses années. Dès la première étude portée sur le site (SCE, 2011), il est fait état de sa prochaine disparition (25 à 30 ans selon les estimations de l'époque). En 2006, le Document d'objectifs se saisit à nouveau du problème. En application de ce document un Contrat Natura 2000 (2010) permet d'engager des premiers travaux pour restaurer la continuité entre le cœur de l'étang et sa partie aval.

La complexité du dossier est tant technique que financière : le désenvasement d'une pièce d'eau de 12 hectares n'est pas une opération de moindre importance.

La Directive cadre sur l'eau vient ajouter une nouvelle complexité : celle de l'opposition de deux directives européennes, celle-ci et la Directive Habitats-faune-flore.

Une étude est alors portée par le Comité de bassin versant de la Lieue de Grève (2007) afin d'apporter des éléments techniques et scientifiques sur le problème posé.

Mais ces études, et même **un avis du CSRPN**, ne peuvent trancher entre deux directives européennes : Lannion-Trégor Communauté sollicite alors la préfecture de région (2012) pour l'éclairer sur le scénario d'évolution à privilégier et pour entrevoir des accompagnements financiers.

Dans un courrier de réponse du 16 février 2016, les **services de l'Etat** synthétisent ainsi le sujet :

« L'étang du Moulin Neuf est aménagé sur le cours d'eau du Yar, ce qui entraîne des perturbations du fonctionnement hydromorphologiques du cours d'eau et pose des problèmes de qualité de l'eau. L'étang via ses ouvrages de régulation constitue un obstacle à la continuité écologique. L'objectif du bon état écologique des eaux introduit par la directive cadre sur l'eau implique d'intervenir sur la gestion du plan d'eau pour améliorer la situation. Le classement du Yar au titre de l'alinéa 2 de l'article L.214-17 du code de l'environnement conduit à devoir assurer la continuité écologique en intervenant sur les ouvrages de régulation (effacement ou aménagement).

Mais le site de l'étang héberge également des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié sa désignation en tant que site Natura 2000 au titre de la directive européenne Habitats-faune-flore. C'est le cas en particulier de la Loutre et de formations végétales étroitement liées au plan d'eau : ceintures Littorelle, tourbières de transition... Or le comblement rapide du plan d'eau actuellement observé menace le maintien des habitats, c'est pourquoi le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 a prescrit un objectif d'amélioration du fonctionnement hydraulique du plan d'eau en lien avec la gestion des marnages ce qui suppose le maintien du plan d'eau avec une modification de l'ouvrage de régulation (moine) pour permettre de réaliser plus efficacement les marnages souhaités.

Face à ces enjeux contradictoires, une étude sur l'évolution possible du plan d'eau a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Comité des bassins versants de la Lieue de Grève (LTC). Deux familles de scénarios ont alors été envisagées : la première privilégiant le maintien du plan d'eau (« A ») et la seconde la restauration du cours d'eau (« B »). Le statut quo n'a pas été retenu comme scénario possible dès lors qu'il ne permettait ni de répondre à l'enjeu de conservation des habitats Natura 2000 ni à l'enjeu de conservation de la continuité écologique.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Bretagne a été saisi en octobre 2011 quant au scénario à privilégier. Le CSRPN a considéré que les enjeux de continuité écologique pour la saumon et l'anguille apparaissaient relativement faibles, même si l'étang avait un impact non négligeable sur le cours du Yar en aval et a privilégié un scénario permettant de préserver les espèces et habitats d'intérêts communautaire, soit un scénario de type « A2 » : maintien du plan d'eau avec la mise en place d'une gestion efficace des marnages si nécessaires aménagement des ouvrages pour le franchissement de l'anguille uniquement.

Les collectivités ont alors fait réaliser une étude détaillée du scénario A2 avec un chiffrage des travaux puis interrogé l'Etat sur les orientations à privilégier et sur un les possibilités de financement. »

Les services de l'état ont pu apporter les éléments de réponses suivants :

- le **scénario A2** est le scénario à privilégier ; Ce scénario a été chiffré en 2014 par SCE pour un coût de travaux 251k€ et d'études complémentaires de 146 k€. Des travaux d'aménagement du site sont également prévoir pour conserver l'accueil du public.
- l'installation d'une passe piège pour l'anguille n'apparaît pas nécessaire ;

- La **continuité écologique doit être assurée via une gestion des niveaux d'eau** aux périodes appropriées et l'aménagement de pré-barrages en aval du pont de la RN12 ;
- L'aménagement de pré-barrages au niveau du pont-cadre de la RN12 devrait pouvoir être réalisé avec le partenariat de la DIRO qui prendra en charge son financement et en assumerait la maîtrise d'ouvrage ;
- **L'abaissement des niveaux d'eau est à prévoir de juin à octobre** avec une baisse et une remontée progressive. Un marnage bas prolongé en octobre peut faire apparaître le Coléanthe délicat et permettre sa reproduction. Selon les scientifiques, ces marnages ne devraient pas être défavorables aux plantes hélophytes présentes également sur le site et constitutives d'habitats d'intérêts communautaires. **Des suivis scientifiques** comme prévus dans le scénario A2 seront à mettre en place pour évaluer l'impact de ces marnages sur l'évolution et la répartition des différentes espèces et habitats.

D'autre part, les services de l'Etat proposent de tester ce scénario de marnage, avec les ouvrages en place. L'ONEMA, aujourd'hui Agence française de la Biodiversité, pourra être sollicitée pour cette phase de test. L'expérimentation serait à mener sur plusieurs années sur la base d'un protocole de suivi des incidences sur les habitats et la continuité écologique validé par les différents acteurs et les scientifiques.

Cette phase de test paraît possible aux conditions suivantes :

- Des **moyens humains suffisants** pour actionner les vannes et enlever les planches aux périodes demandées sur une période étalée,
- De **tester la maniabilité** et la robustesse de la **vanne** en place,
- **L'autorisation des services de l'Etat** sur une baisse des niveaux d'eaux importants, sur la période la plus sèche de l'année, et donc avec un risque de déconnecter le Yar sur une période relativement longue,
- La **compatibilité avec les autres usages** sur le site (pâturage équin particulièrement)
- La définition d'un scénario de **suivis scientifiques** validés.

Sur ce dernier point il est intéressant d'indiquer les mesures proposées par le bureau d'étude SCE dans le cadre de l'étude précisant le scénario A2.

Suivi	Détail	Passage	Coût
Végétation	<ul style="list-style-type: none"> • mise à jour de la cartographie d'habitats 	Etat initial	15 000 €HT
	<ul style="list-style-type: none"> • transect/toposéquences • suivi surfacique des habitats 3110, 3150 et 7410 	<u>1 passage</u> : Août/septembre	4 000 € HT
Avifaune	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi nicheur « ordinaires » • Suivi hivernant/migrateur • Acquisition des données 	<u>Plusieurs passages</u> : Passereaux : 2 passages (avril à juin) Anatidés 2 (hiver et avril/juin) Limicoles 1 passages (aout/octobre)	3 500 € HT
Odonates	<ul style="list-style-type: none"> • Décompte des adultes • Décompte des exuvies et analyse au laboratoire 	<u>3 passages</u> : A partir du 1 ^{er} Aout	4 000 € HT
Etat initial végétation			15 000 €HT
Total suivi annuel			11 500 € HT

Figure n°7 : Suivi scientifique prévu par SCE - évolution de l'Etang du Moulin Neuf

Ces mesures seront probablement à préciser et ajuster : elles n'ont pas fait l'objet d'un débat au sein du CSRPN et des ressources en interne sont probablement mobilisables pour diminuer les coûts externes.

- ↪ La réserve semble **globalement permettre** le déplacement de la plupart des espèces. Cette généralité est à préciser et caractériser pour certaines espèces patrimoniales.
- ↪ **Trois éléments de déconnexion** majeure sont à retenir : l'ouvrage régulateur de l'Étang du Moulin Neuf, une buse en Saint Junay (pour la trame bleue) et la RN12 (pour la trame verte).
- ↪ Quelques espèces invasives sont présentes sur la réserve. Les stations de Balsamine de l'Himalaya sont à contrôler rapidement.
- ↪ L'avenir de l'Étang du Moulin Neuf est problématique. Ce problème est ancien et complexe. **Le scénario validé par les services de l'État et le CSRPN est à expérimenter** afin de d'évaluer son impact sur le patrimoine naturel présent.

D. Accueil du public et intérêt pédagogique

a) Un facteur d'attractivité pour le territoire ?

L'« ouverture » au public fait partie intégrante du projet de création d'une réserve naturelle régionale en Plounérin. Lors de la présentation du projet de labellisation, c'est ainsi que la démarche a été expliquée aux habitants : celle de mettre en place un outil pour concilier préservation et découverte du patrimoine naturel.

Accueillir du public en espace naturel est un risque de dérangement ou d'altération pour le patrimoine présent. C'est aussi la condition de développer l'un des trois objectifs qu'assigne la région Bretagne à ses réserves, **l'éducation à l'environnement**. Au-delà de ses objectifs pédagogiques, la sensibilisation à l'environnement peut être utilisée comme un outil de protection de la nature : l'action éducative est alors un de moyen d'agir pour que la réserve soit respectée, au même titre que la surveillance ou la réhabilitation de milieu.

La présence d'une réserve naturelle régionale est un atout fort pour l'attractivité de la commune de Plounérin. Dans son contexte rural, et sur un territoire communautaire où le tourisme est extrêmement polarisé vers la côte, un tel équipement est une singularité à mettre en avant.

Le tourisme vert, un tourisme rural et de qualité, est la voie développement défendue par l'office de tourisme communautaire de Lannion-Trégor Communauté, pour son secteur rural. Pour défendre ce choix, indiquons que la première demande recensée en office de tourisme est l'offre de randonnée (80 % des demandes) suivi de questionnements sur le patrimoine et sur les animations.

Les « Landes, prairies et étangs de Plounérin » sont inscrits dans un secteur où l'offre de découverte de la nature est importante : la Côte de Granit Rose, l'Archipel des 7 îles, le GR34 sont à moins de 30 km de Plounérin.

D'autre part les « Maison nature », le Centre Forêt Bocage de la Chapelle Neuve et le Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-En-terre, propose toute l'année des activités pour sensibiliser à l'environnement, aux thèmes de l'eau, du bocage ou du jardinage.

- ↳ La réserve naturelle a donc une vocation affirmée **d'attractivité et d'accueil du public**.
- ↳ Cet accueil doit être utilisé comme un outil de **protection**.
- ↳ La réserve doit proposer une **offre singulière, complémentaire** à celle proposée par les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et aux autres espaces naturels du territoire.

b) Equipement et activités existants

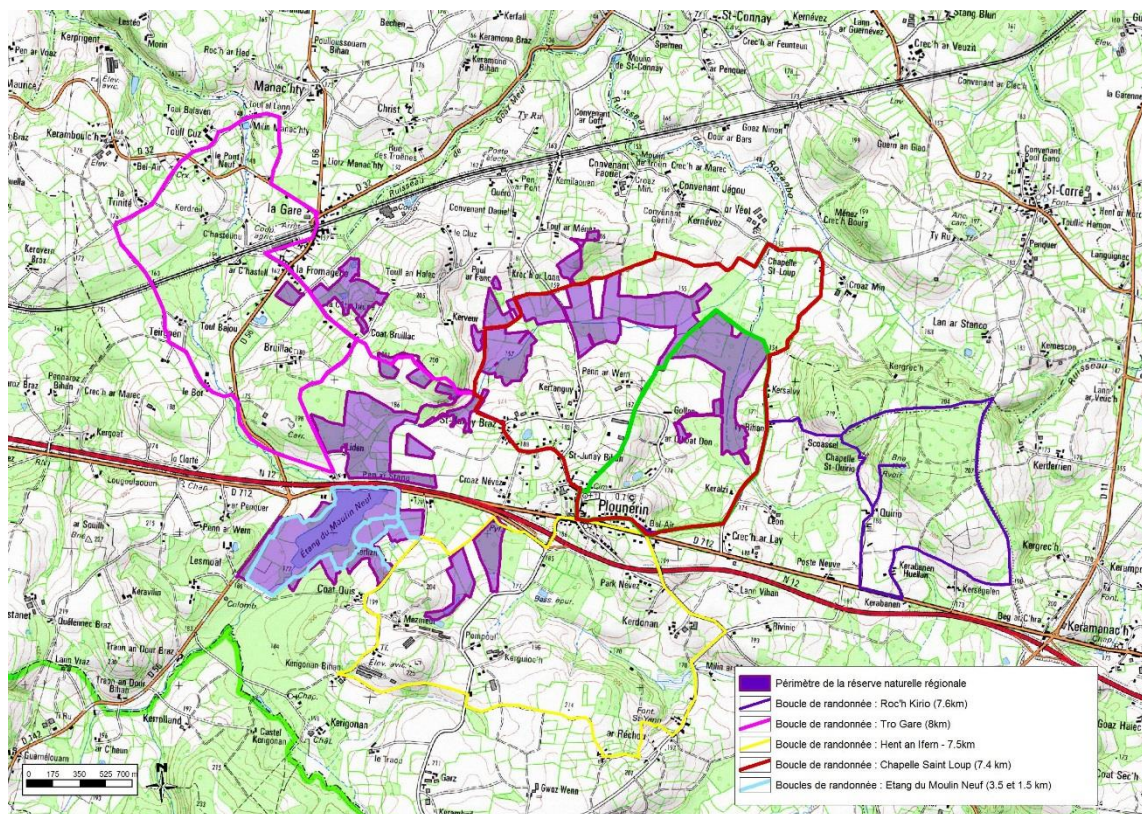
a) Promenade / randonnée

Le site de l'Etang du Moulin Neuf est un site de promenade apprécié localement. 2 boucles de promenade sont proposées : une grande boucle permettant de faire le tour du site (3,5 km) et une plus petite (1 km), en rive est, permet la traversée des landes et un passage devant l'observatoire.

Deux parkings permettent l'accueil des visiteurs. Un parking situé le long de la digue (et le long de la principale voie d'accès) concentre la grande majorité des véhicules. Une seconde aire de stationnement est située au niveau de Kerliziri.

Ces boucles de randonnée s'inscrivent dans un réseau plus vaste qui parcourt l'ensemble de la réserve et la commune. Ces chemins ont été créés par l'association Plounérinoise « Béaj Vad ». Cette association œuvre à la promotion du patrimoine de la commune.

En 2014, un dispositif de comptage (Eco-compteur) a été implanté à l'Etang du Moulin Neuf : **plus de 11 000** passages ont ainsi été enregistrés sur la période octobre 2013-octobre 2014.



Carte 34 : chemin de randonnée existant sur la commune de Plounérin

Le nombre de boucle présente (5) paraît suffisant, mais des améliorations ont déjà été relevées :

- la nécessité de boucles de tailles différentes. Une boucle familiale (4-5 km) est en cours de définition dans le secteur de Lan Droën,
- le manque de possibilités de stationner en sécurité,
- un balisage peu présent,
- une praticabilité des sentiers à l'année discutable, ou tout au moins la nécessité d'une communication adaptée sur l'accessibilité possible suivant les périodes de l'année

L'association Béaj Vad organise annuellement des manifestations sportives (trail, VTT, marche) pour promouvoir et faire connaître la qualité des chemins présents. Plusieurs centaines de personnes participent à ces événements.

b) Animations nature grands publics

L'Étang du Moulin Neuf est d'ores et déjà un site d'accueil pour la découverte du patrimoine naturel. Les Maisons Nature (le Centre Forêt-Bocage de la Chapelle-Neuve et le Centre Régional d'Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en-Terre) et les autres structures d'éducation à l'environnement organisent ainsi annuellement deux à dix visites à destination du grand public depuis une dizaine d'années. La participation à des événements nationaux (Fréquence grenouille, Fête de la Nature,...) est ponctuelle. En 2016, un programme d'animation estival a été mis en place sur la réserve :

Les Espaces Naturels S'animent

Demandez le programme 2016 en mairie ou en Office de Tourisme

Dans Lannion-Trégor Communauté

Tous les mercredi sur les « Landes, prairies et étangs » de Plounérin, des animations :

<p>6 juillet : Fabrication de nichoirs à insectes</p> <p>Rendez-vous à 15h à l'Étang du Moulin Neuf, parking de Kerliziri Réservation conseillée (5€, gratuit moins de 12 ans) - wardroannatur@gmail.fr - 06 15 18 16 83</p>	<p>3 août Jouets buissonniers</p> <p>Rendez-vous à 14h pour les Landes de Plounérin (RDV derrière la mairie de Plounérin) Réservation conseillée (4 €, gratuit moins de 12 ans) - Prévoir des bottes - crir.secretariat@eau-et-rivieres.asso.fr 02 96 43 08 39</p>
<p>13 juillet : Jeux buissonniers</p> <p>Rendez-vous à 15h à l'Étang du Moulin Neuf, parking de Kerliziri Réservation conseillée (5€, gratuit moins de 12 ans) - Prévoir un couteau de poche - centre-foret-bocage@wanadoo.fr - 02 96 21 60 20</p>	<p>10 Août Sons buissonniers</p> <p>Rendez-vous à 10h pour les Landes de Plounérin (RDV derrière la mairie de Plounérin) Prévoir un canif ou un opinel - Réservation conseillée (5€, gratuit moins de 12 ans) - kreizennarson@wanadoo.fr - 02 96 54 61 99</p>
<p>20 juillet Autour de l'étang</p> <p>Rendez-vous à 15h à l'Étang du Moulin-Neuf, parking de Kerliziri Réservation conseillée (5€, gratuit moins de 12 ans) - centre-foret-bocage@wanadoo.fr - 02 96 21 60 2</p>	<p>17 août Etang, libellules et belles couleurs</p> <p>Rendez-vous à 14h30 à l'Étang du Moulin Neuf, parking de Kerliziri Réservation conseillée (4 €, gratuit moins de 12 ans) - Prévoir des bottes - crir.secretariat@eau-et-rivieres.asso.fr 02 96 43 08 39</p>
<p>27 juillet A l'écoute des insectes musiciens</p> <p>Rendez-vous à 14h pour les Landes de Plounérin (RDV derrière la mairie de Plounérin) Réservation conseillée (5€, gratuit moins de 12 ans) - kreizennarson@wanadoo.fr - 02 96 54 61 99</p>	<p>24 août Balade contée</p> <p>Rendez-vous à 16h pour les Landes de Plounérin (RDV la mairie de Plounérin) Réservation conseillée (4 €, gratuit moins de 12 ans) - choukibern@gmail.com - 06 52 17 81 22</p>

Figure 7 : animations nature 2016

Ces animations sont annoncées et valorisées via le guide communautaire « Les espaces naturels s'animent », dans la presse locale et via les moyens de communications des structures portant les animations. En 2016, **67** personnes ont participé à ces animations, cela paraît faible.

A noter que l'offre d'animation « nature » est riche sur le terroir de Lannion-Trégor Communauté. En 2016, 550 animations étaient proposées sur cet espace. Elles ont permis de sensibiliser 8000 personnes. Les animations nature « intérieurs » sont moins nombreuses que sur la côte (300 animations sur les 550 proposées ont eu lieu sur 4 communes côtières) et le nombre de participants à l'animation est généralement beaucoup plus important sur la côte également.

c) Projets avec les établissements scolaires du territoire

Depuis le classement du site de l'Étang du Moulin Neuf au sein du réseau Natura 2000, les échanges avec les écoles du territoire sont restés rares et ponctuelles.

En 2016, Lannion-Trégor Communauté a travaillé avec la fédération de chasse des Côtes d'Armor pour la mise en place d'un verger à Kerliziri. Après des animations dans l'école sur le thème « des fruits et des vergers », les enfants sont venus sur site pour planter un arbre, leur pommier.

Ce travail a été mis en valeur le jour de l'inauguration de la Réserve Naturelle Régionale.

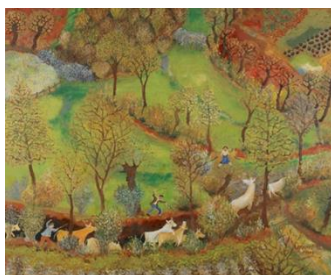
Cette même année des animations ont été proposées aux enfants de l'école sur le thème des zones humides. Ces animations ont été réalisées par des étudiants en BTS Gestion Protection de la Nature et Animation de Morlaix dans le cadre de leur formation.



Globalement ce travail a permis un premier rapprochement avec les habitants de la commune. Un des constats du gestionnaire : beaucoup d'enfants de Plounérin, et de leurs parents, ne connaissent pas encore l'Étang du Moulin Neuf...

d) Des expositions

Depuis 2 ans, le gestionnaire met en place des expositions le long des chemins de randonnée. En 2016, dans le cadre de l'inauguration de la réserve, les expositions permettaient de découvrir l'évolution des paysages agricoles au cours du siècle dernier au travers trois périodes et trois artistes (1910-1940—Le Vélophoto de Mme Yvonne, 1940-1960 - Peintures de Lucien Pouëdras, Aujourd'hui...Club Photo Déclic Armor).



Photographies n°6 : illustration des expositions mises en place sur la réserve – été 2016

Une exposition de photographies est en cours de création avec le club « Déclic Armor ». Elle vise à présenter la réserve (paysages, faune/flore, activités) à travers des illustrations grands formats, pouvant être mis en place en extérieur.

e) Public d'étudiants de professionnels et des naturalistes

Depuis 2012, un partenariat s'est engagé avec le Lycée de Morlaix/Suscinio et la formation en BTS Gestion Protection de la Nature et Animation.

Tous les ans, différentes actions sont menées :

- Suivi de végétation,
- Organisation d'animation nature,
- Chantier nature (restauration de mares, création platelage, débroussaillage,...)
- Prospections naturalistes,
- Animation nature.

En plus d'être une véritable aide à la gestion du site, ce partenariat est un moyen de faire connaître le site à des naturalistes en formation.

Des actions ponctuelles de présentation de cet espace ont également eu lieu sur place (Lycée agricole de Guingamp) ou à l'extérieur (forum des gestionnaires d'espaces naturels, service Lannion-Trégor Communauté, Réunion annuelle du réseau « Réserve Naturelle de France –Groupe Syrphes », ...).

Des contacts réguliers sont également établis avec les associations naturalistes costarmoricaïnes et bretonnes (Vivarmor Nature, GMB, Gretia,...).

f) Moyen de communication / information

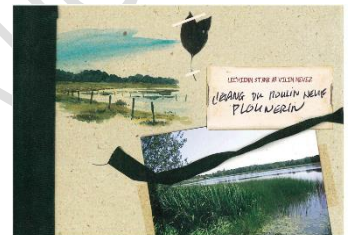


Différents outils de communication et d'information existent déjà sur la réserve naturelle. Ils sont principalement présents sur l'Etang du Moulin Neuf.

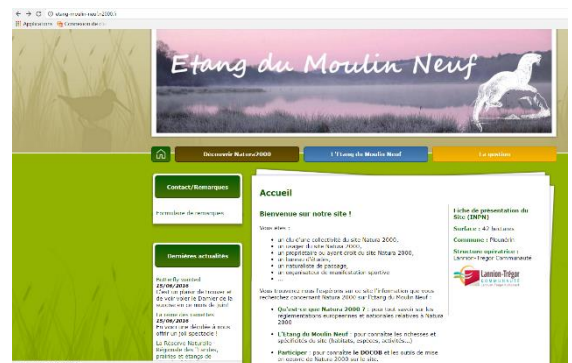
- Deux panneaux d'entrée de site sont présents sur les parkings de l'Etang du Moulin Neuf. Ces panneaux présentent à la fois la réserve naturelle régionale et le site de l'Etang du Moulin Neuf.
- Une vingtaine de panneaux réglementaires ont également mis en place aux limites de la réserve pour faire connaître le périmètre et la réglementation qui s'y applique.



- Un livret de présentation du site de l'Etang du Moulin Neuf est diffusé dans les offices de tourisme et en mairie depuis 2005. Un petit livret a également été créé en interne pour présenter la démarche de classement et le fonctionnement de la réserve naturelle.
- L'observatoire à oiseaux (Etang du Moulin Neuf) a été agrémenté d'un panneau de présentation des oiseaux visibles sur cet espace naturel.



- Le site internet [http:// etang-moulin-neuf.n2000.fr](http://etang-moulin-neuf.n2000.fr) permet de présenter le réseau Natura 2000 et le site de l'Etang du Moulin. La démarche de labellisation en réserve naturelle est également expliquée au grand public. A noter une section « Actualités » est mise à jour plusieurs fois par an.



- Un outil d'information a également mis en place à l'adresse des propriétés de la réserve : une lettre d'information annuelle ou bisannuelle.

Figure 8 : moyens de communication existants

c) *Sensibilité des espèces et des habitats à la fréquentation*

A condition d'une réflexion préalable sur le tracé et les conditions d'ouverture au public, les sites du Moulin Neuf et de Lann Droën peuvent tout à fait voir se développer leur fréquentation. La taille des sites notamment permet de s'assurer d'une cohabitation entre fréquentation et préservation des enjeux de conservation.

Notons qu'une animation isolée n'est que rarement une source de perturbation pour le milieu, surtout lorsqu'elle est organisée par des professionnels de l'animation Nature. Aussi la première des recommandations est de s'assurer de la qualification des organisateurs. Les Maisons nature (CRIR, CFB) ou les différents agréments offrent par exemple une garantie de sérieux et de connaissance du milieu. Il est cependant important de prendre en compte l'ensemble des animations, considérées dans une série d'interventions pouvant, par leur répétition, selon la période et le milieu choisis, avoir des impacts non-souhaités sur le site, sa faune et sa flore.

Quelques recommandations à visée assez générales peuvent être énoncées :

- d'une manière générale, les sentiers de randonnée sont placés dans des zones respectant la quiétude pour la faune et d'éviter la dégradation des habitats naturels les plus sensibles. On retiendra donc qu'il n'y a **aucune restriction à pratiquer le chemin balisé**.

- par opposition, il est important de préserver l'intégrité des milieux les plus sensibles. En particulier, il est souhaitable de limiter fortement l'entrée au sein **des landes humides ainsi que des habitats tourbeux sensibles**. Par exemple la nidification de l'engoulevent, possible sur ces milieux, ne doit pas être perturbée par le passage de groupe de promeneurs à la mauvaise période

- concernant l'accès aux berges de l'Étang du Moulin Neuf, ceci ne doit être possible que dans la moitié aval de l'étang, c'est-à-dire, **le secteur ouvert à la pêche et aménagé de pontons**.

- En dehors de l'Étang du Moulin Neuf, la réserve est composée de propriétés privées. Pour ces parcelles, il est obligatoire d'obtenir l'**accord individuel** avant de mettre en place toute nouvelle animation.

- D'autre part, certains usages peuvent poser questions et doivent être intégrés dans l'élaboration du plan d'interprétation :

- o L'agriculture,
- o La chasse,
- o Le pâturage équin à l'Étang du Moulin Neuf.

d) *Potentiel pédagogique et d'interprétation*

Enquête :

Afin d'étudier le potentiel pédagogique de la réserve, le Centre Régional d'Initiation à la Rivière (CRIR) a interrogé une multitude d'acteurs du site : des structures, des personnes ressources, des habitants et des "utilisateurs" de la réserve.

L'objet de ces rencontres était, d'une part, de dégager les potentiels culturels, historiques, pédagogiques et touristiques du site, et, d'autre part, de bien cerner les contraintes liées à la fréquentation du site.

Une boîte aux lettres a également été installée dans la cabane d'observation située au bord de l'étang de Plounérin afin de recueillir des informations, propositions, remarques des utilisateurs.

Afin de ne pas trop enfermer les personnes ressources, le CRIR a demandé aux personnes interrogées d'être les plus créatives et les plus ambitieuses possibles dans leurs domaines de compétences. Il leur a aussi été précisé que les entretiens ne se limitaient pas aux personnes ressources du secteur de l'environnement naturel. Des personnes œuvrant dans le domaine du patrimoine, de la culture, dans le domaine linguistique et historique ont également été interrogées. L'idée était aussi d'intégrer de nouvelles approches au processus de découverte, liées à l'imaginaire, aux sens, à l'approche patrimoniale...

Bilan sur le potentiel pédagogique:

La réserve est connue depuis longtemps pour sa richesse faunistique et floristique et pour sa mosaïque de milieux. Cette richesse est à souligner : elle sera un facteur majeur de la valorisation pédagogique et touristique.

Pour éviter de tomber dans une démarche hors sol, c'est à dire un cortège d'activités qui pourraient être développé partout ailleurs, c'est la richesse du site qui doit nous conduire à proposer des outils ou actions spécifiques respectant l'esprit du lieu et les caractéristiques du site.

Ici il n'y a que l'embaras du choix ! C'est d'ailleurs un peu le piège de la réserve de Plounérin et des espaces d'intérêt. Les études mettent en avant les milieux et les espèces rares. Dans les milieux naturalistes on a de l'appétence pour la rareté quand le pédagogue doit plutôt s'attacher à faire connaître, comprendre, aimer, partager, rire, jouer... Un certain nombre de jugements de valeur sur la richesse supposée n'est pas forcément audible de l'enfant ou du grand public.

Trois types d'entrées ont été explorés :

Les entrées thématiques

Thèmes	Intérêts pédagogiques
La géologie et pédologie	La géologie n'est pas forcément un des intérêts majeur du site.
L'hydrologie	Cycle de l'eau, notion de bassin versant et rôle de l'étang dans le cycle et la qualité de l'eau du Yar.
Les habitats ou étude de milieux	Une mosaïque de milieux avec des comparaisons possibles.
La flore	La liste des taxons (cf. Annexes) indique 324 taxons. Parmi ces 324 taxons, 24 espèces patrimoniales sont connues à ce jour.
La faune	. 149 espèces d'oiseaux (des plus communes aux plus rares) . De nombreux mammifères dont deux d'intérêt communautaire . 33 espèces de Libellules . 14 espèces de reptiles et amphibiens ... et pour les autres groupes....
Le patrimoine	. Ferme . Moulin . Proximité du manoir de Lesmoal, . Colombier de Bruillac, . Voie romaine, . Chapelle Kirio . Toponymie
L'histoire	. Moulin . Histoire médiévale du site . Récits anciens ou modernes . Cartes postales . Photos anciennes aux archives départementales . Carte Napoléonienne
Paysages	. Cartes postales . Photos anciennes aux archives départementales . Carte Napoléonienne

Les entrées conceptuelles

Thèmes	Intérêts
Oligotrophie - Eutrophie	C'est très certainement un des caractères fort de ce site
Climax	Evolution de l'étang... Disparition estimée entre 24 et 36 ans.
Adaptation	Des plantes aux milieux pauvres (Droséra, linaigrette...)
Carnivorisme	Avec les plantes carnivore du site
Association	La succise des près et le damier de la succise
Biodiversité	Diversité de la richesse faunistique et floristique du site
Symbiose	Ajonc et Genêt
Protection de la nature	Mesures de protection du site
Changement climatique	Impact du changement climatique sur le site

Les autres entrées

Thèmes	Intérêts
Sensitives	Approche du site par les sens (les plantes, les milieux, les paysages...), les ambiances.
Expérimentales	Intéressant pour développer une autre démarche plus scientifique, un esprit critique, s'interroger... Une autre manière de découvrir et de comprendre.
Culturelle et Artistiques	Contes, légendes, land art, ateliers d'écriture, dessin, photos...
Les usages	Chasse Pêche Agriculture Gestion du milieu avec les camargues et traits bretons Usage des plantes

e) Synthèse des potentialités d'accueil du public/choix de développement

Au bilan, il apparaît que la réserve offre actuellement une grande disparité entre l'Étang et le reste de la réserve en termes d'accueil du public.

Il paraît intéressant de s'appuyer sur cette différence pour une créer une offre structurée :

- Étang du Moulin Neuf : disposer de structures suffisantes pour accueillir le public, tout en préservant les milieux, sur l'ensemble de l'année pour un public varié.
- Le reste de la réserve : une offre complémentaire de découverte des richesses de la réserve, pour un public averti et principalement en période estivale.

	Éléments marquants existants	Piste d'actions
Information	Des outils existants l'Étang du Moulin Neuf (panneau de présentation de la réserve, site internet, plaquette) Signalétique routière à développer pour Étang du Moulin Neuf, inexistante pour le reste de la réserve Parking uniquement à l'Étang du Moulin Neuf	Développer l'information/ la signalétique sur l'ensemble de la réserve
Accessibilité	Chemins de randonnée nombreux, bien distribués mais qui manquent de signalétique ; Offre assez homogène et longue ; Chemin peu praticable sur l'ensemble de l'année. Une mauvaise praticabilité pour les personnes âgées, ou handicapées et les poussettes Ecole : proche de la réserve, mais problème pour traverser la départementale pour aller à l'Étang du Moulin Neuf Accueil abrité : rien, intérêt la longère de Kerliziri	Développer une petite boucle de randonnée avec un parking sur la partie nord de la réserve Permettre l'accueil d'un public plus large - Circuit PMR, - Sécuriser la traversée du bourg, Aménager un lieu couvert.
Activités	Pêche, randonnée possible ; VTT, cheval : à préciser ; Observatoire naturaliste : un observatoire à l'Étang du Moulin Neuf existe Des usages non souhaités, présents (quads, motos,...)	Permettre des activités « sport nature » sur des événementiels Créer un point d'observation de la nature
Thème	Des thèmes forts : - bien documentés sur le patrimoine naturel - à développer et approfondir sur le patrimoine humain et immatériel	L'oligotrophie, le climax, les adaptations, le carnivorisme, les habitats et leurs mosaïque, l'étang, sa faune et sa flore, le patrimoine liés au moulin sont les thèmes qui illustrent le mieux la réserve.
Les moyens pour sensibiliser	Des animations « nature » existantes Des expositions	Créer un sentier d'interprétation en visite libre Nécessité de renforcer et améliorer les animations existantes
Public	Une offre existante pour la visite libre principalement Des activités ponctuelles avec les autres publiques (écoles, collège, chasseurs,...)	Une offre pour les écoles du territoire à construire et des propositions de partenariat pour les autres publics.
Image	Site encore peu connu par les habitants ni son périmètre, ni son intérêt Un site internet trop « technique »	Travail réseau régional – explication aux offices touristes Créer des outils de valorisation de la réserve Mettre en place un outil numérique attractif

E. Synthèse des responsabilités du site et hiérarchisation des enjeux

Etat de la connaissance : 1200 taxons

Flore : 324 taxons

Bryophyte : 42 taxons

Champignon : 90 taxons

Faune : 744 taxons

Les responsabilités de la réserve, en quelques chiffres :

Groupe taxonomique	Listes rouges				Directives		Resp. régionale élevée à majeure	PN
	Mondiales	Européennes	Nationales	Régionales Massif armoricain	« Habitats, Faune, Flore »	« Oiseaux »		
Flore	0	1	0	1 14	-	-	-	6
<i>Canche sétacée, Laiche à ampoules, Rossolis intermédiaire, Rossolis à feuilles rondes, Dryoptéris à odeur de foin, Élatine à six étamines, Épilobe des marais, Gaillet chétif, Jonc rude, Littorelle à une fleur, Fluteau nageant, Trèfle d'eau, Narthécie des marais, Pilulaire à globules, Grassette du Portugal, Potentille des marais, Potamot Fluet, Utrriculaire citrine</i>								
Mammifères	1	2	0	1	10	-	3	18
<i>Dont : Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin de Naterer Loutre d'Europe, Campagnol amphibie</i>								
Oiseaux nicheurs	0	0	2	6	-	1	4	60
<i>Dont : Fauvette pitchou, Râle d'eau, Pipit farlouse, Gobemouche gris, Grosbec casse-noyaux, Bouvreuil pivoine, Bruant des roseaux, Hirondelle de rivage, Locustelle tachetée, Grèbe castagneux, Grèbe huppé</i>								
Reptiles	0	0	1	1	0	-		4
<i>Vipère péliade</i>								
Amphibiens	0	0	0	0	3	-	1	10
<i>Dont : Alyte accoucheur, Rainette arboricole, Triton alpestre, Triton marbré</i>								
Poissons	1	1	2	1	3	-	3	2
<i>Dont : Anguille d'Europe</i>								
Odonates	0	0	3	0	0	-	-	0
Lépidoptères	0	0	0	0	1		-	1
Araneides	-	-	-	-	0	-	-	-
Orthoptères	-	-	0	0	0	-	-	0
Mollusques	0	0	0	0	1	-	-	1
Coléoptères	0	0	0	0	1	-	-	0
<i>Dont : Sympète noir, Agrion exclamatif, Leste fiancé, Damier de la Succise, Courtillière, Criquet ensanglanté, Lucane cerf-volant, Escargot de Quimper.</i>								

Code N2000	Nom	Surface estimée (ha)
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	1,38
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétations du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,51
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	13,4
4030	Landes sèches européennes	1,6
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols tourbeux ou argilo-limoneux	12,28
6430	Mégaphorbiaies rivulaires	1,04
7110	Tourbières hautes actives	0,21
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0,44
91DO	Tourbières boisées	0,2
9120	Hêtraie chênaie acidiphiles à houx	1,50
9130	Hêtraies-chênaies neutroclines	0,89
	Saulaies marécageuses	14,33
	total	47,78 ha

Les responsabilités de la réserve, en quelques mots.

Les « Landes, prairies et étangs de Plounérin » représentent un patrimoine naturel singulier hérité du système agricole breton du début du siècle dernier ; il est ancré dans son territoire **rural du Trégor intérieur**. La valeur de la réserve s'explique à la fois par les **conditions physiques** du milieu (humidité, oligotrophie et acidité) et par **des activités humaines mesurées** (pâturage, fauche,...).

Ce patrimoine naturel original, typique et sensible se doit d'être :

- protégé et maintenu,
- étudié,
- expliqué à un large public et pour ses habitants les plus proches.

Enjeux de conservation :

Le fondement de la réserve est la présence **d'habitats humides oligotrophes**. Si la conservation et la restauration des habitats oligotrophes ouverts (landes, prairies et étangs) constituent la plus forte responsabilité pour le site, le gestionnaire devra veiller à maintenir également les boisements marécageux en bon état de conservation.

Une faune et une flore singulière s'expriment sur ces habitats.

C'est souvent l'adaptation aux contraintes du milieu qui fonde l'originalité et la rareté des espèces patrimoniales inventoriées. La présence de *Littorella uniflora*, *Luronium natans* et *Pilularia globulifera* **pour la flore** et *Sympetrum danae*, *Euphydryas aurinia*, *Lutra lutra*, *Barbastella barbastellus* et *Rhinolophus ferrumequinum* **pour la faune** sont à souligner tout particulièrement.

Plus que la présence d'espèces patrimoniales, c'est par ailleurs l'importance du cortège d'espèces qui est ici remarquable.

Le patrimoine naturel n'est pas également réparti sur les 160 hectares de la réserve : la présence d'une mosaïque d'habitats semi-naturels diversifiés constitue **un réservoir de biodiversité et un réseau fonctionnel à différentes échelles qu'il convient de préserver**.

Le périmètre labellisé en 2016 a été contraint par les accords volontaires des propriétaires. La forme de la réserve, l'espace qu'il occupe, la présence d'habitats de qualité à proximité invitent le gestionnaire à penser sa responsabilité en dehors du périmètre labellisé en travaillant à la **mise en place d'un périmètre plus cohérent** dans le temps.

Facteurs clés de réussite : la connaissance du patrimoine naturel

La réserve est récente, l'Etang du Moulin Neuf (partie de la réserve et site inscrit au réseau Natura 2000 en 2006) a lui bénéficié de programmes d'acquisition de données plus importants. Il est donc nécessaire **d'uniformiser la qualité de la connaissance** naturaliste à l'échelle de la réserve (avifaune, odonates, rhopalocères par exemples).

Des **prospections ciblées** sur certains groupes (champignons, insectes saproxyliques) se justifieraient pleinement par la stabilité et l'ancienneté de certains habitats (saulaies marécageuses, landes tourbeuses,...). La connaissance doit être **enregistrée, organisée et communiquée**.

Facteurs clés de réussite : la reconnaissance du patrimoine naturel et l'éducation à l'environnement

La présence d'une réserve (son périmètre, sa réglementation, ses richesses écologiques) est encore **peu connue** par les habitants de la commune.

Il convient de construire l'identité de la réserve en prévoyant des actions sur :

- l'accueil du public,
- la connaissance et la reconnaissance de cet espace à différents niveaux,
- l'intégration de la réserve dans le tissu socio-économique.

L'éducation à l'environnement et la valorisation de cet espace sont à intégrer comme des **outils de protection**.

Facteurs clés de réussite : la gestion pérenne

Une gestion durable et concertée de la réserve doit être assurée par le gestionnaire, en lien avec l'autorité de classement. Cela nécessite un bon fonctionnement administratif et matériel, le maintien de l'efficacité et de la compétence du personnel, des relations partenariales et l'inscription de la réserve naturelle dans une dynamique locale, régionale et nationale.

Les partenariats avec le monde de la recherche et les universitaires sont relativement peu développés : ils constituent une voie de progrès à encourager pour la connaissance et la gestion du site.

INDEX DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACC : Association de Chasse Communale
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest
CBVL : Comité de Bassin Versant du Léguer
CBVLG : Comité des Bassins Versants de la Lieue de Grève
CRIR : Centre Régional d'Initiation à la Rivière
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DHFF : Directive européenne Habitats Faune-Flore
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS : Espaces Naturels Sensibles
ETP : Équivalent Temps plein
GMB : Groupe Mammalogique Breton
GRETIA : Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaïns
LTC : Lannion-Trégor Communauté
MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des Forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PLU : Plan Local d'Urbanisme
RNF : Réserves Naturelles de France
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SCAP : Stratégie de Création des Aires Protégées
UGB : Unité Gros Bovin
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZSP : Zone Spéciale de Conservation

BIBLIOGRAPHIE

- Berthelot MN. 2016.** *Cahier technique 88 : Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels (en cours de rédaction)*. s.l. : ATEN, 2016.
- Lannion-Trégor Communauté. 2014.** *Restauration des cours d'eau de la Lieue de Grève – Bilan du programme 2007-2013*. Lannion : Lannion-Trégor communauté, UE, AEB, Région Bretagne, 2014. p. 87p. + annexes. 2014.
- Association de la vallée du Léguer. 2011.** *Plan de gestion du bocage – Diagnostic et programme d'entretien et de régénération du bocage – Moulin neuf, propriété de la Communauté de communes de Beg ar C'hra*. Plouaret : Beg ar C'hra Communauté, 2011. p. 3 p. + carte.
- Association Vallée du Léguer. 2006.** *Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR 5300062 "Etang du Moulin neuf"*. Rennes : Ber ar C'hra communauté, DREAL de Bretagne, 2006. p. 110.
- Bambier, A, et al. 1984.** *Notice explicative de la feuille de Belle-Isle-en-Terre à 1/50000. Carte géologique de la France n°241*. Orléans : BRGM, 1984. p. 64.
- Bouffort, Jean-Michel. 1998.** *Gestion et mise en valeur de l'étang et de ses abords - Site de l'Etang du Moulin Neuf, commune de Plounérin*. 1998.
- Bourdon, Pascal. 2006.** *Etudes naturalistes - Etude de l'impact du pâturage par des chevaux sur le site Natura 2000 "Etang du Moulin Neuf" FR5300062*. 2006.
- Chiffaut A. 2006.** *Cahiers Techniques n°79 : Guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion des réserves naturelles*. s.l. : MEED/ATEN, 2006.
- Comité des Bassins versants de la Lieue de Grève. 2015.** *Politique bocagère 2015-2020 – Volet technique – Photographie d'un bocage dense dans un parcellaire morcelé*. Lannion : Lannion-trégor Communauté, UE, Région Bretagne, CD22, AELB, 2015. p. 24.
- Comité des Bassins versants de la Lieue de Grève. 2014.** *Restauration des cours d'eau de la Lieue de Grève – Bilan du programme 2007-2013*. Lannion : Lannion-Trégor communauté, UE, AEB, Région Bretagne, 2014. p. 87p. + annexes.
- DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – COMMUNUTE DE COMMUNESDE BEG AR C'HRA. 2001.** *Protection Gestion et Mise en valeur du Moulin Neuf – Synthèse du projet 15p*. 2001.
- DREAL. 2015.** *Natura 2000 en bretagne : Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce. Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation*. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire Botanique National de Brest. p. 242p. 2015.
- DREAL Bretagne, Région Bretagne. 2014.** *Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne : un outil au service de la biodiversité*. s.l. : Dreal de Bretagne, Région Bretagne, 2014. p. 12, Plaqueette.
- Dubos, Thomas. 2010.** *Expertise Mammalogique du site naturel remarquable de Saint-Junay en Plounérin-détermination des enjeux mammalogiques connus d'après la bibliographie et des prospections de terrain initiales*. s.l. : GMB, 2010. p. 12.
- Durfort. 2006.** *Cartographie hydraulique - Analyse et proposition pour l'Etang du Moulin Neuf*. 2006.
- Durfort, José. 2006.** *études botaniques et écologiques - Cartographie hydraulique, analyse et propositions - Site Natura 2000 "Etang du Moulin Neuf" FR5300062*. 2006.
- Durfort, José. 2010.** *Etudes botaniques et écologiques - Suivis scientifiques - Etang du Moulin Neuf*. Plounérin : s.n., 2010.
- Durfort, José. 2012.** *Etudes botaniques et écologiques - Suivis scientifiques - Etang du Moulin Neuf*. 2012.
- Durfort, José. 2015.** *Suivi scientifique de la végétation de l'Etang du Moulin Neuf*. Plounérin : s.n., 2015.
- GEOCA. 2014.** *Oiseaux des Côtes d'Armor : statut, distribution, tendance*. Saint-Brieuc : s.n., 2014. p. 416.
- GEOLITT. 2016.** *Plan local d'urbanisme de Plounérin - Elaboration - Dossier d'arrêt*. 2016.

GIP BRETAGNE ENVIRONNEMENT, CERESA. *Schéma Régional de Cohérence Ecologique.* Conseil régional, DREAL, Rennes.

GMB, Collin C et Dubos T. 2017. *Caractérisation de l'intérêt de la Réserve Naturelle Régionale de Plounérin pour les chauves-souris.* 2017.

GMB, DUBOS Thomas. 2010. *Expertise Mammalogique du site naturel remarquable de Saint-Junay en Plounérin- détermination des enjeux mammalogiques connus d'après la bibliographie et des prospections de terrain initiales - 12p.* 2010.

Guillet, Philippe, Bouchez, Jean-Luc et Vignerresse, Jean-Louis. 1985. Le complexe granitique de Plouaret (Bretagne) : Mise en évidence structural et gravimétrique de diapirs emboîtés. [éd.] Societe Geologique de France. juillet 1985, Vol. 1, 4, pp. 503-513.

Hardegen, Marion. 2014. *Inventaire et cartographie de la végétation en espaces naturels – Eléments pour la rédaction d'un cahier des charge pour la cartographie des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels sensibles de Bretagne.* s.l. : Conservatoire botanique national de Brest, 2014. p. 25.

— **2015.** *Natura 2000 en bretagne : Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce. Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation.* DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire Botanique National de Brest, 2015. p. 242p. & annexes.

Le Bon, Régis. 2004. *Avifaune nicheuse de l'Etang du Moulin Neuf, analyse du peuplement (saison 2004) et propositions d'aménagement.* 2004.

Le Reste, Guy. 2012. *Description de boisement du Moulin Neuf.* ONF. s.l. : Communauté de communes de Beg ar C'hra, 2012. p. 15.

Le Sidaner A., Maret A., Dufau A., Quendo F., Nagelin A. . 2016. *Projet tutoré - BTS GPNA Suscinio - Etude du réseau de mares sur les "Landes, prairies et étangs de Plounérin".* 2016.

Leroy, A. 2011. *Les Lann Droën à Plounérin. Mieux connaître pour mieux gérer. Comment allier activités anthropiques et préservation de la biodiversité ?* Lannion : Comité bassins versants Lieue de grève, 2011. p. 102, Rapport d'études Licence professionnelle, Univ. Nantes.

OUEST AMENAGEMENT. 1997. *Etang du Moulin Neuf Commune de Plounérin DIAGNOSTIC / GESTION / AMENAGEMENT,* Rennes, 70 p. 1997.

Quere E., Ragot R., Geslin J. et Magnagnon S. 2011. *Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne.* Conservatoire botanique national de Brest, Brest, 32 p. 2011.

Rolland, David. 2005. *Création d'un plan d'eau. Prat Trovern-Plounérin.* Asso. communale de chasse de Plounérin, Fédé. Départementale des chasseurs 22 , Pléris, 43 p. 2005.

SCE. 2011. *Etude d'aménagement de l'étang de Moulin Neuf et du plan d'eau de Manac'hty - Rapport de diagnostic.* 2011.

SERAMA. 2010. *Etude du peuplement piscicole des cours d'eau de la Lieue de Grève et des petits côtiers jusque l'estuaire du Léguer- 39p.* 2010.

SOCIETE MYCOLOGIQUE DES COTES-D'ARMOR. 2012. *Synthèse des données mycologiques de la Communauté de communes de Beg ar C'hra.* SMCA, Tréglamus, 26 p. 2012.

Soibaha, Soidri. 2016. *Comment concilier et hiérarchiser les enjeux au sein du plan de gestion d'un espace naturel protégé: exemple de la prise en compte des amphibiens pour la définition des enjeux de la réserve naturelle régionale de Plounérin.* MASTER RENNES 1 - Rapport de stage. 2016.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : synthèse de la piscifaune patrimoniale (légende – voir Annexes).....	78
Tableau 2 : synthèse de l'herpétofaune patrimoniale.....	80
Carte 1: Localisation du site.....	7
Carte 2 : Toponymie.....	8
Carte 3 : Zonages de protection et inventaires.....	9
Carte 4 : Périmètres SAGE, bassins versants et SCOT du Trégor.....	9
Carte 5 : PAGD du PLU (GEOLITT, 2016).....	10
Carte 6 : périmètre de consultation et de la réserve.....	11
Carte 7 : Propriétés foncières sur la réserve.....	12
Carte 8 : Parcelles agricoles dans le périmètre de consultation.....	17
Carte 9 : Parcelles ayant contractées une MAE en 2016.....	18
Carte 10 : Gestion cynégétique sur le périmètre de consultation.....	19
Carte 11 : plan de principe d'aménagement de l'Etang du Moulin Neuf (Bouffort-2001).....	21
Carte 12 : Cartographies des enclos de pâturage – Etang du Moulin Neuf.....	22
Carte 13 13: interventions mécanique dans les prairies –Etang du Moulin Neuf.....	23
Carte 14 :: bocage de l'Etang du Moulin Neuf.....	25
Carte 15 : boisements à l'Etang du Moulin Neuf.....	26
Carte 16 : emplacements des suivis floristiques –Etang du Moulin Neuf.....	28
Carte 17 : plan de présentation du site de l'Etang du Moulin Neuf.....	30
Carte 18 : boisements et plantation sur la réserve.....	31
Carte 19 : quelques habitats généralement présents pour cause d'abandon.....	32
Carte 20 : Schéma interprétatif du complexe granitique de Plouaret si figurant la position du projet de RNR au sein de l'ensemble sud ; seule figure la courbe-enveloppe du projet (Guillet, et al., 1985).....	34
Carte 21: Carte géologique du secteur.....	35
Carte 22 : Altimétrie - Hydrographie.....	37
Carte 23 : Suivis de la qualité de l'eau.....	Erreur ! Signet non défini.
Carte 24 : Grands types de milieux sur la réserve.....	41
Carte 25 : Carte générale de la végétation.....	42
Carte 26 : Habitats d'intérêt communautaire.....	49
Carte 27: Statuts des habitats d'intérêt.....	50
Carte 28: Habitats d'intérêt communautaire élémentaires.....	52
Carte 29: Etats de conservation des habitats d'intérêt communautaire.....	53
Carte 30: Flore remarquable.....	66
Carte 31 : connexion des habitats.....	85
Carte 32 : continuités écologiques.....	86
Carte 33 : synthèse de la trame verte et bleue régionale (DREAL Bretagne, Région Bretagne, 2014).....	87
Carte 34 : situation du site dans la trame verte et bleue locale.....	88
Carte 35 : chemin de randonnée existant sur la commune de Plounérin.....	97
Carte 36 : sensibilité des animations vis-à-vis des animatios nature.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 1 : les réserves naturelles régionales bretonnes.....	6
Figure 2 : profil de sol à l'Etang du Moulin Neuf, prairies tourbeuses et landes (SCE-2011).....	36
Figure 3 : analyse évolution de l'occupation du sol - Plounérin Gare.....	89
Figure 4 : synthèse de l'évolution de l'occupation du sol - Plounérin Gare.....	90
Figure 5 : photographies aériennes sur le secteur de l'Etang du Moulin Neuf – 1980 à 2015.....	91
Figure 6 : photographies aériennes sur le secteur de Lan Droën – 1980 à 2015.....	92
Figure 7 : animations nature 2016.....	98
Figure 8 : moyens de communication existants.....	100

ANNEXES

ANNEXE 1 : Textes officiels de classement du site et règlement

ANNEXE 2 : Listes d'espèces connues sur la réserve.

DOCUMENT DE CONSULTATION

REGION BRETAGNE
283 AVENUE DU GENERAL PATTON
CS21101
35031 RENNES CEDEX 7
TEL. 02 99 27 10 10

Direction du du climat, de l'environnement de l'eau et de la biodiversité
Service du patrimoine naturel et biodiversité

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 4111-1 et suivants, et R 4311-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement notamment ses articles L. 332-8 et R. 332-42 ;

Vu l'ordonnance n°2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 13-DCEEB-SPANAB/2 relative à l'adoption des nouvelles modalités de mise en œuvre des Réserves naturelles régionales labellisées « Espace remarquable de Bretagne »

Vu le Contrat de Plan Etat-Région Bretagne 2015-2020, Volet 4 « Transition écologique et énergétique », Objectif stratégique n°5 « Biodiversité et Paysages » ;

Vu le dossier de demande de classement en réserve naturelle régionale déposé à la Région le 15 juin 2015 et mentionnant la candidature de Lannion-Trégor Communauté pour devenir gestionnaire de la réserve avec l'accord de l'ensemble des propriétaires ;

Vu l'avis favorable du Conseil départemental des Côtes d'Armor sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 25 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable de Lannion-Trégor Communauté sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 17 mars 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Commune de Plounérin sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 28 janvier 2015 ;

Vu la consultation publique organisée du 6 juillet au 5 octobre 2015 sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale ;

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 10 septembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Préfecture de Région sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 12 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable du Conseil économique social et environnemental régional du 14 mars 2016 sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale ;

Vu la délibération du Conseil régional de Bretagne n°16_DCEEB_SPANAB_01 des 24 et 25 mars 2016 approuvant le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale ;

Vu les statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

Vu la délibération de Lannion-Trégor Communauté du 28 juin 2016 reconnaissant le site des « Landes, prairies et étangs de Plounérin » comme site d'intérêt communautaire ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Est désigné gestionnaire de la réserve naturelle régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin, au vu de ses activités statutaires :

*Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge - CS 10761
22307 Lannion Cedex*

ARTICLE 2 :

Afin d'assurer la conservation voire la restauration du patrimoine naturel de la réserve naturelle régionale, le gestionnaire s'engage, en accord avec les propriétaires, à :

- élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion de la réserve,
- veiller au respect des dispositions de l'acte de classement : assurer la surveillance, le gardiennage et la mission de police avec l'aide d'agents commissionnés à cet effet,
- réaliser le suivi scientifique de la réserve naturelle régionale et participer à l'enrichissement de l'observatoire régional de la biodiversité et du patrimoine naturel par la saisie et le transfert de données naturalistes et administratives,
- réaliser ou faire réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la réserve et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales,
- mettre en place le balisage, la signalisation et procéder à l'entretien des équipements et à l'aménagement éventuel de la réserve naturelle régionale,
- assurer la communication, l'accueil et l'information du public sur la réserve naturelle régionale, en accord avec les principes graphiques des espaces remarquables de Bretagne,
- promouvoir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement au bénéfice du plus grand nombre,
- organiser et animer annuellement un comité consultatif de gestion de la réserve dont la composition des membres relève du Conseil régional,
- établir un rapport annuel d'activité rendant compte notamment de l'application du plan de gestion et de l'utilisation des crédits.

Ces missions seront précisées dans le cadre de la convention cadre de gestion signée entre la Région et le gestionnaire pour la durée de classement en application de l'article R.332-42 du Code de l'environnement.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services de la Région Bretagne est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera mis au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Rennes, le **30 AOUT 2016**
Le Président du Conseil régional,


Jean-Yves LE DRIAN

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 4 mai 2007 portant désignation du site Natura 2000
étang du Moulin neuf (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0750427A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 étang du Moulin neuf » (zone spéciale de conservation FR 5300062) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire de la commune suivante du département des Côtes-d'Armor : Plounérin.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 étang du Moulin neuf figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Côtes-d'Armor, à la direction régionale de l'environnement de Bretagne ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 2007.

NELLY OLIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 28 juin 2016

L'an 2016 le vingt huit juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 17 juin 2016.

Nombre de membres en exercice : 76 titulaires – 23 suppléants

Présents ce jour : 55 Procurations : 10

Étaient présents :

Mme ABRAHAM Gilberte , Mme BESNARD Catherine , Monsieur CHEREL Olivier (suppléant M. BOITEL Dominique), M. BOURGOIN Jean-Marie , Mme BOURHIS Thérèse , M. BOURIOT François , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CANEVET Fabien , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , M. EGAULT Gervais , Mme FEJEAN Claudine , Mme FICOT Nicole , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme HERVE Thérèse , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE FUSTEC Christian , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , Mme LE PLATINEC Denise , M. LEMAIRE Jean François , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M. MERRER Louis (Suppléant Mme LUCAS Catherine), M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. MORVAN Jean Pierre , Mme NIHOARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PEROCHE Michel , M. PIOLOT René , M. PRAT Jean René , M. PRAT Marcel , M. PRAT Roger , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SABLON Hélène , M. SEUREAU Cédric , M. SOL-DOURDIN Germain , M. TERRIEN Pierre , M. VANGHENT François , Mme VIARD Danielle , M. WEISSE Philippe , Mme LE LOEUFF Sylvie

Procurations :

Mme COSQUER Doudja à M. BOURIOT François, Mme HAMON Annie à M. LEON Erven, M. HUNAUT Christian à M. ROBERT Eric, M. LE BIHAN Paul à M. CANEVET Fabien, Mme LE MEN Françoise à M. SEUREAU Cédric, M. MENOUE Jean-Yves à M. LE JEUNE Joël, Mme PAYET LE MEUR Guénaëlle à M. KERVAON Patrice, Mme PONTAILLER Catherine à M. KERAUDY Jean-Yves, M. PRIGENT François à M. COENT André, M. ROPARTZ Christophe à M. PIOLOT René

Étaient absents excusés :

M. DRONIOU Paul, M. DROUMAGUET Jean, M. FAIVRE Alain, M. JEGOU Jean-Claude, M. KERNEC Gérard, M. LE BRAS Jean-François, Mme LE GALL Linda, M. LE GALL Jean-François, Mme MALEGOL Julie, M. ROBIN Jacques, M. STEUNOU Philippe

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Définition de l'intérêt communautaire suivant les compétences arrêtées en date du 22/12/2015

Lannion-Trégor Agglomération et la Communauté de communes de Beg Ar C'hra, ont fusionné, avec intégration de Perros-Guirec, au 1er janvier 2014 en créant Lannion-Trégor Communauté. Puis, au 1er janvier 2015, Lannion-Trégor Communauté et la Communauté de Communes du Centre Trégor ont fusionné.

Conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-41-3 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales, « lorsque l'exercice des compétences du nouvel établissement public est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini, au plus tard, deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion. A défaut, l'établissement public exerce l'intégralité de la compétence transférée. Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire, celui qui était défini au sein de chacun des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné est maintenu dans les anciens périmètres correspondant à chacun de ces établissements ».

Cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers.

Aussi, avant la fusion programmée au 1er janvier 2017 de Lannion-Trégor Communauté, des Communautés du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux, il est proposé d'arrêter l'intérêt communautaire au titre de différentes compétences communautaires suivant les statuts de Lannion-Trégor Communauté en date du 22 décembre 2015.

I. L'intérêt communautaire en matière de développement économique et touristique

En préambule, il convient de préciser qu'à compter du 1er janvier 2017, compte tenu de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la communauté d'agglomération exercera l'intégralité de la compétence économique hormis les actions de soutien aux activités commerciales qui seront d'intérêt communautaire.

a- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire

Il est proposé de confirmer la définition de l'intérêt communautaire se déclinant de la façon suivante : « Est d'intérêt communautaire (jusqu'au 31/12/2016) toute création ou extension de zones d'activités publiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération ».

L'intérêt communautaire des zones déjà réalisées ou en cours de réalisation est confirmé :

- Pégase à Lannion
- Keradrivin à Lannion
- Le Rusquet Nord et Sud à Lannion
- Bel Air à Lannion/Ploulec'h
- Buhulien à Lannion
- Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou
- Le Dolmen à Trégastel
- La Croix Rouge à Ploumilliau
- Le Châtel à Plestin-les-Grèves
- Landevrest à Trémel
- Kerauzern à Ploubezre
- Penn An Neizh Pig à Trédrez-Locquémeau
- Trébeurden (projet)
- Trévou-Tréguignec (projet)
- Kermaria-Sulard (projet)
- Mabiliès à Louannec
- Parc An Itron au Vieux-Marché
- Beg Ar C'hra à Plounévez-Moëdec
- Kergadic à Perros-Guirec
- Kerbiquet à Cavan
- Le Quelven à Pluzunet

b- Des interventions de nature économique d'intérêt communautaire :

Au titre des équipements à usage économique et industriel ainsi que bâtiments à vocation de santé publique, est confirmé l'intérêt communautaire de :

- la Maison de santé à Cavan
- la Maison de santé du Vieux-Marché et ses antennes de Loguivy-Plougras et Plounévez-Moëdec
- l'Abattoir à Lannion
- la Maison de la pêche à Trédrez-Locquémeau

c- Coordination et développement touristique :

Dans le cadre de la définition et la mise en œuvre du développement touristique s'appuyant sur différents pôles d'intérêt communautaire, les pôles sont les suivants :

- Pôle de la Baie de Lannion
- Pôle de la Lieue de Grève
- Pôle de la Côte de Granit Rose

- Pôle Nord Est
- Pôle de Beg Ar C'hra
- Pôle du Centre Trégor

II. L'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat :

En matière d'accompagnement d'opérations immobilières d'intérêt communautaire par fonds de concours ou maîtrise d'ouvrage de la communauté, est confirmé l'intérêt communautaire des logements sociaux suivants réalisés par l'ex-communauté de communes du Centre Trégor :

- 2 sur la commune de Coatacorn
- 1 sur la commune de Caouënnec-Lanvézéac
- 1 sur la commune de Tonquédec

III. L'intérêt communautaire en matière de voirie et parcs de stationnement :

Au titre du « Schéma des voies structurantes », est confirmée la nécessité d'améliorer l'accessibilité du territoire ; sont donc d'intérêt communautaire les projets suivants :

- le Pont aval sur le Léguer,
- la déviation de Ploubezre et rocade d'agglomération Sud-Est de Lannion (Boutilh – Quillero),
- la déviation de Plouaret.

S'agissant de la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie », sont confirmés les critères de définition des voiries communales d'intérêt communautaire qui sont :

- maillage des principaux centres urbanisés qui ne sont pas déjà reliés par la voirie départementale ;
- voies qui concourent au développement du territoire communautaire : voies internes aux espaces d'activité, voies desservant les espaces communautaires, voies nécessitant des travaux de sécurité.

Pour la « Création ou aménagement et gestion de parc de stationnement », est confirmé l'intérêt communautaire de la compétence dans les conditions suivantes : sont d'intérêt communautaire les parcs de stationnement aménagés par la Communauté dans le cadre de la construction ou l'aménagement de nouveaux équipements d'intérêt communautaire.

Sont confirmés d'intérêt communautaire les parkings et parvis de la Gare de Plouaret-Trégor.

IV. L'intérêt communautaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Il est proposé, s'agissant de l'énergie – « Construction et gestion de chaufferies centrales ainsi que création et gestion de réseaux de distribution de chaleur d'intérêt communautaire », de confirmer l'intérêt communautaire défini de la façon suivante :

- les réseaux de chaleur - bois énergie à créer ou créés, approvisionnés à plus de 50% par du bois-énergie
ou
- les réseaux de chaleur à créer dans les zones d'aménagement concerté et celles d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire

S'agissant de la « construction, aménagement, entretien et gestion de tout site et équipement d'intérêt communautaire, sont retenus comme d'intérêt communautaire les sites naturels propriétés de Lannion-Trégor Communauté ».

Par ailleurs, sont confirmés d'intérêt communautaire les sites suivants :

- "Landes, prairies et étangs de Plounérin",
- La vallée des Papeteries à Plounévez-Moëdec (sites de Kernansquillec et Papeteries Vallée),
- Le site de Poulloguer à Prat (dont la gestion du rando-gîte),
- Les sites de Kerouspic à Cavan et de Quelven à Pluzunet
- Les zones naturelles du pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou
- Bâtiment de gestion des espaces naturels de Pors Mabo-Goas Lagorn à Lannion/Trébeurden

V. L'intérêt communautaire en matière d'équipements et services sportifs et culturels :

S'agissant de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et des services culturels et sportifs d'intérêt communautaire (en termes d'investissement et de fonctionnement) dont l'enseignement de la musique, il est confirmé les critères de définition de l'IC relatif aux équipements sportifs et culturels suivants :

- L'équipement permet de maintenir, d'accroître ou d'enrichir une offre de qualité et proximité.
- L'attractivité de l'équipement permet de répondre aux attentes et besoins du plus grand nombre.
- L'équipement est ouvert à tous les résidents du territoire communautaire dans les mêmes conditions.
- L'équipement permet d'affirmer le rayonnement et l'identité de l'espace communautaire.
- L'équipement participe à un aménagement pertinent et équilibré du territoire.

Sont confirmés l'intérêt communautaire les équipements et services suivants :

- Le Carré Magique à Lannion
- Le Planétarium de Bretagne à Pleumeur-Bodou
- L'Aquarium à Trégastel
- L'enseignement musical
- Le Centre de découverte du son à Cavan (dont le circuit d'écoute campanaire)
- Ti Dour à Lannion
- Les salles de sports de Cavan, Prat et Pluzunet

S'agissant de l'intérêt communautaire relatif au soutien aux associations d'intérêt communautaire, les critères permettant de définir l'intérêt communautaire sont les suivants :

- rayonnement intercommunal (couvrant tout ou partie du territoire)
- aspect novateur et événementiel
- renforcement de l'identité du territoire

Est déclaré d'intérêt communautaire le soutien aux associations suivantes :

- La Ludothèque du Trégor à Cavan
- Le RIMAT
- La Compagnie Papier Théâtre
- La Compagnie de théâtre de marionnettes Via Cane

- En matière d'enseignement musical :
- Radomisol à Pleumeur-Bodou
- Le Centre Culturel Breton de Lannion
- La Ruche Artistique à Ploubezre
- L'Office Culturel Municipal Ty An Holl à Plestin-les-Grèves
- Le Centre Culturel St-Guénolé à Trévou-Tréguignec
- L'École de musique des trois rivières à Cavan (ex-Ecole de musique du Léguer au Jaudy)

- VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-41-3 et L.5216-5 ;
- VU** les dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2013 portant fusion de Lannion-Trégor Agglomération et de la Communauté de communes de Beg Ar C'hra avec intégration de la commune de Perros-Guirec ;
- VU** les dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2014 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de communes du Centre Trégor

Envoyé en préfecture le 06/07/2016
Reçu en préfecture le 06/07/2016
Affiché le
D 72 2016 0175 0116 0001 CC_2016_0081-DE

VU les statuts de Lannion-Trégor Communauté suivant l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2015

CONSIDERANT L'avis favorable de la Commission n° 1 « Affaires générales, projets et finances » du 6 juin 2016

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ**
(Par 2 abstentions)

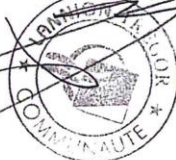
DECIDE DE :

- DECLARER** d'intérêt communautaire la compétence " Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire », dans les conditions décrites au I-a de la présente délibération.
- DECLARER** d'intérêt communautaire la compétence « Interventions de nature économique qui sont d'intérêt communautaire », dans les conditions décrites au I-b de la présente délibération.
- DECLARER** d'intérêt communautaire la compétence « Coordination et développement touristique qui sont d'intérêt communautaire », dans les conditions décrites au I-c de la présente délibération
- DECLARER** d'intérêt communautaire la compétence « Equilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire », dans les conditions décrites au II de la présente délibération.
- DECLARER** d'intérêt communautaire la compétence « Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire », dans les conditions décrites au III de la présente délibération.
- DECLARER** d'intérêt communautaire la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : création et gestion de réseaux de distribution de chaleur d'intérêt communautaire et construction, aménagement, entretien et gestion de tout site et équipement d'intérêt communautaire », dans les conditions décrites au IV de la présente délibération.
- DECLARER** d'intérêt communautaire la compétence « Equipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire », dans les conditions décrites au V de la présente délibération.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

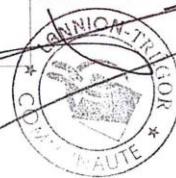
Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le 06 JUIL. 2016
Publiée et affichée le 06 JUIL. 2016

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE



LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE



CONSEIL REGIONAL

24 et 25 mars 2016

DELIBERATION

**CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE
LANDES, PRAIRIES ET ETANGS DE PLOUNERIN**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1^{er} mars 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 25 mars 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (départ à 17 heures 30), Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 19 heures 30), Monsieur Philippe HERCOUET (départ à 18 heures 10), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (départ à 15 heures 15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 17 heures 30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avait donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Georgette BREARD à partir de 17 heures 30), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Paul MOLAC), Monsieur Gwenegon BUI (pouvoir donné à Sylvaine VULPIANI), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir à Richard FERRAND), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir à Dominique RAMARD à partir de 18 heures 10), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Jean-Michel LE BOULANGER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Christine LE STRAT à partir de 17 heures 30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Hind SAOUD à partir de 20 heures 15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et ses articles L.332-1 à L. 332-27, R. 332-30 à R. 332-48 et R. 332-68 à R. 332-81 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles ;

Vu l'ordonnance n°2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2016

Reçu en préfecture le 04/04/2016

Affiché le

ID : 035-233500016-20160325-AN-16-SPANAB-DE

Vu l'ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et judiciaire du code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 13-DCEEB-SPANAB/2 relative à l'adoption des nouvelles modalités de mise en œuvre des Réserves naturelles régionales labellisées « Espace remarquable de Bretagne » ;

Vu le Contrat de Plan Etat-Région Bretagne 2015-2020, Volet 4 « Transition écologique et énergétique », Objectif stratégique n°5 « Biodiversité et Paysages » ;

Vu les demandes de classement en réserve naturelle régionale présentées par l'ensemble des propriétaires, le 28 janvier 2015 par la Commune de Plounérin domiciliée rue de l'Eglise 22780 Plounérin, le 17 mars 2015 par la Lannion-Trégor Communauté domiciliée 1, rue Monge - CS 10761 - 22307 Lannion cedex et les 37 propriétaires privés référencés en annexe de cette délibération

Vu l'avis favorable du Conseil départemental des Côtes d'Armor sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 25 janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable de Lannion-Trégor Communauté sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 17 mars 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Commune de Plounérin sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 28 janvier 2015 ;

Vu la consultation publique organisée du 6 juillet au 5 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur le classement des landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale en date du 10 septembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la Préfecture de Région en date du 12 janvier 2016 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 14 mars 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par la Commission Développement Durable ;

Et après avoir délibéré ;

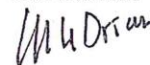
DECIDE

A l'unanimité – (80 votants)

- **de CLASSER** les landes, prairies et étangs de Plounérin en réserve naturelle régionale selon les dispositions annexées à la présente délibération. Cette réserve naturelle se voit reconnaître le label « Espace remarquable de Bretagne ».

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président



JEAN-YVES LE DRIAN

ANNEXE :
CARACTERISTIQUES DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE
DES LANDES, PRAIRIES ET ETANGS DE PLOUNERIN

1. Dénomination et délimitation (cartes annexées)

Sont classées en réserve naturelle régionale, sous la dénomination de « Espace remarquable de Bretagne -Réserve naturelle régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin », les parcelles et parties de parcelles cadastrales suivantes et situées sur la commune de **Plounérin** :

PROPRIETAIRES PUBLICS	NOMBRE DE PARCELLES	SURFACE	
		en ha	en m ²
LANNION-TREGOR COMMUNAUTE	5	45,3	452 991
COMMUNE DE PLOUNERIN	6	13,3	132 790
TOTAL	11	58,6	585 781

PROPRIETAIRES PRIVES	NOMBRE DE PARCELLES	SURFACE	
		en ha	en m ²
37	87	102,1	1 021 396

TOTAL PROPRIETAIRES de la RNR	NOMBRE DE PARCELLES	SURFACE TOTALE	
		en ha	en m ²
39	98	160,7	1 607 177

Références des PARCELLES soumises au classement				PROPRIETAIRES PUBLICS
Références cadastrales		Surface totale de la parcelle (en m ²)	Surface classée en Réserve naturelle régionale (en m ²) <i>Cf. cartes annexées</i>	
Section	Numéro de parcelle			
ZM	13	164 903	<i>En totalité</i>	LANNION-TREGOR COMMUNAUTE (ex-COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEG AR C'HRA)
ZM	14	215	<i>En totalité</i>	
ZM	15	248	<i>En totalité</i>	
ZM	24	2 476	<i>En totalité</i>	
ZM	29	285 149	<i>En totalité</i>	
AC	139	6 700	<i>En totalité</i>	COMMUNE DE PLOUNERIN
ZC	18	5 040	<i>En totalité</i>	
ZC	28	45 600	<i>En totalité</i>	
ZC	106	18 790	<i>En totalité</i>	
ZD	21	4 810	<i>En totalité</i>	
ZL	48	51 850	<i>En totalité</i>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2016

Reçu en préfecture le 04/04/2016

Affiché le

ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

Références des PARCELLES soumises au classement				PROPIRETAIRES PRIVES
Références cadastrales		Surface totale de la parcelle (en m ²)	Surface classée en Réserve naturelle régionale (en m ²) <i>Cf. cartes annexées</i>	
Section	Numéro de parcelle			
AC	154	16 985	14 106	M. BEUVELOT MICHEL Mme BEUVELOT Née LE FILOUX KATHY
TOTAL		16 985	14 106	
ZL	72	181 740	46 775	M. JACOB CHRISTIAN
TOTAL		181 740	46 775	
ZB	21	16 880	<i>En totalité</i>	M. CORBOLIOU GERARD Mme CORBOLIOU ANNE Née NIO
TOTAL		16 880	16 880	
0A	62	7 731	<i>En totalité</i>	M. KERNEC MICHEL
0A	63	40 389	<i>En totalité</i>	
ZD	24	28 470	<i>En totalité</i>	
TOTAL		76 590	76 590	
ZB	14	9 180	<i>En totalité</i>	M. LE NORMAND JEAN-MICHEL
ZC	24	1 740	<i>En totalité</i>	
ZD	19	9 620	<i>En totalité</i>	
TOTAL		20 540	20540	
0A	26	800	<i>En totalité</i>	M. MEURIC PIERRE
0A	27	340	<i>En totalité</i>	
0A	28	840	<i>En totalité</i>	
0A	29	442	<i>En totalité</i>	
0A	30	250	<i>En totalité</i>	
0A	31	1 431	<i>En totalité</i>	
0A	32	5 497	<i>En totalité</i>	
0A	33	5 150	<i>En totalité</i>	
0A	35	22 000	<i>En totalité</i>	
TOTAL		36 750	36 750	
0A	472	7 252	<i>En totalité</i>	M. PERROT HERVE
0A	474	10 300	<i>En totalité</i>	
ZB	17	9 120	<i>En totalité</i>	
ZB	54	32 085	12 404	
ZB	55	4 755	<i>En totalité</i>	
ZC	1	64 730	28 074	
ZC	6	69 310	21 485	
TOTAL		197 552	93 390	
B	757	3 961	<i>En totalité</i>	Mme PRIGENT Née LE NORMAND CHANTAL
B	880	2 020	<i>En totalité</i>	
TOTAL		5 981	5 981	
AC	132	249	<i>En totalité</i>	M. ROBERTSON-MACKAY ALAIN

AC	134	3 981	<i>En totalité</i>	
	TOTAL	4 230	4 230	
ZD	20	8 960	<i>En totalité</i>	Mme COAIL Née DISEZ GISELE
	TOTAL	8 960	8 960	
ZD	2	19 130	<i>En totalité</i>	Mme CZERWIN Née WEJNCYJER DIT Mme VANSIER MAUD M. CZERWIN JOHN KAROL
	TOTAL	19 130	19 130	
0A	15	20 440	<i>En totalité</i>	Mme DUVAL CATHERINE M. DUVAL JEAN-JACQUES M. DUVAL YVAN
0A	17	17 078	<i>En totalité</i>	
0A	19	7 947	<i>En totalité</i>	
0A	20	12 005	<i>En totalité</i>	
	TOTAL	57 470	57 470	
ZD	6	6 470	<i>En totalité</i>	Mme FERCOQ Née DANIEL MONIQUE M. FERCOQ PAUL
	TOTAL	6 470	6 470	
0B	85	2 139	<i>En totalité</i>	Mme GRISON Née SOYER NADINE
0B	97	2 551	<i>En totalité</i>	
	TOTAL	4 690	4 690	
0A	896	4 578	<i>En totalité</i>	Mme KERVOT Née JAOUANNET FRANCOISE M. JAOUANNET ERIC ROBERT
ZD	3	10 230	<i>En totalité</i>	
ZD	5	2 560	<i>En totalité</i>	
	TOTAL	17 368	17 368	
0B	226	3 050	<i>En totalité</i>	Mme LE BRAS Née GUYOMARD EVELYNE M. LE BRAS MICHEL
0B	227	1 715	<i>En totalité</i>	
	TOTAL	4 765	4 765	
0A	4	12 991	<i>En totalité</i>	Mme LE CAM CINDY Mme LE CAM OLIVIA Mme LE CAM NEE NEUDER JOELLE
0A	7	3 773	<i>En totalité</i>	
0A	40	12 178	<i>En totalité</i>	
0A	45	5 870	<i>En totalité</i>	
0B	1200	4 474	<i>En totalité</i>	
ZD	4	9 680	<i>En totalité</i>	
ZD	7	11 080	<i>En totalité</i>	
ZD	16	3 360	<i>En totalité</i>	
ZD	17	5 870	<i>En totalité</i>	
ZD	18	11 300	<i>En totalité</i>	
	TOTAL	80 576	80 576	
0A	473	26 780	<i>En totalité</i>	Mme MINEC Née LE CUN JEANNE M. MINEC YVON
0B	205	1 323	<i>En totalité</i>	
0B	212	2 720	<i>En totalité</i>	
0B	232	6 100	<i>En totalité</i>	
	TOTAL	36 923	36 923	
ZB	86	167 200	<i>En totalité</i>	Mme NIO ANNE
	TOTAL	167 200	167 200	
0B	1198	5 864	<i>En totalité</i>	Mme PERROT Née DUVAL SYLVIANE
ZD	1	510	<i>En totalité</i>	
	TOTAL	6 374	6 374	
0B	207	4 917	<i>En totalité</i>	Mme RICHARD MURIELLE Mme LE GUEVEL Née RICHARD COLETTE
0B	208	3 246	<i>En totalité</i>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2016

Reçu en préfecture le 04/04/2016

Affiché le

ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE

0B	230	13 070	<i>En totalité</i>	Mme MININGER Née RICHARD NICOLE Mme RICHARD Née LESTIC YVETTE
TOTAL		21 233	21 233	
0B	229	3 778	<i>En totalité</i>	Mme RICHARD Née LESTIC YVETTE
0B	1197	8 092	<i>En totalité</i>	
TOTAL		11 870	11 870	
TOTAL		11 870	11 870	
0B	68	3 055	<i>En totalité</i>	Mme TICHIT Née BOUCHER GENEVIEVE Mme GRISON Née SOYER NADINE
0B	69	3 434	<i>En totalité</i>	
0B	70	1 200	<i>En totalité</i>	
0B	71	756	<i>En totalité</i>	
0B	72	3 380	<i>En totalité</i>	
0B	73	970	<i>En totalité</i>	
0B	79	2 120	<i>En totalité</i>	
0B	80	1 200	<i>En totalité</i>	
0B	83	5 220	<i>En totalité</i>	
0B	84	4 600	<i>En totalité</i>	
0B	86	3 419	<i>En totalité</i>	
0B	96	6 602	<i>En totalité</i>	
0B	98	2 339	<i>En totalité</i>	
0B	101	2 310	<i>En totalité</i>	
0B	108	1 174	<i>En totalité</i>	
TOTAL		41 779	41 779	
0A	60	3 418	<i>En totalité</i>	SOCIETE DE CHASSE DE PLOUNERIN DITE ST HUBERT
0A	61	15 762	<i>En totalité</i>	
0A	5	8 528	<i>En totalité</i>	
0A	1	13 030	<i>En totalité</i>	
0A	2	7 120	<i>En totalité</i>	
0A	3	5 040	<i>En totalité</i>	
0A	8	15 110	<i>En totalité</i>	
0A	9	17 220	<i>En totalité</i>	
0A	475	42 400	<i>En totalité</i>	
0A	476	78 000	<i>En totalité</i>	
0B	63	12 626	<i>En totalité</i>	
0B	67	932	<i>En totalité</i>	
ZE	13	2 160	<i>En totalité</i>	
TOTAL		221 346	221 346	

Soit une superficie totale de 160 ha 71 a et 77 ca.

Les propriétaires de l'ensemble de ces parcelles sont la Commune de Plounérin pour 13 ha 27 a 90 ca, Lannion-Trégor Communauté pour 45 ha 29 a 91 ca et 37 propriétaires privés pour un total de 102 ha 13 a et 96 ca.

2. Durée du classement

Ce classement est valable pour une durée de **10 ans**, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération correspondante, renouvelable par tacite reconduction sauf demande expresse présentée par le propriétaire dans un délai compris entre 3 et 6 mois avant l'échéance.

3. Modalités de gestion

Il est institué un Comité consultatif de gestion dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement seront fixées par le Président du Conseil régional. Les catégories de personnes mentionnées à l'article R.332-15 du Code de l'environnement doivent y être représentées. Ce comité a pour rôle d'examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection prévues aux paragraphes suivants.

Le Président du Conseil régional de Bretagne désignera parmi les personnes citées mentionnées à l'article L.332-8 du Code de l'environnement, le gestionnaire de la réserve avec lequel il passera une convention définissant ses missions. La mission prioritaire du gestionnaire est d'assurer la conservation du patrimoine naturel de la réserve, qui a motivé son classement et, si besoin est, la restauration de ce patrimoine.

Le gestionnaire élaborera le plan de gestion de la réserve dans un délai de deux ans suivant sa désignation, dans les formes prévues par l'article R.332-43 du Code de l'environnement. Ce plan de gestion sera fondé sur un diagnostic écologique et socio-économique et définira les objectifs et les actions nécessaires à la bonne conservation du site. Le plan de gestion de la réserve sera approuvé par délibération du Conseil régional de Bretagne, après avis du Comité consultatif de la réserve et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Un Conseil scientifique pourra être créé par arrêté du président du Conseil régional.

4. Mesures de protections

Compte tenu de l'extrême sensibilité du site et de la présence d'espèces animales et végétales fragiles, nécessitant une protection stricte, le cadre réglementaire a pour objectif de contrôler les usages susceptibles de porter atteinte à ces espèces et à leurs milieux.

Le cadre réglementaire est composé des dispositions de protection suivantes :

PROTECTION DU PATRIMOINE

Article 1. Protection de la faune

En dehors des prélèvements à des fins scientifiques ou des travaux et activités de gestion de la réserve, il est interdit :

- d'introduire dans la réserve des espèces d'animaux sous quelque stade de développement que ce soit,
- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées ou nids, et/ou de les emporter en dehors de la réserve
- de pratiquer toute activité susceptible de troubler ou déranger les animaux

Cet article s'applique dans le respect des pratiques des activités définies aux articles 7, 8, 9 10 et 11.

Article 2. Protection de la flore

En dehors des prélèvements à des fins scientifiques, sécuritaires, sanitaires ou des travaux et activités de gestion de la réserve, il est interdit :

- d'introduire dans la réserve des espèces de végétaux sous quelque forme que ce soit,
- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux et/ou de les emporter en dehors de la réserve

Cet article s'applique dans le respect des pratiques des activités définies aux articles 7, 8, 9, 10 et 11.

Article 3. Protection des éléments géologiques et archéologiques

Le prélèvement et le déplacement des roches, minéraux ou matériaux archéologiques sont restreints aux autorisations délivrées par le Conseil régional après avis du comité consultatif à des fins scientifiques et de gestion de la réserve.

Article 4. Accès, circulation et stationnement des véhicules terrestres, des personnes et des animaux domestiques

En renforcement des usages en vigueur, l'accès, la circulation et le stationnement de tout type de véhicule à moteur à l'intérieur de la réserve sont restreints à la pratique :

- des activités de chasse et de pêche pendant les périodes officielles et sur les zones prévues à cet effet,
- des opérations d'entretien, de gestion écologique, de pédagogie et de surveillance de la réserve par le gestionnaire et leurs mandataires,
- des opérations d'entretien, de gestion et de veille par les propriétaires, ayants droits et leurs mandataires sur leur(s) parcelle(s) respective(s),
- des opérations de police, de secours et de sauvetage,
- des activités autorisées par le Conseil régional après avis du comité consultatif de gestion.

L'accès, la circulation et le stationnement des animaux domestiques, des personnes à pied, à cheval, en vélo ou par tout autre moyen non motorisé à l'intérieur de la réserve sont restreints aux chemins et sentiers existants ainsi qu'aux aires aménagées à cet effet. Toutefois, ces restrictions ne sont pas applicables aux opérations de gestion de la réserve, aux inventaires naturalistes, à la pratique des activités précisées dans le plan de gestion et aux opérations de police, de secours et de sauvetage.

Article 5. Exécution de travaux, de construction et d'installations diverses

Conformément aux dispositions de l'article L. 332-9 du Code de l'environnement, l'exécution de travaux, de construction et d'installations diverses, susceptibles de porter atteinte à l'état ou l'aspect de la réserve sont autorisés sous réserve que ceux-ci :

- soient définis dans le cadre du plan de gestion,
- ou se rapportent à l'entretien de la voirie,
- ou relèvent du caractère d'urgence, sanitaire ou de sécurité
- ou soient définis dans le cadre d'un programme d'actions lié à l'environnement porté par le gestionnaire de la réserve (Contrat territorial milieu aquatique par exemple) et sous réserve d'une validation préalable du Conseil régional après avis du comité consultatif,

Article 6. Atteintes aux milieux naturels et nuisances

Sur l'ensemble de la réserve, sont interdits :

- tout abandon, dépôt, déversement ou rejet de tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore,
- tout abandon, dépôt, déversement ou rejet, en dehors des lieux prévus à cet effet, des déchets de quelque nature que ce soit,
- tout signe, inscription ou dessin sur les roches ou tout autre support autre que ceux nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières
- toute dégradation par quelque nature que ce soit des bâtiments, installations et matériels de la réserve.

REGIME DES ACTIVITES

Article 7. Activités forestières, agricoles et pastorales

La sylviculture et l'agriculture sont autorisées sous réserve du respect du plan de gestion qui précisera, en concertation avec les acteurs intéressés, la pratique de ces activités. Elles permettront une exploitation durable des ressources naturelles.

Les pratiques agricoles de type pâturage extensif et fauche constituent des activités jugées globalement positives pour la réserve.

La coupe de bois annuelle destinée à la consommation personnelle (bois de chauffage, piquets...) pourra être pratiquée hors planification du plan de gestion sous réserve d'information du gestionnaire. L'exploitation du bois d'oeuvre, accompagnée par le gestionnaire, tendra vers la certification PEFC ou FSC et la réalisation d'un document de gestion durable.

Article 8. Activités de chasse et de pêche

La chasse et la pêche sont autorisées aux périodes réglementées et sous réserve du respect du plan de gestion qui précisera, en concertation avec les acteurs intéressés, la pratique de ces activités.

Article 9. Activités de cueillette

Sous réserve des droits des propriétaires, la cueillette des fruits sauvages et champignons non protégés est autorisée à des fins de consommation familiale. Un arrêté municipal ou un permis de cueillette pourra préciser la pratique de cette activité.

Article 10. Activités et manifestations de loisirs, sportives, touristiques et festives

La pratique d'activités de loisirs, sportives, touristiques et festives, individuelles et/ou collectives, est restreinte aux chemins et sentiers ainsi qu'aux zones aménagées à cet effet

L'organisation de manifestation ou événement peut être autorisée au cas par cas, par le propriétaire en accord avec le gestionnaire sous réserve qu'elle soit compatible avec les mesures de protection, après échange avec les organisateurs. L'accord préalable du comité consultatif de gestion puis du Conseil régional pourra être sollicité au regard du caractère et de la dimension de la manifestation ou de l'événement.

Article 11. Education à l'environnement

Les actions d'éducation à l'environnement sont autorisées sous réserve du respect d'un plan d'activités qui précisera, en concertation avec les acteurs intéressés, la pratique de ces activités.

Article 12. Activités publicitaires et commerciales

Conformément aux dispositions de l'article L 332-14 du Code de l'environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature, est interdite à l'intérieur de la réserve. L'utilisation, à des fins publicitaires et/ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation « Réserve Naturelle régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin » ou « Espace Remarquable de Bretagne », à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est soumise à l'autorisation du Président du Conseil régional de Bretagne qui prendra l'avis du comité consultatif de gestion.

Article 13. Modification de l'état d'une réserve naturelle

Conformément à l'article L.332-9 du code de l'environnement, le territoire classé en réserve naturelle ne peut être ni détruit ni modifié dans son état ou dans son aspect, sauf autorisation spéciale du conseil régional dans les modalités prévues aux articles R.332-44 et R332-45 du code de l'environnement, après avis du comité consultatif.

5. Contrôle des prescriptions et sanctions

L'organisme gestionnaire, en accord avec les propriétaires, est également chargé de contrôler l'application des mesures de protections prévues au paragraphe précédent en s'appuyant sur des agents commissionnés et assermentés au titre 2° de l'article L.332-20 du Code de l'environnement. Les infractions aux mesures de protection définies dans le présent document sont punies des peines prévues aux articles L.332-22-1, L.332-25 et L.332-25-1 et R.332-69 à R.332-81 du code de l'environnement.

6. Modifications des limites ou déclassement

Conformément au VI de l'article L.332-2-1 et à l'article R. 332-40, toute modification des limites ou de la réglementation de la réserve naturelle interviennent dans les mêmes formes que celles mises en œuvre pour son classement. Il en est de même pour son déclassement partiel ou total.

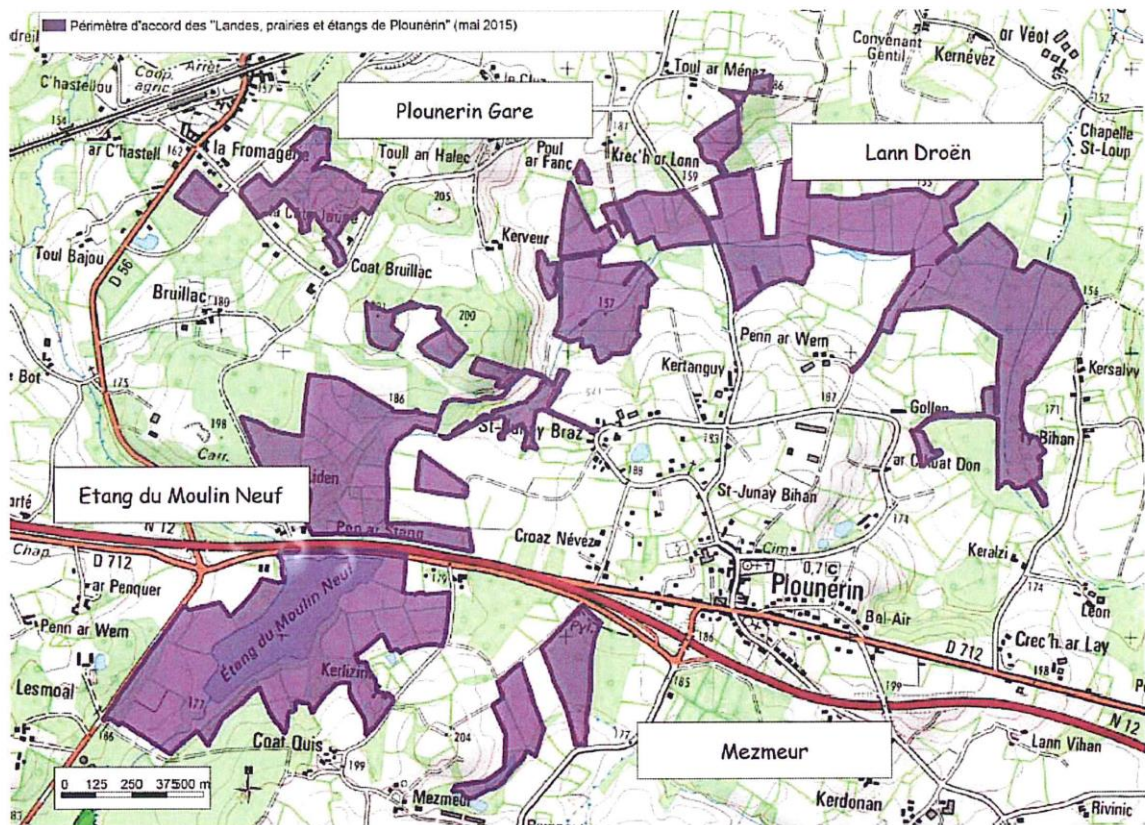
7. Publication et recours

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Rennes.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de la présente décision pour les tiers et deux mois à compter de la notification pour les propriétaires.

La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional de Bretagne.

Périmètre de la Réserve naturelle régionale des Landes, prairies et étangs de Plounerin



Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE



Envoyé en préfecture le 04/04/2016

Reçu en préfecture le 04/04/2016

Affiché le

ID : 035-2016-00016-20160325 SPATIALIS-DE



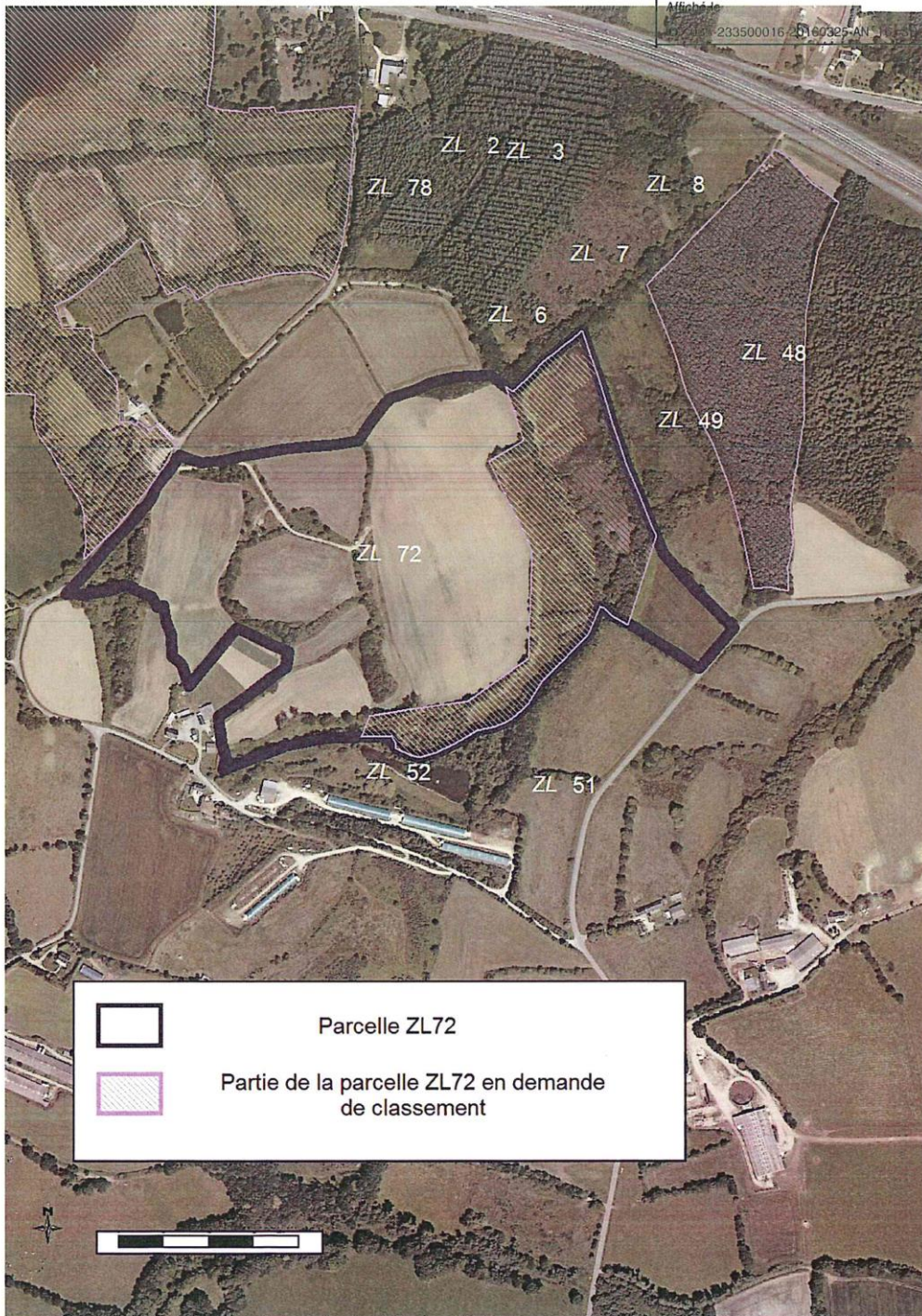
Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 035-233500016-20160325-AN_16_SPANAB-DE



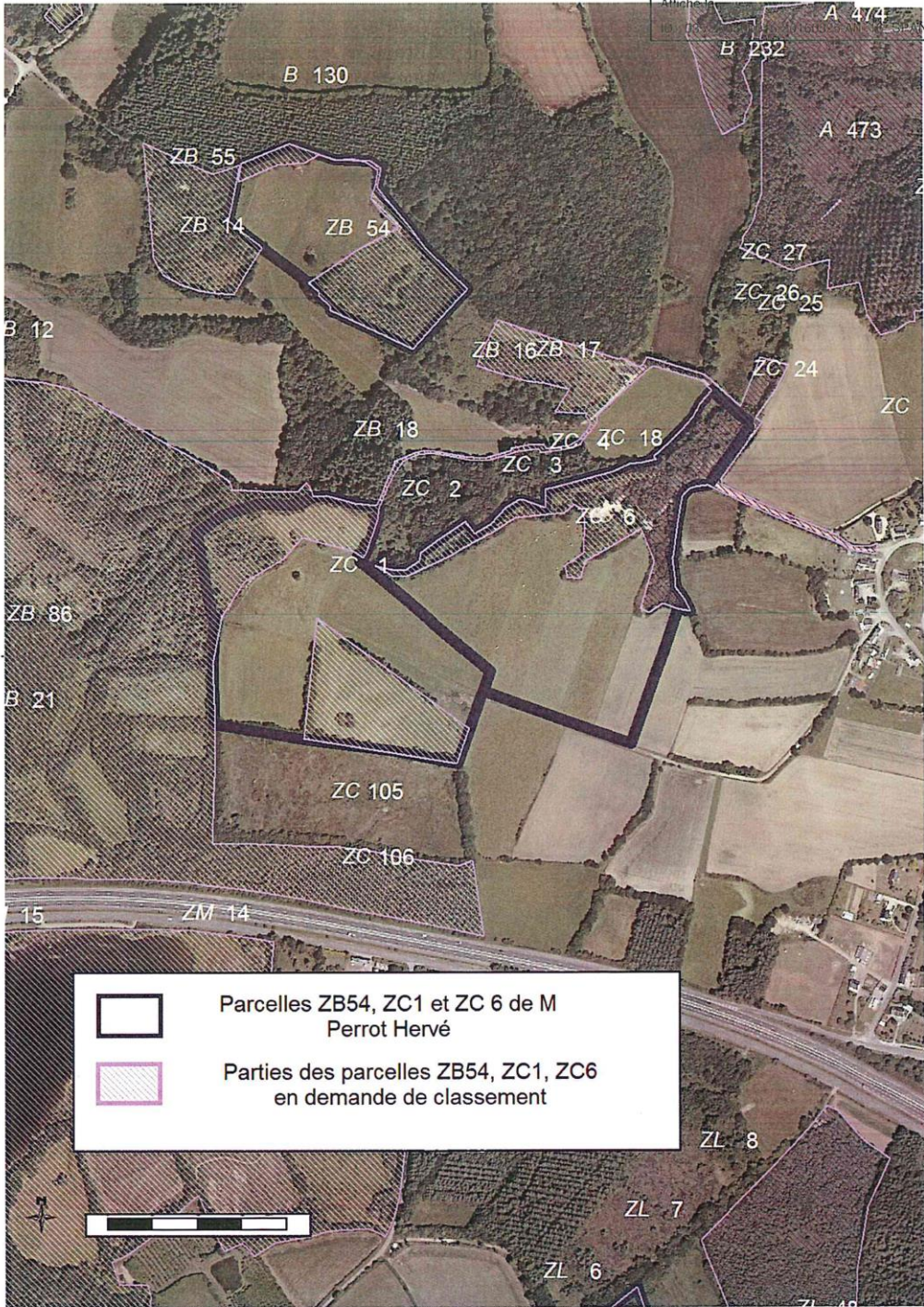
Envoyé en préfecture le 04/04/2016

Reçu en préfecture le 04/04/2016

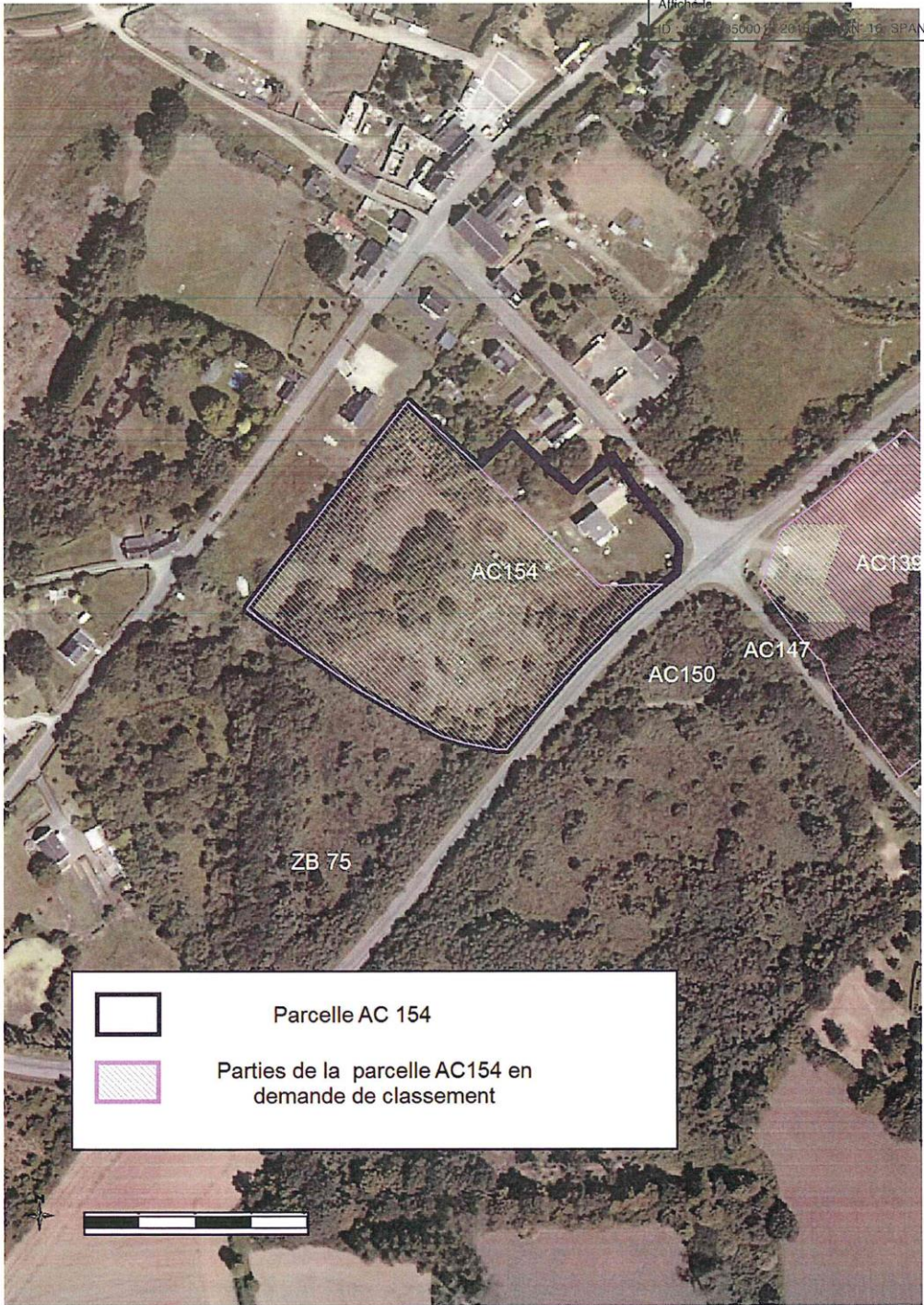
Mairie de Plounevez-Lochrist
233500016 - 2160325 - AN - 16 - 51 - NAB-DE



Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le 04/04/2016
NAB-DE



Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le
ID : 2016040416000016 SPANAB-DE



DOCUMENT DE CONSULTATION

ANNEXE 2

Liste des espèces connues sur la réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin"

DOCUMENT DE CONSULTATION

Liste floristique 2016 de la RNR des Landes, prairies et étangs de Plounérin (22)

(José Durfort)

Nom scientifique du taxon	LR	PR	Notes
Acer campestre L., 1753	LC		aussi planté en haie, noté en 2005
Acer pseudoplatanus L., 1753	-		invasive
Achillea millefolium L., 1753	LC		
Agrostis canina L., 1753	LC		
Agrostis capillaris L., 1753	LC		
Agrostis curtisii Kerguelen, 1976	LC		
Agrostis stolonifera L., 1753	LC		
Ajuga reptans L., 1753	LC		
Alisma plantago-aquatica L., 1753	LC		
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	LC		
Alopecurus geniculatus L., 1753	LC		
Anemone nemorosa L., 1753	LC		
Angelica sylvestris L., 1753	LC		
Anthoxanthum odoratum L., 1753	LC		
Aphanes australis Rydb., 1908	LC		
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	LC		
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl subsp. bulbosum (Willd.) Schübl. & G.Martens	LC		
Artemisia vulgaris L., 1753	LC		
Asplenium adiantum-nigrum L., 1753	LC		
Asplenium scolopendrium L., 1753	LC		
Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799	LC		
Baldellia ranunculoides (L.) Parl., 1854	DD		
Baldellia repens (Lam.) Ooststr. ex Lawalree, 1973	DD		
Bellis perennis L., 1753	LC		
Betonica officinalis L., 1753	LC		= <i>Stachys officinalis</i>
Betula x aurata Borkh.	-		
Betula pendula Roth, 1788	LC		
Betula pubescens Ehrh., 1791	LC		
Bidens cernua L., 1753	LC		
Blechnum spicant (L.) Roth, 1794	LC		
Briza minor L., 1753	LC		
Bromus hordeaceus L., 1753	LC		
Callitriche obtusangula Le Gall, 1852	LC		revu
Callitriche stagnalis Scop., 1772	LC		
Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808	LC		
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	LC		
Cardamine flexuosa With., 1796	LC		

Cardamine hirsuta L., 1753	LC	
Cardamine pratensis L., 1753	LC	
Carex binervis Sm., 1800	LC	
Carex demissa Vahl ex Hartm., 1808	LC	
Carex echinata Murray, 1770	LC	
Carex laevigata Sm., 1800	LC	
Carex leporina L., 1754	LC	= <i>Carex ovalis</i>
Carex nigra (L.) Reichard, 1778	LC	
Carex panicea L., 1753	LC	
Carex paniculata L., 1755	LC	
Carex pilulifera L., 1753	LC	
Carex pulicaris L., 1753	LC	
Carex remota L., 1755	LC	
Carex rostrata Stokes, 1787	LC	
Carex vesicaria L., 1753	LC	
Castanea sativa Mill., 1768	LC	
Centaurea gr. nigra		cf <i>C. nemoralis</i>
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	LC	
Cerastium fontanum Baumg., 1816	LC	
Chamaemelum nobile (L.) All., 1785	LC	= <i>Anthemis nobilis</i>
Chenopodium album L., 1753	LC	
Chrysosplenium oppositifolium L., 1753	LC	
Circaea lutetiana L., 1753	LC	
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	LC	
Cirsium dissectum (L.) Hill, 1768	LC	
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	LC	
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	LC	
Comarum palustre L., 1753	LC	= <i>Potentilla palustris</i>
Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886	LC	
Convolvulus sepium L., 1753	LC	= <i>Calystegia sepium</i>
Conyza floribunda Kunth	-	invasive
Coronopus didymus (L.) Sm.	-	invasive
Corylus avellana L., 1753	LC	
Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903	LC	
Crataegus monogyna Jacq., 1775	LC	
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	LC	
Cruciata laevipes Opiz, 1852	LC	
Cynosurus cristatus L., 1753	LC	
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822 var. scoparius	LC	
Dactylis glomerata L., 1753	LC	
Dactylorhiza maculata (L.) Soo, 1962	LC	
Danthonia decumbens (L.) DC., 1805	LC	

Daucus carota L., 1753	LC	
Digitalis purpurea L., 1753	LC	
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	LC	= <i>Tamus communis</i>
Drosera intermedia Hayne, 1798	LC	PN
Drosera rotundifolia L., 1753	LC	PN
Dryopteris aemula (Aiton) Kuntze, 1891	LC	PN
Dryopteris affinis (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	LC	
Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	LC	
Dryopteris dilatata (Hoffm.) A.Gray, 1848	LC	
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	LC	
Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808	LC	
Eleocharis acicularis (L.) Roem. & Schult., 1817	LC	
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv., 1818	LC	
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	LC	
Epilobium angustifolium L., 1753	LC	
Epilobium ciliatum Raf	-	= <i>Epilobium adenocaulon</i>
Epilobium hirsutum L., 1753	LC	
Epilobium montanum L., 1753 LC	LC	
Epilobium obscurum Schreb., 1771	LC	pas de source dans le fichier
Epilobium palustre L., 1753	LC	
Epilobium tetragonum L., 1753	LC	
Equisetum fluviatile L., 1753	LC	
Erica ciliaris Loeffl. ex L., 1753	LC	
Erica cinerea L., 1753	LC	
Erica tetralix L., 1753	LC	
Eriophorum angustifolium Honck., 1782	LC	
Eupatorium cannabinum L., 1753	LC	
Euphorbia amygdaloides L., 1753	LC	
Euphorbia helioscopia L., 1753	LC	
Fagus sylvatica L., 1753	LC	
Fallopia convolvulus (L.) A.Love, 1970	LC	
Festuca filiformis Pourr., 1788	LC	
Ficaria verna Huds., 1762	LC	= <i>Ranunculus ficaria</i>
Frangula dodonei Ard., 1766	LC	= <i>Frangula alnus</i>
Fraxinus excelsior L., 1753	LC	
Fumaria muralis Sond. ex W.D.J.Koch, 1845	LC	subsp. <i>boraei</i>
Galeopsis tetrahit L., 1753	LC	
Galium aparine L., 1753	LC	
Galium debile Desv., 1818	LC	
Galium mollugo L., 1753	LC	
Galium palustre L., 1753	LC	
Galium uliginosum L., 1753	LC	

Genista anglica L., 1753	LC	
Geranium dissectum L., 1755	LC	
Geranium molle L., 1753	LC	
Geranium robertianum L., 1753	LC	
Geum urbanum L., 1753	LC	
Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810	LC	
Gnaphalium uliginosum L., 1753	LC	
Helosciadium inundatum (L.) W.D.J.Koch, 1824	LC	= <i>Apium inundatum</i>
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824	LC	= <i>Apium nodiflorum</i>
Hedera helix L., 1753	LC	
Heracleum sphondylium L., 1753	LC	
Holcus lanatus L., 1753	LC	
Holcus mollis L., 1759	LC	
Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944	LC	
Hydrocotyle vulgaris L., 1753	LC	
Hypericum androsaemum L., 1753	LC	
Hypericum elodes L., 1759	LC	
Hypericum humifusum L., 1753	LC	
Hypericum perforatum L., 1753	LC	
Hypericum pulchrum L., 1753	LC	
Hypochaeris radicata L., 1753	LC	
Ilex aquifolium L., 1753	LC	
Impatiens glandulifera Royle	-	invasive avérée
Iris pseudacorus L., 1753	LC	
Isolepis fluitans (L.) R.Br., 1810	LC	= <i>Scirpus fluitans</i>
Isolepis setacea (L.) R.Br., 1810	LC	= <i>Scirpus setaceus</i>
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	LC	= <i>Senecio jacobaea</i>
Jasione montana L., 1753	LC	
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791	LC	
Juncus bufonius L., 1753	LC	
Juncus bulbosus L., 1753	LC	
Juncus conglomeratus L., 1753	LC	
Juncus effusus L., 1753	LC	
Juncus x kernreichgeltii J.T.Jansen & Wacht. ex Reichg.	-	<i>J. effusus</i> x <i>J. conglomeratus</i>
Juncus squarrosus L., 1753	LC	
Juncus tenuis Willd.	-	invasive
Lapsana communis L., 1753	LC	
Leersia oryzoides (L.) Sw., 1788	LC	
Lemna minor L., 1753	LC	
Linaria repens (L.) Mill., 1768	LC	
Littorella uniflora (L.) Asch., 1864	LC	PN
Lolium multiflorum Lam.	-	Ray-grass d'Italie

Lolium perenne L., 1753	LC	
Lonicera periclymenum L., 1753	LC	
Lotus corniculatus L., 1753	LC	
Lotus pedunculatus Cav., 1793	LC	= <i>Lotus uliginosus</i>
Luronium natans (L.) Raf., 1840	LC	PN
Luzula campestris (L.) DC., 1805	LC	
Luzula congesta (Thuill.) Lej.	LC	= <i>L. multiflora</i> subsp. <i>congesta</i>
Lychnis flos-cuculi L., 1753	LC	
Lycopus europaeus L., 1753	LC	
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	LC	= <i>Anagallis arvensis</i>
Lysimachia nemorum L., 1753	LC	
Lysimachia tenella L., 1753	LC	= <i>Anagallis tenella</i>
Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967	LC	
Malus domestica Borkh.	-	= <i>Malus sylvestris</i> non-indigène
Matricaria discoidea DC.	-	invasive
Melampyrum pratense L., 1753	LC	
Mentha aquatica L., 1753	LC	
Mentha arvensis L., 1753	LC	
Menyanthes trifoliata L., 1753	LC	
Molinia caerulea (L.) Moench, 1794	LC	
Montia arvensis Wallr., 1840	LC	= <i>Montia fontana</i> subsp. <i>chondrosperma</i>
Myosotis discolor Pers., 1797	DD	
Myosotis secunda A.Murray, 1836	LC	
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	LC	
Myriophyllum alterniflorum DC., 1815	LC	
Nardus stricta L., 1753	LC	
Narthecium ossifragum (L.) Huds., 1762	LC	
Nasturtium officinale R.Br., 1812	LC	
Neottia ovata (L.) Bluff & Fingerh., 1837	LC	= <i>Listera ovata</i>
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	LC	
Oenanthe crocata L., 1753	LC	
Ornithopus perpusillus L., 1753	LC	
Osmunda regalis L., 1753	LC	
Oxalis acetosella L., 1753	LC	
Pedicularis sylvatica L., 1753	LC	
Persicaria amphibia (L.) Gray, 1821	LC	= <i>Polygonum amphibia</i>
Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	LC	= <i>Polygonum hydropiper</i>
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800	LC	= <i>Polygonum lapathifolium</i>
Persicaria maculosa Gray, 1821	LC	= <i>Polygonum persicaria</i>
Phalaris arundinacea L., 1753	LC	
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	LC	introduit sur site (Côte Jaune)
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	LC	= <i>Hieracium pilosella</i>

Pilularia globulifera L., 1753	LC	PN	
Pinguicula lusitanica L., 1753	LC		
Pinus sylvestris L.	-		
Plantago coronopus L., 1753	LC		
Plantago lanceolata L., 1753	LC		
Plantago major L., 1753	LC		
Poa annua L., 1753	LC		
Poa trivialis L., 1753	LC		
Polygala serpyllifolia Hose, 1797	LC		
Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785	LC		
Polygonum aviculare L., 1753	LC		au sens large du taxon
Polypodium vulgare L., 1753	LC		
Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	LC		
Populus tremula L., 1753	LC		
Potamogeton crispus L., 1753	LC		
Potamogeton natans L., 1753	LC		
Potamogeton polygonifolius Pourr., 1788	LC		
Potamogeton pusillus L., 1753	NT		
Potentilla erecta (L.) Rausch., 1797	LC		
Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856	LC		
Primula vulgaris Huds., 1762	LC		
Prunella vulgaris L., 1753	LC		
Prunus avium (L.) L., 1755	LC		
Prunus laurocerasus L.	-		invasive
Prunus spinosa L., 1753	LC		
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	LC		
Quercus robur L., 1753	LC		
Ranunculus acris L., 1753	LC		
Ranunculus flammula L., 1753	LC		
Ranunculus omiophyllus Ten., 1830	LC		
Ranunculus peltatus Schrank, 1789	LC		
Ranunculus repens L., 1753	LC		
Rhinanthus minor L., 1756	LC		
Ribes rubrum L., 1753	LC		vu à l'est de Gollen
Rubus sp.	-		
Rumex acetosa L., 1753	LC		
Rumex acetosella L., 1753	LC		
Rumex conglomeratus Murray, 1770	LC		
Rumex crispus L., 1753	LC		
Rumex hydrolapathum Huds., 1778	LC		
Rumex obtusifolius L., 1753	LC		
Sagina procumbens L., 1753	LC		

Salix alba L., 1753	DD	
Salix atrocinerea Brot., 1804	LC	
Salix aurita L., 1753	DD	
Salix x multinervis Döll	-	
Salix repens L., 1753	LC	
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	LC	= <i>Festuca arundinacea</i>
Sambucus nigra L., 1753	LC	
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla, 1888	LC	= <i>Scirpus lacustris</i> subsp. <i>lacustris</i>
Scorzonera humilis L., 1753	LC	
Scorzoneroides autumnalis (L.) Moench, 1794	LC	= <i>Leontodon autumnalis</i>
Scrophularia auriculata L., 1753	LC	
Scutellaria galericulata L., 1753	LC	
Scutellaria minor Huds., 1762	LC	
Senecio sylvaticus L., 1753	LC	
Senecio vulgaris L., 1753	LC	
Sherardia arvensis L., 1753	LC	
Sibthorpia europaea L., 1753	LC	
Silene dioica (L.) Clairv., 1811	LC	
Silene latifolia Poir., 1789	LC	
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	LC	
Solanum dulcamara L., 1753	LC	
Solanum nigrum L., 1753	LC	
Solidago virgaurea L., 1753	LC	
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	LC	
Sonchus oleraceus L., 1753	LC	
Sorbus aucuparia L., 1753	LC	
Sparganium emersum Rehmann, 1871	LC	
Sparganium erectum L., 1753	LC	
Spergula arvensis L., 1753	LC	
Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840	LC	= <i>Spergularia rubra</i>
Stachys arvensis (L.) L., 1763	LC	
Stachys sylvatica L., 1753	LC	
Stellaria alsine Grimm, 1767	LC	
Stellaria graminea L., 1753	LC	
Stellaria holostea L., 1753	LC	
Stellaria media (L.) Vill., 1789	LC	
Succisa pratensis Moench, 1794	LC	
Tanacetum parthenium (L.) Sch.Bip.	-	échappée de jardin
Taraxacum gr. officinale	-	= gr. <i>officinale</i>
Taxus baccata L., 1753	LC	
Teucrium scorodonia L., 1753	LC	
Thyselinum lancifolium (Hoffmanns. & Link) Calest., 1905	LC	= <i>Peucedanum lancifolium</i>

Trifolium dubium Sibth., 1794	LC	
Trifolium pratense L., 1753	LC	
Trifolium repens L., 1753	LC	
Tripleurospermum inodorum Sch.Bip., 1844	LC	= <i>Matricaria perforata</i>
Typha latifolia L., 1753	-	
Ulex europaeus L., 1753	LC	
Ulex gallii Planch., 1849	LC	
Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948	LC	
Urtica dioica L., 1753	LC	
Utricularia australis R.Br., 1810	DD	
Vaccinium myrtillus L., 1753	LC	
Valeriana officinalis L., 1753	LC	
Valerianella locusta (L.) Laterr. f. carinata	LC	
Verbascum thapsus L., 1753	LC	
Veronica chamaedrys L., 1753	LC	
Veronica hederifolia L., 1753	LC	
Veronica officinalis L., 1753	LC	
Veronica persica Poir.	-	introduite
Veronica scutellata L., 1753	LC	
Veronica serpyllifolia L., 1753	LC	
Vicia cracca L., 1753	LC	
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	LC	
Vicia sativa L., 1753	LC	
Vicia tetrasperma (L.) Schreb., 1771	LC	
Viola palustris L., 1753	LC	
Viola riviniana Rchb., 1823	LC	
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	LC	
Wahlenbergia hederacea (L.) Rchb., 1827	LC	

Liste des espèces mammifères présentes

Nom scientifique	Nom français	Protection U.E. / France	Responsabilité régionale	Menace Monde / Europe / France / Région
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre			
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	- / N	élevée	VU / VU / NT / NT
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	DH 2 et 4 / N	modérée	NT / VU / LC / NT
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil			
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre			
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette			
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-- / N		
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe			
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	DH 2 et 4 / N	élevée	NT / NT / LC / LC
<i>Martes foina</i>	Fouine			
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen			
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons			
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste			
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain			
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe			
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin			
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/NT
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/NT
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Naterer	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / NT
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / LC
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	- / N		
<i>Neovison vison</i>	Vison d'Amérique			
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	DH4 / N	mineure	NT /LC/LC/NT
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne			NT / NT / NT / NT
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / LC
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Khul	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC
<i>Pipistrelli nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusis	DH 4 / N	modérée	LC / LC / NT / NT
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / LC
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	DH 2 et 4 / N	très élevée	LC / NT / LC / EN
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	DH 2 et 4 / N	mineure	LC/ NT /LC / LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	- / N		
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée			
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée			
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier			
<i>Talpa europaea</i>	Taupe commune			

<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux			
----------------------	-------------	--	--	--

Protection : UE = Directive Habitats, Annexes II et/ou IV / France : espèce protégée Code de l'Environnement.

Menace : Monde = Liste rouge mondiale (UICN, in UICN, MNHN, SFEPM et ONCFS, 2009) / Europe = Liste rouge européenne (Temple, H.J. and Terry, A. et al., 2007 - *The Status and Distribution of European Mammals*) / France = Liste rouge des mammifères continentaux de France (UICN, MNHN, SFEPM et ONCFS, 2009).

DOCUMENT DE CONSULTATION

Liste des oiseaux présents

	Sp. présente au Moulin neuf	Sp. présente sur secteur la réserve (hors Moulin neuf)	Protection UE (Directive « Oiseaux »)	Indice SPEC	Liste Rouge Nationale	Déterminante ZNIEFF Bretagne
Accenteur mouchet	x					
Aigrette garzette	x					II et III
Alouette des champs	x	x		SPEC 3		
Alouette lulu	x			SPEC 2		I
Autour des palombes	x	x				I
Balbusard pêcheur	x			SPEC 3	VU (N)	IV
Bécasse des bois	x	x		SPEC 3		I
Bécassine des marais	x			SPEC 3	EN (N)	I, III et IV
Bécassine sourde	x			SPEC 3		
Bécasseau maubèche	x			SPEC 3W		III
Bécasseau minute	x					
Bécasseau variable	x			SPEC 3		I et III
Beccroisé des sapins	x	x				
Bergeronnette grise	x	x				
Bergeronnette printanière	x					I
Bergeronnette des ruisseaux	x	x				
Bergeronnette de Yarrel	x	x				
Bernache du Canada	x					
Bernache nonnette	x					
Bondrée apivore	x	x	D.O.			I
Bouscarle de Cetti	x					
Bouvreuil pivoine	x	x			VU (N)	
Bruant des roseaux	x					
Bruant jaune	x	x				
Bruant zizi	x	x				
Busard cendré	x				VU (N)	I
Busard des roseaux	x		D.O.		VU (N)	I et III
Busard Saint-Martin	x			SPEC 3		I et III
Buse variable	x	x				
Butor étoilé	x			SPEC 3	VU (N)	I et III
Caille des blés	x			SPEC 3		I
Canard chipeau	x			SPEC 3		I et III
Canard colvert	x	x				
Canard des Bahamas	x					
Canard pilet	x			SPEC 3		III
Canard siffleur	x					III
Canard souchet	x	x		SPEC 3		III
Chardonneret élégant	x	x				
Chevalier aboyeur	x					
Chevalier arlequin	x			SPEC 3		
Chevalier culblanc	x					IV
Chevalier gambette	x			SPEC 2		I et III
Chevalier guignette	x			SPEC 3		I et III

Chevalier sylvain	x			SPEC 3		IV
Choucas des tours	x					
Chouette hulotte	x					
Cigogne blanche	x		D.O.	SPEC 2		I
Cisticole des joncs	x					
Combattant varié	x					
Corbeau freux	x					II
Coucou gris	x	x				
Corneille noire	x	x				
Courlis corlieu	x				VU (DP)	
Crabier chevelu	x					
Cygne chanteur	x					
Cygne tuberculé	x					
Echasse blanche	x					I
Effraie des clochers	x	x				
Epervier d'Europe	x	x				
Etourneau sansonnet	x	x		SPEC 3		
Faisan de colchide	x	x				
Faucon crécerelle	x	x		SPEC 3		
Faucon émerillon	x					III
Faucon hobereau	x	x				I
Faucon pèlerin	x					I
Fauvette à tête noire	x	x				
Fauvette des jardins	x	x				
Fauvette grisette	x					
Fauvette pitchou	x			SPEC 2		I
Foulque macroule	x					III
Fuligule milouin	x			SPEC 2		I et III
Fuligule milouinan	x			SPEC 3W		III
Fuligule morillon	x			SPEC 3W		I et III
Gallinule poule d'eau	x					
Garrot à œil d'or	x					III
Geai des chênes	x					
Gobemouche gris	x			SPEC 3	VU (N)	
Goéland argenté	x					II
Goéland brun	x					II
Goéland cendré	x			SPEC 2	VU (N)	III
Goéland marin	x					II
Grande aigrette	x					
Grand corbeau	x					I
Grand Cormoran	x					II
Grand Gravelot	x				VU (N)	I et III
Grèbe à cou noir	x					I et III
Grèbe castagneux	x	x				III
Grèbe esclavon	x					III
Grèbe huppé	x					II et III
Grèbe jougris	x					
Grimpereau des jardins	x					

Grive draine	x	x				
Grive litorne	x	x				
Grive mauvis	x	x				
Grive musicienne	x					
Grosbec casse-noyaux	x					I
Guifette leucoptère	x					
Guifette moustac	x			SPEC 3		
Guifette noire	x			SPEC 3	VU (N)	IV
Harle bièvre	x					
Harle piette	x				VU (H)	
Héron cendré	x	x				II
Héron pourpré	x			SPEC 3		I
Hirondelle de fenêtre	x			SPEC 3		
Hirondelle de rivage	x	x		SPEC 3		II
Hirondelle rustique	x	x		SPEC 3		
Huppe fasciée	x					I
Hypolaïs polyglotte						
Linotte mélodieuse	x	x		SPEC 2	VU (N)	
Locustelle tachetée	x					I
Macreuse brune	x			SPEC 3	EN (H)	
Martinet noir	x					
Martin-pêcheur d'Europe	x		D.O.	SPEC 3		
Merle noir	x	x				
Mésange à longue queue	x	x				
Mésange bleue	x	x				
Mésange charbonnière	x	x				
Mésange huppée	x	x		SPEC 2		
Mésange noire	x					
Mésange nonnette	x	x		SPEC 3		
Milan noir	x			SPEC 3		I
Moineau domestique	x	x		SPEC 3		
Mouette mélanocéphale	x					I et III
Mouette pygmée	x			SPEC 3		IV
Mouette rieuse	x					I et III
Oie cendrée	x				VU (N)	III
Pélican blanc	x					
Perdrix grise	x					
Perdrix rouge	x					
Petit Gravelot	x					
Phalarope à bec étroit	x					
Phragmite des joncs	x					I et IV
Pic épeiche	x	x				
Pic épeichette	x	x				
Pic noir	x	x	D.O.			I
Pic vert	x	x		SPEC 2		
Pie bavarde	x	x				
Pigeon colombin	x	x				
Pigeon ramier	x	x				

Pinson des arbres	x	x				
Pinson du Nord	x	x				
Pipit de Richard	x					
Pipit des arbres	x	x				
Pipit farlouse	x	x			VU (N)	
Pipit spioncelle	x					
Plongeon catmarin	x			SPEC 3		III
Plongeon imbrin	x				VU (H)	III
Pluvier doré	x					
Pouillot fitis	x	x				
Pouillot véloce	x	x				
Râle d'eau	x					
Roitelet à triple-bandeau	x	x				I
Roitelet huppé	x	x				
Rougegorge familier	x	x				
Rousserolle effarvatte	x					II
Sarcelle d'été	x			SPEC 3	VU (N)	I
Sarcelle d'hiver	x	x			VU (N)	I et III
Serin cini	x					
Sittelle torchepot	x	x				
Sizerin flamé	x					
Spatule blanche	x			SPEC 2	VU (N et H)	III
Sterne arctique	x					
Sterne pierregarin	x					II
Tadorne de Belon	x	x				II et III
Tarier pâtre	x					
Tarier des prés	x				VU (N)	I
Tarin des aulnes	x	x				
Tourterelle des bois	x	x		SPEC 3		
Tourterelle turque	x					
Traquet motteux	x					I
Troglodyte mignon	x	x				
Vanneau huppé	x	x		SPEC 2		I
Verdier d'Europe	x					

SPEC 1 = Espèce menacée à l'échelle planétaire ; SPEC 2 = Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe ; SPEC 3 = Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve hors d'Europe ; W = ajout de "W" (pour wintering) signifie que le statut SPEC attribué concerne la population hivernante

LRN : Liste rouge des espèces menacées en France – Oiseaux de France métropolitaine (UICN – MNHN) :

Vu = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = En danger critique / N = Nicheur ; H = Hivernant ; DP = de passage

ZNIEFF Bretagne : Liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Région Bretagne :

I = Annexe I Oiseaux nicheurs ; II = Colonial ; III = Hivernants ; IV = Migrateurs

Liste des poissons

- Truite de mer et Truite fario (*Salmo trutta*);
- Chabot (*Cottus gobio*) ;
- Loche franche (*Barbatula barbatula*) ;
- Anguille européenne (*Anguilla anguilla*);
- Perche (*Perca fluviatilis*) ;
- Tanche (*Tinca tinca*).
- Gardon (*Rutilus rutilus*)
- Brème (*Abramis brama*)

DOCUMENT DE CONSULTATION

LISTE DES ODONATES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace UE / Fr / BZH	Rareté BZH / 22	DERNIERE OBS. ET INFORMATIONS COMPOTEMENTS
ETANG DU MOULIN NEUF				
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue			2010 (Gully, Vivarmor)
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte		- / R	2011 (Gully, Vivarmor), Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur			2014, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain		- / Occasionelle	2011 (Gully, Vivarmor)
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière		x / PC	Terr 2009 (Gully, Vivarmor), Ex 2008 (Cochu, Cochou, Gully, Vivarmor)
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant			Non revu depuis 1997 (Manach)
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge			2014
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	- / NT / x	- / PC	2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert			2013, Acc 2010
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle			Em 2013, Po 2010
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion exclamatif	- / NT / -	x / PC	Em 2010 (Gully, Vivarmor)
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	VU / NT / x	- / PC	2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	- / - / x		2013, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Crocothemis erythraea</i>	Libellule écarlate			2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe			Imm 2013, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Erythroma lindenii</i>	Agrion à longs cercoïdes			2011 (Gully, Vivarmor)
<i>Erythromma najas</i>	Agrion à yeux rouges		- / PC	Imm, Acc 2012 (Cochu, Gully, Vivarmor), Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphus gentil			2012 (Cochu, Gully, Vivarmor), Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant			Po, Em 2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	- / NT / x	x / PC	Em 2011 (Gully, Vivarmor)
<i>Lestes dryas</i>	Leste dryadé	- / NT / x	x / R	Non revu depuis 1997 (Manach)
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé			2013, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée			2014
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches			2014, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé			2013, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Orthetrum caeruleum</i>	Orthétrum bleuissant			2011 (Gully, Vivarmor)
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	R / NT / -	x / PC	2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes			1997 (Manach)
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Agrion au corps de feu			2014, Po 2013
<i>Sympetrum foscolum</i>	Sympétrum à nervures rouges		x / R	Ex 2011 (Gully, Vivarmor)
<i>Sympetrum danae</i>	Sympétrum noir	- / NT / x	x / R	2011 (Cochu, Gully, Vivarmor), Imm 2010 (Cochu, Gully, Vivarmor)
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang			Po 2011
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum à côtés striés			2014, Po 2010
GOAREM DU				
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge			2013
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	- / NT / x	- / PC	2013 (Lukina)

<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle			Imm 2013
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	- / - / x		2013 (Lukina)
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant			Imm 2013
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée			2013 (Lukina)
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches			2013 (Lukina)
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	R / NT / -	x / PC	2013
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Agrion au corps de feu			2013
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang			2013
SAINT-JUNAY - LANN DROËN				
<i>Aeshna cyanea</i>	Aesche bleue			2014
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur			2013
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge			2015
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	- / NT / x	- / PC	2013
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert			2013
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle			2015, Po 2013
<i>Coenagrion scitullum</i>	Agrion mignon	VU / NT / x	- / PC	2015
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	- / - / x		2013
<i>Crocothemys erytraea</i>	Libellule écarlate			2013
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe			2014
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant			Imm 2013
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé			2014
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée			2013 (Lukina)
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre tâches			2015, Po 2013
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Agrion au corps de feu			2015
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang			2013
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum à côtés striés			2013

Obs. : Mathieu BREDECHE – AVL – sauf mention contraire

Menace : UE = Liste rouge européenne (Tol et Verdonk, 1988) / Fr = Liste rouge française – document préparatoire (Dommanget, Prioul, Gajdos, Boudot, 2008) / BZH = contrat Nature « Invertébrés de Bretagne » (GRETIA, 1999).

Rareté : BZH = espèce mentionnée dans moins de 20% des carrés UTM de l'Atlas régional en cours (<http://www.bretagne-vivante.org/content/view/348/167/>) / 22 = Listes départementales (SEPNB)

Comportements : Po = pontes / Ex = exuvie / Em = émergence / Imm = immature / Terr = territorial

LISTE DES RHOPALOCERES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection / Menace UE / Fr	Rareté BZH	DERNIERE OBS.
ETANG DU MOULIN NEUF				
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique			2016
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue			2014
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore			2012
<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant (Le)			2017
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan			2013
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne			2011
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns			2014
<i>Colias crocea</i>	Soucis			2014
<i>Cynthia cardui</i>	Belle-dame			2013
<i>Everes argiades</i>	Azuré du Trèfle			2014
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron			2014
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	- / X / -		2011
<i>Inachis io</i>	Paon du jour			2014
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère			2010
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain			2011
<i>Lycaena tytirus</i>	Cuivré fuligineux			2010 (Lagarde-GRETIA)
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil			2011
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			2011
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue		R	2011
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine			2011
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis			2014
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou			2013
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet			2014
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave			2013
<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable			2014
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane			2012
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis			2013
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houlique			2013
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain			2014
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun			2009
GOAREM DU				
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore			2013
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan			2013 (Lukina)
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron			2013 (Lukina)
<i>Manioloa jurtina</i>	Myrtil			2013
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis			2013
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis			2013 (Lukina)
SAINT JUNAY - LANN DROËN				
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue			2012
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore			2014
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan			2013
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns			2015
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris			2015
<i>Colias crocea</i>	Soucis			2015
<i>Cynthia cardui</i>	Belle-dame			2015
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	DH2 / x / -	R	2015

<i>Everes argiades</i>	Azuré du Trèfle			2015
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron			2015
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	- / X / -		2013
<i>Inachis io</i>	Paon du jour			2015
<i>Limnitis camilla</i>	Petit Sylvain			2013 (Lukina)
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux			2013
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil			2013
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			2013
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine			2013
<i>Papilio machaon</i>	Machaon			2015
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis			2013
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou			2013 (Lukina)
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet			2015
<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable			2013 (Lukina)
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane			2015
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis			2013
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houlique			2013
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain			2012 (Coubard)

Obs. : Mathieu BREDECHE – AVL – sauf mention contraire

Protection = Directive « Habitats » / Menace UE = mentioné sur Liste rouge européenne (Koomen et Helsdingen, 1996 in GRECIA 1999) / Menace France = Liste rouge nationale (UICN, MNHN, OPIE et SEF, 2012)

Rareté : FOUILLET P., 2002 – Les papillons rhopalocères de Bretagne – liste des espèces potentielles, localisations et niveaux de rareté probables ou possibles. SEPNB.

LISTE DES HETEROCERES

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Abrostola tripartita</i>	
<i>Acacis viretata</i>	
<i>Acronicta megacephala</i>	
<i>Adscita statices</i>	Procris de l'Oseille ou Turquoise de la Sarcille
<i>Aethes cnicana</i> (Westwood, 1854)	
<i>Agapeta hamana</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Aglia tau</i>	Hachette
<i>Agriphila straminella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Agriphila tristella</i>	
<i>Agrotis exclamationis</i> (Linnaeus, 1758)	Point d'Exclamation (Le)
<i>Alabonia geoffrella</i> (Linnaeus, 1767)	
<i>Alcis repandata</i> (Linnaeus, 1758)	Boarmie recourbée (La)
<i>Anacampsis timidella</i> (Wocke, 1887)	
<i>Anania hortulata</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Ancylis diminutana</i> (Haworth, 1811)	
<i>Angerona prunaria</i> (Linnaeus, 1758)	Angéronie du Prunier (L'), Phalène du Noisetier (La)
<i>Anthophila fabriciana</i>	
<i>Apamea monoglypha</i> (Hufnagel, 1766)	Monoglyphe (La)
<i>Apotomis turbidana</i>	
<i>Archips podana</i> (Scopoli, 1763)	
<i>Archips xylosteana</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille Martre (L'), Hérissonne (La)
<i>Arctia villica</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille fermière (L'), Ecaille villageoise (L')
<i>Argyresthia brockeella</i> (Hübner, 1813)	
<i>Axylia putris</i> (Linnaeus, 1761)	Noctuelle putride (La)
<i>Biston betularia</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène du Bouleau (La), Biston du Bouleau (Le)
<i>Brachylomia viminalis</i> (Fabricius, 1777)	Noctuelle de l'Osier
<i>Cabera exanthemata</i> (Scopoli, 1763)	Cabère pustulée (La)
<i>Cabera pusaria</i> (Linnaeus, 1758)	Cabère virginale (La), Délicate (La)
<i>Calliteara pudibunda</i> (Linnaeus, 1758)	Pudibonde (La), Patte-Etendue (La)
<i>Campaea margaritata</i> (Linnaeus, 1767)	Céladon (Le)
<i>Carcina quercana</i>	
<i>Celaena haworthii</i>	
<i>Celypha lacunana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Cerura vinula</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Queue-Fourchue (La)
<i>Charanyca trigrammica</i> (Hufnagel, 1766)	Noctuelle trilignée (La)
<i>Chloroclysta truncata</i> (Hufnagel, 1767)	Cidarie roussâtre (La)
<i>Chrysoteuchia culmella</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Cleorodes lichenaria</i>	
<i>Clepsis consimilana</i> (Hübner, 1817)	
<i>Cnephasia incertana</i> (Treitschke, 1835)	
<i>Colostygia pectinataria</i> (Knoch, 1781)	Cidarie verdâtre (La)
<i>Cosmorhoe ocellata</i>	
<i>Crambus perlella</i> (Scopoli, 1763)	
<i>Crocallis elinguaris</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène de la Mancienne (La), Crocalle commune (La)
<i>Cybosia mesomella</i> (Linnaeus, 1758)	Eborine (L')
<i>Cyclophora linearia</i> (Hübner, 1799)	Ephyre trilignée (L')
<i>Cyclophora punctaria</i>	

<i>Cyclophora ruficiliaria</i>	
<i>Cydia splendana</i>	
<i>Dendrolimus pini</i>	
<i>Denticucullus pygmina</i>	
<i>Diachrysia chrysitis</i> (Linnaeus, 1758)	Vert-Doré (Le)
<i>Diarsia brunnea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Point noir (Le)
<i>Diarsia mendica</i> (Fabricius, 1775)	Noctuelle de la Primevère (La)
<i>Diarsia rubi</i> (Vieweg, 1790)	Noctuelle belle (La)
<i>Drepana curvatula</i>	
<i>Drymonia dodonaea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Triple Tache (La)
<i>Earias clorana</i>	
<i>Ectropis bistortata</i>	
<i>Eilema griseola</i>	
<i>Eilema lurideola</i> (Zincken, 1817)	Lithosie complanule (La), Lithosie plombée (La)
<i>Eilema sororcula</i> (Hufnagel, 1766)	Manteau jaune (Le)
<i>Electrophaes corylata</i> (Thunberg & Sebaldt, 1792)	Cidarie rompue (La)
<i>Elophila nymphaeata</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Ennomos alniaria</i>	
<i>Epinotia nisella</i>	
<i>Epinotia ramella</i>	
<i>Epirrhoe alternata</i>	
<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	Doublure jaune (La)
<i>Eudonia mercurella</i>	
<i>Eupithecia nanata</i> (Hübner, 1813)	Eupithécie naine (L')
<i>Eupoecilia angustana</i>	
<i>Euproctis similis</i> (Fuessly, 1775)	Cul-doré (Le)
<i>Euthrix potatoria</i> (Linnaeus, 1758)	Buveuse (La)
<i>Falcaria lacertinaria</i>	
<i>Furcula furcula</i>	
<i>Gandaritis pyraliata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Glyphipterix thrasonella</i> (Scopoli, 1763)	
<i>Gymnoscelis rufifasciata</i>	
<i>Hadena bicruris</i> (Hufnagel, 1766)	Noctuelle capsulaire (La)
<i>Helicoverpa armigera</i>	
<i>Hedya pruniana</i> (Hübner, 1799)	
<i>Hoplodrina octogenaria</i> (Goeze, 1781)	Noctuelle de la Morgeline (La)
<i>Hydraecia micacea</i>	
<i>Hydriomena furcata</i> (Thunberg & Borgström, 1784)	Larentie lavée (La)
<i>Hypena proboscidalis</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle à museau (La)
<i>Hypomecis punctinalis</i> (Scopoli, 1763)	Boarmie pointillée (La)
<i>Idaea aversata</i> (Linnaeus, 1758)	Impolie (L), l'Acidalie détournée (L')
<i>Idaea biselata</i> (Hufnagel, 1767)	Truie (La)
<i>Idaea degeneraria</i>	
<i>Idaea trigeminata</i> (Haworth, 1809)	Acidalie retournée (L')
<i>Lacanobia oleracea</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle des Potagers (La)
<i>Laothoe populi</i>	
<i>Lomaspilis marginata</i> (Linnaeus, 1758)	Bordure entrecoupée (La), Marginée (La)
<i>Lycophotia porphyrea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle porphyre (La)
<i>Lymantria monacha</i>	
<i>Macaria alternata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Philobie alternée (La)
<i>Macrothylacia rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx de la Ronce (Le), Polyphage (La)
<i>Mesoligia furuncula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle furoncule (La)
<i>Mitochondria miniata</i>	

<i>Mythimna impura</i> (Hübner, 1808)	Leucanie souillée (La)
<i>Mythimna l-album</i> (Linnaeus, 1767)	L blanc (Le)
<i>Mythimna pallens</i>	
<i>Noctua pronuba</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou (Le)
<i>Notodonta dromedarius</i>	
<i>Notodonta ziczac</i>	
<i>Ochropleura plecta</i> (Linnaeus, 1761)	Cordon blanc (Le)
<i>Odontopera bidentata</i> (Clerck, 1759)	Ennomos dentelé (L')
<i>Oligia fasciuncula</i> (Haworth, 1809)	Noctuelle de la Canche (La)
<i>Opisthograptis luteolata</i>	
<i>Pammene aurita</i> Razowski, 1991	
<i>Pandemis corylana</i>	
<i>Paraponyx stratiotata</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Parectropis similaria</i> (Hufnagel, 1767)	Boarmie frottée (La), Boarmie sylvatique (La)
<i>Peribatodes rhomboidaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Boarmie rhomboïdale (La), Boarmie commune (La)
<i>Peridea anceps</i> (Goeze, 1781)	Timide (La)
<i>Perizoma flavofasciata</i> (Thunberg, 1792)	Périsome décolorée (La), Périsome à fascies jaunes (La)
<i>Petrophora chlorosata</i> (Scopoli, 1763)	Phalène de l'Aquiline (La), Pétophore de la Fougère (La)
<i>Pheosia gnoma</i> (Fabricius, 1777)	Bombyx Dictéioïde (Le), Faïence (La)
<i>Pheosia tremula</i> (Clerck, 1759)	Porcelaine (La)
<i>Phragmatobia fuliginosa</i>	
<i>Phycita roborella</i>	
<i>Plagadis dolabraria</i> (Linnaeus, 1767)	Phalène linéolée (La), Numérie ligneuse (La)
<i>Plagadis pulveraria</i>	
<i>Pleuroptia ruralis</i>	
<i>Plutella xylostella</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Protodeltote pygarga</i> (Hufnagel, 1766)	
<i>Pterostoma palpina</i>	
<i>Pterapherapteryx sexalata</i>	
<i>Ptilodon capucina</i> (Linnaeus, 1758)	Crête-de-Coq (Le)
<i>Rivula sericealis</i> (Scopoli, 1763)	Soyeuse (La)
<i>Scoparia basistrigalis</i> Knaggs, 1866	
<i>Selenia dentaria</i> (Fabricius, 1775)	Ennomos illunaire (L')
<i>Sphinx ligustri</i> Linnaeus, 1758	Sphinx du Troène (Le)
<i>Spilosoma lubricipeda</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille tigrée (L')
<i>Spilosoma luteum</i> (Hufnagel, 1766)	Ecaille Lièvre (L')
<i>Stenolechia gemella</i>	
<i>Thera obeliscata</i> (Hübner, 1787)	Corythée sobre (La)
<i>Tethea ocularis octogesima</i>	
<i>Timandra comae</i>	
<i>Thyatira batis</i>	
<i>Tortrix viridana</i> Linnaeus, 1758	
<i>Udea ferrugalis</i> (Hübner, 1796)	
<i>Xanthorhoe ferrugata</i>	
<i>Xanthorhoe montanata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélanthie montagnarde (La)
<i>Xestia c-nigrum</i>	
<i>Xestia sexstrigata</i>	
<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	Zygène des prés (La), Zygène des Cornettes (La)

LISTE DES COCCINELLES

ESPECE		Nb de carrées UTM en 22*	DERNIERE OBS.
ETANG DU MOULIN NEUF			
Coccinelle à 2 points	<i>Adalia bipunctata</i>	74	2009
Coccinelle des marais	<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i>	19	2014
Coccinelle de l'épicéa	<i>Aphidecta oblitterata</i>	80	2013
	<i>Calvia decemguttata</i>	56	2013
Coccinelle des saules	<i>Chilocorus renipustulatus</i>	37	2013
Coccidule des marais	<i>Coccidula rufa</i>	34	2013
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	93	2013
	<i>Exochomus nigromaculatus</i>	15	2012
Coccinelle orange	<i>Halyzia sedecimguttata</i>	30	2013
Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	88	2013
Rhizobie des arbres	<i>Rhizobius chrysomeloides</i>	96	2015
Rhizobie des friches	<i>Rhizobius litura</i>	87	2015
Coccinelle à 22 points	<i>Thea vigintiduo-punctata</i>	91	2015
Coccinelle à 16 points	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>	94	2014

* : Nombres de carrés UTM où l'espèce a été observée en Côtes d'Armor, d'après l'Atlas des coccinelles, prospections en cours (actualisation au 15/11/2014) - Réseau des naturalistes costarmoricaïns – données consultables sur site internet Cécile Cochu : <http://nature22.com/coccinelles22/accueil.html>

Obs. : Mathieu BREDECHE – AVL

Liste des orthoptères

Nom Scientifique	Nom français	Localisation
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	Landes de Saint Junay / Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
<i>Omocestus viridulus</i>	Criquet verdelet	Landes de Saint Junay / Etang du Moulin Neuf / La Côte Jaune
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	Landes de Saint Junay / Etang du Moulin Neuf / Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	Landes de Saint Junay / Etang du Moulin Neuf / La Côte Jaune / Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
<i>Stephyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	Etang du Moulin Neuf
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	Landes de Saint Junay / La Côte Jaune

Liste des hémiptères

Espèces
Hesperocorixa sahlbergi (Fieber, 1848)
Hydrometra stagnorum (Linnaeus, 1758)
Notonecta glauca glauca Linnaeus, 1758
Hesperocorixa castanea
Hesperocorixa castanea (Thomson, 1869)
Gerris argentatus Schummel, 1832
Gerris lacustris (Linnaeus, 1758)
Ilyocoris cimicoides cimicoides (Linnaeus, 1758)
Microvelia reticulata (Burmeister, 1835)
Paracorixa concinna concinna (Fieber, 1848)
Sigara semistriata (Fieber, 1848)
Sigara scotti (Douglas & Scott, 1868)
Cymatia coleoprata (Fabricius, 1777)
Naucoris maculatus maculatus Fabricius, 1798
Ranatra linearis (Linnaeus, 1758)
Notonecta viridis Delcourt, 1909
Plea minutissima minutissima Leach, 1817
Notonecta viridis
Gerris gibbifer Schummel, 1832
Chartoscirta cocksii (Curtis, 1835)
Coreus marginatus marginatus (Linnaeus, 1758)
Cercopis vulnerata Rossi, 1807
Coreus marginatus (Linnaeus, 1758)
Velia caprai caprai Tamanini, 1947
Cicadella viridis (Linnaeus, 1758)

Liste des aranéides

DOCUMENT DE CONSULTATION

Liste des syrphes

Nom de l'espèce	Date
Anasimyia lineata (Fabricius, 1787)	2017
Anasimyia transfuga (Linnaeus, 1758)	2017
Cheilosia pagana (Meigen, 1822)	2017
Chloromyia formosa (Scopoli, 1763)	2017
Chrysogaster solstitialis (Fallén, 1817)	2017
Episyrphus balteatus (De Geer, 1776)	2017
Eristalinus sepulchralis (Linnaeus, 1758)	2017
Eristalis arbustorum (Linnaeus, 1758)	2017
Eristalis intricaria (Linnaeus, 1758)	2016
Eristalis nemorum (Linnaeus, 1758)	2016
Eristalis similis (Fallén, 1817)	2017
Eristalis tenax (Linnaeus, 1758)	2017
Eumerus ruficornis Meigen, 1822	2017
Eupeodes corollae (Fabricius, 1794)	2017
Eupeodes goeldini Mazanek, Láska & Bicik, 1999	2017
Eupeodes latifasciatus (Macquart, 1829)	2017
Eupeodes luniger (Meigen, 1822)	2017
Helophilus pendulus (Linnaeus, 1758)	2017
Helophilus trivittatus (Fabricius, 1805)	2017
Melangyna compositarum (Verrall, 1873)	2017
Melanogaster nuda (Macquart, 1829)	2017
Melanostoma mellinum (Linnaeus, 1758)	2017
Melanostoma scalare (Fabricius, 1794)	2017
Myathropa florea (Linnaeus, 1758)	2017
Neoascia meticulosa (Scopoli, 1763)	2017
Platycheirus albimanus (Fabricius, 1781)	2017
Platycheirus clypeatus (Meigen, 1822)	2017
Pyrophaena granditarsa (Forster, 1771)	2017
Pyrophaena rosarum (Fabricius, 1787)	2017
Rhingia campestris Meigen, 1822	2016
Scaeva pyrastris (Linnaeus, 1758)	2017
Sericomyia silentis (Harris, 1776)	2017
Sphaerophoria scripta (Linnaeus, 1758)	2017

Syrpitta pipiens (Linnaeus, 1758)	2016
Syrphus ribesii (Linnaeus, 1758)	2017
Syrphus torvus Osten-Sacken, 1875	2017
Syrphus vitripennis Meigen, 1822	2017
Tropidia fasciata Meigen, 1822	2017
Volucella bombylans (Linnaeus, 1758)	2017
Volucella pellucens (Linnaeus, 1758)	2017
Xylota segnis (Linnaeus, 1758)	2016

Source :

Groupe Syrphes – RNF – 2017

Bruno Nicolas – prospections personnelles

Liste des carabiques

Espèces
<i>Abax parallelepipedus</i>
<i>Acupalpus dubius</i>
<i>Agonum afrum*</i>
<i>Agonum nigrum*</i>
<i>Amara aenea</i>
<i>Amara convexior</i>
<i>Amara Lunicollis</i>
<i>Amara simulata</i>
<i>Anchomenus dorsalis</i>
<i>Anisodactylus binotatus</i>
<i>Asaphidion gr.flavipes</i>
<i>Badister ballatus</i>
<i>Carabus granulatus</i>
<i>Carabus nemoralis</i>
<i>Carabus intricatus</i>
<i>Carabus violaceus purpurascens</i>
<i>Harpalus atratus*</i>
<i>Harpalus latus*</i>
<i>Harpalus tardus</i>
<i>Leistus fulvibarbis</i>
<i>Leistus rufomarginatus</i>
<i>Metallina lampros</i>
<i>Nebria brevicollis</i>
<i>Nebria salina</i>
<i>Oodes helopioïdes</i>
<i>Oxypselaphus obscurus</i>
<i>Paranchus albipes</i>
<i>Parophonus masculicornis</i>
<i>Philochtus biguttatus</i>
<i>Poecilus cupreus</i>
<i>Pseudophonus rufipes</i>
<i>Pterostichus diligens</i>
<i>Pterostichus madidus</i>
<i>Pterostichus nigrita</i>
<i>Pterostichus strenuus</i>
<i>Pterostichus vernalis</i>
<i>Phyla obtusa</i>
<i>Syntomus truncatellus</i>
*= identification certaine nécessite une dissection

Liste des autres invertébrés

Espèces
Rhagium sycophanta (Schrank, 1781)
Chrysolina herbacea (Duftschmid, 1825)
Chrysolina polita (Linnaeus, 1758)
Donacia vulgaris Zschach, 1788
Pyrochroa coccinea (Linnaeus, 1760)
Stictoleptura rubra (Linnaeus, 1758)
Oreina caerulea (Olivier, 1790)
Rutpela maculata (Poda, 1761)
Aegosoma scabricorne (Scopoli, 1763)
Rutpela maculata
Lampyris noctiluca (Linnaeus, 1758)
Melolontha melolontha (Linnaeus, 1758)
Dermaptera De Geer, 1773
Ommatoiulus sabulosus (Linnaeus, 1758)

Réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin"

Carte d'identité de la réserve :

Date de création : 25/03/2016	Statut foncier : 39 propriétaires, 37 privés et 2 publics, la commune de Plounérin et Lannion-Trégor Communauté
Durée de classement : 10 ans	Autorité de classement : Conseil régional de Bretagne
Localisation : France, Côtes d'Armor, Plounérin	Gestionnaire : Lannion-Trégor Communauté
Surface classée : 160.7 hectares	

Intérêt écologique :

<p>↳ 12 habitats d'intérêt patrimonial, 11 sont d'intérêt communautaire et 1 d'intérêt régional représentant 48 hectares soit 30 % de la réserve. Les responsabilités principales portent sur les landes (<i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix</i>), les prairies (<i>Prairies à Molinia sur sols tourbeux ou argilo-limoneux</i>), les tourbières (<i>Tourbières hautes actives, Tourbières de transition et tremblantes, Tourbières boisées</i>) et les habitats d'eaux libres (<i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses</i>)</p> <p>↳ Au bilan floristique patrimonial : 19 taxons présentent un intérêt patrimonial : 6 plantes protégées au niveau national dont 1 espèce d'intérêt européen, 1 espèce possède un statut de menace suivant la Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne, 14 taxons sont inscrits sur la Liste rouge armoricaine de 1993, 1 hépatique inscrite sur la Liste nationale de la SCAP. <i>Canche sétacée, Laiche à ampoules, Rossolis intermédiaire, Rossolis à feuilles rondes, Dryopteris à odeur de foin, Élatine à six étamines, Épilobe des marais, Gaillet chétif, Jonc rude, Littorelle à une fleur, Fluteau nageant, Trèfle d'eau, Narthécie des marais, Pilulaire à globules, Grassette du Portugal, Potentille des marais, Potamot Fluet</i></p> <p>↳ Au bilan faunistique patrimonial : 3 mammifères présentent un enjeu fort pour la réserve (<i>Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Loutre d'Europe</i>), 4 amphibiens (<i>Alyte accoucheur, Rainette arboricole, Triton alpestre, Triton marbré</i>), 1 reptile (<i>Vipère péliade</i>) et pour les invertébrés 4 taxons présentent une valeur forte (<i>Sympète noir, Agrion exclamatif, Leste fiancé, Damier de la Succise</i>). Pour l'avifaune, la diversité du cortège d'oiseaux nicheurs et hivernant est à relever.</p>

Enjeux :

Enjeux de conservation	La conservation des habitats oligotrophes humides, faune et flore associées ***
	L'amélioration des habitats boisés vers une plus forte valeur écologique**
	Le maintien d'une mosaïque d'habitats semi-naturels diversifiés : un réservoir de biodiversité et un réseau de fonctions à différentes échelles *
Facteur clé de la réussite 1 :	Connaissance du patrimoine naturel *
Facteur clé de la réussite 2 :	La Reconnaissance du patrimoine naturel et l'éducation à l'environnement**
Facteur clé de la réussite 3 :	Gestion pérenne **

Les enjeux, qui matérialisent ce que la réserve naturelle doit apporter sur le territoire, ont été déclinés en **8 objectifs à long terme** (objectifs stratégiques sans délai fixé dans le temps), eux-mêmes déclinés en **25 objectifs du plan de gestion** (objectifs opérationnels visant un résultat sur la durée du plan). Les objectifs du plan sont décomposés en **104 opérations de gestion** (actions concrètes affectées chacune d'un niveau de priorité). Le programme d'actions établi constitue la feuille de route du gestionnaire